

Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison

De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation

Thèse de doctorat en vue de l'obtention du grade de docteur en criminologie

David SCHEER

Aspirant FNRS

Membres du jury

Christophe Adam, Université Libre de Bruxelles, *président du jury*

Thomas Berns, Université Libre de Bruxelles

Marie-Sophie Devresse, Université Catholique de Louvain

Philippe Mary, Université Libre de Bruxelles, *promoteur*

Olivier Milhaud, Université Paris-Sorbonne

Remerciements

Condamné(e)s, prévenu(e)s, internés, agents pénitentiaires de tous grades, directrices(eurs), psychologues, assistant(e)s sociaux(ales), personnels médicaux, personnels associatifs, professionnels de l'administration pénitentiaire centrale, architectes, personnels privés, militants, chercheurs... A toutes les personnes détenues et les professionnels qui gravitent dans ou autour de la prison. Je tiens principalement à remercier de tout cœur celles qui m'ont accueillies dans leurs établissements, leurs bureaux, leurs sections ou leurs cellules ; celles qui ont, dans ou hors des murs, partagé leurs expériences. Vous m'avez fait aimer la prison de haine, et détester la prison par amour.

Je tiens à remercier mon exceptionnel directeur de thèse, Philippe Mary, pour son indéfectible soutien et pour la confiance (celle que je n'avais pas) qu'il m'a témoignée le long de ces années de doctorat. Je remercie également tous les membres du jury en débutant par le président de mon comité d'accompagnement, Christophe Adam, pour ses lectures toujours alertes et avisées ; Thomas Berns, pour ses commentaires judicieux et la réflexion conceptuelle poussée ; Marie-Sophie Devresse pour son partage et les passionnantes discussions sur l'architecture carcérale ; Olivier Milhaud pour son travail scientifique éclairant et les échanges toujours stimulants ; l'ensemble du jury pour leur lecture que je sais attentive.

Un remerciement tout particulier à Xavier, ami et collègue, premier relecteur et garant du sens. Un énorme merci à la team « *tiret/point-virgule* » scrupuleuse, méthodique et toujours aux aguets (qui a dit maniaque ?) : Laura, Lynn, Marie, Dom, Marcel. Un merci tout particulier à Anne, relectrice privilégiée, garante de la forme et soucieuse de la démarche (et pour bien d'autres choses encore).

Laura, Philippe et Arthur, merci de m'avoir supporté (« ça va d'aller ») durant une semaine de régime cellulaire strict (la prison quatre étoiles existe-t-elle vraiment ?).

Je ne peux m'empêcher d'adresser mes amitiés à Gilles Chantraine qui m'a permis de faire mes premiers pas dans la recherche et Nicolas Sallée avec qui j'ai partagé un premier terrain de recherche inoubliable et formateur. Mes amitiés également à Grégory Salle (la prochaine fois j'écris, promis !).

A mes collègues et néanmoins amis, ou est-ce l'inverse, du 5^{ème}, de Bruxelles, de Louvain-la-Neuve, de Montpellier, de Lille, de Paris et d'ailleurs.

A Sarah.

Anthony, ami et désormais voisin (quelle est la prochaine destination, cap'taine Anton ?) ; Kiev, l'opposé politique (félicitations, fieu) ; Karimou, l'arabe-strait toujours ailleurs (le 28 avril, garçon) ; Alban, le papapoule (et le roi du merveilleux) ; merci les gars de m'avoir toujours distrait de cette thèse !

Jo pour son enseignement martial (« know pain, know gain »), Steven Benitez pour l'inspiration (« the pain will shrink »).

Je ne remercie pas : Apple d'avoir refusé de prendre en charge un ordinateur défectueux contenant une partie de cette thèse ; Hideo Kojima dont le génie n'a d'égal que ma procrastination ; l'un de mes disques intervertébraux de me faire pâtir de sa dissidence ; ma chienne Doe pour avoir ingurgité goulûment certaines remarques de mon comité d'accompagnement.

Cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour dans des conditions de recherches décentes sans le concours du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS).

Liste des acronymes

AP :	Assistant pénitentiaire (anciennement : adjudant pénitentiaire)
ASP :	Assistant de surveillance pénitentiaire
C.S.Ch. :	Cahier spécifique des charges
CC :	Centre de contrôle
CQ :	Chef de quartiers
DBFM :	Design Build Finance Management
DGEPI :	Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires
EP :	Etablissement Pénitentiaire
IES :	Isolement en espace de séjour (anciennement : RCS)
PCI :	Poste central d'informations
PS :	Permission de sortie
PPP :	Partenariat Public/Privé
RCS :	Régime cellulaire strict (désormais IES)
RdB :	Régie des bâtiments
ROI :	Règlement d'ordre intérieur
S.A. :	Société anonyme
SAD :	Service d'aide aux détenus
SABS :	Service appui bâtiments et sécurité
SPF :	Service Public Fédéral
SPS :	Service Psycho-Social
VHS :	Visite Hors Surveillance

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE / GENÈSE ET OBJET DE THÈSE	8
GENESE DU PROJET DE RECHERCHE	9
OBJET DE THESE	19
TITRE 1 / SE SAISIR DES OBJETS	21
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DEPLOYEE	22
CHAPITRE 2 : MATERIAU EMPIRIQUE DE CONSTRUCTION	26
CHAPITRE 3 : LA NECESSITE DE METTRE LE NEZ DEDANS	28
CHAPITRE 4 : L'ART DE LA RECHERCHE : ENGAGEMENT ET SUBJECTIVITE	35
CHAPITRE 5 : L'IMPORTANCE DE LA DEMARCHE	44
TITRE 2 / INTRODUCTION À L'ANALYSE	55
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION DE LA RECHERCHE	56
CHAPITRE 2 : VERS UNE EPISTEMOLOGIE DES OBJETS BANALS DE L'ESPACE PENITENTIAIRE QUOTIDIEN	68
TITRE 3 / LE MUR D'ENCEINTE	75
INTRODUCTION	76
CHAPITRE 1 : ARCHITECTURE ENTRE UTOPIE ET TECHNICISME	77
CHAPITRE 2 : CIRCONSCRIPTION ET HERMETISME	89
CHAPITRE 3 : DECOUPAGE, ZONAGE ET SECTORISATION	109
CHAPITRE 4 : LE ROLE DE L'ARCHITECTE DE PRISON	131
CONCLUSION : DELIQUESCENCE	142
TITRE 4 / L'ESCALIER	148
INTRODUCTION	149
CHAPITRE 1 : COMPARTIMENTAGE	151
CHAPITRE 2 : LA QUESTION DU PROJET / LE PROJET EN QUESTION	155
CHAPITRE 3 : MOBILITES, MOUVEMENTS, CIRCULATIONS INTERNES ET DEPLACEMENTS	165
CHAPITRE 4 : LE PARADOXE DE LA MODERNISATION CARCERALE	203
CONCLUSION : LEGITIMATION	216
TITRE 5 / LA FENÊTRE	221
INTRODUCTION	222
CHAPITRE 1 : VISIBILITES, CENTRES DE SURVEILLANCE ET CELLULES	224
CHAPITRE 2 : L'EXPERIENCE CELLULAIRE	233
CHAPITRE 3 : L'HYBRIDATION DES RATIONALITES	246
CHAPITRE 4 : FACE A LA SOPHISTICATION DU CONTROLE	259
CONCLUSION : HYBRIDATION	272
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	276
DECELER LES RATIONALITES PENITENTIAIRES A TRAVERS LES SINGULARITES ET LES RECURRENCES SPATIALES	277
DE LA DOULEUR FANTOME A L'EMPLATRE SUR UNE JAMBE DE BOIS	282

Introduction générale

Genèse et objet de thèse

Genèse du projet de recherche

Ce chapitre vise à disséquer la genèse du projet de recherche doctorale et ses modifications progressives¹. En ce sens, la présente réflexion constitue un pas de côté par rapport au travail de thèse proprement dit, mais elle permet d'introduire le cadre de la recherche doctorale. Avant de préciser les aspects méthodologiques et de définir un cadre épistémologique pour l'analyse (cf. Titre I), il s'agit d'en dessiner les lignes directrices en retraçant la construction d'un objet de recherche se situant à l'intersection de la criminologie et de l'architecture – l'espace de la prison –, avec une vision qui ne peut, dès lors, se passer d'être architecturale – dans le sens où l'espace carcéral veut être étudié *per se*, comme un territoire agencé de manière spécifique et délimité par un mur d'enceinte. C'est précisément ce dialogue interdisciplinaire qu'il s'agit de questionner ici.

Dans un premier temps, il paraît nécessaire d'évoquer l'une des disciplines dont il sera question tout au long de la lecture. La criminologie est une « activité de connaissance » (Pires, 1995) dont l'autonomie épistémologique est en péril ontologiquement et pour laquelle la constitution en une discipline scientifique reste en débat² (Robert, 1973). Structurée autour d'un objet non clairement défini (le crime, le criminel, la réaction sociale), elle ne dispose pas d'une épistémologie ni de méthodologie propres. La criminologie est transdisciplinaire *en soi* et ouverte aux sciences qui la jouxtent (la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, le droit...). Elle ouvre donc d'emblée à l'hybridation et à la transgression des frontières disciplinaires dans la recherche. À ce stade, et malgré les historicités très différentes des deux champs d'étude, il est intéressant de noter que la criminologie semble partager des doutes épistémologiques et méthodologiques avec l'architecture en tant que champ de recherche ; elle aussi se définit essentiellement par son objet, et la circonscription de celui-ci n'est, par ailleurs, pas consensuelle.

Pris dans cette ambivalence disciplinaire, il s'agira d'examiner l'opportunité et, surtout, la pertinence d'une recherche sur la prison profondément liée à une réflexion sur l'espace. Il s'agira aussi de questionner la manière d'impliquer des dimensions spatiales dans une étude dont l'objet – la prison – est fondamentalement criminologique. Cet entrecroisement de disciplines comporte autant d'avantages que d'inconvénients. Il permet une émancipation par rapport à la connotation politique et sentimentale de la criminologie ; l'une des grandes difficultés de toute recherche scientifique en criminologie se situant dans les divers épanchements de sentiments que suscitent régulièrement les résultats de ce type

¹ Ce chapitre est basé sur une communication orale : « Lorsqu'un criminologue adopte un regard d'urbaniste pour étudier un objet architectural... », communication présentée au colloque « Rencontres à la croisée de l'architecture et des sciences humaines : émergences et déplacements », organisé par Sasha, Faculté d'Architecture La Cambre Horta, Centre d'études sociologiques des FUSL, Faculté d'architecture de l'ULg, ULB, 26 – 27 mai 2014. Cette contribution a ensuite fait l'objet d'un article dont sont largement tirées ces lignes (Scheer, 2015b).

² Voir, notamment, le débat *La criminologie est-elle une science ?* : Kaminski, Mary, Cartuyvels (2013) et Villerbu, Cario, Herzog-Evans, Bauer (2013).

de recherches, plus que dans toutes autres sciences humaines (Hood, 2002). Mais la rencontre entre la criminologie et l'architecture comporte également le risque de s'éloigner des canevas classiques (et éprouvés) de la sociologie carcérale ou le risque d'une instrumentalisation des résultats de recherche ; la seconde difficulté en criminologie résidant dans la perception de celle-ci comme une science essentiellement opérationnelle.

Cette courte genèse illustrera la transformation du cadre épistémologique de la recherche. Présentée en trois temps – une analyse diachronique (I), un détour par l'interactionnisme et la phénoménologie (II), l'étude de l'espace par les objets (III) –, cette genèse aboutira sur une question que suppose la rencontre de deux champs de recherche : comment rendre compte des imbrications disciplinaires inhérentes à une recherche scientifique ?

I. Un projet de recherche en deux axes : espace conçu et espace vécu

Comment entamer une thèse de doctorat relative à l'architecture pénitentiaire sans se référer sans cesse à la lecture de *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975) ? Si cet ouvrage constitue une référence importante et abonde d'éléments permettant d'étudier l'architecture carcérale (notamment, dans la manière de décrypter le modèle du panoptique dessiné par J. Bentham), c'est à travers une interprétation bien particulière de l'espace (cf. *infra*). Ainsi, les premiers pas dans la thèse étaient teintés de l'idée foucaldienne que toute histoire des espaces serait également une histoire des pouvoirs, et qu'il fallait étudier la spatialité carcérale comme une forme économique-politique de gouvernement des conduites (Foucault, 1977). Pour être essentielle, nous étions toutefois convaincu que cette vision institutionnelle devait être complétée. Ne pas s'intéresser uniquement à la vision institutionnelle de l'espace conçu mais aussi à l'expérience de l'espace vécu³, aux lieux de quotidienneté de l'institution pénitentiaire par des immersions ethnographiques en prison. Si « chaque lieu génère des codes, un mode d'emploi qu'on peut s'appropriier ou au contraire transgresser » (Pelegrin-Genel, 2010 : 17), il fallait alors aller observer les pratiques, les manières d'être et de faire dans ce lieu. Suivant davantage une tradition interactionniste, la prison devenait alors un espace carcéral théâtral, une scène arpentée par les détenus et les professionnels, un lieu d'actions, de mouvements, de déplacements, de perceptions, de sentiments. Et il semblait nécessaire d'interroger cette dialectique entre les lieux et les individus qui y sont pris.

³ Voir : Frémont, 1999 ; Hérouard, 2007.

La notion d'espace vécu doit ici être comprise comme l'« espace tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent [nous pourrions ajouter : qui y travaillent ou s'y déplacent] » (Staszak *in* Lévy, Lussault, 2013 : 367). L'auteur ajoute que « les géographes français qui analysent l'espace vécu ne font pas référence à la phénoménologie [dont il sera question plus loin], ni en fait à aucun cadre méthodologique ou épistémologique explicite » (Staszak *in* Lévy, Lussault, 2013 : 368).

Suivant cette double acception de l'espace carcéral, le projet de thèse se découpait, dès lors, en deux axes. Il convenait, dans un premier temps, d'approcher les phases d'élaboration des établissements pénitentiaires. Par un recours aux archives (débat, cahiers des charges, programmes de construction...) et aux protagonistes impliqués dans leurs processus de conception, il semblait possible de comprendre les tensions, les marges de manœuvre, les décisions et les idéologies qui ont abouti à l'établissement des dispositifs pénaux étudiés (en l'occurrence, trois prisons). Un second axe de recherche venait compléter cette approche. Les expériences quotidiennes des travailleurs et des justiciables au sein de ces prisons – approchées par les observations et les entretiens – permettaient de saisir le décalage et les glissements existant entre les rôles prescrits par l'institution (et ses « créateurs ») et les usages réels par les acteurs impliqués.

Ces deux axes de recherches paraissaient fournir – par le *haut* et par le *bas* – une lecture des prisons sélectionnées, à la fois dans leur conception et dans leurs manières d'être perçues, subies et vécues au quotidien. L'objectif était de combler un pan sous-investi dans la recherche sur l'architecture carcérale. La littérature sur le sujet offre le plus souvent un panorama, une typologie ou une histoire des architectures carcérales. Parfois, les études visent à évaluer les conditions matérielles de détention. Il était important, dans ce projet de recherche doctorale, de se décaler par rapport à cette littérature afin d'approcher l'espace carcéral pour ce qu'il est, ce qu'il devient, ce qu'il fait faire à ses occupants. Et surtout, il s'agissait impérativement de ne pas faire de la criminologie opérationnelle en évaluant les politiques pénitentiaires au travers de l'architecture, voire pire, en supposant proposer une recette ou des « bonnes pratiques » en matière d'architecture carcérale.

Suivant cette première mouture du projet, l'espace de la cellule – exemple choisi parmi d'autres – devait être étudié de deux manières complémentaires. D'abord, il fallait comprendre comment les injonctions politiques ou légales conditionnent l'espace cellulaire (surface minimale, capacité imposée des établissements...). Ensuite, l'analyse des cahiers des charges permettait de comprendre ou de déceler les volontés de l'administration pénitentiaire (exigences sécuritaires, désir d'humanisation...) ; ces considérations étant à mettre en balance (grâce aux entretiens) avec les contraintes de la Régie des bâtiments ou des entrepreneurs privés (minimalisation des coûts, tenue des délais, etc.). Les ambitions des architectes étaient également intéressantes afin de comprendre l'effort de normalisation de l'expérience spatiale dans une cellule close ou les réflexions (ayant des incidences concrètes ou non) sur le mobilier. Dans un second temps, il s'agissait d'approcher les manières dont l'espace de la cellule est vécu. D'un côté, il fallait comprendre les manières de s'approprier le lieu pour les détenus, les adaptations individuelles dans cet espace, les façons de gérer la perte d'intimité, les effets de la surpopulation sur la matérialité et sur les perceptions de la cellule. De l'autre, il était également nécessaire de comprendre les

pratiques de surveillance de la cellule par les professionnels pénitentiaires : comment et à quel moment les œilletons étaient utilisés ou la porte était ouverte.

Pourtant, en récoltant le matériau, cette distinction du travail de recherche en deux axes s'est rapidement avérée problématique. Tout d'abord, elle repose sur une vision tronquée de l'architecture : un projet architectural n'est jamais totalement décidé « d'en haut » sur une page blanche (cf. Le mythe de l'œil de Dieu / La prison-ville, p. 84). Les réalisations passées conditionnent le cahier des charges, les négociations et les compromis sont nombreux, les choix n'en sont pas toujours, le hasard fait parfois partie du processus... (Huyghe, 2009). La notion d'« espace conçu » ne tenait donc pas véritablement debout. On s'éloignait alors de la vision foucaldienne de la structuration de l'espace en termes de gouvernance et de ses territorialisations. Ensuite, la séparation de l'objet de recherche en axes suppose une chronologie biaisée. En effet, il existe de nombreux allers-retours et échanges pendant la phase de conception, mais également de construction, et durant toute la vie du bâtiment. Le concept d'« espace vécu » paraissait alors incomplet car unidirectionnel⁴. Les lieux se redéfinissent régulièrement, les locaux changent de fonctions, le mobilier est déplacé, les circulations sont revues, les usages se modifient, les murs s'usent... Si l'espace conditionne les manières d'être et de faire des individus, ces derniers transfigurent également l'espace. « L'individu utilise les modèles institutionnels disponibles en même temps qu'il les façonne », écrivaient P. Hall et R. Taylor (1997 : 484).

Il fallait donc concilier les deux approches – l'espace comme programmation, et l'espace comme lieu d'usages et de perception – au sein d'un programme de recherche intégré. Voyons comment le projet s'est alors déployé.

II. Espace habité et figuré : deux focales pour une recherche

La question se posait en ces termes : comment articuler une sociologie de la conception architecturale des prisons et une phénoménologie de l'espace vécu par les acteurs en détention ? Le terme « phénoménologie » (Husserl, 1950) est ici utilisé à escient. Il s'agit, en effet, de comprendre la nature des liens que l'individu tisse avec l'espace dans lequel il est pris ; chose que la seule notion d'« espace vécu » n'intègre pas d'emblée (Lévy, Lussault, 2013). Afin d'affiner le regard criminologique, il fallait avant tout le déplacer pour trouver une manière de parler d'espace(s) qui corresponde à l'objectif même de la recherche doctorale : étudier l'espace carcéral comme objet scientifique en tant que tel, et non pas étudier la prison à travers les espaces qui la composent. Partant, nous avons déplacé notre

⁴ Cette affirmation vaut dans la manière dont la géographie française (et plus largement les sciences de l'espace) s'est approprié ce concept (Staszak *in* Lévy, Lussault, 2013 : 368). La phénoménologie, quant à elle, prend en considération au moins une direction dans la description de l'espace vécu : la temporalité.

regard pour sortir du champ criminologique (et de la prison) et pour nous concentrer sur l'espace comme objet de savoir. Aussi, en pénétrant progressivement le champ de l'architecture, de la géographie, de l'urbanisme, de la philosophie, voire de l'histoire de l'art⁵, la manière d'aborder la notion « d'espace carcéral » s'est considérablement réformée. En choisissant de transposer à la prison le travail notamment mené sur « l'expérience ordinaire » d'un espace – qu'il soit public, habitat ou autre (Joseph, 1995 ; Segaud, 2008) –, nous plaçons désormais au centre de la recherche les circulations et les déplacements des acteurs, leurs pratiques et leurs perceptions, les diverses « prises » *de* et *dans* la spatialité avec ses luminosités et ses sonorités propres, ses (in)visibilités, ses accessibilités ou ses interdits. Les relations entre les individus et les espaces, ainsi que les prestations associées aux différents lieux de la prison, induisent des registres de pratique qu'il s'agit d'appréhender, ces conduites produisant en retour des effets sur l'architecture.

Deux focales – des manières de concevoir l'espace, et non plus des axes qui induisaient une direction à l'action – ont alors été privilégiées afin de comprendre les façons dont cette dialectique se structure. D'une part, les localités sont « habitées » et donc à l'initiative d'expériences situées dont résultent des délimitations subjectives de l'espace (De Certeau *et al.*, 1980 ; Segaud, 2008 ; Frelat-Kahn, Lazzarotti, 2012). D'autre part, elles sont « figurées ». La construction ou la modification des lieux de la prison demande préalablement un travail de représentation à partir de catalogues d'images (Houdard, 2013), de plans ou de projections en trois dimensions (Estevez, 2001). Mais cette figuration opère également durant toute la vie de l'espace construit. Les lieux sont sans cesse re(con)figurés par les individus qui y travaillent, y vivent ou y circulent. Ces deux focales de recherche constituent bien des manières de voir l'espace qui s'entrecroisent en permanence, et non deux temps distincts ; c'est pourquoi nous choisirons parfois de parler d'espace habité avant – à défaut de ne pouvoir le faire pendant – de parler d'espace figuré. Ce choix permet de bousculer l'idée selon laquelle l'espace serait d'abord figuré avant d'être habité. De plus, ces focales rendent compte, à mes yeux, d'une phénoménologie de l'espace qui suppose une approche égocentrée sur l'espace et qui dépasse le couple artificiel concepteur-utilisateur. Elles permettent également de concevoir des espaces que l'on pourrait qualifier d'anisotropiques ; c'est-à-dire qui possèdent des particularités dépendantes et variables en fonction de ses usages ou des perceptions que les individus en ont. En d'autres mots, il s'agit de comprendre comment les acteurs agissent et perçoivent les lieux dans lesquels ils sont pris (espace habité) ; et comment les acteurs qui arpentent ou n'arpentent pas directement et/ou quotidiennement ces mêmes lieux les perçoivent ou les transforment (espace figuré). L'ensemble des acteurs impliqués dans la prison (politiciens, architectes, ouvriers, administrateurs, directeurs, gardiens, psychologues,

⁵ De nombreuses lectures ont ainsi construit un nouveau regard que le criminologue devait s'approprier. Pour ne faire que les citer, George Didi-Huberman, Pierre-Damien Huyghe, Élisabeth Pélegrin-Genel, Maurice Merleau-Ponty, Henri Lefebvre, Michel Lussault... sont autant d'auteurs provenant de disciplines et d'horizons variés qui nous ont aidé à opérer ce déplacement que l'on pourrait qualifier d'épistémologique.

bénévoles, détenus...) habite (directement ou indirectement, avec une implication et à des niveaux très différents) *et* (se) figure l'espace de la prison.

Cette nouvelle manière de considérer les lieux de la prison, dans leur habitation et leur figuration (cf. *infra*, chapitre second, II., 4.), permet de poursuivre l'exemple évoqué en amont et d'approcher l'espace de la cellule de manière différente. D'abord, la cellule est un espace de contention ; la plus petite échelle de l'enfermement. Cet espace est présenté et dessiné comme tel par les rédacteurs du cahier des charges ou les architectes qui apportent chacun leur vision singulière de ce lieu. Il est avant tout considéré par le détenu qui y vit comme un lieu de « purge », un espace d'attente. Parfois, lors d'un temps fragile et fugace, la cellule est le lieu d'un trafic ou d'un instant de complicité. Avec le temps, l'espace cellulaire prend les marques des détenus qui y sont passés : graffitis, bricolages récupérés, mobilier cassé, murs usés. Si les quelques mètres cubes sont parfois appropriés et le mobilier déplacé dans une tentative de créer un « chez soi », les fouilles rappellent régulièrement le caractère contrôlant du lieu. Régulièrement, le personnel de direction (sur une injonction de l'administration ou une pression des syndicats pénitentiaires) décide de doubler les barreaux de fenêtres avec des caillebotis. Cette modification architecturale entraînant des changements dans les perceptions et les usages du lieu de la cellule, tantôt en renforçant l'aspect protecteur du cloisonnement, tantôt en soulignant la perception claustrophobique du lieu.

Du projet initial au cadre d'analyse illustré ci-dessus, un glissement épistémologique a dû être opéré. Ainsi, il ne s'agit plus de faire une généalogie de l'espace en deux temps, mais d'ouvrir à une compréhension de l'espace – de ce qu'il devient, de ce qu'il fait faire – dans sa généalogie propre. Si la limite peut sembler ténue entre les approches, elle paraît néanmoins importante. Si la grille d'analyse est passée d'une recherche en deux axes à une recherche en deux focales davantage enchevêtrées, nous devons encore trouver une manière de rendre compte de cette complexité de l'espace carcéral comme objet de recherche.

III. De l'espace aux objets comme dispositifs spatiaux

C'est une phrase de Georges Perec qui a ouvert la voie à l'écriture de la recherche :

« Vivre c'est passer d'un espace à l'autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner » (Perec, 1974 : 14).

Or, lorsque l'on se cogne, ce n'est pas à un espace ni à un lieu, mais bien à un objet : un mur, une porte, un coin de table... ou à un individu pris dans le même espace. Et tout le

matériau récolté – tant dans les documents (plans, archives, cahiers des charges, etc.) que dans les entretiens ou les observations de terrain – pouvait être analysé à travers les objets.

Si une phénoménologie des objets apparaîtrait sans doute comme une ineptie pour Husserl (1950), Merleau-Ponty (1945) ou Schütz (1932) qui tiennent particulièrement à la distinction entre les objets et les sujets, il convient de noter que les objets ne sont pas nécessairement des choses inanimées, fixées dans le temps et l'espace. Pour prendre des termes issus des théories de l'acteur-réseau, les objets sont des actants non humains (Latour, 1995). Ils répondent à un « programme »⁶ que l'on peut déceler en étudiant l'ensemble des médiations et des interactions qui entourent ces objets. Afin d'évacuer la définition négative des objets – non humains –, nous préférons parler, dans le cas de cette recherche, de dispositifs spatiaux. Si M. Foucault introduit le terme « dispositif » pour évoquer les multiples appareillages de pouvoir, ce n'est pas le cas ici. Nous entendons ce terme au sens de G. Agamben : « Tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 206 : 31). Cette définition légèrement étendue permet de cerner ce dans quoi les individus ne cessent d'être pris, c'est-à-dire les *objets faisant espace*. Il s'agit désormais de considérer les dispositifs architecturaux les plus simples (l'escalier, la fenêtre, le couloir... mais également le lit ou la tasse de café) comme les résultats – non figés, car en perpétuelle figuration et reconfiguration – d'une hybridation de rationalités (parfois d'irrationalités) qui amène à un état de fait (les objets eux-mêmes) ayant des conséquences sur les expériences et les pratiques. Ainsi, les dispositifs spatiaux ne sont pas réduits à de simples objets, mais à l'intersection d'un ensemble de réseaux de gestes, de paroles ou de non-dits, d'interactions, de relations, etc.⁷ Il convient de considérer les objets qui (que ?) composent le monde spatial de la prison comme tels et d'étudier le quotidien, la situation ou l'événement au regard des choses qui sont directement impliquées dans ce quotidien, cette situation ou cet événement. Pour l'exprimer autrement, il s'agit de faire vivre l'architecture qui n'est plus un espace inanimé. Cette présentation de la spatialité de l'univers carcéral a l'avantage et l'inconvénient de désincarner peut-être les êtres humains en ne laissant leur biographie qu'en filigrane de l'analyse pour se centrer sur le concret de l'instant, sur la palpabilité des objets, sur leur genèse, sur la relation entre le dispositif et les perceptions et gestes des

⁶ B. Latour (1995) évoque un « programme » auquel répondrait chaque être (humain, objet, animal...), ou plutôt chaque assemblage (réseau) d'êtres humains et de choses. Pour faire simple, le réseau d'acteurs sert une fonction (une porte, une clef et un concierge répondent au programme 'contrôler les entrées et sorties d'un immeuble'). Chaque interruption du programme est considérée comme un anti-programme (la clef qui se rompt dans la serrure, le cambrioleur qui escalade la façade...), redéfinissant ainsi le réseau et les alliances (en y ajoutant, par exemple, le serrurier ou la caméra de sécurité).

⁷ Nous nous éloignons également de la notion de « dispositif spatial légitime » énoncé par M. Lussault comme tout « agencement spatial, produit par un (des) acteur(s) à capital social élevé, doté d'une fonction opérationnelle et normative » (Lévy, Lussault, 2013 : 287) dans le sens où cette définition écarte toute forme de figuration et de reconfiguration du dispositif par les « acteurs faibles », ceux qui sont saisis dans le dispositif.

individus ; néanmoins, tout comme pour les objets, il s'agira de tracer les trajectoires subjectives des personnes menant à un état de fait ou d'esprit. Mais le fait de prendre les seules trajectoires des objets comme matériau scientifique implique *de facto* de considérer leurs rencontres et leurs confrontations avec l'humain, leurs subjectivations et leurs modifications face aux individus.

Si la plupart des objets communs (table, téléphone, chaise...) sont disposés *dans* l'espace (Conein, Jacopin, 1993), les escaliers, les fenêtres ou les murs sont des éléments distinctifs *de* l'espace. On pourrait dire que ces objets font l'espace, car ils créent le lieu par leur présence. La lourde porte métallique et la fenêtre barreaudée créent l'espace de la cellule, cette boîte d'environ 9 m² munie de ces deux seules ouvertures. Les épaisses grilles disposées en sas créent le couloir de détention. L'escalier constitue le seul passage d'un étage à un autre. Le mur d'enceinte, symboliquement et matériellement, délimite la prison en un dedans et un dehors. Ces objets sont construits dans un but précis (la sécurité, le plus souvent), mais eux-mêmes construisent l'espace de la prison. Ils conditionnent également l'expérience de l'espace. Ces objets nécessitent une gestuelle particulière, des codes appris. Ils induisent également un aspect subi important : les portes grincent et les grilles claquent, les barreaux filtrent l'air ou la lumière, on ne peut contourner l'escalier pour changer d'étage. Cependant, ces objets sont aussi parfois détournés à l'avantage de l'utilisateur, ou griffés et tagués pour s'y opposer. En prenant comme prétexte l'étude des objets de l'architecture carcérale en tant que dispositifs spatiaux, il est donc possible, à notre sens, de rendre compte de l'hybridation et de l'éclectisme des (ir)rationalités entre fonctionnalité et esthétique, entre sécurisation et humanisation, entre adaptation et contre-pouvoir. Il s'agit là de rendre compte de l'imbrication des logiques carcérales dans une dialectique mêlant conception, historicité et expérience de la matérialité de la prison à travers ses objets et ses espaces. Les dispositifs spatiaux de l'architecture sont alors considérés comme les fruits de logiques diverses, mais également comme les sources de logiques variées. Les *objets faisant espace* sont autant de dispositifs qui sont des points d'intersection de rationalités conscientes ou inconscientes (d'un côté, ils les rassemblent ; de l'autre, ils les disséminent), tels des prismes réfractant un faisceau lumineux déformé par le passage en son sein.

Reprenons l'exemple de l'espace cellulaire. Ce lieu précis peut désormais être approché en s'intéressant au châssis de fenêtre. Tout d'abord, les fenêtres de cellules en disent long sur le programme pénitentiaire visé à l'époque de la construction du bâtiment. Dans les prisons les plus anciennes, des barreaux croisés comblent une baie en arcade, avec d'épais carreaux en verre opaque bouchant la vue afin de ne pas distraire le détenu, qui se tournait alors vers la porte de cellule dans laquelle un guichet pouvait être ouvert afin d'assister à la messe organisée au centre du lieu de détention. Ailleurs, des châssis de fenêtres à première vue assez classiques, mais doublés de barreaux dans une prison moderne sécurisée. Souvent, des caillebotis (fins grillages) sont ajoutés en troisième couche. Ou encore, des

barreaux intégrés entre deux épaisses vitres de PlexiglasTM blindé pour les prisons les plus récentes. De l'évitement de la distraction à la sécurité, en passant par la quête d'amendement, nous voyons aujourd'hui apparaître des fenêtres de cellules qui illustrent l'hybridation d'une volonté de sécurisation optimale couplée d'un dessein de contention des comportements. En ne prenant que l'exemple des fenêtres les plus récentes nous pouvons reconstruire la trajectoire de l'objet : étude et construction par une entreprise privée de sécurité irlandaise, sélection par la Régie des bâtiments, inscription dans le cahier des charges, contrainte pour les architectes privés (avec tentatives de s'en émanciper), test de solidité par l'administration pénitentiaire, placement sur le chantier de la prison par les ouvriers d'un partenaire privé, éventuelles modifications par le chef d'établissement avant ouverture de la prison. Cette fenêtre est ensuite au cœur de l'expérience cellulaire des futurs détenus qui connaîtront la prison. Le châssis sera tagué, progressivement approprié. Il conditionnera en partie l'expérience de l'espace cellulaire en permettant ou non de communiquer ou de s'échanger des objets.

IV. Conclusion : de la méfiance à l'heuristique, en passant par l'inconfort

Il nous semble que la genèse et l'évolution de notre projet de recherche tel qu'il a été présenté ici permet d'interroger l'articulation singulière des différentes disciplines à travers lesquelles un objet de d'étude se déplace.

La rencontre de la criminologie et de l'architecture pour délimiter un cadre d'analyse pertinent pour étudier l'espace carcéral était, dans un premier temps, teintée de méfiance à l'égard du caractère opérationnel de ces disciplines. Si la criminologie belge dans laquelle nous nous inscrivons se marque d'une tradition critique en refusant, notamment, de s'inscrire dans une logique d'expertise et de recherche purement et uniquement appliquée, il convenait de trouver dans l'architecture un allié objectif à cette fin. Or il apparaissait qu'une alliance avec l'architecture – perçue à ce stade uniquement comme un art de concevoir et de bâtir – comportait le risque de rendre la recherche nécessairement opérationnelle. Progressivement et principalement par un approfondissement du langage (projet, lieu, espace vécu, habité, figuré, représenté, etc.), notre recherche en criminologie s'est pourtant bien teintée de considérations architecturales.

Cette alliance entre criminologie critique de la prison et discipline de l'espace devrait mener, assez logiquement, à ce que certaines personnes pourraient nommer une analyse « pluridisciplinaire ». Or, comme annoncé en amont de ce chapitre, il faudrait déjà considérer la criminologie comme une discipline ; ce qui ne va pas de soi. La criminologie est déjà une pluridiscipline (ou pourrait-on parler d'une « a-discipline » ?) en ce qu'elle veut mettre en lien, de manière dynamique, diverses disciplines qui se rapportent à un objet qu'elle entend s'approprier. De plus, il s'agirait d'une alliance avec l'architecture : une discipline qui semble tout aussi transdisciplinaire (Pinson, 2004). En d'autres termes, il

aura fallu concilier la tradition interdisciplinaire de la criminologie – puisant dans les sciences juridiques, les sciences de la société et les sciences du psychisme – et la « multipositionnalité » de l'architecture – entre théorisation de l'espace, conception de lieux, coordination de projet et production matérielle (Chadouin, 2006).

Ce croisement de disciplines amène non pas à penser les critères de réussite de ce partage, mais plutôt à interroger les enjeux qui se greffent à cet entrecroisement de regards disciplinaires. Le fait de choisir un objet non directement et proprement criminologique (l'espace carcéral plutôt que la prison comme institution) avec un regard « emprunté » ponctuellement aux sciences de l'espace et approché par une méthodologie largement partagée par de nombreuses sciences humaines (immersions ethnographiques, entretiens, analyse de documents) entraîne dans des méandres de significations diverses, d'interprétations variées et de visions contrastées. Une cellule de prison doit-elle être comprise comme un instrument d'isolement et de domination, comme un volume d'une vingtaine de mètres cubes muni de deux ouvertures, ou comme un lieu d'appropriation et de potentielle habitation ? Cet inconfort permet à la fois de questionner la position du chercheur dans sa propre discipline et la place de l'objet de recherche à l'intersection d'épistémologies croisées. Il comporte divers avantages : l'émancipation, la découverte, la naïveté et la libération par rapport aux canevas supposés classiques d'une discipline notamment. Il comporte tout autant d'inconvénients, notamment la crainte de ne pas maîtriser le langage de l'autre, le risque de se disperser ou de réduire les exigences d'une discipline pour la faire communiquer avec l'autre.

La première mouture du projet de recherche comportait une acception classiquement sociologique de l'espace : le lieu circonscrit de l'action et de l'interaction (microsociologie) ou la structuration des rapports de domination (macrosociologie). La confrontation avec l'architecture a déplacé ce regard pour tenter de considérer l'espace (en l'occurrence, carcéral) comme un véritable objet de la science ; qui peut notamment être approché par les dispositifs qui le constituent. Cette construction d'une épistémologie propre sera disséquée plus en profondeur dans le troisième chapitre. Parallèlement, cette quête de définition d'un objet de recherche et de circonscription de son cadre d'analyse mène à la spécialisation du chercheur. Le passage au travers d'autres disciplines constitue régulièrement un voyage solitaire et il s'agit de le rendre audible, pour une discipline comme pour les autres...

Objet de thèse

Ce travail de recherche doctorale vise l'étude des variations de l'institution pénitentiaire « par les deux bouts de la lorgnette », pour parler comme F. Dubet (1994) en étudiant conjointement la conception spatiale, les pratiques et l'expérience des lieux. En ce sens, cette approche spatiale de la pénalité prend en compte le « tournant géographique » des sciences sociales contemporaines promu par différents auteurs, « tournant » qui invite à saisir l'espace pour ce qu'il est : une dimension à part entière du jeu social (Levy, 1999). Dans ce cadre, il convient d'utiliser la définition foucaldienne de la notion de dispositif qui permet de se distancer d'une étude strictement structurelle (à l'instar du *panopticon* de J. Bentham, 1791) et de penser ensemble l'architecture, les intentions et les usages (Foucault, 1975 ; Deleuze, 1989, 2004). M. Lussault, en parlant de dispositif spatial légitime, affine la focale : il évoque un « agencement spatial produit par un (des) acteur(s) à capital social élevé, doté d'une fonction opérationnelle et normative » (Lussault, 2003 : 266). Le dispositif est donc une configuration construite et stabilisée d'en haut. Pour le géographe, l'espace joue un double rôle : d'abord, il permet une mise en lumière des enjeux sociaux et politiques par une mise en scène de « faits bruts » ; ensuite, il est un socle sur lequel on se repose pour qu'une action atteigne ses objectifs. Tout dispositif est donc pensé et construit (Heidegger, 1958).

Concernant le champ pénitentiaire, l'architecte Ch. Demonchy (2004) évoque le projet d'utopie qu'incarne tout dispositif. Les décisions prises au niveau de la conception influencent la vie future au sein d'un dispositif en empêchant et/ou en favorisant certains usages des lieux. Une autre auteure, également architecte, évoque la contradiction architecturale inhérente à tout projet pénitentiaire : penser un espace d'enfermement contraint (Héricher, 2010). Cependant, le processus de conception des établissements pénitentiaires ne fait pas l'objet d'étude en sciences humaines et sociales.

Le regard scientifique se tourne généralement sur le compromis pragmatique concret qui résulte et sur les pratiques et usages réels au sein d'un dispositif particulier. Les études sociologiques ou ethnographiques sur le quotidien carcéral, des détenus ou des professionnels, foisonnent et il serait long et fastidieux de les citer⁸. Cependant, peu d'entre-elles centrent le regard de l'observateur sur les espaces en détention ; il faut, dès lors, se tourner vers les sciences géographiques et architecturales. Les quelques recherches en la matière offrent un état des lieux relativement unanime en mettant en lumière les effets néfastes de l'agencement spatial pénitentiaire : l'enfermement diminuant l'emprise de l'individu sur le monde (Joanne, Ouard, 2008), la prison comme double séparation – par rapport au reste de la société par l'emplacement géographique et entre détenus au sein du

⁸ Voir notamment : D. Clemmer, 1940 ; G. Sykes, 1958 ; E. Goffman, 1968, ou plus récemment A. Chauvenet *et al.*, 1994 ; G. Chantraine, 2004.

bâtiment pénitentiaire par les discontinuités architecturales (Milhaud, 2009) – ou un regard sur des lieux spécifiques de cristallisation des rapports carcéraux (Rebout, 2008).

M. de Certeau (1990) offre une analyse qui lie la surveillance et le contrôle par le haut de la société à une théorie des tactiques de résistance et de subversion de l'intérieur et par la base même du système ; il lie ainsi les deux focales de recherche précitées. Cependant, une étude connectant le processus de conception d'une part, et l'expérience du dispositif de l'autre n'a pas fait l'objet d'une recherche unique dans le champ pénitentiaire. Cette recherche doctorale a pour objectif de combler cet espace et d'offrir une analyse morphologique de l'institution pénitentiaire au travers de son architecture.

*

La présente thèse sera découpée en cinq titres. Le Titre 1 présentera à la fois le dispositif méthodologique mis en place afin de récolter et d'analyser le matériau traité dans ces pages, et une réflexivité relative à la démarche méthodologique. Le Titre 2 consistera en une introduction à l'analyse visant à fournir au lecteur les clefs de compréhension pour les trois titres suivants. L'analyse morphologique de la prison débutera réellement au Titre 3 qui propose de s'attarder sur le mur d'enceinte, objet de la distinction. Le Titre suivant (4) concernera un deuxième objet spatial : l'escalier comme charnière entre les lieux et les individus. Enfin, avant de conclure, le Titre 5 se penchera sur un objet de la porosité : la fenêtre.

Titre 1

Se saisir des objets

Dispositif méthodologique et réflexivité

Ce premier titre vise, dans un premier temps, à présenter le dispositif méthodologique déployé ; dans un deuxième temps, nous reviendrons sur les données récoltées pour en venir, dans un troisième temps, à décrypter les conditions des immersions ethnographiques ainsi que les rôles qui nous ont été attribués durant les périodes d'observation. Les quatrième et cinquième chapitres – portés sur la réflexivité méthodologique – répondent à un triple objectif : interroger les conditions de la récolte des données, définir les écueils et limites méthodologiques et analytiques de la recherche, et questionner le sens et l'utilité de cette recherche scientifique.

Premier chapitre

Méthodologie déployée

Ethnographie et observations, entretiens, documents

Ce chapitre, plutôt descriptif, présente le dispositif méthodologique tel qu'il a été pensé et déployé. Il sera question du choix des immersions de type ethnographiques, du déroulement des observations et de la manière dont elles ont été consignées, des entretiens et des documents récoltés.

Cette recherche doctorale est fondée sur l'articulation de plusieurs méthodes de récolte de données qualitatives. Principalement, des immersions de type ethnographique ont été menées au sein de trois établissements pénitentiaires (Obristan, Arstotzka, Kolechia) en Belgique francophone. Ces périodes d'observation de quatre à cinq mois ont consisté en une présence régulière – de quatre à six jours par semaine –, longue – avec une moyenne de 9h de présence quotidienne –, et variée – tous les jours de la semaine et les horaires de la journée ont été observés. Lors de ces périodes d'observation, au moins une nuit a été observée dans chaque établissement. Egalement, le suivi d'un jour complet et la succession de trois « shift » du personnel pénitentiaire (soit 24h de présence continue) a été effectué dans chaque prison. Au total, plus de 2400 heures d'observations ont été consignées dans des journaux de terrains.

Terrains ethnographiques

	Prison d'Obristan	Prison d'Arstotzka	Prison de Kolechia
Période d'observation	avril – juillet 2011	octobre 2011- janvier 2012	octobre 2013 – février 2014
Journées / heures d'observation	94 jours / 830 heures	91 jours / 650 heures	113 jours / 990 heures

A ces observations principales, un terrain secondaire a été ajouté en cours de recherche. Ainsi, vingt-et-une journées d'observations supplémentaires ont été menées au sein de l'établissement pénitentiaire de [REDACTED], afin d'observer une exception du parc carcéral belge : la plus petite prison du pays et l'une des plus vieilles, construite sous forme annulaire.

Les trois terrains de recherches principaux ont été sélectionnés sur des critères de typicité et de contraste. Par leur architecture respective, les plans des prisons retenues illustrent chacun une période de conception particulière : l'époque de la réforme cellulaire pour la prison d'Obristan (1876), le temps de la modernisation carcérale pour la prison d'Arstotzka (2002), l'avènement de la semi-privatisation pour la prison de Kolechia (2013). Tous ces établissements sont construits sur un plan rayonnant (« en étoile »), à l'instar de l'écrasante majorité des prisons belges.

Afin d'effectuer les immersions ethnographiques, une autorisation de l'administration pénitentiaire (DGEPI) a été reçue. Notre présence au sein des établissements a ensuite été négociée directement avec les chefs d'établissements (concernant l'accès au bâtiment) et, plus quotidiennement, avec les acteurs en présence (les professionnels de surveillance, les détenus...). Nous avons eu accès à l'ensemble des espaces des trois établissements pénitentiaires : de la zone d'accueil aux cellules disciplinaires en passant par l'ensemble des services (couloir administratif, greffe, service psycho-social, lieux médicaux...), les zones de surveillance (centres de contrôles, postes sécurisés, chemins de rondes, loggias, postes centraux d'informations...), les salles de visites, les espaces de travail (ateliers, service technique, cuisine, buanderie...), les salles d'activités (gymnase, salles de cours et de formation...), les espaces personnels et de l'entre-soi (bureaux, cellules, fumeurs...), les salles techniques (caves, greniers, régie...), etc.

Seuls quelques espaces n'ont pas pu être approchés directement, notamment les préaux dans lesquels les agents pénitentiaires n'interviennent pas systématiquement en cas d'incident, mais leur observation (partielle) a été possible depuis les postes de surveillance⁹.

Outre le quotidien de la détention – notre objet de recherche premier –, quelques moments exceptionnels nous ont été donnés à voir. Ces moments sont tout à fait particuliers mais cristallisent parfois une série d'enjeux et permettent un éclairage sur l'ensemble des données observées. Nous avons, par exemple, participé à un barbecue réunissant les agents pénitentiaires et les détenus à la prison de [REDACTED]. Nous avons

⁹ Dans la prison de Kolechia néanmoins, nous avons pu nous rendre au Cette possibilité et cette acceptation témoignent déjà du régime de détention mis en place ; les conditions de recherche éclairant l'objet de la recherche lui-même

également assisté à deux grèves du personnel pénitentiaire et au déroulement de la journée avec peu ou pas de personnel de surveillance au sein du bâtiment.

La majorité des journées d'observation a donc consisté à observer la banalité du quotidien des professionnels de la prison et des détenus. Il est important de noter la concentration des observations sur la zone de détention, appelée « le cellulaire ». Cette focalisation du regard du chercheur est à la fois un choix (ce qui nous intéressait) et l'effet d'un terrain fermé (la continuité de l'observation, plutôt que la dispersion).

La pénétration de nos terrains a été à chaque fois différente. Celle-ci conditionne sans doute en partie la manière de voir et d'aborder les choses. Nous avons été introduit dans la prison d'Obristan par l'adjudant pénitentiaire que nous avons accompagné pour une visite de l'extérieur, puis de l'intérieur de l'établissement. Ce haut gradé pénitentiaire nous a donc présenté à quelques agents pénitentiaires avant de nous laisser, seul, les rejoindre et débiter nos observations.

Nous avons pénétré la zone de détention de la prison d'Arstotzka seul. Nous avions préalablement rencontré la direction et notre badge nous permettait de circuler librement. Notre « intronisation » s'est donc faite par les agents pénitentiaires auprès desquels nous nous sommes présenté seul.

Nous sommes entré dans la prison de Kolechia pour la première fois alors que le bâtiment était en chantier, accompagnant un architecte. Nous avons ensuite rencontré la direction avant d'observer quotidiennement une prison vide de détenus pendant un mois. Nous avons fait la connaissance des agents pénitentiaires bien avant l'arrivée des détenus. Pour les uns comme pour les autres, notre présence semblait aller de soi puisqu'antérieure à leur arrivée à la prison.

Ces trois « intronisations » contrastées nous ont permis d'observer les quotidiens sous des angles légèrement différents. Par exemple, nous avons commencé presque chacune de nos journées d'observation à la prison de Kolechia en assistant au briefing matinal de l'équipe de direction que nous suivions bien avant l'arrivée des professionnels de surveillance et de détenus, ce qui n'a pas été le cas dans les deux autres prisons.

Les immersions de type ethnographique ont été complétées par des entretiens (semi-directifs, le plus souvent ; totalement libres parfois) dans les établissements pénitentiaires avec l'ensemble des acteurs en présence : détenus, agents de tous grades et autres professionnels¹⁰. Des entretiens semi-directifs ont également été menés hors des murs des prisons. Nous avons aussi pu rencontrer des membres du personnel de l'administration

¹⁰ Au total, plus de 200 entretiens ont été enregistrés (86 à Obristan, 59 à Arstotzka, 71 à Kolechia). Ces enregistrements durent en moyenne 1h30, mais les durées sont extrêmement variées (de 12 minutes à 6h48 pour les extrêmes).

pénitentiaire centrale¹¹ (chef de projet, responsable du Service appui bâtiments et sécurité, ingénieur, directeur régional...), des architectes¹² (de la Régie des bâtiments, de bureaux privés ayant remporté ou non des marchés pénitentiaires) et des personnes impliquées dans les processus de conception des établissements pénitentiaires¹³ (membres de jury de sélection des projets, responsables de bâtiments publics, artistes...).

Nous avons également eu accès à une série de documents qui balisent la conception d'une prison (plans, cahier des charges, etc.) et avons suivi de près des projets pénitentiaires actuels ou futurs. Principalement, nous avons effectué le suivi du dossier de la future prison de Haren. Enfin, nous avons eu la chance de participer à une simulation d'ouverture d'une nouvelle prison. Ces données viennent compléter l'analyse, parfois à la marge de celle-ci, en offrant des éclairages particuliers sur les données récoltées par ailleurs.

¹¹ 6 entretiens.

¹² 7 entretiens.

¹³ 7 entretiens.

Deuxième chapitre

Matériau empirique de construction

L'objectif est ici de donner un aperçu exhaustif du matériau sur lequel le reste de la thèse s'appuiera. Outre les entretiens et les données d'observation, consignées dans des journaux de terrain, des retranscriptions de discussions informelles et des dessins, nous avons pu rassembler d'autres données jalonnant la conception et le fonctionnement des prisons. Ainsi, divers documents de conception (cahiers des charges, plans, présentations, procès-verbaux de réunions, contrats de partenariat, programmes de chantiers, etc.) ont été réunis (cf. liste complète en annexe). Des documents internes aux établissements pénitentiaires (listes de personnels et de détenus, règlements d'ordre interne, notes de réunions, écrits de détenus, avis...) ont également été recueillis. Si l'ensemble de ces données et documents récoltés n'ont pas été mobilisés directement dans cette recherche, ils ont contribué à la construction du propos et à l'élaboration de l'analyse.

Précisons également que, lorsqu'elles sont utilisées directement, l'ensemble de ces données a été anonymisé. Les noms des établissements ont été modifiés et les prénoms des personnes sont fictifs. Un surlignage noir (biffure : ██████) est utilisé pour masquer les lieux, les noms d'entreprises ou les autres éléments qui amèneraient à une identification immédiate des acteurs ou des établissements concernés.

Par ailleurs, au fil de l'analyse, certaines données ont dû être écartées comme par exemple des entretiens avec des personnes facilement reconnaissables (chefs d'établissement, administrateurs, artistes, détenus médiatisés...). Les risques de collusions¹⁴ ont également été évités en éludant l'utilisation et le dévoilement de certaines données récoltées et en évacuant totalement certains documents ou certains entretiens. Dans ce cadre, les éléments liés à la prison de Haren, pour laquelle un grand nombre de documents a été récolté, et une poignée d'entretiens ont été effectués, ne sera développé qu'à la marge du propos (sous la forme d'encadrés). Enfin certaines données ont été « perdues ».

Vol de journal de terrain

Je rencontre, à la prison de [Arstotzka], un détenu, Frank, que j'ai rencontré lors d'un terrain ethnographique précédent. Je discute quelques minutes avec lui avant qu'il ne rejoigne sa cellule. Un détenu, rentrant du préau, nous croise. Il s'approche et gifle violemment Frank. Il s'éloigne ensuite. Frank m'explique qu'il doit payer mensuellement la somme de 300€ pour avoir le droit d'aller en promenade. La gifle constitue un avertissement car il a quelques jours de retard pour le paiement.

¹⁴ Notamment concernant les enjeux liés aux partenariats public/privé.

Quelques minutes plus tard, une dizaine d'agents débarquent sur la section. Ils entrent dans la cellule de l'agresseur et le saisissent pour l'emmener au cachot. Persuadé que je l'ai dénoncé, il crie en ma direction : « *Salé balance, je connais ton adresse, tu vas le regretter ! Je vais brûler tes cahiers !* ». Je note cette observation dans mon journal de terrain en spécifiant que son geste avait certainement dû être vu depuis le centre de contrôle.

Quelques mois plus tard, le détenu qui m'avait menacé s'évade. Le surlendemain, je découvre mon appartement sans dessus dessous. Après un inventaire, seul mes journaux de terrains munis de l'inscription "prison de [Arstotzka]" ont disparus. Je déclare à la police que rien n'a été volé et j'espère que le cambrioleur découvrira la page du journal sur laquelle je spécifie que je ne suis pas la source de la délation.

Troisième chapitre

La nécessité de mettre le nez dedans

« Un modèle classique fondé sur l'extériorité pure et simple du chercheur par rapport à son objet ne correspond pas ou plus aux réalités empiriques vécues et construites ».

Christophe Adam, *L'asocialité des sciences sociales expertes*, 2009 : 115.

Sans insister sur l'imprégnation, que ce soit concernant l'intensité des ethnographies, la longueur des entretiens et des discussions, ou la « domestication » du langage architectural, nous aimerions faire comprendre au lecteur l'importance heuristique de la plongée dans l'univers de l'architecture carcérale, principalement l'implication du chercheur sur les terrains ethnographiques.

De l'arrivée sur le terrain à notre dernier jour, nous avons revêtu plusieurs identités. Au fur et à mesure de la recherche, ces identités – plus ou moins adoptées, plus ou moins rejetées, plus ou moins négociées – se transforment, évoluent et se substituent.

Nous avons été amené à vivre le quotidien carcéral auprès des agents pénitentiaires et des détenus. Ces journées d'observation et d'entretiens constituent un terrain étriqué – le quotidien dans le vase clos de la détention –, peu poreux – y être un intrus –, et bipolarisé – se situer entre deux acteurs souvent antagoniques. Une présence qui implique une position extrêmement visible et équivoque, donc, en fonction du regard des « autres ».

Ainsi, nous avons pu déceler diverses identités qui nous ont été attribuées lors de nos présences en détention¹⁵. Les images d'un chercheur *inspecteur* (associée à la peur du « rapport », pour les agents) ou *voleur* de savoir (un « infiltré », selon les détenus), d'un *collectionneur* (recueillant anecdotes et schémas dans un journal de terrain) ou d'un *touriste* (toujours là à observer et poser des questions, parfois parasite) se muent petit à petit en d'autres représentations : le chercheur *passe-muraille* (une soupape, ou une bulle d'air), le *porte-parole* (écoutant les plaintes et dénonciations) ou l'*allié potentiel* (notant et rendant publiques les contestations).

Finalement, pour reprendre la métaphore de Becker (1967¹⁶), nous avons pu être à la fois « *les pieds dans le plat* » – contenu dans un quotidien cloisonné – et « *entre deux chaises* »,

¹⁵ Il est important de noter que cette recension d'identités n'a aucune vocation d'exhaustivité, ni de généralité. D'abord, parce que les manières d'approcher et de s'ajuster au terrain dépendent fortement des personnalités et perceptions de chaque chercheur. Ensuite, parce qu'il ne nous aura sans doute pas été possible de déceler toutes les manières de percevoir notre présence et notre action sur le terrain (par manque de clairvoyance, invisibilité ou camouflage des acteurs...).

¹⁶ H. Becker (1967) utilise les termes « *in a crossfire* » afin de parler du sociologue pris en étau dans la relation, entre neutralité et engagement.

voire même « *entre deux feux* », adoptant une position toujours négociée. A défaut d'apparaître tel un chercheur *neutre* ou *engagé*, nous avons fait le choix d'une posture *impliquée* et *flottante*, de ses travers et de ses représentations.

Si nous entrons dans les établissements pénitentiaires en ayant à l'esprit une focale particulière d'observation (les espaces), nous n'avions pas prévu de dispositif particulier de rencontre, espérant ainsi favoriser la spontanéité et le naturel dans le tissage de relations. En effet, si l'objectif initial du chercheur en sciences sociales et humaines est d'observer les choses « telles qu'elles sont », en modifiant au moins *la* réalité sociale observée, la recherche de relation et la quête de la confiance constituent des étapes nécessaires dans l'accès à *une* réalité. Ces terrains de type ethnographique ont eu pour but premier de déchiffrer les usages sociaux réels des espaces en détention, d'appréhender les « impondérables de la vie sociale » ou de la « vie authentique », selon les termes de Malinowski (1922). Cependant, il a d'abord fallu apprendre à connaître et apprivoiser ces lieux inconnus ou mal connus, les surprendre pour les comprendre. Nous décrirons donc ici les manières dont nous avons pénétré ces lieux, les façons dont nous avons connu ces acteurs et les diverses identités que ces derniers nous ont attribuées. Si l'immersion a été choisie et possible, c'est aussi (et surtout) par notre inclinaison particulière pour l'enfermement, la clôture, l'opacité. En effet, notre objectif (illusoire) de n'être qu'observateur en tentant de perturber le moins possible le quotidien n'est supportable qu'à la condition de trouver une attirance pour ce qui est observé et observable ; c'est là notre postulat.

De cette prémisse découle une série d'interrogations sur le rapport du chercheur à son objet. Il s'agit donc de relativiser l'extériorité du chercheur vis-à-vis de son terrain d'investigation, de revenir sur la neutralité axiologique que celui-là est censé maintenir, et de comprendre la subjectivité qui règne dans les lignes de conduite et les codes éthiques posés par les chercheurs eux-mêmes.

Avant d'entamer un nouveau terrain ethnographique, le chercheur planifie *a minima* quelques stratégies d'immersion ; du moins, il opère des choix qui lui semblent opportuns. Par exemple, nous avons choisi de porter des vêtements les plus neutres possibles : jeans, t-shirt, baskets de ville, etc. Nous avons exclu les chemises et les chaussures classiques pour mieux nous fondre dans le milieu carcéral. Nous avons également imaginé ne faire aucun entretien formel lors de notre première semaine d'observation afin d'établir une relation de confiance, ou en tout cas de connaissance et de crédit interpersonnel, avec les personnes que nous allions rencontrer. Un précédent terrain mené en prisons pour mineurs (en France) nous avait montré l'importance du journal de terrain comme véritable outil pour établir le contact et rendre visible la raison de notre présence dans les murs. Nous décidions donc d'avoir notre cahier en permanence sous le bras. Sur la tranche, nous avons inscrit « prison de [ville] », espérant ainsi attiser les curiosités. Tous ces choix préliminaires tournent principalement autour des questions de présentation de soi. Notre

principal dessein était de rencontrer tous les acteurs de la détention, d'observer et d'évoluer dans tous les espaces de la détention. Nous nous étions contraint à ne fixer aucun autre objectif. Nous n'avions pas établi de dispositif de rencontre, ni déterminé de grille d'observation, ni fixé de nombre d'entretiens à atteindre... Nous disposions d'une grille d'entretien relativement ouverte et flexible pour interroger les pratiques des acteurs et entamer des discussions que nous espérions les plus spontanées possibles. Dans le but de perturber le moins possible le quotidien carcéral, nous avons aussi prévu de ne pas remplir notre journal de terrain sous les yeux des acteurs, privilégiant l'écriture « à couvert ». Si ceux-ci savaient que nous écrivions sur le quotidien la prison, la présence du cahier le rappelant, nous n'écrivions que rarement au moment même de l'observation ou de l'interaction.

Cependant, le vécu de nos terrains nous a contraint à nous adapter encore davantage que nous l'imaginions au départ. Lorsqu'un chercheur entre sur un nouveau terrain, il se confronte à un environnement, à un espace, à des pratiques qu'il ne connaît pas, peu ou mal. Ainsi qu'Y. Ball le déclare, la pratique ethnographique de terrain « implique une confrontation personnelle avec l'inconnu et exige que le praticien se familiarise avec des réalités émergentes confuses, obscures et contradictoires. Il y a des distances d'années-lumière entre les systématisations théoriques et les données de terrain » (*in* Burgess, 1984). Nous avons donc mis les pieds en prison... et même si le monde carcéral ne nous était pas totalement inconnu – nous avons visité plusieurs établissements et effectué plusieurs mois de terrain dans des prisons pour mineurs en France –, il nous a fallu découvrir, comprendre, nous familiariser, domestiquer ces nouveaux lieux et leurs coutumes (parfois totalement différentes d'un établissement à l'autre). Cela ne s'est évidemment pas fait en un jour. De l'étudiant extérieur qui vient « étudier » la prison – parfois naïf, parfois parasite – à l'individu incorporé dans le microcosme de la prison – *l'insider* –, l'intégration s'est faite par étapes. « Une grande part de la pratique de l'observation consiste en une adaptation sociale de l'observateur au milieu observé » (Peretz, 1998 : 6). L'inverse est également vrai. Une intégration à double sens, donc : autant nous avons dû nous imprégner d'un nouvel environnement, autant celui-ci et les personnes qui y vivent ou y travaillent ont dû nous adopter et s'habituer à notre présence.

Les lignes qui suivent tentent de faire état de ce double apprentissage en distinguant plusieurs étapes, d'abord dans notre propre apprentissage de la détention, ensuite dans notre incorporation dans la vie cellulaire.

Durant les premiers jours, et parfois les premières semaines, une grande partie de notre temps dans la zone de détention consistait dans la présentation de notre travail et la justification de notre présence dans ces murs. Nous étions un étudiant qui rappelait sans cesse son travail et à qui l'on racontait des généralités sur la prison. Ces premiers temps

étaient aussi l'occasion de petits débats : Qu'est-ce que la criminologie ? Pourquoi un criminologue s'intéresse-t-il à l'architecture ? Quelle sera la portée de notre travail ? Petit à petit, les professionnels et les détenus ont ensuite commencé à accepter notre présence, à la comprendre. Nous restons une personne témoin, à qui l'on vient raconter les choses qui ne vont pas : un problème de communication avec la hiérarchie pour un agent, une demande de congé pénitentiaire qui n'aboutit pas pour un détenu... Nous commençons à faire partie de la vie en détention. Nous avons nos habitudes : passer serrer la main des agents et des détenus sur chacune des ailes, prendre un café offert par tel détenu, récupérer un repas lorsque le chariot de nourriture repartait pour la cuisine et le manger dans le mess du personnel... Assez rapidement, une équipe d'agents (celle qui nous a connu lors de nos premiers instants à la prison) nous a pris en sympathie et nous a témoigné de familiarités : bise, clins d'œil, intégration aux commérages et autres rigolades, accolades, confidences... Si les autres équipes facilitaient également notre intégration, c'est principalement avec cette équipe particulière que des liens se nouèrent. Ils nous poussaient souvent à réagencer notre agenda afin de venir travailler aux mêmes horaires qu'eux. Du côté des détenus, il en était de même. Lors de nos trajets dans le cellulaire, nous croisions souvent les mêmes « têtes » : les travailleurs, les servants d'ailes... Des liens se sont vite noués. Si nous n'allions pas saluer l'un, ou prendre un café dans la cellule de l'autre, nous avions droit à une remarque vexée...

Un matin, je croise François (servant de l'aile C) qui se rend au service psycho-social :

- « Ah David, t'es là aujourd'hui... »,
- « *Oui, je suis arrivé il y a une heure...* »,
- « Putain, et t'es même pas venu me dire bonjour... »,
- « *Euh...* »,
- « Ouais, allez, casses-toi. Mais la prochaine fois, t'auras pas de café... »

Putain, j'en reviens pas... »,

[...] Plus tard dans l'après-midi, je passe devant la cellule entrouverte de François. Je frappe à la porte.

- « Ouais ? »,
- « *C'est moi, je peux entrer ?* »,
- « Putain, je te jure Dav', tu me casses les couilles... Rentre et c'est tout, t'es pas un maton, putain. Je vais pas te dire de rentrer à chaque fois... Maintenant, tu te poses avec nous et tu ne casses pas les couilles avec tes manières. Je te jure, faut tout lui apprendre à lui [en regardant un autre détenu assis sur le lit] ».

Je m'assieds sur le lit à côté d'un détenu qui est également venu boire un café chez François. Ils continuent à discuter d'une bouteille d'alcool qui se

trouve dans la détention, mais qu'une personne refuserait de partager. Ils m'intègrent à la discussion...

Prison d'Obristan, journal de terrain

Enfin, lorsque presque tous les acteurs de la détention nous tutoyaient et lorsque la plupart d'entre eux connaissaient la raison exacte de notre présence, nous avions conscience de participer à la détention et d'être accepté (comme en témoigne l'agacement de François quant à nos « manières »). Cette participation en tant qu'observateur s'est traduite par des gestes simples et quotidiens : suivre la distribution des repas, passer quelques instants au bureau d'un agent ou sur le lit d'un détenu pour discuter, suivre un agent dans son travail, suivre un détenu dans le sien... L'humour dont nous étions la cible nous signifiait cette intégration : « *Tiens, voilà les clefs. Tu fais l'appel de la sixième [section], maintenant tu sais comment ça fonctionne* » (un agent), « *Tu reviens demain ? Pourquoi tu ne dors pas ici, il y a une cellule de libre. J'aurais plus besoin de t'expliquer ce que ça fait* » (un détenu).

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction de ce chapitre, lors cette intégration progressive au microcosme de la prison, nous avons revêtu plusieurs identités – consenties ou imposées – et différents rôles nous furent attribués.

En analysant les raisons de l'abandon d'un terrain de recherche en prison, L. Proteau, exprime bien les premières impressions lorsque l'on pénètre en détention : « de ma première approche de la prison, j'ai retenu non seulement l'unicité et la monotonie de la fonction de surveillance et de contrôle (de grille en grille), le sentiment d'un temps vide qui s'étire jusqu'à l'ennui, la lassitude et l'impuissance » (Le Caisne, Proteau, 2008 : 133). Effectivement, les efforts effectués afin de pénétrer le quotidien de la prison (demande d'autorisations, préparation des entretiens, négociations avec la direction, etc) semblent, d'emblée dans un premier temps, aboutir sur un « désenchantement ». L'ordinaire du banal et du quotidien, ponctué parfois d'interventions (mais, plus souvent, de fausses alertes), peut en effet s'étirer à l'infini. La mécanique du temps semble inaltérable. Dans cet agencement journalier routinier, ordinaire et monotone, le chercheur ne trouve pas toujours, et pas tout de suite, sa place. Les quelques premières discussions ne sont pas spontanées et exacerbent le sentiment de déranger. Progressivement, à force de persévérance et d'« amour » (cf. *infra*), nous avons finalement pu trouver notre place, et, à force d'interconnaissance et de reconnaissance, approfondir les relations.

D'abord, lors de la phase d'apprentissage mutuel, l'enjeu principal pour le chercheur se situe dans l'établissement des conditions de son immersion. Au départ complètement *outsider*, il cherche à comprendre et à se familiariser avec la routine de la vie quotidienne dans l'établissement. Le chercheur est donc un corps étranger au sein du système qui fonctionnait sans lui ; d'autant plus dans l'environnement clos et replié sur lui-même que constitue la prison. Dans ce cadre, la première stigmatisation à laquelle nous avons dû faire

face, et dont nous avons dû nous débarrasser, est celle d'un *inspecteur* extérieur qui vient évaluer le fonctionnement de l'institution et le travail des professionnels, ou d'un *infiltré* qui vient enquêter sur les personnes incarcérées. L'image de l'étudiant naïf et en quête de compréhension a souvent permis de recadrer notre position et d'effacer la peur d'un « rapport » négatif pour les agents. Du côté des détenus, il s'agissait surtout de montrer que nous n'étions pas là pour leur soutirer des informations, ni pour les diagnostiquer. Nous avons souvent dû nous débarrasser de l'image du criminologue comme clinicien qui veut comprendre le passage à l'acte – lors d'un terrain préalable en établissement pénitentiaire pour mineurs, un jeune détenu nous dira : « *Tu veux savoir ce qu'il y a dans nos têtes ? Pour moi, c'est simple : il y a des clous, des boulons, un bidon d'essence et une allumette...* ». Cette réaction défensive illustre parfaitement l'ambiguïté qui peut apparaître lorsque l'on est rattaché à la criminologie, ainsi que la réticence légitime à être décortiqué et disséqué.

Ainsi, nous n'étions ni un « expert », ni un « infiltré ». Malgré les recadrages constants, principalement lors des premières semaines d'immersion, des silences ont parfois persisté. Par exemple, lors d'un entretien, un détenu consigné en cellule que nous connaissions depuis peu de temps nous a demandé de quitter sa cellule car il devait indiquer à son codétenu la personne à rencontrer au préau afin d'échanger diverses substances illégales. Une autre fois, des agents ont refusé de nous délivrer des informations sensibles, notamment sur le transfert spécial d'un détenu désigné très dangereux (leur silence indiquant, par ailleurs, directement l'identité de cette personne). Quoiqu'il en soit, nous avons pu remarquer que cette méfiance s'est rapidement estompée, particulièrement avec les acteurs auprès desquels nous passions le plus de temps.

Comme certains agents ou détenus nous l'ont témoigné, l'image que nous véhiculions le plus souvent était celle d'un *collectionneur* qui recueille toutes sortes d'informations, d'anecdotes et de schémas sur la prison. L'image de l'« écrivain », un cahier à la main, a grandement contribué à cette image. Pour les agents, nous étions un *touriste* (selon le sobriquet qui nous a été attribué par une agente), toujours présent à observer, à nous balader et à poser des questions. Ces identités, beaucoup plus neutres et candides, ont permis le tissage de relations, à la fois avec les professionnels et les détenus. Dans cette phase, des habitudes sont apparues : prendre le café du matin avec un détenu, s'intégrer à une partie de cartes entre agents après le repas... Parfois, notre connaissance du système devenait une boutade : un agent stagiaire demande les heures de promenades et de visites à son collègue ; celui-ci répond : « *Demande lui [en nous désignant], il connaît mieux la prison que nous !* ». Pour les détenus, nous étions considéré comme un *voleur* de savoir, ce qui nous a permis d'être intégré à leurs discussions et menues combines, atteignant parfois un degré de confidentialité assez important. Le fait que, pendant les premières semaines, nous n'avons jamais évoqué notre avis personnel – répondant allusivement aux questions et en faisant l'effort de saisir les opinions, parfois antagoniques aux nôtres – a permis, pour les

agents et pour les détenus, de nous incorporer dans leur quotidien personnel. De l'autre côté, ce silence de notre part nous a valu une reconnaissance de certains détenus : notre refus de me prononcer et le « secret professionnel » étant associé à un respect de la loi de l'Omerta, chère à la prison.

Progressivement, de chercheur sans danger, notre présence a révélé la potentialité d'une *alliance*. A mesure que les confidences nous étaient révélées et que nous étions associé aux entrailles de la profession ou du savoir reclus, notre identité perçue se révélait comme un lien avec l'extérieur. Tantôt nous étions *passer-muraille* : une soupape qui permet de souffler pour quelques minutes, une bulle d'air dans la détention pour décompresser, tantôt *porte-parole* : personnifiant une possibilité de relayer et de rendre publiques les plaintes, contestations et dénonciations. Nous pouvions être témoin attentif de la tourmente de personnes enfermées, ainsi que des professionnels au travail dévalorisé. Plus que cela, nous étions peut-être l'occasion de rendre visible ces souffrances et de les mettre en lumière.

Malheureusement ou heureusement, toute immersion a une fin. Et si nous avons parfois rallongé notre terrain de quelques jours, par angoisse de manquer quelque chose ou par difficulté à nous détacher de quelques mois de relations avec les uns ou les autres, nous avons dû fermer la porte (littéralement et symboliquement) des prisons dans lesquelles nous sommes entré. Cette issue, souvent frustrante, constitue également une sortie nécessaire et bienvenue du terrain, un soulagement. En effet, à mesure de l'enfoncement dans le quotidien et de l'intensification des liens avec les acteurs, le chercheur se retrouve étrié dans une position tiraillée où les rôles se contredisent et se confondent.

Quatrième chapitre

L'art de la recherche : engagement et subjectivité

Ce chapitre consistera en une réflexion en quatre temps visant à discuter l'engagement du chercheur, son implication dans la recherche et la subjectivité engagée lors du travail de recherche.

I. Extériorité, neutralité, éthique

Si, comme nous l'avons évoqué précédemment, le chercheur débute son terrain muni d'un outil méthodologique construit (et nécessaire), celui-ci trouve rapidement ses limites dans sa réalisation concrète. Pour notre part, nous n'avions pas scénarisé de dispositif particulier de rencontre, préférant la spontanéité et la confrontation aux aléas des rencontres. Le seul objectif que nous nous étions attribué était de perturber le moins possible le quotidien de vie et de travail que nous allions approcher. Ainsi, nous observions les différents lieux en fonction des contingences : un jour nous suivions un détenu travailleur, le suivant nous allions du portier à la zone de détention, le jour d'après nous restions à proximité d'un nouvel agent découvrant la prison... Les entretiens ont été prévus en fonction des possibilités et des demandes. Dans l'immersion, cette modulation de la démarche méthodologique, la spontanéité et l'improvisation nous ont permis de supporter un quotidien pesant et un travail solitaire parfois difficile et frustrant. De plus, nous tentions souvent de refuser toute approche normative, afin de favoriser la compréhension (des points de vue, des positionnements, des actions...). Ce choix d'attitude compréhensive, mais pas forcément neutre (cf. *infra*) fût facilité, dans notre cas, par la focale de recherche particulière qui motivait ce travail. Partant, observer les espaces de l'établissement a permis, par une approche plus institutionnelle qu'individuelle (plus macro- ou méso- que micro-), de déresponsabiliser les acteurs en présence ; en tout cas, de comprendre leurs discours et leurs actions dans un contexte et un environnement donnés. La démarche de recherche ethnographique a donc été prise en étau entre une rationalité calculée (présentation de soi, préparation d'entretiens, diversité des interviewés, principe de saturation, quête d'informations...) et les contingences du terrain : les petites choses du quotidien (invitation à prendre un café, entretien interrompu, événements particuliers, relations interpersonnelles, affinités, facteur chance...). A défaut d'une démarche optimale et totalement contrôlée, le travail de recherche a été rendu supportable par la recherche d'une cohérence – « ce que je fais n'est pas inutile », comme une satisfaction à long terme – et d'un certain confort de travail – « j'y retire un minimum de plaisir », comme une satisfaction à court terme.

Si le fait de rendre supportable le quotidien de recherche en prison est une condition nécessaire pour l'ethnographie, elle n'est, selon nous, pas suffisante. En effet, il semble qu'un autre élément vient faire sens pour le chercheur : un attrait particulier pour son objet. Une curiosité scientifique certainement : un désir de faire avancer le savoir, de comprendre l'inconnu ou d'éclairer l'invisible. Une volonté politique parfois : tenter d'attirer l'attention sur les enjeux sociétaux qui nous intéressent. Un affect sentimental souvent : être guidé par un amour, parfois incompris, pour son objet de recherche (cf. *cinquième chapitre : L'importance de la démarche*). Ainsi, le chercheur en détention doit souvent répondre à une question impossible : pourquoi passer du temps en prison, parfois sans même être payé¹⁷ ?

En faisant usage d'un ton volontairement provocateur, les lignes suivantes visent à interroger les canons de la recherche qualitative en sciences sociales (principalement l'ethnographie) au regard d'un exemple particulier et paroxystique de terrain de recherche : la prison.

Effectuer un terrain ethnographique en prison comporte deux enjeux principaux selon Nielsen (2010) : l'établissement de la confiance et le respect de la confidentialité professionnelle. Ces « idéaux » sont à la fois séparés et connectés. Ils font appel aux principes prônés dans la recherche : l'extériorité du chercheur comme gage d'objectivité, la neutralité comme caution de l'impartialité, et l'éthique comme garantie d'une déontologie morale.

II. Une extériorité illusoire

Si le chercheur peut, au départ, être totalement extérieur à son objet de recherche (il pénètre un terrain inconnu), l'immersion relativement prolongée implique *de facto* une intégration et une implication personnelle, d'abord en temps mais aussi humainement, en tant que personne. Dans le quotidien du travail de récolte de données ethnographiques, le chercheur observe des personnes, il entre en contact avec celles-ci, discute, interroge, répond... En sus et au-delà du travail strict de récolte d'informations, l'ethnologue fait donc partie d'un univers social qui ne l'incluait pas avant la recherche. Dans cette implication, le chercheur doit-il faire preuve d'une obligation de réserve, ou peut-il parfois s'engager ? Peut-il multiplier les casquettes pour, lors de discussions informelles, sortir de son rôle d'observateur ? Le chercheur « extérieur » peut-il devenir le cadre de sa recherche ?

¹⁷ Cette recherche doctorale est financée depuis octobre 2012 par un mandat d'Aspirant FNRS. Cependant, les deux premières années de thèse ont été effectuées sans financement (notamment, les deux premiers terrains de recherche ont été effectués sur fonds propres).

« Le sociologue est extérieur à son terrain d'enquête, il n'y participe pas (...). Sa subjectivité doit s'effacer devant la réalité empirique sous ses yeux » (Freidberg, 1972 : 10). De nombreux sociologues prônent, en effet, l'adoption d'une position de recul et d'extériorité par rapport à l'objet étudié. Distanciation nécessaire à l'objectivation et à la critique. Or, dans un quotidien de recherche au plus près et au contact des individus étudiés, l'observateur est *de facto* impliqué dans un tissu de relations et de perceptions. Il fait donc, de manière relative, corps avec son terrain d'enquête (cf. Question de l'être et du paraître, p. 42). De plus, l'accès aux informations est en grande partie conditionné par la proximité entre l'ethnographe et les acteurs de son terrain d'étude. Edward T. Hall (1966) montre le lien entre la distance (entre individus) et l'information recueillie. Deux extraits de nos cahiers d'observation de la prison d'Obristan illustrent ce lien de proximité, tant avec les personnes incarcérées qu'avec les professionnels de surveillance.

12h30. Je suis seul dans l'aile A (tous les agents sont au mess ou au fumoir) et je prends le temps de m'asseoir sur les marches des escaliers qui rejoignent les sections afin de gribouiller quelques schémas. Le détenu Nicolas dont le guichet est mal fermé, m'aperçoit et m'appelle à sa porte. Je monte discuter avec lui à travers sa porte. Nous discutons musique et il me propose de venir prendre le thé « dans son appartement » cet après-midi. J'accepte.

14h15. Le changement de pauses vient d'avoir lieu. Les cellules de l'aile A sont en régime portes ouvertes. Je préviens le chef de quartier de l'aile A que je rejoins le détenu Nicolas dans sa cellule. Je monte sur la seconde section où je croise quelques détenus qui me saluent. J'arrive à la cellule 42 et je frappe deux coups sur la lourde porte métallique entrouverte. J'aperçois Nicolas qui se penche sur sa chaise pour voir à travers l'ouverture de la porte. « *C'est qui ?* ». « *C'est moi, je ne vous dérange pas ?* ». « *Non, vas-y entre David. Pose-toi. On se demandait quand t'allais arriver...* ». Je me laisse inviter dans la cellule. Nicolas est assis au bureau, le détenu Karim (de la cellule voisine) a pris place sur le lit. Un troisième est en train d'uriner. Un verre de thé m'attend et je m'assieds sur le lit aux côtés de Karim. Ils terminent une discussion relative à la distribution de la drogue et au paiement des protagonistes qui ont permis à celle-ci de franchir les murs de l'établissement. Devant moi, ils mentionnent ouvertement où est caché l'argent liquide : une caisse commune à quelques détenus située dans un lieu accessible à tous. Il manque actuellement une cinquantaine d'euros au sein de cette caisse et une « enquête interne » est ouverte.

Nous discutons ensuite de choses et d'autres. Nous partageons nos goûts musicaux et improvisons quelques textes rappés ensemble. Ils me racontent quelques anecdotes de prison. Un téléphone portable vibre. Le détenu Jérôme (que je connais très peu) me regarde l'air inquiet. Karim me fait un

clin d'œil et Nicolas fait signe à Jérôme qu'il ne doit pas se faire de soucis, je suis digne de confiance. Le détenu sort alors le téléphone de son caleçon et répond au message qu'il a reçu. Pendant ce temps, Nicolas et Karim en profitent pour m'indiquer comment sont partagés les téléphones et comment sont organisés les moments de caches et d'utilisation. Un système parfois complexe.

Nous continuons nos discussions. J'aurai passé près de deux heures en cellule lorsque je me décide à sortir. A aucun moment, les détenus qui ont partagé et rendu visibles des informations sensibles ne me demanderont explicitement de garder le silence. Apparemment, les discussions antérieures, ma « réputation » et la complicité avec Nicolas m'ont permis d'être intégré à leurs habitudes sans méfiance.

Prison d'Obristan, aile A, journal de terrain

15h45. Il fait beau, de nombreux prévenus de l'aile B sont actuellement au préau. L'aile est assez calme et les sections cinq et six sont désertes. L'agent Lionel en profite pour effectuer une fouille. Il me demande si je veux venir avec lui. Il enfle une paire de gants et m'invite à le suivre. Il ouvre la cellule 61 en m'expliquant son choix : *« Lui, il m'a cassé les couilles toute la semaine. Je vais le griller ce boukake [terme désobligeant pour désigner un arabe] de merde »*. *« Vous choisissez toujours les cellules pour les fouilles ? »*. *« Non... souvent, on ne les fait pas vraiment. On écrit "R.A.S." et c'est torché. Mais là, le Hassan [un prévenu réputé pour ses facultés à ennuyer le personnel de surveillance], je veux le griller »*. Il entre dans la cellule, jette son trousseau de clés sur le lit et commence la fouille. Il ne cache pas son zèle lorsqu'il renverse le café en poudre et les paquets de tabac sur la table ou lorsqu'il enfonce ses doigts dans les tranches de pain. Il appelle un collègue en renfort afin d'effectuer la fouille avant le retour du préau. Il lui explique qu'il faut trouver quelque chose pour *« faire chier Hassan, comme ils nous fait chier »*. Seule une plaque de cuisson (utilisée à tour de rôle par les détenus) est trouvée, elle devait être rendue au servent d'aile pour 15h. L'agent Lionel n'est pas satisfait de la fouille, mais il garde le sourire. Avant de verrouiller la cellule, il récupère les clés sur le lit en me prenant à témoin : *« T'as vu, il avait les clés de la section sur son lit le connard ! Ça mérite bien un mois de cachot, ça »*.

Prison d'Obristan, aile B, journal de terrain

Les deux extraits de journal de terrain illustrent la confiance que nous ont témoignée les acteurs de la détention. S'il ne s'agit pas toujours de confiance au sens propre du terme, c'est au moins une absence de méfiance qui nous a permis d'avoir accès au quotidien réel et intime de vie et de travail de ces personnes. Ainsi, pendant certains instants – en l'occurrence, lors d'un moment en cellule hors surveillance et lors d'une fouille « sale » – nous étions un *insider*. Si nous ne faisons pas partie d'un groupe – détenus ou agents –, nous faisons tout de même partie du quotidien carcéral et étions, dès lors, impliqué dans ce quotidien. Les détenus nous mettaient au courant de leurs combines et stratégies invisibles (nous étions parfois au courant des « coups » à venir : largages, entrées de stupéfiants, évasions d'autres établissements, etc.), et les agents pénitentiaires nous rendaient visibles leurs véritables manières d'agir dans leur travail (nous avons assisté, de loin, à un passage à tabac au cachot ; à ce moment, un agent pénitentiaire s'est adressé à nous : « *Il a bien ramassé celui-là* [rire]. *Viens voir* »). Il s'agissait donc d'une intégration à double sens. D'une part, les acteurs partageaient leur quotidien en faisant preuve de franchise et de transparence. De l'autre (et c'est une condition à la première), nous acceptions ce qui nous était donné à voir sans juger. Si le silence d'un chercheur semble parfois cautionner les discours et actes entendus et observés, il est nécessaire à l'intégration. Cette position délicate est évidemment fragile car le chercheur se situe *en retrait* tout en étant à la fois impliqué *dans* l'action et la relation.

Parfois, cette « intégration » du chercheur est facilitée, voire provoquée, par les acteurs eux-mêmes. Ainsi, des agents pénitentiaires nous ont demandé dans quelles prisons nous comptions continuer cette recherche. Plus tard, nous apprendrons qu'ils ont contacté leurs collègues d'une prison constituant un terrain de recherche postérieur afin de s'assurer de notre accueil. Parfois, comme dans la situation décrite ci-dessous, les stratégies d'implication sont plus fines et extrêmes.

Sous mes yeux, sous ses yeux

8h20. Je prends le café dans la cellule de John. Je suis assis sur le lit, John est à table. Suite à l'entretien d'hier, il me parle de son vécu dans le commerce de la drogue, et rectifie quelques éléments que nous n'avons pu approfondir. Le servant de section nous entend discuter et vient me saluer [...]. Un autre détenu, récemment muté dans l'aile et que je ne connais que de vue, passe devant la cellule et nous salue timidement. John l'interpelle et lui demande de venir. Je serre la main de ce détenu en me présentant. Pendant ce temps, John plonge les mains dans le café en poudre et en ressort un paquet d'héroïne qu'il tend à son codétenu. Celui-ci est surpris et empoche rapidement le paquet [...]. Plus tard, John m'expliquera que cette transaction avait comme but principal d'informer son codétenu sur ma présence et mon inoffensivité. Plus encore, il m'indiquera que les mots et la

proximité entre les personnes en prison « *ne veulent rien dire* » ; ce qui importe ce sont « *les regards et les choses que l'ont fait devant les autres* ».

Prison d'Arstotzka, section 3a, journal de terrain

Plus qu'une aide à l'intégration, cette situation constitue également une source de données importante dans le sens où elle informe le chercheur. Ici, nous avons appris que la proximité que nous pouvions afficher avec certains acteurs (agents ou détenus) n'était pas nécessairement perçue comme un signe de complicité de la part de l'autre groupe.

Néanmoins, des éléments restent évidemment hors du champ d'observation. Nous n'avons parfois pas accès au réel (au « vrai ») selon les acteurs – « *Mets une chemise bleue, tu verras comment ils [les détenus] sont en vrai* », « *C'est parce que tu es là qu'ils [les agents] font les choses bien. En vrai, c'est pas comme ça* ». C'est ici que les entretiens permettent, par le dicible, d'accéder à l'invisible.

Le fait d'assister à sa propre intégration sans y prendre vraiment part, si ce n'est en étant présent en des endroits choisis, est également un moyen de perturber le moins possible le quotidien. Evidemment, la seule présence d'un observateur extérieur (mais qui, au bout d'un certain temps, n'est plus considéré comme extérieur) perturbe le quotidien. Cependant, outre les situations où le chercheur peut feindre l'ignorance ou choisir le silence, certaines interactions suscitent une réaction plus active. A la question, souvent renouvelée à propos de divers éléments, « *Et toi, vu de l'extérieur, qu'en penses-tu ?* », il n'est pas toujours évident de s'extirper. Parfois, des situations requièrent l'implication active (et souvent normative) du chercheur, qui doit alors « se mouiller » ; parfois même « mettre de l'huile sur le feu »¹⁸. Nous avons alors proposé à la discussion nos propensions abolitionnistes, par exemple.

En effet, si la neutralité affichée peut être perçue comme une barrière, l'affichage d'un certain engagement (toujours relatif et toujours ouvert au débat) permet de nourrir l'échange d'arguments et ainsi d'avoir accès aux visions des acteurs en présence. Par exemple, un agent pénitentiaire, ancien universitaire nous demande l'identité de notre directeur de thèse. Une fois mis au courant, il nous questionne : « *Il a quand même des idées bizarres lui, non ? Je l'ai vu une ou deux fois, il ne fait que critiquer comment on travaille...* ». Cette interaction particulière a permis d'ouvrir un débat pendant un repas où nous avons pu prendre position. Ainsi, nous discutons de la notion de responsabilité : quel est le poids de la force institutionnelle sur le travail quotidien des agents ? Comment expliquer la faillite de l'institution pénitentiaire ? Etc. Néanmoins, nous avons toujours fait le choix d'un engagement limité (tout en étant *a minima* fidèle à nos convictions), que nous pouvions toujours atténuer en feignant l'ignorance ou en simulant l'étonnement ou l'accord. Lors de rares exceptions, cet engagement dans la confrontation d'idées peut devenir une stratégie. Certaines discussions collectives, en présence d'agents de même grade, ou de détenus ont

¹⁸ A ce titre, voir le « breaching » chez H. Garfinkel, 1967.

parfois pu devenir virulentes. L'échange d'idées et d'arguments entre acteurs, mais provoqué par le chercheur, était alors très riche en enseignements ; cela tout en gardant à l'esprit l'objectif vers lequel nous voulions tendre : perturber le moins possible le quotidien.

Dans certaines situations, l'incorporation du chercheur au milieu qu'il étudie peut sembler dépasser certaines limites. Ainsi, des stratégies ont pu être déployées pour redéfinir notre position, avec une dépense d'énergie importante. Par exemple, lorsque nous serrons la main d'un détenu incarcéré pour « faits de mœurs » sous les yeux d'un autre détenu, celui-ci nous taquine en nous assimilant à certaines valeurs propres à la culture détenue : « *Tu me déçois, là ! Pourquoi tu serres la main aux pédos ?!* ». De nouveau, cet « incident » fut l'occasion de répéter que notre présence avait un but compréhensif et que mon rôle consistait à ne pas juger les personnes, les actions ou les paroles.

Le chercheur en détention que nous étions donc fait forcément partie de l'environnement étudié. Loin du mythe de « l'œil de Dieu » – le chercheur étant souvent présenté comme observateur extérieur non impliqué dans l'interaction –, le travail de recherche ethnographique en prison passe nécessairement par une présence physique *dans* les murs et une implication *dans* le quotidien. Par notre expérience personnelle, nous avons vu que l'enjeu se situe alors à l'intersection d'un objectif (illusoire) de moindre perturbation du quotidien et d'engagement dans les relations créées par la présence du chercheur. Nous avons alors scruté *une* réalité créée par notre présence ; devenant à la fois observateur et cadre de notre propre recherche. Dans ce contexte, un second enjeu se greffe immédiatement à l'engagement du chercheur (et y est intimement lié) : la supposée neutralité qu'il est censé afficher sur le terrain.

III. L'expérience d'une neutralité axiologique bousculée

Certains criminologues partent d'un présupposé qui conditionne leur présentation : une « mission morale » du criminologue qui doit se déconnecter de ses allégeances politiques et idéologiques lors du travail de recherche (Liebling, Stanko, 2001). Le chercheur (qu'il soit criminologue, sociologue, psychologue, ethnologue...) en détention se trouve, de fait, pris entre deux groupes *a priori* antagoniques : le groupe surveillant et le groupe incarcéré (en faisant fi, ici, des autres acteurs de la détention). H. Becker (1967) utilise, pour indiquer cette tension, la métaphore de la prise « entre deux feux » (*in a crossfire*) que nous avons traitée précédemment. Ce tiraillement est d'autant plus flagrant lorsque le chercheur prend comme objet les deux entités principales que composent le quotidien de la détention : les agents pénitentiaires *et* les personnes détenues. Lors d'observation non directement participante (*i.e.* sans faire partie d'un groupe identifiable, et sans avoir de rôle institutionnel prescrit), c'est au chercheur que revient le choix de son positionnement à

l'intersection de cette ligne de feu. A. Liebling (2001) ajoute que tout chercheur se positionne forcément d'un côté *ou* de l'autre (prodétenus ou proagents). Si la neutralité semble en effet impossible, notre pratique personnelle d'immersion en détention ne permet pas d'aboutir à cette conclusion de positionnement obligatoire. Si notre « sympathie » (pour reprendre les termes d'H. Becker) étaient *a priori* adressée à la population détenue, il est vite apparu que les agents pénitentiaires attiraient également notre sympathie. Notre manière d'être, entre et avec les deux groupes en présence, étant certainement influencée par notre focale de recherche et un postulat posé *a priori* : la force de l'institution (son empreinte historique, architecturale, hiérarchique, etc.) conditionne les manières de faire en son sein. Cette vision d'un quotidien où tous les acteurs sont « dans le même bain » (et dans lequel nous baignons avec eux) a permis d'approcher, paradoxalement sans *a priori*, l'ensemble des acteurs en présence.

La stratégie qui semble majoritairement adoptée par les ethnographes en prison (Cowburn, 2007) consiste en une moindre implication dans les interactions (*strategic withdrawal*, selon la topologie goffmanienne, 1968) ; revivifiant ainsi le mythe de l'extériorité (cf. *supra*). Or, l'implication permet, selon nous, d'activer et de valoriser les acteurs (en les considérant) et d'avoir accès à leurs références et leurs modes de pensées. L'implication personnelle, nous l'avons illustré, devient alors un outil et une voie d'accès aux savoirs et aux usages. « Si la démarche scientifique requiert une distance analytique et une neutralité normative, les enquêtés réclament parfois un engagement en leur faveur » (Massicard, 2002 : 117), une impartialité partielle (Nielsen, 2010).

IV. Une éthique subjective

A partir d'expériences qui nous sont révélées et de notre propre expérience subjective, nous sommes censé construire un savoir objectif. Rappelons ici que le chercheur n'a accès qu'à *une* réalité particulière qui est fonction de la dialectique entre le terrain, ses acteurs et le chercheur lui-même. Le chercheur ethnographe, sa posture et la manière d'appréhender le terrain conditionnent donc, en partie, le produit de sa recherche. De nombreux ethnographes, en relatant leur méthodologie, font état d'un code d'éthique, ou en tous les cas de lignes de conduite. Si l'on parcourt les quelques guides de recherches ethnographiques (notamment Spradley, 1979), l'éthique n'est que peu abordée. De manière générale, deux principes – sorte de points d'honneur – sont avancés. D'abord, l'exigence du consentement libre et éclairé des sujets de recherche. Il va de soi que nos entretiens étaient toujours volontaires, le but de notre recherche affiché et les enregistrements préalablement consentis. Cependant, qu'en est-il des discussions informelles auxquelles nous avons pris part ? Le fait d'avoir annoncé notre rôle de recherche suffit-il pour légitimer tout ce qui nous est dit et donné à voir ? Et finalement, les acteurs parlent-ils toujours au chercheur ? Second principe éthique prôné : la non-interférence. Si nous avons montré qu'il y avait

toujours interférence dès lors qu'un chercheur s'immisce dans un milieu et dans des interactions, les ethnographes veulent perturber le moins possible le monde social qu'ils étudient (c'est la définition même de l'observation). Ainsi, cette position d'observateur et le rappel de l'obligation de réserve (le « secret professionnel ») ont souvent été une manière, en ce qui nous concerne, de ne pas nous impliquer dans la vie carcérale. Cependant, dans de nombreuses interactions intimes, en cellule, au réfectoire ou dans un bureau, nous avons eu également un autre rôle : permettre à un détenu de pleurer hors de la vue de ses codétenus, lancer un débat sur les faillites de l'institution pénitentiaire qui divisera les agents, etc. Autant de situations qui n'auraient pas pu voir le jour sans notre présence.

Autant de situations aussi où nous ont été révélées des pratiques ou des événements à venir, parfois dramatiques : lorsque nous sommes invité à observer un passage à tabac (ce que nous refusons) ou qu'un détenu nous évoque la préparation d'une évasion par prise d'otage (qui se vérifiera). Jusqu'où garder le silence ? De plus, le principe de non-interférence suppose que le chercheur ne modifie pas *a posteriori* le milieu étudié. Pouvons-nous donc révéler des usages qui ne sont pas connus de tous au risque de voir bouleverser ces pratiques ? Par exemple, pouvons-nous rendre publiques les manières de faire rentrer l'alcool au sein des murs alors qu'elles ne sont connues que d'une minorité identifiable de détenus, mais qui sont scientifiquement extrêmement intéressantes pour la recherche ?

Notre position de chercheur ethnographe en détention était, le lecteur l'aura compris, celle d'un engagement, ou plutôt d'une impartialité partielle dans les termes de Nielsen (2010), c'est-à-dire le choix d'une position toujours flottante, mais jamais totalement neutre du fait que nous sommes nous-même pris dans un réseau d'interactions et dans un réseau de partage de savoirs. Si notre recherche était *a priori* guidée par des aspirations utopiques (les idéaux de neutralité, d'heuristicité, de compréhension...) qui balisent le travail sans jamais être totalement atteints, c'est plus l'inconfort de notre position dont nous voulons témoigner ici. Selon Massicard (2010) : « L'inconfort méthodologique s'est *in fine* révélé heuristique » et nous revenons ainsi au point de départ, il favorise l'émergence d'une réalité étudiable : la réalité créée par et dans l'interaction du chercheur, de l'environnement qu'il pénètre et des acteurs qui le composent.

Cinquième chapitre

L'importance de la démarche

De la réflexivité présentée dans le premier chapitre découle ce second chapitre plus fondamental. Cette analyse réflexive se découpe en deux temps – du plus terre-à-terre, à l'autre plus « essentiel » au sens propre du terme ; le terme « démarche » désignant à la fois l'allure, la dégainé et le processus, le raisonnement. Enfin, ce dernier chapitre de notre partie consacrée à la méthodologie mettra en exergue l'engagement physique, l'implication et la place du corps dans l'interaction (carcérale). Y est notamment développée la question du confort nécessaire (condition de supportabilité) et de l'inconfort fécond (condition d'heuristique) (*I. Question de l'être et du paraître*).

En opérant un glissement du concret du travail de recherche vers un questionnement fondamental, il s'agira, dans le point *II* : Démarche artistique et scientifique : pourquoi faire cela ?, de revenir sur le sens de la recherche. Un lien avec la démarche artistique sera ici opportun afin de nourrir une réflexion sur l'(in)utilité de la recherche.

I. Question de l'être et du paraître

Dans la continuité de la réflexion présentée en amont, il est ici question de la démarche (le fait de marcher). Le rythme du pas, l'attitude, l'accommodation du chercheur à son terrain font l'objet de l'analyse. Une importance spécifique est accordée à la nécessité (et à la difficulté) d'être soi-même sur un terrain ethnographique engageant et confrontant.

Autant, il nous est très simple d'exprimer pourquoi nous détestons la prison. Autant, il nous est très difficile de verbaliser ce qui nous a fait « aimer » l'observation en prison. Nous utilisons ce vocabulaire à escient car il y a eu quelque chose de cet ordre-là ; de l'affinité qui dépasse un cadre strictement scientifique et utilitaire de récolte de données. Cette posture adoptée presque malgré nous était sans doute la seule supportable et finalement, celle qui, nous pensons, a assez bien fonctionné (en termes heuristiques) mais qui a nécessité du temps, avec de longs moments fait de « petits riens » (pour reprendre un terme du dessinateur L. Trondheim¹⁹). En deux mots, il s'est agi de nous laisser porter par la détention : d'être là, de voir ce que les autres voient et surtout d'éviter le regard omniprésent du chercheur. Celui-ci n'est finalement qu'un acteur parmi d'autres, mais un acteur différent. Comment ? En marchant. Il nous importait d'insister et d'afficher cette différence ; notamment en nous déplaçant d'un coin à l'autre des établissements, le cahier de terrain sous le bras. L'objet – le sacro-saint cahier de terrain – constituait véritablement notre identité (voire notre bouclier) de chercheur. Lors d'un oubli du cahier de terrain, lors

¹⁹ TRONDHEIM Lewis (2006), *Les Petits riens. Tome 1. La Malédiction du parapluie*, Paris, Delcourt.

d'un terrain à 140 km de notre domicile, nous avons ainsi fait demi-tour après avoir épuisé les quelques librairies de la région pour récupérer *notre* journal Moleskine à couverture rigide noire. Ce fétichisme était pour nous indispensable à une présence dans les murs. Mais il importe également de réduire la distance qui peut être perçue par les acteurs, et donc d'afficher une proximité et une disponibilité. En marchant vers, en marchant rapidement pour se rapprocher, en diminuant l'allure pour rester près. Dans notre travail, cette tension – être différent mais être proche – a été dénouée par le fait que nous avons été assimilé comme proche de la classe populaire. Certains usages langagiers (tutoiement, usage de l'argot, etc.), des manières d'être (poignées de mains ou usage de la bise, franchise affichée, distance par rapport à la hiérarchie...) ou nos goûts musicaux ont fait en sorte que l'identité que les acteurs de la détention nous prêtaient s'éloignait considérablement de l'élite universitaire à laquelle nous aurions pu être assimilé. Si cette identification nous a aidé tout au long des terrains de recherche, dans certains cas extrêmes aussi parfois, nous nous sommes posé la question de savoir si notre rôle était bien compris, si notre statut d'« autre » était bien conservé. A titre d'exemple, cet extrait de journal de terrain relate un des premiers moments où nous nous sommes véritablement posé des questions sur notre présence dans les murs.

Téléphone portable

Suite à la découverte d'un chargeur de téléphone lors d'une fouille aléatoire de cellule (deuxième étage, aile A), la hiérarchie pénitentiaire décide d'effectuer une fouille en profondeur de la même cellule. L'ensemble de la détention est gelé (aucune circulation, cellules bouclées). J'observe donc la fouille qui est effectuée par deux agents pénitentiaires du service technique accompagnés de deux détenus travailleurs. J'ai beaucoup suivi cette équipe les jours précédents. La fouille consiste à retirer tout ce qui est interdit (c'est-à-dire énormément de choses : bricolages, lampes en surplus, boîtes de rangements en carton...), et surtout à démonter l'ensemble des installations pour dénicher le téléphone portable. Les deux agents s'occupent de démanteler la cellule alors que les deux détenus travailleurs descendent les éléments confisqués au rez-de-chaussée. Au niveau de ce rez-de-chaussée, le détenu dont la cellule est actuellement fouillée est placé dans une cellule vide. L'un des détenus travailleurs en profite pour lui adresser quelques mots que je ne distingue pas. Lorsqu'il remonte, le détenu travailleur me fixe pendant de longues secondes ; je comprends qu'il désire me dire quelque chose sans pouvoir l'exprimer à haute voix. Lorsqu'il passe à mon niveau, il saisit mon journal de terrain qu'il dépose par terre. Il entre alors dans la cellule et empoigne une table de nuit qu'il s'empresse de me tendre. Encore une fois, son regard insistant veut me dire quelque chose. Il fixe sa main droite. En saisissant le meuble, je comprends très vite qu'il est primordial d'assurer une bonne préhension afin qu'un double fond (contenant

certainement le téléphone portable) ne se dérobe pas. Je descends le meuble et le pose délicatement au rez-de-chaussée. A travers le cachot, j'entends : « *merci le bruxellois !* » (alors que je n'ai jamais rencontré ce détenu). Quelques secondes plus tard, le second détenu travailleur descendra récupérer le téléphone. [...]

Jamais, pendant le reste de mon observation, nous ne reparlerons de cet événement.

Prison d'Obristan, journal de terrain

Lors de cet épisode, avons-nous été trop loin ? Nous a-t-on attribué le bon rôle ? Avons-nous été manipulé ? Etait-ce également un test de confiance ? Que pouvions-nous faire d'autre ? Ce sont des questions que nous nous sommes posées.

Quoi qu'il en soit et partant de ce que nous évoquions en amont, il apparaissait nécessaire de faire confiance aux acteurs et à leur discernement. Marcher en regardant les personnes dans les yeux, marcher en affichant sa discrétion, et sa volonté de respecter les intimités de chacun. Marcher en croyant en la potentialité des acteurs à nous percevoir comme un acteur « autre » dans la détention. Cette posture nécessite évidemment une bonne présentation de soi et de son rôle de chercheur pour dissiper les ambiguïtés. Enfin, il s'agit d'établir les conditions d'une bonne socialisation. Nous avons notamment privilégié les discussions informelles aux entretiens. Marcher aux côtés de, marcher le long d'un couloir, se tenir debout dans un encadrement de porte. Nous avons également essayé d'être partout avec notre identité propre. Il est nécessaire parfois, de voguer entre quelques identités propres : par exemple, être naïf sans être imbécile, ou être curieux sans être intrusif. Plus encore, il est essentiel de profiter des espaces interstitiels : les zones d'attente ou de déplacements tels que les couloirs et les sas, ou les zones d'intimité dans lesquelles nous finissions par pénétrer (cellules, bureaux, fumoir...).

L'espace devient donc, en quelque sorte, le terrain de jeu de l'ethnographe. Très concrètement en nous focalisant sur les mouvements et la démarche du chercheur, nous pouvons retracer nos manières de nous placer et de nous déplacer, de rester et de circuler dans la détention. Nous revenons donc ici sur la spontanéité de nos circulations sur nos terrains. En référence à l'étymologie des verbes, nous « circulions » plutôt que nous ne nous « déplaçons ». En effet, le terme « circuler » renvoie au fait de se mouvoir dans un circuit fermé, par allers/retours ; « se déplacer » indiquant quant à lui un changement de place ou le fait de quitter sa place. Notre « place » ; l'avons-nous toujours gardée ? C'est la question que nous nous sommes aussi posée lors d'un autre instant d'observation. Il s'agit de notre dernier terrain. A ce moment, les acteurs savaient que nous avions passé plusieurs mois dans d'autres prisons et nous ne pouvions plus jouer la carte de la naïveté. La virginité

comme outil se tarit en effet progressivement au fil du temps de l'observation au profit d'une autre ressource : la connaissance. Une ressource qui nous a franchement embarrassé.

Demande d'avis

Un détenu réputé et classé « dangereux » est sur le point d'arriver depuis la zone d'accueil pour être incarcéré à l'aile n°3. Les trois agents de l'aile reçoivent deux agents en renfort. J'observe le travail de ces cinq agents pénitentiaires. Ils discutent, non sans véhémence, du régime de détention de la prison qui a été ouverte il y a quelques semaines seulement. Dans l'attente, quelques blagues typiquement pénitentiaires et souvent homophobes, racistes ou misogynes sont partagées. Le détenu arrive enfin, escorté par des agents de la zone d'accueil. La mise en cellule se passe sans accroc. Quelques minutes plus tard, le détenu utilise le dispositif d'appel et entre en communication avec les agents pour diverses demandes : papier wc, horaires des promenades, etc. L'une des agentes arrivées en renfort s'énerve et se rend devant la cellule du détenu. Elle le rabroue violemment : « *T'es pas à l'hôtel, ici on va t'apprendre à fermer ta gueule* ». Le détenu ne s'énerve pas, mais demande des explications aux autres agents (via l'interphonie) en refusant de parler directement avec l'agente. Celle-ci en vient à l'insulter et menace de rentrer dans la cellule pour lui faire comprendre « qui est le chef ». Les autres agents tentent de calmer leur collègue et la tirent, presque de force, jusqu'au bureau. [...] Quelques heures plus tard, les agents sont retournés à leur poste. Je reste à l'aile n°3 afin d'observer le travail « normal » des trois agents pénitentiaires. Ils discutent intensément du comportement de l'agente en se demandant s'ils doivent prévenir leur hiérarchie. Ils m'expliquent qu'ils ne sont pas en faveur d'une délation, mais qu'un tel comportement risque de mettre tous les agents en danger, eux en premier lieu. [Je pense (mais c'est une réflexion que j'ai a posteriori) que ce que je laisse voir, dans mon silence, pousse les agents à prévenir la hiérarchie]. [...] Le lendemain, alors que j'erre sur l'aile n°2, un directeur me demande de le suivre. Nous nous rendons dans un bureau où nous attendent les trois agents de la veille ainsi qu'un un gradé pénitentiaire. Celui-ci prend la parole : « *On m'a dit que vous étiez présent lors de l'incident d'hier, à propos de Madame X et de Monsieur Y* ». Il poursuit en me demandant, à moi « qui connaît maintenant bien la prison », ce que je pense du comportement de l'agente. Avec toutes les précautions d'usage et en rappelant mon rôle dans l'établissement, je me contente de renvoyer la balle aux agents qui étaient présents en « validant » (malgré moi, parce que je ne les contredis pas) la version des agents. Ce n'est que lorsque le directeur me demande : « *Tu ferais quoi ?* » que je refuse totalement de répondre et demande à quitter la pièce.

Prison de Kolechia, journal de terrain

Le rôle que l'on nous attribuait à ce moment-là nous était très inconfortable. Cela nous a amené à nous poser des questions sur le message que nous laissions transparaître par notre simple présence. Est-ce que l'agente a agi de cette manière pour nous prouver qu'elle pouvait endosser son rôle d'agent de surveillance alors que nous avions assisté au partage de blagues machistes ? Est-ce notre consentement par le silence qui a poussé les agents à avertir la hiérarchie ? Pourquoi avons-nous été pris à témoin ? On nous demandait maintenant notre avis. Avec le chef d'établissement, nous étions le plus ancien de la prison puisque nous étions présent sur le chantier un mois avant l'ouverture et l'arrivée des premiers détenus. Manifestement, nous n'étions plus le petit étudiant naïf qui observe, prend des notes et esquisse des croquis dans son carnet.

Revenons sur les déplacements du chercheur dans l'espace carcéral. Les moments d'arrêt étaient nombreux dans ces circulations : arrêts en attente d'une ouverture d'une grille, discussion au milieu d'un couloir (là où l'on ne s'arrête pas habituellement). En général, les premières rencontres avaient lieu sur une zone très particulière : le pas des portes. Les agents étant dans leurs bureaux ou dans le fumoir, ou les détenus étant en cellule. Nous nous placions naturellement dans l'encadrement de la porte pour nous présenter et discuter quelques minutes. Nous ne franchissions la porte que si nous y étions explicitement invité. Progressivement, nous avons pénétré ces zones plus intimes et personnelles où les discussions (dans leur contenu, leur intensité et leur personnalisation) se transforment. La porte du bureau ou de la cellule se refermait alors, protégeant nos échanges. Et c'est précisément là que peuvent apparaître des tensions. Lorsque le chercheur accède (et cela contribue à son altérité) de manière indifférenciée à différents espaces auxquels personne n'a accès conjointement (tant à la cellule qu'à la réunion de la direction, au fumoir du personnel qu'à la cour de promenade des détenus). L'altérité du chercheur peut alors devenir suspecte ou, en tous les cas, mal comprise car singulière et inhabituelle.

De la tarte aux cerises à la tarte aux phalanges

Suite à un entretien en cellule, un détenu me propose une part de tarte qu'il a cuisinée en prévision de ma venue. J'accepte. Nous partageons donc une part de tarte lorsque l'agent en charge de la section ouvre les portes de cellules en vue des activités (cellules portes ouvertes). En nous voyant, il lance : « *Alors, on passe du bon temps ?* » avant de continuer son parcours. Deux autres détenus, passant devant la porte, s'invitent et nous continuons de discuter, à quatre. La discussion dure environ trente minutes et l'agent pénitentiaire passe régulièrement devant la porte de cellule, en y jetant des regards à la fois discrets mais insistants. [...] Je prends congé des détenus en les remerciant. Je sors de cellule et m'avance vers l'agent pour le prévenir que je quitte la section. Ses paroles devancent les miennes et il s'adresse à

moi en ces termes : « *Tu ne dois jamais accepter de nourriture de la part de ces gens-là. S'ils sont ici ce n'est pas pour rien. Ils vont t'empoisonner... Tu ne sais pas ce que tu risques, toi ici* ». Il continue son sermon en haussant progressivement la voix. Des détenus observent de loin, d'autres sortent de cellules, d'autres encore se regroupent autour de nous. Je tente de désamorcer la situation par l'humour en indiquant à l'agent que j'avais bien accepté un café offert par ses collègues quelques heures plus tôt et que je risquais tout autant de me faire empoisonner par l'un des siens. [...] Quelques minutes plus tard, j'étais appelé par le chef de quartier qui m'expliquera qu'il m'avait convoqué pour la forme et qu'il ne voulait pas déforer la réputation de son agent. Il me rappellera quand même que j'étais seul responsable de ce que j'acceptais ou non de la part des détenus, contrairement aux agents pénitentiaires qui sont soumis à un règlement. [...]

Le jour-même, je sors de la prison vers 16h. L'agent avec qui j'avais eu un échange teinté de reproches et d'humour maladroit m'attend sur la zone de stationnement (il avait terminé son service à 14h). De manière claire, il veut en découdre...

Prison de Kolechia, journal de terrain

Le plus étonnant dans cette anecdote est sans doute le fait que ce qui s'est passé sur le parking a, semble-t-il, permis des relations cordiales par la suite entre cet agent et nous-même. La prise de becs le long du mur d'enceinte, à l'extérieur de l'établissement, loin des regards des collègues ou des détenus, a totalement désamorcé une situation beaucoup plus conflictuelle à l'intérieur des murs. Néanmoins, ce moment d'observation témoigne d'une altérité mal comprise, justement parce qu'il dénote totalement du quotidien du terrain.

La spontanéité qui guidait ainsi toute notre observation (et qui peut, peut-être, être considérée comme une forme d'abandon face à l'institution) nous a ainsi fait basculer entre des moments d'errance (qui attirent parfois la curiosité) et une installation entre les murs (qui met à l'aise).

Après plusieurs mois passés à errer et nous installer, venait le moment de quitter le terrain et de faire ses derniers pas. Ce n'est jamais le bon moment. La sortie du terrain a toujours été extrêmement frustrante, mais aussi bienvenue, lorsque le chercheur commence (peut-être trop) à faire corps avec son terrain de recherche.

Bizutage

Lors de ma dernière journée de terrain au sein de la prison d'Obristan, quelques agents pénitentiaires ont décidé, comme il en est coutume pour les agents partants, de me bizuter. Sorte de baptême de sortie d'un établissement pénitentiaire...

Peu après le repas de midi, la vie cellulaire reprend son cours : les agents regagnent leurs sections et les premiers détenus travailleurs sortent de leurs cellules pour retrouver leurs postes. Je me trouve alors face à la cellule 95, à l'aile C. Cette cellule sert de cachot lorsque les nouvelles cellules nues, au fond de l'aile, sont pleines ou inutilisables. Un agent est assis à ma droite, au bureau. Un autre se place à ma gauche et je discute avec un dernier en face de moi. L'agent qui avait promis « *que j'allais y passer* » entre dans la section et demande à ses collègues si le détenu Chris [qui a été mis au cachot le matin même] est dans la cellule 95. Je sais que ce détenu se trouve dans le cachot C2, à une quinzaine de mètres de là. Mais... trop tard. Le cachot est ouvert et les quatre agents – deux autres les rejoindront – m'attrapent pour me mettre au cachot. Très vite, mes bras sont maîtrisés et mon journal de terrain tombe par terre. Il ne me reste que les jambes pour repousser cet assaut. Celles-ci, en appui contre l'encadrement de la porte, me servent à empêcher les agents de me faire passer le chambranle de la cellule 95. J'entends crier : « *La jambe, prends la jambe !* ». Plus aucune partie de mon corps ne touche le sol. Je ne vois que des parties d'uniformes bleus et, à quarante centimètres de ma tête, le carrelage beige. S'ils me lâchent, je n'ai aucune possibilité de me rattraper et mon nez amortira ma chute. Mais je n'ai pas le temps de pousser la réflexion, les agents me déposent dans le cachot. Je me retourne, la porte se ferme. La scène n'a certainement duré que quelques minutes, mais je suis fatigué et engourdi. Mes mains tremblent. Je sens l'adrénaline et pourtant, je suis conscient que cela ne relève que du jeu...

J'entends rigoler derrière la porte. Aucun moyen d'entendre ou de voir quoi que ce soit. Le guichet s'ouvre. A travers l'épaisse vitre de plexiglass, j'entrevois le visage de l'agent. Mon premier réflexe : contrer cette aptitude à sens unique. Je place donc le matelas en mousse déchiré et poisseux contre la porte. En prenant le matelas, je sens la mousse humide et observe des taches douteuses. Une fois le matelas placé, je me sens vraiment seul. Je fais l'inventaire de la cellule : un seau avec son couvercle (je repousse le couvercle du pied, le seau semble propre), une couverture roulée en boule (je la repousse du pied, mais n'ose l'attraper de mes mains), et une bouteille d'eau entamée d'un tiers. J'ouvre la bouteille, une forte odeur s'en échappe. Un détenu puni a certainement dû boire de cette eau il y a déjà un certain moment. Je garde la bouteille à mes côtés, cela pourra peut-être servir ma vengeance. Je tourne. Deux pas de côté, quatre en longueur ; quinze

carrelages en latéral, vingt-cinq en profondeur... Un agent tente d'ouvrir le guichet, mais le matelas remplit son office. Je déchiffre les quelques graffitis : « *Bruxelles, représente !* », « *Je t'aime, je survis grâce à toi, ma belle* », « *Courage tous dans la même merde !* ». Je ne suis pas seul. La lumière s'éteint... Il fait noir, seule une très faible lumière transperce la plaque de métal perforée qui est fixée contre les barreaux. Je me place derrière la porte, contre le matelas, mais me ravise de suite : je ne veux pas être à leur portée s'ils décident d'ouvrir la cellule. Je me place donc au fond de la pièce, accroupi, en fixant la porte. Par chance, les aiguilles lumineuses de ma montre m'indiquent l'heure. Après le sentiment d'impuissance, c'est la suspicion qui pointe : que font-ils derrière la porte ?

Le second guichet – celui qui est utilisé pour le passage de nourriture – s'ouvre et le matelas est repoussé. Trop tard pour attraper la main de l'agent. J'entends la directrice rigoler alors que le judas s'ouvre à nouveau. Elle s'adresse à ses agents : « *Non, vous n'avez pas fait ça... !* ». La porte s'ouvre, je reste quelques secondes dans le cachot avant de sortir. J'hésite. Je ne veux pas sortir maintenant, pas devant tout le monde... Quelques agents rigolent. Tous me regardent... J'attends quelques minutes avant de retrouver l'agent qui a commandité ma mise au cachot et de lui vider la bouteille d'eau malodorante sur la tête après une course-poursuite le long des 7^{ème} et 8^{ème} sections.

Les instants qui suivent sont empreints de suspicion : pourquoi les agents, se placent-ils de cette manière ? M'attendent-ils derrière cette porte ? Pourquoi cet agent sourit-il ? Certains me narguent, d'autres reprennent leurs postes... Peu avant le changement de pause, je me sens de nouveau encerclé. J'ai vu juste : plusieurs agents me bloquent contre une grille. Ils m'attrapent les bras et une jambe. Puis l'autre. Mes tentatives afin de me libérer étant vaines, je me recroqueville et tente de les empêcher de me déplacer. Le bras gauche dans le dos, je sens mon épaule fragile sous la clef de bras d'un agent. Ma tête heurte la grille. De nouveau, le manque de contact avec le sol me perturbe et déséquilibre mes sens. J'entends deux détenus crier : « *Allez, montre-leur ta force ! Défends-toi !* ». Lorsque je tente d'extirper ma tête, un agent me tamponne le cachet de la prison sur le front – ce cachet est imbibé d'encre destinée à la prise d'empreintes digitales. Bizarrement, le sceau de la prison sur le visage, je pense au concept de stigmatisation d'Erving Goffman. La sociologie ne me sera d'aucune aide dans cette situation... Après quelques démêlés, je suis menotté et placé au sein d'une cage à roulettes. Le bracelet gauche me serre fortement le poignet. Dans cette cage métallique (normalement destinée au transport du linge), je suis baladé dans la prison jusque dans un bureau de la direction...

La directrice semble ne pas apprécier l'opération menée par les agents. Mais personne n'a les clefs pour me libérer. Alerté par le bruit, un adjudant

descend de son bureau. Il récupère la clef des menottes au centre de commandement avant de me libérer. Il me questionne sur mon poignet rougi et griffé.

Au même moment, un agent annonce une fouille de cellule concluante. Une astucieuse cache a été découverte. Les attentions se détournent enfin de moi...

Prison d'Obristan, journal de terrain

II. Démarche artistique et scientifique : pourquoi faire cela ?

« L'art nous rend la vie plus difficile, il nous oblige à réfléchir, à penser, [...] il nous fait passer du temps à chercher des réponses ».

Marc Caccavo, « Quelle est la démarche et le processus de création artistique ? Pourquoi crée-t-on ? », 2013.

Pour terminer, nous aimerions tenter d'opérer un glissement du concret du travail de recherche vers un questionnement fondamental, vers une réflexivité plus « essentielle » (au sens propre du terme : sa nature fondamentale), il s'agira de discuter du sens de la recherche : pourquoi faire cela ? Pourquoi le faire comme cela ? La question du pourquoi permet d'interroger la conscience morale ou l'objectif politique trop souvent masqué qui est à l'origine (et qui parfois guide) d'une recherche en sciences humaines. Mais nous aimerions justement dépasser un peu cette justification qui vise régulièrement à dire du criminologue critique qu'il est « défenseur des dominés » ou « porte-parole des acteurs faibles ». Au-delà de cet engagement, ou à côté de celui-ci, il nous semble qu'il y a « quelque chose » de plus instinctif (pour reprendre un terme animal) ; on appellerait peut-être ça l'intuition. Or, la question du comment permet de questionner la tension entre l'importance de l'intuition et la rigueur scientifique qui nous semble baliser l'ensemble d'un travail de recherche ; mais il nous semble également que la démarche (le comment) renseigne également sur le pourquoi (ou en tout cas sur le processus). Lorsque l'on nous demande pourquoi nous faisons de la recherche, nous ne savons jamais quoi répondre²⁰. Il y a le pourquoi que nous évoquions : le parcours qui mène à cela, l'origine ; et ça, nous pouvons le retracer. Et il y a le pour quoi, dans quel but, à quoi cela va-t-il servir... Ce à quoi nous répondons souvent (à défaut de trouver une réponse satisfaisante) : à rien !

Nous aimerions faire un lien avec la démarche artistique afin de nourrir une réflexion sur l'(in)utilité de la recherche et la quête de sens. L'analogie avec la démarche artistique

²⁰ Le nous est ici (et ailleurs dans le texte) de majesté. Ces propos n'engagent que notre personne.

vient du fait que nos premiers méthodologues ont certainement été des historiens de l'art (Didi-Huberman, 1998 ; 2002) voire des verbicrucistes (Perec, 1974).

On dit que l'on « fait » de la recherche ; on ne dit pas que l'on « crée » de la recherche. Sommes-nous des artisans ou des artistes ? Tous les deux travaillent la matière (Caccavo, 2013). Le premier a une visée utile et fonctionnelle, l'autre peut-être pas. Le premier est souvent anonyme, alors que (en général) l'artiste marque l'œuvre de son nom ou pseudonyme.

« Qu'a-t-il voulu dire par là ? », se pose-t-on souvent devant une œuvre. L'artiste peut rester vague et l'œuvre rester sujette à interprétation – interprétation qui plaira ou non à l'artiste ; qui rejoindra ou non ses considérations et ses sensibilités. Le chercheur peut-il ainsi garder le processus de création pour lui, ne pas ouvrir son atelier et ne pas révéler les ficelles et les motivations qui le poussent dans son travail ? Nous avons l'image des artistes qui nous ouvrent ainsi leur atelier, souvent de gré, parfois de force, qui laissent entrer un journaliste, voire des amateurs d'art ou des acheteurs dans l'antre qui abrite leur processus de création, une part de leur démarche. Souvent, cette entrée sur le terrain de l'artiste ne nous renseigne pas (ou très peu) sur la technique utilisée ; et ce n'est d'ailleurs pas ce qui nous intéresse. Ce qui nous paraît intéressant, mais nous ne savons pas si cela doit être rendu visible et surtout, nous ne savons pas si c'est à l'artiste ou au chercheur de devoir commenter son propre atelier, c'est de comprendre ce qui entoure l'œuvre (ou la recherche) : l'enveloppe, le geste, l'état d'esprit...

« Le chercheur continue de suivre son idée fixe – fût-elle informulée –, s'abandonnant à sa passion prédominante dans une course sans fin qu'il aura peut-être raison de nommer une méthode » (Didi-Huberman, 1998 : 9).

Objets carcéraux

Une analyse morphologique des rationalités pénitentiaires

Titre 2

Introduction à l'analyse

Introduction et épistémologie de la recherche

Premier chapitre Introduction de la recherche

Ce premier chapitre introductif vise à offrir au lecteur les clefs pour la compréhension de l'analyse, en commençant par un historique de l'architecture carcérale belge (*point I*) – qui trouvera un écho direct plus tard, et de manière plus concrète (*Titre 3, chapitre premier : Architecture entre utopie et technicisme*). Ensuite, une description des trois établissements pénitentiaires qui constituent nos terrains de recherche principaux offrira une première photographie – qui se complétera au fil de l'analyse – des bâtiments étudiés (*point II : Photographies des trois terrains principaux de la thèse*).

I. Historique de l'architecture carcérale belge

« Les idées passent, mais les bâtiments demeurent... »

Marie-Sylvie Dupont-Bouchat,

« Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », 1988 : 18.

Dès l'indépendance de la Belgique, en 1830, E. Ducpétiaux est élu inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance. Son influence marquera profondément le parc carcéral belge, jusqu'à aujourd'hui. L'idée même de l'enfermement pénitentiaire comme châtiment pénal étant définitivement acquise, E. Ducpétiaux consacre l'ensemble de sa carrière à l'institution et la promotion d'une réforme pénitentiaire basée principalement sur la séparation cellulaire, et rejetant fermement les prisons du régime français (mises en place par Vilain XIII et de Fierland) pour lesquelles « le gouvernement ne se préoccupait assez de cette responsabilité ; il prenait le détenu, le jetait en prison, en fermait la porte et tout était dit » (Ducpétiaux, 1865 : 26).

Son éducation religieuse, sa courte expérience carcérale, sa fine connaissance des régimes pénitentiaires internationaux et son dessein humaniste amènent E. Ducpétiaux à imaginer un modèle carcéral basé sur deux principaux fondamentaux combinés : la séparation pour l'amendement. L'isolement cellulaire devient le moyen, la rédemption devient le but. Dans cette optique : « il se tourne délibérément vers les modèles ecclésiastiques : la cellule, le couvent, le monastère... Trier, séparer, isoler pour éviter la corruption mutuelle » (Dupont-Bouchat, 1988 : 5-6).

Portrait : E. Ducpétiaux (1804-1868)

Docteur en droit (1827), E. Ducpétiaux²¹ entame une carrière de journaliste au Royaume-Uni des Pays-Bas. Rapidement, il prend place dans les débats politiques en s'opposant à la peine de mort et en se dressant contre le système pénal et répressif en

²¹ Ce portrait est principalement basé sur : Th. Juste, 1871 et R. Aubert, 1964.

vigueur. En 1828, cet élan militant le mène en prison où il est incarcéré pour « délit d'opinion » après avoir soutenu deux confrères français condamnés pour avoir critiqué le projet de nouveau code pénal. Si sa condamnation est fixée à un an d'emprisonnement, il ne sera libéré qu'en 1830 soit quelques mois avant l'indépendance de la Belgique.

Suite à son activisme durant la révolution belge et grâce à sa proximité avec les classes dirigeantes²², il est nommé premier Inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance (poste occupé jusqu'en 1861) afin de mettre en place la réforme pénitentiaire. Toujours sous une forme de militance, il plaidera pour une réforme humaniste des prisons (et, plus largement, des institutions de prises en charges des classes ouvrières). Eminent philanthrope, ses implications et propositions sont « tou[tes] empreint[e]s d'un vif et sincère amour de l'humanité » (Juste, 1871 : 5). Néanmoins, de toutes ses batailles – obligation scolaire, interdiction du travail des enfants, mise en place de colonies pénitentiaires... –, c'est la promotion de l'enfermement cellulaire individuel dans une visée d'amendement qui marquera profondément les institutions belges. Présenté par M.-S. Dupont-Bouchat comme le « théoricien du cellulaire » (1988 : 1), E. Ducpétiaux prendra un soin tout particulier à détailler les avantages d'un tel régime d'enfermement. De la moralité à l'utilité sociale en passant par les critères économiques, ce fervent humaniste détaillera très précisément (lieux, habillement, nourriture, éducation, horaires, interactions...) les conditions d'un bon enfermement pénitentiaire.

Si son influence a peut-être été permise par le manque d'intérêt porté à la question pénitentiaire dans la Belgique naissante (Dupont-Bouchat, 1988), le modèle cellulaire s'est imposé en matière d'architecture carcérale en Belgique.

La réforme cellulaire a été entreprise par phases successives : recyclage de bâtiments existants, déménagements successifs, modifications de locaux et, enfin, constructions d'établissements nouveaux. Dès 1844 et jusqu'à l'avant-guerre, plus d'une trentaine de prisons sont érigées sur le sol belge, pendant la vie d'E. Ducpétiaux ou peu après sa mort sous son influence directe²³.

« Le modèle est accepté et dès la moitié du XIX^{ème} siècle, de nombreuses institutions de type cellulaire sont érigées en Belgique » (Autenne, 2006 : 16).

²² E. Ducpétiaux était notamment franc-maçon, siégeant à la loge *Les vrais amis de l'union et du progrès réunis*.

²³ Liste des prisons cellulaires bâties entre 1844 et 1915 (par dates d'inauguration) : Tongres (1844), Bruxelles, Marche (1850), Liège, Bruges (1851), Liège (femmes), Dinant, Verviers (1853), Charleroi (1854), Courtrai (1856), Anvers (1857), Hasselt (1859), Louvain (1860), Gand (1862), Termonde (1863), Mons (1867), Louvain (1868) ; après la mort d'E. Ducpétiaux : Arlon (1870), Tournai (1871), Huy (1872), Malines (1874), Neufchâteau (1875), Furnes, Ypres, Namur (1876), Saint-Gilles (1885), Verviers (1895), Nivelles (1903), Turnhout (1908), Forest (1910), Audenarde (1915).

Malgré la lenteur de la réforme, illustrée ci-dessous avec ce propos (plus actuel que jamais) d'un avocat de la Cour d'appel de Gand, et les critiques persistantes relatives à l'enfermement cellulaire, le renouvellement du parc carcéral marque progressivement et profondément le bâti pénitentiaire belge.

« Pendant que dans d'autres pays, on s'applique à généraliser le régime de la séparation individuelle, le seul qui réponde au vœu d'une réforme efficace, la Belgique semble condamnée à quelques expérimentations isolées, timides, et laborieuses. La faute n'en est pas à coup sûr à l'administration qui est dirigée par des hommes actifs et intelligents, mais bien plutôt à un certain relâchement dans tout ce qui touche aux intérêts moraux de la société, à une préoccupation trop exclusive des institutions politiques dont l'avenir pourtant se lie étroitement au développement moral et intellectuel du pays » (Van Hoorebeke, 1843 : 353).

Le successeur d'E. Ducpétiaux, J. Stevens, continuera l'effort de publicisation du modèle cellulaire, tant sur le plan national qu'international.

1. L'héritage pénitentiaire belge : le modèle « Ducpétiaux »

Spatialement, l'architecture des prisons cellulaires de la fin du 19^{ème} siècle – que nous nommerons à présent les établissements « type Ducpétiaux », voire « modèle Ducpétiaux » – est directement inférée de la philosophie du premier Inspecteur général des prisons. Le régime cellulaire et la nécessité de séparation induisent une architecture fragmentée. Les cellules, espaces strictement individuels, sont placées côte-à-côte. La contrainte de la surveillance (et le fantasme du panoptisme) implique une forme rayonnante. L'architecte Ch. Demonchy décrit ce type d'architecture en ces termes :

« Au centre, au point de concomitance des ailes, se situe l'espace de surveillance. [...] Chaque aile est composée d'un long couloir bordé de part et d'autre de cellules. Ce couloir se répète sur trois niveaux, à la seule différence qu'aux étages supérieurs, les cellules ne sont plus desservies par un couloir, mais par des coursives afin d'aménager un vide central » (Demonchy, 2004 : 281-282).

Si des dissemblances entre établissements apparaissent – en fonction du site d'implantation, nombre et taille des ailes... –, les prisons de type « Ducpétiaux » combinent toute les principes qui font de cette architecture un modèle : juxtaposition et superposition des cellules, centralité et ouverture spatiale dans la zone de détention. L'architecture

pénitentiaire devait donc servir au projet carcéral, à savoir l'amélioration de l'homme dans le respect de la condition humaine.

« Cette vision utopique des hommes et des relations humaines dans le domaine social comme dans le domaine pénitentiaire explique peut-être beaucoup mieux que tout autre considération l'isolement et l'échec de Ducpétiaux » (Dupont-Bouchat, 1988 : 8).

Si la réforme cellulaire était sévèrement critiquée à l'époque de Ducpétiaux – pour des raisons de mauvaises mises en application selon ce dernier – et que certaines critiques ont perduré, son échec reste tout relatif tant « l'incroyable obstination [d' E. Ducpétiaux] va produire des résultats concrets » (Dupont-Bouchat, 1988 : 8).

« On a trop investi en Belgique dans le cellulaire au XIX^e siècle : le pays s'est littéralement couvert de prisons en l'espace de moins de cinquante ans et cela même au moment où le système prôné par Ducpétiaux commençait déjà à être contesté » (Dupont-Bouchat, 1988 : 12).

Sur les trente-et-une prisons construites lors de la réforme cellulaire (sous le règne d'E. Ducpétiaux ou sous son influence directe), dix-neuf établissements sont encore en fonction (sur les trente-cinq établissements belges contemporains)²⁴. Côté francophone, seul un établissement a été entièrement rénové (établissement pénitentiaire de Nivelles de 1908, rénové en 1994) ; les autres bâtiments recevant des soins et ajustements de manière partielle ou totalement à la marge.

2. Répétition des modèles : le « Ducpétiaux revisité »

L'explosion quantitative des prisons « Ducpétiaux » sur le territoire belge avant la Première guerre a, en quelque sorte, figé la pensée pénitentiaire dans sa conception architecturale. Nul besoin de construire de nouvelles prisons ; nul besoin donc de repenser le bâti carcéral. Cependant, cet état de fait n'empêche pas une remise en question fondamentale du principe de l'enfermement cellulaire. Adolphe Prins (inspecteur général des prisons dès 1884), et ensuite Jules Lejeune (ministre de la Justice de 1887 à 1894), critiquent vivement l'encellulement comme forme de redressement moral. La rudesse de l'isolement (et de la libération) et l'abus des courtes peines de prison poussent A. Prins à conclure en un échec de la cellule (Mary, 1990). Classification, traitement et système progressif deviennent les nouveaux mots d'ordre d'une justice basée sur des mesures de défense sociale. La prison est alors considérée comme une étape (potentielle) dans le

²⁴ Durant cette recherche doctorale, l'établissement pénitentiaire de Verviers (1895) a fermé ses portes.

traitement du délinquant et se doit d'offrir une prise en charge progressive : isolement, travail, éducation, libération conditionnelle. Certains établissements sont spécialisés : prison-asiles, prison à régime ouvert, prison pour jeunes... Dans cette optique, plusieurs édifices (châteaux, camps agricoles, colonies pour vagabonds) sont réaménagés dans les années 1930 à 1950 pour y installer principalement des prisons semi-ouvertes où le travail pénitentiaire (collectif) prenait une place importante dans l'enfermement. Ces bâtiments – le plus souvent d'architecture annulaire ou pavillonnaire – sont adaptés au régime de détention progressif ; « il n'existe pas véritablement de volonté architecturale associée à une typologie de prison comme c'était le cas avec Ducpétiaux » (De Ridder, 2011 : 111). Dans le même temps, les prisons de type « Ducpétiaux » subissent quelques ajustements : destruction des préaux individuels pour accueillir des cours des promenades collectives, installation de salles de visites familiales, création d'ateliers...

La réforme Ducpétiaux ayant donné naissance à de très nombreuses prisons au sein du Royaume, les années qui suivent ce mouvement sont donc principalement marquées par l'absence de réflexion relative à la conception architecturale pénitentiaire.

L'administration pénitentiaire persiste, durant les années 1950 à 1970, à vouloir se détacher de l'héritage d'E. Ducpétiaux. Ainsi, sous prétexte de s'inspirer de modèles états-uniens ou allemands (eux-mêmes inspirés du « modèle belge »), deux prisons sont construites sous des formes architecturales rompant avec le reste du parc carcéral, afin de remplacer les prisons des régions de Charleroi et Liège. Ces établissements sont rapidement perçus comme des échecs architecturaux ; pour des raisons indépendantes du projet (effondrement partiel dû au sol meuble, notamment) ou inhérentes à la conception (longueur des couloirs, par exemple).

Encadré : la critique des modèles non-Ducpétiaux (années 1970)

Construite en 1975, la prison de Jamioulx est la première prison belge de l'après Seconde guerre mondiale. Ses plans audacieux et ses maquettes étaient présentés lors de l'exposition universelle de 1958 et faisaient la part belle aux influences architecturales internationales. Moins de dix ans après son ouverture, l'administration pénitentiaire a été contrainte de vider entièrement la prison pour des raisons de santé publique (chantier de désamiantage, rénovation). Après deux années de travaux, la prison est rouverte prématurément afin de faire face au phénomène de surpopulation. Seule une moitié de la prison sera ainsi rénovée, créant une particularité qui constitue désormais l'aspect emblématique de la prison de Jamioulx : la scission de l'établissement en deux parties matériellement contrastées et la présence de deux régimes de détention (« le Bronx » et « Beverly Hills »)²⁵. Un rapport de l'Observatoire International des Prisons indique : « Un regard sur le préau illustre bien

²⁵ « Jamioulx : le Bronx et Beverly Hills », Denis Ghesquiere, *Le Soir*, 14 août 1997.

cette situation : il est scindé en deux et est séparé par des grillages. Celui du "Bronx" ressemble à une décharge publique alors que celui de "Beverly" est propre et soigné » (OIP, 2006 : 27). Architecturalement, la prison se compose de quatre longues ailes de détention disposées sous la forme d'un quadrilatère. Les façades extérieures sont aveugles, ne nécessitant ainsi aucun mur d'enceinte, et les fenêtres de cellules sont tournées vers la cour de promenade centrale. *« C'est moi qui ai demandé à revenir travailler à Jamioulx. Pour l'ambiance », nous confiera un agent pénitentiaire en 2014 lors d'une visite de l'établissement, en ajoutant : « c'est vrai qu'on court beaucoup. Là, je reviens de l'infirmerie, j'ai fait quatre cents mètres. Je dois aller rechercher le gars dans quinze minutes, mais je peux déjà repartir. C'est mal foutu comme architecture, mais bon c'est ici qu'il y a les collègues que j'aime bien. Et puis, bon, je fais du sport comme ça ».* La longueur de couloirs, l'impossibilité d'isoler certains lieux, la rapidité du délabrement et l'inégalité de traitement matériel reviennent régulièrement dans les bouches des professionnels et des détenus ainsi que dans les rapports de visite pour démontrer l'inadéquation de l'architecture rectangulaire.

La prison de Lantin, inaugurée en 1979, veut remplacer la prison de Saint-Léonard à Liège, partiellement détruite suite à une mutinerie. Conçue « sur base des modèles américains et allemands »²⁶, l'établissement est fractionné en plusieurs entités (maisons d'arrêt pour hommes et pour femmes, maison de peine pour hommes, annexe psychiatrique). *« A Lantin, c'est une usine. Ça tourne sévère là-bas et tu dois faire avec une taule qui s'effondre. J'ai vu des cellules où tu peux passer ton bras dans la cellule du voisin... Après on te dit de faire attention, pas d'échange entre détenus, et tout le tintouin... Mais à Lantin, tu apprends à gérer une section avec une main de fer. Tu dois te faire respecter parce que personne te respecte : Bruxelles [l'administration centrale] se fout de ta gueule, la direction te demande des trucs impossibles, les détenus s'allient contre toi, même les bâtiments te tombent sur le coin de la gueule »,* explique un agent pénitentiaire ayant travaillé dans cette prison. L'effondrement de l'établissement est relayé par la presse²⁷ qui reprend les discours des professionnels : défauts de conception, affaissements de terrain, déplacement des bâtiments, dysfonctionnements des dispositifs de sécurité...

Ces deux histoires pénitentiaires, présentées ici comme des faillites architecturales, font dire à un architecte de la Régie des Bâtiments (en charge de projets d'établissements carcéraux à la fin des années 1990) que le « modèle Ducpétiaux » reste la forme la plus adaptée aux exigences de cette institution, faute de mieux. *« Effectivement, quand l'on regarde les plans d'[Arstotzka], on a un peu l'impression d'être dans une prison Ducpétiaux, en plus moderne. On a fait quelques recherches... Sur le pavillonnaire, sur des bâtiments de type logements sociaux...*

²⁶ Site internet du SPF Justice : prison de Lantin : http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_infos/lantin

²⁷ « Lantin, la déglingue d'une prison cinq étoiles », Joël Matriche, Philippe Bodeux, *Le Soir*, 9 septembre 2006 ; « Une taupe géante à la prison de Lantin », Nawal Bensalem, *La Dernière Heure*, 11 juin 2015.

Mais c'est le modèle d'architecture [en étoile] qui combine toutes les facilités et les avantages pour la prison. On a la centralité, la visibilité, la sécurité. Évidemment, tout est plus moderne et on a corrigé les erreurs du passé et les évolutions. On a renforcé la sécurité, on a donné de l'espace à tous les services, on a apporté du soin à la salle de visite. Mais la forme, elle est là. [...] C'est immuable. La prison, en Belgique, c'est une étoile. Point ».

A partir de 1971, un nouvel acteur de l'architecture carcérale entre en scène. La Régie des bâtiments s'occupe désormais des bâtiments publics et « assure un environnement de travail de qualité aux agents fédéraux »²⁸. Elle agit notamment en tant que maître d'ouvrage, en étroite collaboration avec l'administration pénitentiaire, en matière de conception carcérale.

La charnière des années 1990 et 2000 est marquée à la fois par le développement de programmes-type en matière d'architecture publique et un climat politique tendu – principalement la remise en cause des appareils policiers et pénaux dans les suites de l'affaire Dutroux²⁹. En réaction aux événements dramatiques et pour satisfaire l'opinion publique, il est décidé de construire deux établissements pénitentiaires extrêmement sécurisés. Les représentants politiques affirmant que l'ordre public passe par le renforcement de la sécurité et le durcissement des peines, quatre prisons de sécurité maximale (tant pour la société que pour les personnes qui y sont enfermées ou y travaillent) sont construites en Belgique (voir *tableau synoptique*). La forme architecturale est marquée à la fois par l'innovation et la répétition (cf. *infra*, la description de la prison d'Arstotzka) : la zone de détention conserve son agencement en étoile, tout en s'adaptant aux dispositifs de sécurisation passive ; ce modèle prend la forme d'un « Ducpétiaux revisité ».

3. Processus modifié, résultat inchangé : le « Ducpétiaux + »

Nouveau bond dans l'histoire : en 2008, une annonce politique d'extension du parc carcéral – le « Masterplan pour une infrastructure carcérale plus humaine » – reprend la forme d'un véritable programme de construction. La forme uniquement. En effet, cette planification se contente d'offrir un raisonnement mathématique afin de résoudre la surpopulation carcérale sans définir les lignes fondatrices d'un projet carcéral. Parallèlement – le Masterplan n'y fait aucune mention³⁰ –, l'État fait appel à des acteurs privés en matière de conception, de construction, de financement et de maintenance des établissements pénitentiaires. La Régie des bâtiments (en lien direct avec l'administration

²⁸ Site de la Régie des Bâtiments : http://www.regiedesbatiments.be/presentatie_fr.cfm

²⁹ Affaire judiciaire ayant suscité un vif émoi collectif et lors de laquelle divers dysfonctionnements au sein de la justice et de la police ont été pointés.

³⁰ En tous les cas dans sa version initiale.

pénitentiaire) reste maître d'ouvrage mais les entrepreneurs privés ont la charge de la traduction du cahier des charges dans un marché concurrentiel basé sur le concours. Le partenariat public/privé (PPP) modifie considérablement la donne et le rôle de l'architecte (supposé concepteur) dans le processus de création des établissements pénitentiaires (cf. *Titre 3: Le mur d'enceinte*). Ici encore, la recette architecturale combine des éléments de l'architecture carcérale belge de Ducpétiaux (forme en étoiles, cursives) et de la l'architecture de type « Ducpétiaux revisité » tout en prônant une amélioration par rapport à ces deux modèles : pénétration de la lumière, confort acoustique, intégration dans l'environnement... Un architecte de l'une des prisons ainsi construite nommera cette architecture le « Ducpétiaux + ».

L'histoire architecturale des prisons belges témoigne de la succession de différentes formes architecturales toutes basées sur le modèle initial répandu par E. Ducpétiaux (cf. *tableau synoptique*). Ainsi, le modèle « Ducpétiaux » correspond aux prisons construites par le réformateur cellulaire, ou peu après sa mort. Le modèle « Ducpétiaux revisité » renvoie, après le réaménagement de bâtiments non strictement carcéraux et quelques tentatives d'émancipation, à une fragmentation sécuritaire de l'espace carcéral tout en conservant une forme en étoile (en partie). Enfin, le modèle « Ducpétiaux + » revient à une forme plus originelle tout en s'adaptant aux technologies et aux exigences de construction contemporaines. Des photographies des trois terrains de recherche principaux – qui s'étofferont au fil du texte – permettent d'illustrer plus en détails ces trois modèles.

Tableau synoptique des prisons belges (2016) par ordre chronologique

<i>Etablissement pénitentiaire</i>	<i>Date de mise en service</i>	<i>Période/type de construction</i>
Prison de Tongres	1844 (2009) ³¹	Modèle « Ducpétiaux »
Prison de Dinant	1851	
Prison d'Anvers	1855	
Prison centrale de Louvain	1860	
Prison de Gand	1862	
Prison de Termonde	1863	
Prison d'Arlon	1867	
Prison de Tournai	1868	
Prison de Louvain secondaire	1869	
Prison de Mons	1870	

³¹ Après une fermeture en 2005 (en raison des conditions matérielles de détention), la prison de Tongres est rouverte (après travaux de rénovation) en 2009 en tant que Centre fédéral fermé afin d'accueillir des mineurs délinquants dessaisis (compétence communautaire depuis 2015). Le bâtiment abrite néanmoins des détenus majeurs en raison du contexte de surpopulation.

Prison de Huy	1871	Modèle « Ducpétiaux » (post-mortem)
Prison de Malines	1874	
Prison d'Ypres	1876 (1919 ³²)	
Prison de Namur	1876	
Prison de St-Gilles	1884	
Prison de Nivelles	1908 (1994 ³³)	
Prison de Turnhout	1908	
Prison de Forest/ Berkendael	1910	
Prison d'Audenarde	1919	
Centre pénitentiaire école de Hoogstraten	1931 ³⁴	Réaménagement d'édifices antérieurs
Prison de Wortel	1933 ³⁵	
Centre pénitentiaire agricole de Ruiselede	1936 ³⁶	
Centre pénitentiaire école de Marneffe	1940 ³⁷	
Centre de détention de Saint-Hubert	1972 ³⁸	
Etablissement de défense sociale de Paifve	1972	Cas particulier ³⁹
Prison de Jamioulx	1975	Tentatives d'émancipation du modèle « Ducpétiaux »
Prison de Lantin	1979	
Complexe pénitentiaire de Bruges	1991	Modèle « Ducpétiaux revisité »
Prison d'Andenne	1997	
Prison d'Ittre	2002	
Prison de Hasselt	2005	
Prison de Merksplas	2009	Modèle « Ducpétiaux + »
Prison de Marche-en-Famenne	2013	
Prison de Beveren	2014	
Prison de Leuze-en-Hainaut	2014	

³² La prison de Ypres, entièrement détruite pendant la Première guerre mondiale, fût reconstruite en 1919, agrandie dans les années 70 et rénovée dans les années 90.

³³ Rénovation totale en 1994.

³⁴ Aménagement dans un château datant du 9^{ème} siècle.

³⁵ Auparavant, colonie pour vagabonds.

³⁶ Centre d'accueil aux vagabonds dès 1849. Maison de peine à régime ouvert depuis 1936.

³⁷ Aménagement dans un édifice datant du 19^{ème} siècle.

³⁸ Aménagement dans une ferme (camp agricole) de 1906.

³⁹ L'établissement de défense sociale de Paifve se situe « à mi-chemin entre un régime pénitentiaire typique et la vie dans un hôpital psychiatrique » (http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/adres_gevangenissen_paifve).

II. Photographies des trois terrains principaux de la thèse

Une présentation des trois établissements pénitentiaires dans lesquels des immersions de type ethnographiques ont été menées entre 2011 et 2014 – les conditions d'entrées sur le terrain et les conditions d'observation ont été discutées dans le *Titre 1 : Se saisir des objets* – permet d'introduire, d'ores et déjà, les prisons dont il sera question tout au long de cette recherche doctorale. Les prisons d'Obristan (modèle « Ducpétiaux »), d'Arstotzka (« Ducpétiaux revisité ») et Kolechia⁴⁰ (« Ducpétiaux + ») sont ainsi présentées.

La prison d'Obristan a été construite à la fin du 19^{ème} siècle, sur les plans d'E. Ducpétiaux. Pour E. Ducpétiaux, ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'ordre public passe nécessairement par l'amendement du pécheur. L'ordre interne de la prison doit donc servir l'autoréflexion. Il s'agit d'une véritable réforme basée sur l'utilisation de la cellule comme isolement bienfaiteur. Dans la matérialisation du projet, nous retrouvons les désormais illustres prisons « en étoiles » inspirées du panoptisme, tout en dénaturant la substance même du projet benthamien puisque les surveillants n'observent pas les détenus mais bien des couloirs vides ou, au mieux, leurs collègues au travail (Demonchy, 2004). Ce principe général de l'isolement cellulaire permet à la fois la non-contagion des vices carcéraux – délinquance, maladie et homosexualité – et, dans une visée individuelle, la rédemption. Dans *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire* (1857), l'auteur décrit minutieusement les bâtiments qui permettront l'emprisonnement cellulaire individuel dans une visée d'amendement. Il prône aussi la superposition des cellules en étages ouverts, le long de coursives, afin de diminuer les distances parcourues par le personnel de surveillance et ainsi diminuer les fatigues. Il est également impératif de séparer complètement, de jour comme de nuit, les détenus les uns des autres. Cependant, des sorties régulières de cellule sont prévues (préau, bain, parloir, chapelle, etc.), tout en maintenant une distance minimale entre détenus (évaluée à quinze pas) et le port d'un capuchon afin d'éviter que le cours des idées des détenus ne soit détourné (Ducpétiaux, 1857). E. Ducpétiaux imagine donc des circulations nombreuses, toujours individuelles et impliquant un savant calcul entre conservation de la séparation – le projet idéal – et minimalisation de la fatigue des personnels. En réalité, le projet d'E. Ducpétiaux s'est rapidement vu confronté à la réalité matérielle des prisons et principalement à la surpopulation des établissements, car, comme le souligne M.-S. Dupont-Bouchat, il était en

⁴⁰ Les noms des établissements pénitentiaires ont été anonymisés. Malgré le fait qu'ils soient aisément identifiables, cette opération vise deux objectifs. D'abord, elle permet une prise de distance et une plus large liberté d'analyse pour le chercheur qui a été « pris » dans ces établissements le temps d'une immersion de type ethnographique. Ensuite, la modification des appellations permet que cette recherche (en tout ou en partie) ne figure pas parmi les résultats de recherche concernant les prisons (et leurs appellations véritables) dans la plupart des moteurs de recherche ou des bases de données. Les noms choisis sont tirés d'une création vidéoludique – *Papers, please* (Pope, 2013) – dans lequel les choix ne sont jamais manichéens et la fin, quelle qu'elle soit, n'est jamais bonne ; un peu comme l'histoire pénitentiaire.

effet impossible de maintenir la séparation dans une réalité où la promiscuité est la règle (Dupont-Bouchat, 1988). La prison d'Obristan est présentée comme le modèle du pire dans la presse nationale : « [les] cellules, entre autres, font de la prison de [Obristan] une institution hors-la-loi. Un comble ! Les détenus s'y partagent dix mètres carrés à trois ou quatre. Les murs sont sales et tachés d'humidité. Un seau remplace souvent la toilette, mais ne peut être vidé la nuit. Des mousses déchirés font office de matelas. Le plâtre tombe en miettes. Des robinets gouttent inexorablement. Les fils électriques sont à découvert. Les plombs sautent régulièrement. Bref, les normes légales paraissent avoir été jetées aux oubliettes il y a longtemps »⁴¹.

Plus d'un siècle plus tard, la construction de la prison d'Arstotzka est décidée, dans un contexte particulier oscillant entre réflexion de fond sur l'enfermement pénitentiaire – une loi pénitentiaire importante sera adoptée le 12 janvier 2005⁴² – et démagogie sécuritaire empressée (cf. *supra*). Conçue pour être une prison « modèle », c'est la Régie des bâtiments, un organisme public de gestion immobilière, qui est en charge du projet et de la réalisation architecturale de la prison d'Arstotzka. Le cahier des charges impose un « quadrillage » en zones et un « compartimentage » tenant compte des « impératifs de surveillance » ; le rôle de l'architecte étant de « décrire les éléments constituant la défense passive [le mot est souligné] du complexe »⁴³. Dans le document, de nombreuses dispositions techniques relatives aux portes, aux grilles, aux sas sont ajoutées. Il est également prévu que les circulations du personnel ne peuvent être gênées, celles des détenus doivent l'être. Le résultat n'est pas surprenant : une structure en étoiles (la zone de détention) assortie d'un « peigne » pour les fonctions connexes à l'enfermement (pôle médical, service psychosocial, ateliers, bureaux administratifs, gymnase...). En d'autres termes, la même recette architecturale qu'autrefois est reprise mais adaptée aux exigences de la sécurité moderne. La zone de détention n'est plus le cœur de la prison, mais bien la dernière zone de l'établissement (où le degré de sécurité est le plus élevé), et la prison regorge de nouvelles technologies. La prison d'Arstotzka reçoit un meilleur traitement médiatique, la presse vantant « l'attention toute particulière [qui] a été portée aux moyens architecturaux permettant d'humaniser les lieux de travail et de vie du personnel et des détenus » et l'absence de surpopulation, et ne regrettant que l'implantation géographique de l'établissement⁴⁴.

⁴¹ La Libre Belgique, « Les pires infrastructures carcérales sont prolongées », Benjamin Moriamé, 11 avril 2011.

⁴² Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, communément appelée Loi de Principes ou Loi Dupont, 12 janvier 2005. Pour une analyse de la loi et de sa (faible) mise en exécution, voir Ph. Mary (2013).

⁴³ [Arstotzka]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble.

⁴⁴ Voir : SudPresse, « Seul inconvenient : sa mauvaise situation », 25 mai 2011 ; Régie des bâtiments, « La prison de [Titalium] », mai 2002.

Dix années plus tard, l'établissement pénitentiaire de Kolechia sort de terre. Issu d'un programme d'extension de la capacité carcérale – le Masterplan « pour une infrastructure carcérale plus humaine » –, la prison est désormais construite en partenariat public/privé. Le consortium lauréat (comprenant des entreprises privées, des architectes, des firmes spécialisées et des organismes financiers) est en charge de la conception, de la construction, du financement et de la maintenance du bâtiment pendant vingt-cinq ans. Architecturalement, l'édifice se présente sous la forme d'une « fleur » (l'étoile, au goût du jour) : un imposant couloir central (la « tige »), le long duquel sont distribués la zone administrative et la salle de visite, mène à la zone de détention. Celle-ci est composée de quatre ailes d'hébergement dans lesquelles les cellules sont distribuées le long de deux étages de coursives. Une aile supplémentaire abrite les différents services destinés aux détenus (gymnase, service psycho-social, zone médicale). Cette imposante zone de détention se caractérise à la fois par sa luminosité et son confort acoustique ainsi que par l'omniprésence de dispositifs de sécurisation passive. La prison de Kolechia est présentée comme la prison la plus moderne d'Europe.

Deuxième chapitre

Vers une épistémologie des objets banals⁴⁵ de l'espace pénitentiaire quotidien

I. Architecture carcérale

Qu'elle vise à en retracer l'histoire, à construire une typologie, à analyser un établissement ou à proposer une réforme, la littérature relative à l'architecture carcérale fait la part belle aux « modèles pénitentiaires » (Salle, 2016, à paraître). Ainsi, les références aux modèles auburnien et pennsylvanien, au panoptique ou au modèle scandinave peuplent des écrits aussi contrastés que N. Johnston (2006), R. Evans (1982) ou E. Ducpétiaux (1857).

La Maison de force de Gand (1775 ; Le Normant, 1928) constitue déjà, selon Roth, un modèle en cela que « l'architecture, octogone inachevé, et surtout le régime – séparation et classification des détenus – préfigurent admirablement le courant qui deviendra général au 19^{ème} siècle » (Roth, 1981 : 23). Le 19^{ème} siècle est en effet régulièrement cité comme date de naissance de la prison moderne, comme un « grand tournant » (Carlier, 2010 : 219) pénitentiaire. Cet avènement découle d'une profonde réflexion dont vont s'emparer de nombreux penseurs, de John Howard (Grande-Bretagne) à Ducpétiaux (Belgique) en passant par Tocqueville ou Lucas (France). Celle-ci a trait à la question du régime d'enfermement cellulaire. La cellule est en effet le premier « modèle » qui sert de patron à la quasi-totalité des architectures carcérales occidentales, du 19^{ème} à aujourd'hui. J. Howard effectue un « tour du monde » des prisons. Il prône la première véritable réforme des prisons basée sur la séparation, le travail en commun et l'hygiène. Il parlera d'« architecture parlante » pour caractériser une architecture au service du régime de détention (Johnston, 2000 : 42). Dans le même temps, l'utilitariste J. Bentham (1791) présente le *panopticon* : une architecture de la surveillance intégrée, que l'on ne présente plus. A ce modèle s'ajoute le modèle pennsylvanien – l'isolement complet, de jour comme de nuit – et auburnien – le travail en commun diurne et l'isolement nocturne. Dès 1830, E. Ducpétiaux (cf. *supra*) devient une figure de proue de la réforme cellulaire en Europe.

II. Analyser l'architecture carcérale, une question d'épistémologie

Parler d'architecture pour évoquer la prison dans sa quotidienneté la plus banale. Voilà un projet de recherche à la fois simple dans son esprit, mais complexe dans sa mise en œuvre conceptuelle. Prendre l'architecture pour évoquer la prison révèle en effet plusieurs

⁴⁵ Il s'agit bien d'objets « banals » – *i.e.* les objets de l'ordinaire –, même si il pourrait très bien s'agir des objets « banaux » – *i.e.* relatif à la mise au ban. Le terme « banal » acceptant deux pluriels en fonction de sa signification.

nœuds épistémologiques qui semblent devoir être saisis (à défaut de ne pouvoir être dénoués).

D'abord, le fait d'évoquer l'architecture suppose généralement, dans l'esprit du lecteur, une analyse en termes de généralité (ou de généralisation). Lorsque l'architecture est prise comme prétexte à l'étude de la vie monacale ou de la sécurisation des stades, par exemple, elle devient le réceptacle global d'une analyse qui prétend à une universalité relative. Cette recherche doctorale veut précisément éviter ce type d'analyse. Il s'agit plutôt de saisir les études de cas sans prétendre les considérer comme l'exemplaire d'une (supposée) généralité. Dès lors, l'analyse de l'architecture carcérale développée dans cette recherche évitera de parler d'architecture, au sens propre du terme. En effet, il sera question d'espace(s).

De plus, parler d'espace permet de dépasser l'idée d'une architecture immuable. Si l'architecture consiste en un travail de figuration, de conception et de construction, l'espace architectural traverse et dépasse ce travail en subissant les épreuves du temps, en se transformant, en accueillant les pratiques des usagers, en englobant les sentiments et les expériences. Les bâtiments perdurent plus longtemps que les idées qui lui ont donné naissance (ou substance) : « Buildings endure longer than the ideas that give them substance » (Fairweather, 2000 : 62)

Il y a donc quelque chose de cyclique lorsque l'on parle d'espace, un aller-retour perpétuel entre figuration et habitation, entre conceptualisation et mise à l'épreuve. La pirouette analytique consistera à prendre des objets dans leur singularité la plus profonde (même si ils sont souvent dupliqués et reproduits) afin d'approcher l'espace carcéral au plus près de celui-ci.

L'idée même que l'architecte professionnel (celui à qui est déléguée la tâche de concevoir les bâtiments et de dessiner les plans) soit le seul concepteur d'un espace bâti est un leurre analytique. En effet, l'architecture est le résultat de nombreux éléments et il est souvent complexe de déceler les tenants et les aboutissants d'une conception particulière. Pour utiliser une métaphore juridique, si la lettre de la loi (la matérialité architecturale visible et palpable) est observable, son esprit est plus difficilement appréhendable. En matière carcérale, L. Fairweather (2000 : 61-67) a montré que l'architecture carcérale anglaise et la prégnance du modèle radial étaient le résultat d'une réforme plus politique qu'architecturale menée par un ingénieur militaire (J. Jebbs) lui-même inspiré de l'expérience outre-Atlantique du pénitencier de Philadelphie. Ce type de constat est applicable à la prédominance de l'architecture radiale ou à l'utilisation généralisée de la cellule comme outil carcéral depuis la réforme menée par E. Ducpétiaux en Belgique. Quoi qu'il en soit, l'architecture est là. Si elle semble porter, dans un premier temps, une

idéologie ou une philosophie particulière, elle résiste là où l'idéologie disparaît ou se transmue. Du moins, l'espace persiste car l'architecture – si on considère son lien intime avec l'idéalité – perd son statut de support de délégation.

Ce double constat (l'architecte n'est pas seul concepteur ; l'architecture disparaît en laissant place à l'espace bâti) entraîne une implication (méthodologique) : l'architecte n'est pas le seul à pouvoir parler d'architecture. On peut même se demander si c'est lui qui est le mieux placé... Le terme « placer » prend ici tout son sens puisqu'il s'agit de prendre le point de vue de ceux qui sont directement (ou parfois indirectement) saisis par l'espace carcéral et les objets qui le composent.

L'architecture étant souvent réduite au travail de conception, elle conditionne une analyse en termes de réponses à des problèmes définis par un cahier des charges. Dans cette recherche, il semblait nécessaire de sortir de cette vision de l'espace bâti comme d'une réponse découlant d'une circonscription des enjeux par une autorité.

Au-delà de la conception, il est souvent attribué à l'architecture le pouvoir de soutenir une idéologie. De fait, les architectes revendiquent régulièrement la « philosophie » qui sous-tend leur projet. En matière carcérale, et quelle que soient les convictions de son concepteur (si tant est qu'il existe), l'architecture est surexploitée comme support de l'idéologie (Milhaud, 2014). En effet, la peine d'incarcération est bel et bien une peine spatiale : à la fois privation de liberté et imposition d'un espace singulier. Ce prédicat est d'autant plus vrai que les conditions de détention tendent à se « normaliser ». Les chaînes n'ont plus lieu d'être, l'accès à l'hygiène et une nourriture décente se généralise... La peine de prison se réduit de plus en plus en une peine strictement spatiale. Est dès lors confié à la matérialité bâtie – que certains nommeront « architecture » – quelque chose de l'ordre de l'idéalité. Amendement ou à défaut séparation, protection ou à défaut invisibilisation, réinsertion ou à défaut normalisation, sont autant de missions confiées à l'architecture.

Néanmoins, l'architecture laisse place à l'espace. La stabilité n'est que fiction. Et la réalité des pratiques quotidienne laisse souvent à voir des gestes, des habitudes, des usages qui dénotent avec l'utopie de la conception. De plus, la conception elle-même – l'architecture, donc – est pervertie par le fonctionnement carcéral lorsque la priorité est donnée à la sécurité externe (la prévention des évasions), à la sécurité interne (l'évitement des émeutes), ou à la réinsertion dans le même temps. Ceci pousse le géographe O. Milhaud (2009) à conclure à une diachronie de l'architecture carcérale – l'idéalité de la conception étant mouvante – résolue dans la synchronie du fonctionnement quotidien.

III. Objet et espace

Il existe différentes manières de catégoriser l'espace en prison. D'abord, les espaces carcéraux sont fonction de zonages particuliers : des circonscriptions dotées d'appellations, de procédures, de catégories d'individus, de degré de sécurisation différents. Ces zonages sont délimités et traversés par des lignes de circulations. Des nœuds (gordiens?) apparaissent dans la superposition des zones ou dans le croisement des lignes. On retrouve cette manière de catégoriser l'espace pénitentiaire dans le discours des architectes, notamment. Ensuite, l'espace carcéral est intimement et directement défini par les usages qui y ont lieu. Les lieux deviennent des espaces travaillés, des espaces de contraintes, des espaces de gestion informelle, des espaces de porosité relative (Solini, Scheer, Yechicheyan, 2016). C'est, de manière générale, la catégorisation que l'on retrouve dans la sociologie de l'expérience. Enfin, l'espace carcéral est fonction des représentations, des sensations, des perceptions. Selon la « coloration » ou l'expérience de chacun, l'espace se transforme. Il s'agit là d'une vision phénoménologique des lieux.

Pour éviter ce choix d'orientation analytique (ou cet abîme) et le fait de s'attarder sur la qualification plus que sur l'espace lui-même, nous avons fait le choix de nous focaliser sur l'objet ; ce qu'il est, comment il est produit, ce qu'il fait faire.

Reprenons la définition du « dispositif » chez G. Agamben :

« J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, de modeler, de contrôler, d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (2007 : 31).

Quoi de mieux que l'architecture pour illustrer cette définition ? En effet, chaque objet ou bâtiment créé est la matérialisation d'un projet, le fruit d'une conception destiné à être utilisé ou pratiqué, regardé ou ressenti. Le dispositif tel que conceptualisé par G. Agamben revêt effectivement la stature de construction ; une construction édifiée – consciemment ou non – ayant utilité. Il reprend, en quelque sorte, la notion d'appareil (*gestell*) chez Heidegger qui matérialise « (...) le renvoi à une économie, c'est-à-dire à une ensemble de praxis, de savoirs, de mesure, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter – en un sens qui se veut utile – les comportements, les gestes et les pensées des hommes » (Agamben, 2007 : 28). Or, le dispositif – et c'est bien là son utilité – est également vécu, expérimenté, testé, éprouvé. Il s'agit de s'éloigner d'une vision de l'objet comme appareil ou comme instrument. La dimension uniquement stratégique doit

être évincée car elle donne une direction *a priori* à la pensée. Si le dispositif est assorti d'une série de gestes, de pratiques et de discours, il est également (et non secondairement) détourné et se transforme à travers les conduites de ceux qui y sont saisis. S'instaure ainsi une sorte de dialogue, conscient ou inconscient, entre dispositifs et êtres vivants, où l'un influe – voire circonvient – en permanence l'autre (Scheer, 2014a).

Circonscrire une définition de l'« objet » relève d'une gageure. Dans un premier temps, nous allons tenter de définir ce que l'objet n'est pas. L'objet, comme l'architecture (cf. *supra*) n'est pas un construit biface (conçu puis vécu). Néanmoins, dans le cadre de cette recherche – où il est question d'étudier un milieu entièrement artificiel puisque bâti de toutes pièces –, l'objet reste un construit : une matérialité qui apparaît à la suite d'un processus (choix, contraintes, hasard...) et qui conditionne dans une certaine mesure la suite des choses (gestes, coutumes, comportements, expériences, sensations...). L'objet est donc essentiellement technique : une création de l'homme dans une visée fonctionnelle ou esthétique. Cependant, la « trajectoire » de l'objet n'est pas linéaire. Comme le regard de l'amateur d'art transforme l'ontologie artistique d'une toile, l'objet est modelé par les pratiques ou les expériences qui en résultent.

Reprenant la métaphore du prisme⁴⁶, l'objet est le résultat (l'intersection) d'un ensemble de logiques *et* le point de départ d'autant de logiques résultantes. Le terme « logiques » fait ici référence tant à des choix rationnels qu'aux aléas du hasard, à des expériences singulières qu'à des pratiques collectives, à des gestes qu'à des orientations politiques ou philosophiques. Du côté de la genèse de l'objet, nous retrouverons les logiques de « figuration » ; du côté de sa contemporanéité, nous observerons des logiques d'« habitation ».

*

Cette recherche vise donc à décrypter, en se focalisant sur des objets ordinaires, une certaine matérialité banale qui prend toute son importance dans la vie quotidienne – carcérale en l'occurrence – dans le sens où elle conditionne, en partie du moins, les actions, les déplacements, les interactions, les expériences sensorielles ou les émotions. L'objet est ici analysé comme une matérialisation de l'espace ; il fonde le lieu en instaurant une découpe ou une circonscription matérielle. Sans entrer dans les détails de la théorie de l'acteur-réseau, nous pourrions considérer les objets comme des acteurs non-humains qui influencent et (re)configurent la réalité humaine (Akrich, Callon, Latour, 2006). Objets (et

⁴⁶ La métaphore du prisme est un peu malheureuse car elle suppose la dispersion mécanique, prédictible et reproductible d'un rayon de lumière blanche en un ensemble limité de rayons colorés. Les objets tels qu'ils seront considérés ici se rapprochent davantage de boîtes noires pour lesquelles le lien qui unit ce qui entre et ce qui sort de celles-ci est nettement moins mathématique ; les logiques étant intimement liées à la réflexion, la sensibilité et l'expérience humaines.

donc espaces) sont le « moule » des relations et des rapports sociaux ; « comme un gaufrier le ferait d'une gaufre » (Latour, 1994 : 597). Sans être aussi déterministe, nous étudierons les objets qui forment l'espace et qui structurent, dans une certaine mesure, les actions et les interactions (Garabua-Moussaoui, Desjeux, 2000). Ces objets – dont il sera question plus précisément dans quelques lignes – servent donc à comprendre à la fois la manière dont l'objet fait espace en matérialisant en un lieu et un moment un rituel, une gestuelle, une pratique ou un discours, et comment l'objet – et donc l'espace – conduit les rapports sociaux et les rapports de pouvoir en prison. Dans cette logique, il conviendra d'appréhender les rationalités en jeu dans le processus de conception des objets, d'abord dans leurs aspects techniques, ensuite dans les pratiques prévues par le « concepteur » (sur cette notion, cf. *supra*) ; mais aussi de mettre l'accent sur les pratiques quotidiennes et l'expérience vécue aux travers de ces mêmes objets, d'abord en tant que soubassement de l'expérience de détention (d'un côté ou de l'autre de la grille), ensuite comme jeu de pouvoirs et de contournements (Scheer, 2014a).

A. Beyaert-Geslin (2012) oppose les « objets à voir » et les « objets de faire ». Sans nier la dimension esthétique des objets dont il est question dans cette recherche, nous nous attarderons sur la seconde catégorie. En effet, un des critères de sélection des objets qui constituent les trois titres de cette thèse est leur dimension pratique. Dès lors, l'analyse s'inscrit dans le cadre épistémologique de la sémiotique des pratiques (Fontanille, 2008⁴⁷ ; Landowki, 2005). L'objet opère une fonction de médiation dans la construction d'une « forme de vie ». L'objet est également « mis en pratique », pour reprendre les termes de J. Fontanille. Pour être bref, la pensée complexe de ce sémiologue peut être résumée à travers ce schéma :

signe < texte < objet < pratique < stratégie < forme de vie

IV. Trois chapitres ; trois objets

Les objets qui formeront l'entrée dans chacun des trois titres prochains ont été sélectionnés selon un ensemble de critères définis. D'abord, il s'agit de matérialités palpables. L'objet est concret, visible ; il met en général les cinq sens en branle. Il s'agit donc d'objet de sensorialité⁴⁸. Il sera également uniquement question de choses construites⁴⁹. Dans le cadre d'une analyse d'établissements pénitentiaires, ce choix est davantage

⁴⁷ L'auteur construit une hiérarchie des niveaux de pertinence en reliant le signe, le texte, l'objet, la pratique, la stratégie et la forme de vie.

⁴⁸ Nous mettons donc de côté certains actants non-humains tels que les objets de croyances (dieux, mythe...) ou les animaux.

⁴⁹ Nous laissons de côté ici les choses naturelles (s'il en existe encore) : les cailloux, les arbres, etc.

justifié (et contraint) par le fait que nous sommes dans un espace entièrement artificiel ; pensé et construit par l'homme. Un objet construit implique d'emblée une certaine technicité (cf. *supra*). L'analyse fera part belle à cette dimension technique. Les objets sélectionnés sont également des *choses faisant faire*. Nous nous focalisons sur les objets qui font agir l'individu sur le moment observé. En d'autres termes, ce sont des objets de l'action dans le sens où l'action est dirigée par leur présence (ou leur absence). Ces objets sont source de gestes, de détours, de pratiques, d'habitudes. Enfin, les trois objets choisis sont des objets qui entrent dans la banalité quotidienne de la prison. Ils vont presque de soi, se faisant oublier. Il ne s'agit donc pas d'entrer dans un cabinet de curiosités pour montrer une culture autre, un sensationnalisme ou d'une réalité lointaine.

Ces trois objets – le mur d'enceinte, l'escalier, la fenêtre – constituent des voies d'entrée dans l'analyse de l'ordinaire carcéral.

Il s'agit donc d'objets génériques, se retrouvant sur l'ensemble de nos terrains. Ce sont également des objets spécifiques; le même objet étant différent (dans la conception ou l'usage) d'une prison observée à l'autre. Enfin, ce sont des objets prosaïques ; nous voulions que chaque objet soit simple et leur fonction utile directement identifiable ; ainsi, le *mur d'enceinte* (Titre 3) empêche le passage, *l'escalier* (Titre 4) permet de monter ou de descendre, et la *fenêtre* (Titre 5) autorise l'aération ou la vue.

Titre 3

Le mur d'enceinte

ou les « espaces-distinction »

Introduction

AMORCE : « Sauter le mur, c'est facile ! »

Cet après-midi, je décide de suivre deux détenus qui travaillent à l'atelier et s'occupent des menus travaux et de la manutention de la prison. [...] De leur propre initiative (et parce que la météo s'y prête), les détenus travailleurs décident d'aller tondre le jardin qui sert de cour de promenade aux détenus de l'aile D. L'agent technique est d'accord et nous ouvre le chemin de ronde en nous demandant de patienter quelques minutes, le temps que son collègue aille chercher la tondeuse dans les caves. Je me retrouve donc, en compagnie des deux détenus, à l'extérieur de l'établissement. Seul un mur nous sépare de la rue. Nous cueillons quelques fraises des bois que nous dégustons appuyés contre ce mur d'enceinte, dernier rempart face au monde libre. En attendant l'agent pénitentiaire, l'un des détenus me montre une échelle appuyée contre le bâtiment à quelques mètres de nous : *T'as vu ? Et c'est ça la prison ! [...] Sauter le mur, c'est facile. C'est pas le mur qui nous tient, c'est nous qui restons*

Prison d'Obristan, journal de terrain

Avec le mur d'enceinte apparaît toute la symbolique de la clôture et de la circonscription⁵⁰. Mais il s'agira ici davantage d'interroger la circonscription d'un projet. En partant de l'idée reçue que l'architecte est maître de son projet – cette représentation de l'architecte démiurge sera déconstruite dans les deuxième et sixième chapitres –, il est possible d'analyser la prison comme un bâtiment (ou un ensemble de bâtiments) étanche(s). Notamment, il s'agira de comprendre comment les concepteurs tentent d'anticiper cette étanchéité et la vie des usagers (schéma de prévision, simulation de circulations...). En deux mots, il sera question de « projet ».

Dans ce premier titre, dans un premier temps nous interrogerons les modèles architecturaux au regard des éléments techniques qui y sont associés depuis la fin du 19^{ème} siècle (*chapitre premier : Architecture entre utopie et technicisme*) ; dans un deuxième temps, l'analyse se portera sur les évolutions relatives à la circonscription externe du bâtiment et à l'enceinte du bâtiment (*deuxième chapitre : Circonscription et hermétisme*) ; dans un troisième temps, nous pénétrerons à l'intérieur des lieux de détention pour comprendre les enjeux de ces agencements (*troisième chapitre : Découpage, zonage et sectorisation*) ; enfin, le dernier chapitre questionnera l'évolution du rôle de l'architecte de prison (*quatrième chapitre : Le rôle de l'architecte de prison*).

⁵⁰ La clôture, la circonscription, ou l'étanchéité sont des notions utilisées ici presque indistinctement ; elles seront discutées en conclusion.

Chapitre premier / Avant-Propos

Architecture entre utopie et technicisme

En suivant le schéma représentant les étapes de mise en projet et de conception d'un bâtiment pénitentiaire présenté dans l'introduction de la recherche, il conviendra de montrer comment chaque « réalisation » pénitentiaire (cahier des charges, projet architectural, bâtiment « en dur ») est le résultat d'un compromis entre différents acteurs et entre différentes visions carcérales. Si cette analyse peut paraître aller de soi, elle permet de présenter les acteurs dont il sera question plus loin et de faire un point sur les trois terrains principaux de cette recherche doctorale. Ce chapitre permettra également de comprendre la tension entre la présentation des nouvelles prisons en tant que « modèles » et la reproduction de ce qui existe (les anciens « modèles »). Le second point visera à relativiser le pouvoir de l'architecte sur la structure bâtie et, plus largement, dans le processus de conception.

Encadré : Documents de conception, la question du biais

La description du matériau empirique a montré (cf. *Titre 1 : Se saisir des objets*) les natures différentes des documents de conception qui ont été récoltés. En effet, les archives côtoient les écrits des concepteurs, les revues de presse s'articulent aux discours politiques, les cahiers des charges se confrontent aux documents de présentations des architectes.

A défaut de documents similaires pour chacun des trois établissements pénitentiaires étudiés, les écrits d'E. Ducpétiaux seront ici considérés comme des documents de conception, au même titre que les cahiers des charges des performances relatifs aux prisons plus récentes. Depuis la réforme pénitentiaire initiée par E. Ducpétiaux, de tels textes ont totalement disparus de la doctrine de l'administration pénitentiaire pour ne laisser la place qu'aux seuls cahiers des charges spécifiques à chaque établissement ou aux programmes-types. Notons néanmoins que les cahiers des charges sont régulièrement reproduits presque à l'identique pour des prisons construites sous un même programme, à la même époque.

Si des documents de nature différente – mais tous relatifs au processus de conception – seront ainsi analysés conjointement, il ne s'agira pas de comparaison, mais davantage de mise en lumière des documents de conception disponibles, les uns par rapport aux autres. Si certains considéreront la différence de statut des sources comme un biais méthodologique ou analytique, notons que ce truchement – *i.e.* l'interprète – s'opère pour des raisons de faisabilité (disponibilité et évolution des sources) mais également dans un dessein heuristique. En jouant sur le terme et sa locution prépositionnelle, les documents et les entretiens seront analysés « par le biais » des autres ; « en passant par » ceux-ci.

I. De l'idée à l'édifice

Au sein des documents de conception, nous relevons le rôle attribué à l'architecte – ou, du moins, à l'architecture – dans l'idéal pénitentiaire projeté. Trois modalités d'ouvrage seront ainsi décrites, concernant les prisons d'Obristan, d'Arstotzka et de Kolechia (*1. Construire une prison, mode d'emploi*). Le glissement général de modalité de construire – de la prison de Obristan à celle de Kolechia, en passant par Artsotzka – sera ensuite examiné (*2. A vos crayons...*).

1. Construire une prison : historique des modes d'emploi

« L'histoire ne se répète pas, elle bé-bé-bégaie »

JP Manova, 2015⁵¹

A la fin du 19^{ème} siècle, lorsque E. Ducpétiaux⁵² devient Inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance et le restera pour une durée de trente-et-un ans, l'administration pénitentiaire belge naissante est seul maître, sous la tutelle du ministre de la Justice – le Ministère des travaux publics intervenant (à partir de 1837) formellement pour la validation des cahiers des charges techniques, des plans et des coupes –, de la réforme pénitentiaire. « L'administration [pénitentiaire] qui naquit de la révolution de 1830, tourna sa sollicitude vers la réforme morale et le classement général des détenus fixa en premier lieu son attention » (Van Hoorebeke, 1843 : 260).

Afin de mener à bien la réforme cellulaire, E. Ducpétiaux et ses successeurs (J. Stevens en premier lieu) s'entourent des personnes adéquates afin de bâtir les nouvelles prisons cellulaires. Les architectes en charge de la déclinaison architecturale d'une conception déjà clairement établie par E. Ducpétiaux ne sont que des traducteurs et ne laissent que peu de marques dans les briques. Ainsi, ces architectes sont désormais tombés dans l'oubli, ne laissant aux prisons belges de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle que le nom de « modèle Ducpétiaux ». Ces prisons se ressemblent toutes et marquent l'esprit de l'architecture carcérale belge du sceau de la « structure en étoile ».

Le classement et la séparation sont les mots d'ordre de la réforme pénitentiaire de la Belgique naissante.

« L'emprisonnement séparé ou cellulaire consiste essentiellement dans la séparation complète des détenus les uns des autres, et dans la substitution de la société moralisatrice des employés et des visiteurs, à la société dangereuse

⁵¹ Expression initialement attribuée à Karl Marx.

⁵² Voir portrait dans l'introduction de la recherche.

et corruptrice des prisons communes. Dans ce système, le prisonnier n'est pas strictement confiné dans une cellule solitaire, mais simplement placé dans la position où il se trouverait naturellement s'il n'y avait pas d'autres détenus dans la prison » (Ducpétiaux, 1857 : 4).

La métaphore de la société – la société libre, celle dans laquelle se trouvait le contrevenant avant son incarcération et celle qu'il réintégrera ensuite – tisse l'ensemble de la pensée pénitentiaire d'E. Ducpétiaux. Elle remplace la référence à l'usine qui avait jalonné jusqu'alors la pensée de la prison moderne, des modèles pennsylvanien ou auburnien à J. Bentham. Par l'analogie à la vie recluse des communautés monastiques, cette métaphore est une prémisse à un référent architectural tout à fait contemporain en matière de conception pénitentiaire : la ville.

A plusieurs reprises, l'auteur distingue l'enfermement cellulaire – qu'il prône – de l'enfermement solitaire – qu'il rejette (« c'est de la barbarie pure », Ducpétiaux, 1857 : 8) autant que l'enfermement commun. La séparation individuelle, dans une logique de moralisation (et non uniquement d'amendement, comme l'est trop souvent résumé la pensée de E. Ducpétiaux) est valorisée.

« L'essentiel est qu'il [le détenu] ne soit pas constamment seul, livré à ses réflexions, qu'il soit utilement occupé, qu'il puisse remplir ses devoirs religieux, recevoir l'instruction, faire de l'exercice en plein air, qu'il ait, s'il sait lire, de bons livres à sa disposition, que des hommes bienveillants et charitables entretiennent avec lui des rapports fréquents, qu'il soit soutenu, consolé dans son infortune, et qu'il puisse espérer, par son repentir et sa bonne conduite, à l'expiration de sa peine, d'effacer le souvenir de sa faute » (Ducpétiaux, 1857 : 4).

D'emblée, dans le projet pénitentiaire, se dessine une vision particulière de l'agent pénitentiaire, non seulement garant de la sécurité mais également porteur et véhicule d'un sens moral.

Si le projet de E. Ducpétiaux était un échec à l'époque – des prisons conçue par « a theorist who had not perceived the serious practical inconveniences of this artificial cellular life » selon P. Cornil, dans un texte destiné à faire connaître l'échec du « modèle belge » au-delà du lectorat francophone (1954 : 131) –, il se réalise peut-être en partie aujourd'hui dans les bâtiments désormais vétustes de ces prisons pas ou peu rénovées⁵³ de la fin du 19^{ème} siècle.

⁵³ Certains établissements pénitentiaires construits au 19^{ème} siècle ont été intégralement rénovés. Néanmoins, la majorité de ceux-ci n'ont subi que des rénovations mineures (mise en peinture, mise en conformité électrique, remplacement des sanitaires...) ou à la marge (introduction de chambres destinées aux détentions limitées, ajout d'annexes psychiatriques...).

Dans la conception du premier inspecteur général des prisons en Belgique, et malgré l'objectif de séparation tant proclamé, le zonage extérieur (le mur d'enceinte) et intérieur (les passages d'un lieu à l'autre) se doivent d'être poreux pour « faciliter la surveillance, les distributions et les communications fréquentes des employés et des visiteurs avec les prisonniers » (Ducpétiaux, 1857 : 13). Le projet de réforme, extrêmement détaillé, envisage deux seules unités de mesure des espaces des établissements pénitentiaires : la cellule et la prison elle-même. La taille de cette dernière est estimée en nombres de détenus (maximum cinq cents). La dimension de la cellule « doit être assez grande pour qu'il [le détenu] puisse s'y mouvoir à l'aise » (Ducpétiaux, 1857 : 14).

Dans la conception d'E. Ducpétiaux, la prison est avant tout une entreprise qui fait partie du tissu institutionnel sociétal ; gommant ainsi le statut singulier de cette institution. Dans la lignée de l'école, de l'usine, de l'armée ou de l'église, la prison assure une mission de conservation et de perpétuation des valeurs morales. Il n'y a donc aucune raison pour que cette institution puise son modèle dans un autre type d'établissement. E. Ducpétiaux se base, dans cette logique, sur des expériences étrangères d'établissements pénitentiaires (eux-mêmes inspirés de considérations liées aux bienfaits du travail ou du silence ascétique) pour penser une institution qui se veut propre (avec sa propre logique de séparation et sa propre mission de moralisation) et non dans une continuité ratée d'éducation populaire. A ce titre, la prison a sa place dans la ville. Le bâtiment doit être un symbole architectural. Il ne doit pas être dissimulé ou nié. Il doit être visible, lisible et accessible.

Entre les années 1920 et 1940, quelques expériences pénitentiaires tendent à la spécialisation des prisons (Cornil, 1954). Mais ces prisons-écoles, prisons-sanatoriums, prisons-asiles ou prisons médicales ne sont qu'à la marge d'une tendance carcérale dessinée par les déjà célèbres établissements « en étoiles ». Après cette période de spécialisation des établissements et de récupération de bâtiments existants, suivi de quelques tentatives d'émancipation du modèle Ducpétiaux (cf. *Titre 2 : Introduction à l'analyse*), deux prisons sont construites à la fin des années 1990. Ainsi, en Belgique francophone, les prisons d'■■■■■ ou d'Arstotzka, par exemple, sont dessinées, pensées et construites par des architectes fonctionnaires de la Régie des Bâtiments. Hormis les enjeux politiques et la désormais inarrêtable course à la sécurisation passive, un nouvel enjeu s'est esquissé depuis l'entre-deux-guerres : la multiplication des services. En effet, les prisons accueillent désormais nombre de services et de professionnels non directement liés aux missions de garde et de surveillance. Le service psycho-social, les personnels de soins, les intervenants extérieurs font désormais partie intégrante des prisons belges. Partant, ces prisons trouvent une forme à la fois extrêmement banale et toute particulière : le « Ducpétiaux révisité » ou une structure en étoile – la détention – assortie d'un peigne – les services adjacents.

« Je ne pouvais pas rester dans une architecture en étoile classique, comme vous pouvez retrouver dans les vieilles prisons. L'évolution du milieu carcéral a fait en sorte que la forme devait nécessairement bouger. Le cahier des charges faisait mention de beaucoup de services et de professionnels qui n'existaient pas au 19^{ème} siècle. Je devais garder la zone du cellulaire mais je ne pouvais pas y accoler directement tous ces autres services ; vous comprenez ? Ou alors, on se serait retrouvé avec une étoile à sept branches... Le choix a été d'accorder des portions de bâtiment aux différents services en les plaçant entre la zone d'accueil et le cellulaire ».

Philippe, architecte de la prison d'Arstotzka, régie des bâtiments

Ainsi, les bureaux de la direction, les services administratifs (dont le greffe), le service psycho-social, le pôle médical, la salle de visites et les locaux destinés aux formations et activités culturelles sont disposés en amont de la détention. Ces zones sont distribuées par plusieurs centres de commandes dont la mission consiste à gérer les circulations au sein des différents services. Ce cloisonnement des espaces et cette fragmentation des lieux – justifiés par une multiplication des acteurs et des espaces dédiés en prison – répondent également (principalement) à l'injonction sécuritaire présente dans les documents de conception et dans la politique pénitentiaire (et plus largement pénale) des années 90. Les cahiers des charges – nous y reviendrons – deviennent essentiellement techniques et perdent la profondeur philosophique des écrits d'antan.

Suite à la privatisation récente du processus de conception des établissements pénitentiaires, les architectes (sous-traitant des consortiums privés) deviennent des prestataires de services et, ici encore, aucune révolution majeure n'apparaît en termes de forme carcérale. La structure en étoile demeure. L'ensemble est désormais un peu plus intégré (les services retrouvent la contingence avec la détention) pour former un « Ducpétiaux 2.0 » ou un « Ducpétiaux + ». Mais ce sont principalement les questions des coûts financiers et de l'intégration des bâtiments dans le paysage (politique et urbanistique) qui définissent ces nouvelles prisons.

2. *A vos crayons...*

L'évolution de la conceptualisation des établissements pénitentiaires témoigne du glissement d'une véritable quête de sens de l'institution à une absence totale de remise en question, en passant par la prédominance progressive de rationalités allogènes à la prison (l'intégration, le coût, l'enjeu politique, l'extension) par rapport à ses considérations propres et ontologiques (les « missions » institutionnelles). D'autres analyses, non centrées sur les documents de conception architecturale, tendent vers une interprétation similaire. En s'intéressant à la politique pénale et pénitentiaire et aux évolutions législatives en la

matière, Ph. Mary évoque le glissement contemporain de la réflexion pénitentiaire – toute relative, le terme « débat » étant entre guillemets dans le texte – vers un « pur pragmatisme gestionnaire ». « Ce qui reste du "débat" pénitentiaire en Belgique s'enlise ainsi dans un pur pragmatisme gestionnaire, peu soucieux que ses prémisses soient erronées, passant sous silence les causes de l'inflation carcérale et ne prenant même plus la peine de se référer à l'une ou l'autre philosophie de la peine pour lui conférer un minimum de sens » (Mary, 2013 : 229).

Dans cette continuité de forme et cette discontinuité de justification, la question de l'enceinte et du compartimentage des établissements pénitentiaires subit des transmutations qui peuvent paraître à la marge mais qui révèlent une part de la pensée pénitentiaire.

Selon E. Ducpétiaux,

« L'architecte doit appliquer toute son attention à simplifier et à agencer d'une manière convenable les diverses branches du service de l'établissement ; il faut que ce service marche et fonctionne sans embarras, sans fatigue, à l'aide d'un personnel d'employés qui ne soit pas trop considérable. Les constructions doivent être simples sans être dépourvues d'un certain caractère en rapport avec la destination de l'établissement, solides sans lourdeur. Dans l'emploi des matériaux, il importe de prévenir tous dangers d'incendie ; les fondations et les maçonneries doivent être établies de manière à pouvoir, au besoin, surexhausser la prison d'un étage sans nuire à sa solidité. Enfin, dans les arrangements intérieurs, on ne négligera rien pour enlever à la prison l'aspect d'uniformité, de nudité et de tristesse, qui n'est que trop ordinaire dans les prisons et qui peut influencer défavorablement sur les détenus condamnés à y faire un séjour plus ou moins prolongé : la transformation des espaces libres en jardins, de la verdure, des fleurs, des teintes claires et chaudes reposent la vue des prisonniers, en ménageant cet organe qu'une longue captivité peu oblitérer ou affaiblir, et portent au cœur quelques distractions et quelques soulagements qui aident à supporter les rigueurs de l'encellulement » (Ducpétiaux, 1857 : 23).

Mis à part le fait que, d'E. Ducpétiaux aux cahiers des charges les plus contemporains, la question des potentialités d'extension de la capacité pénitentiaire (ici, en ajoutant un étage, plus tard en prévoyant des possibilités d'agrandissement de 50%) constitue une préoccupation, cet extrait illustre la minutie de l'auteur et la confiance qu'il place en l'architecte. Le programme est clair et fort : permettre un fonctionnement simple, en prenant soin du personnel et du cadre de vie des détenus. L'attention est portée aux

aménagements intérieurs qui doivent rompre avec les prisons qui préexistaient. L'expérience de détention est considérée comme une souffrance – nécessaire selon E. Ducpétiaux, mais qu'il s'agit d'amoindrir. C'est à l'architecte que revient la difficile tâche de traduire spatialement ce programme à la fois précis et quelque fois paradoxal : enfermer en séparant et minimiser les effets néfastes de cet enfermement.

Les spécifications présentes dans les programmes postérieurs rompent avec cette vision de la prison belge de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle. Comme annoncé précédemment, les architectes de la Régie des Bâtiments en charge de la conception des établissements pénitentiaires répondent à un cahier des charges – signé par la Régie des Bâtiments – essentiellement techniciste. Néanmoins, nous pouvons déceler deux considérations majeures à la lecture de ces « programmes-type ».

« Les principes de la normalisation modulaire sur base de la NBN B04-001⁵⁴ s'appliquent à la conception et à la réalisation de l'établissement pénitentiaire projeté, dans le but de réaliser:

- la rationalisation des dimensions de tous les éléments de construction ;
- l'intégration des éléments de construction, des composants et des parties de construction dans un régime de références uniforme, chacun dans les limites de ses tolérances spécifiques normalisées ;
- la flexibilité en plan et en extension.

[...]

La structure sera conçue suivant le principe de flexibilité, de manière à pouvoir répondre aux fluctuations de la politique pénitentiaire. Afin de permettre une large interchangeabilité et modification de la destination des locaux, ainsi que l'extension de ceux-ci, la préférence a été accordée à un système par points porteurs limitant au maximum les contraintes entraînées par les retombées de poutre ou la finition des sous-faces de planchers ; le système devant s'inscrire parfaitement dans un quadrillage de coordination dimensionnelle ».

[Arstotzka]/ C.S.Ch./ Bâtiment dans son ensemble, p. 3-4.

D'abord, la prison se veut modulaire. L'emploi d'éléments préfabriqués (pour des raisons de rationalisation des efforts et des coûts) veut faire de la prison une succession d'espaces identiques. Le vocabulaire est emprunt du management et du néo-libéralisme ; la définition des locaux sous les termes de « flexibilité » ou d'« interchangeabilité » fait étonnement penser aux exigences du travail contemporain (Kozlowski, Scheer, 2013). L'uniformité est ainsi un mot d'ordre. Ensuite, cette uniformité devrait permettre une adaptation des espaces en fonction « des fluctuations de la politique pénitentiaire ». Le

⁵⁴ Il s'agit d'une référence aux éléments préfabriqués devant servir la construction de l'établissement.

programme n'est dès lors plus défini. Il s'agit avant tout de créer un contenant dont le contenu sera (peut-être) circonscrit et sera (certainement) mouvant. Même les aspects esthétiques se veulent les plus neutres possibles. Nous sommes tentés de voir en ces lignes ce qu'E. Ducpétiaux rejetait quelques 150 années plus tôt, à savoir un environnement froid, ascétique et rigoriste.

« La texture sera homogène et la couleur sera uniforme ».

[Arstotzka] / C.S.Ch./ Bâtiment dans son ensemble, p. 5.

Néanmoins, une injonction domine l'ensemble du programme. Elle résume en quelque sorte celui-ci. Il s'agit de la référence permanente à la sécurité, ou plutôt à la sécurisation passive de la zone de détention.

« En ce qui concerne le bâtiment cellulaire, la structure est conçue de manière à se conformer strictement aux exigences et aux performances liées à la configuration spatiale de la cellule, à la sécurité à l'évasion, à la sécurité des personnes, aux parois des cellules et aux dimensions des cellules définies aux plans. Le voile porteur en béton armé constitue le système structurel répondant le mieux à celles-ci ».

[Arstotzka] / C.S.Ch./ Bâtiment dans son ensemble, p. 4.

Enfin, avec l'apparition récente d'acteurs privés dans le processus de conception des établissements pénitentiaires, la pensée architecturale carcérale fait l'objet d'une mutation importante. D'abord, elle répond désormais aux logiques d'un marché (concours et enjeux financiers). Ensuite, elle réduit les architectes à un rôle de main d'œuvre, employés de l'entrepreneur et en charge de la traduction rapide et sans risques inconsidérés du cahier des charges fourni par la Régie des Bâtiments. Ce document – qui prend la forme et le nom d'un contrat – stipule d'abord que la forme du projet d'établissement pénitentiaire doit répondre à une contrainte de reproductibilité.

« Un seul concept est élaboré pour l'infrastructure des nouvelles prisons et est d'application pour les quatre aménagements »

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;

Annexe 6 : Programmes d'exigences -

Cahier des charges des performances -

Introduction, p. 2.

Ensuite, toujours en s'adressant directement au prestataire et sans faire mention des architectes, le cahier des charges « entend offrir une image claire de ce à quoi une prison moderne belge doit ressembler au 21^{ème} siècle »⁵⁵ et poursuit :

« Ce concept vise à offrir des possibilités matérielles maximales pour appliquer les peines et les mesures privatives de liberté dans un contexte humain (cf. la loi de principes et toute autre législation concernée) à des coûts opérationnels minimaux. L'objectif est de construire la section cellulaire avec une entité de gestion centralisée permettant d'observer les différentes unités environnantes. Une visibilité et une ouverture maximales sont recherchées. Un sentiment de sécurité maximale est créé en reliant visuellement les unités superposées »

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;

Annexe 6 : Programmes d'exigences –

Cahier des charges des performances –

Introduction, p. 2.

Étrangement, cette description appelle un concept qui semble éprouvé et fait directement référence aux prisons construites sous la tutelle d'E. Ducpétiaux. Les consortiums en lice n'hésitant pas à poser la question.

Question 299 : *Quels arguments entrent en compte pour une entité de gestion pilotée centralement dotée de plusieurs ailes ? Pourquoi aucune vue optimale (prévoyante) avec par exemple 2 postes statiques ?*

Réponse : [...] La question particulièrement de savoir si ce projet doit-il être entendu comme une prison de type dit Ducpétiaux ? [...] Tout d'abord, il doit être clair que le cahier des charges vise à offrir la liberté de développer un projet de manière créative pour que le projet réponde aux exigences énumérées dans le cahier des charges. Afin d'éviter tout malentendu nous insistons sur le fait qu'en outre une prison de type Ducpétiaux – forme classique de prison en étoile – fait toujours partie des possibilités, mais qu'un tel type n'est certainement pas la seule construction qui est acceptée conformément au cahier des charges.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;

Annexe 6 : Programmes d'exigences –

Cahier des charges des performances –

Introduction, pp. 2-3.

⁵⁵ Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 : Programmes d'exigences – 1.1 Cahier des charges des performances - Introduction ; BA/AM 09-038341-c, p. 2.

Après une phrase particulièrement vide de sens – comme les cahiers des charges en regorgent souvent – où seul le terme créativité semble orienter les projets vers une forme innovante, le pouvoir adjudicateur (en l'occurrence, la Régie des Bâtiments en étroite collaboration avec le SPF Justice) répond de manière volontairement vague à la question de la reproduction des modèles. Ce type de concours aux enjeux financiers massifs ne laissant que peu de place au risque, les formes architecturales retenues font référence directe aux constructions antérieures, tout en offrant une place toujours plus importante à la sécurisation passive et en recourant au béton pénitentiaire (Solini, Scheer, Yeghicheyan, 2016).

Cette évolution des modes de penser et de conceptualiser la prison sera décryptée très concrètement au travers des prisons d'Oristan, d'Arstotzka et de Kolechia dans le chapitre second qui questionnera le sens d'une architecture carcérale.

II. Le mythe de l'œil de Dieu / La prison-ville

Cet intitulé quelque peu provocateur veut poser les bases (et les limites) pour l'analyse des chapitres suivants. En effet, il est question de la notion de projet et de comment les architectes « répondent à la question » (comme ils aiment l'exprimer). Comment penser une prison sur papier ? Comment anticiper ce qui n'est pas prévisible ? Quelle vision de la prison (nécessairement gommée de certaines nuances) ressort de l'écriture d'un cahier des charges, puis de la conception d'un projet, puis de sa présentation visuelle (images, maquettes...) ?

En se penchant sur le rapport que les architectes de prison entretiennent avec la ville – comme référent ultime –, il ressort une forme de malaise des architectes face à un projet à la fois tyrannique, fantasmé et captivant.

« C'est un projet de rêve pour un architecte. C'est un projet très global. Penser une prison, c'est penser à tout. C'est penser la vie. Une prison, c'est un dortoir, un restaurant, un club de sport, un hôpital, une usine, une école... c'est une place publique ».

Eric, architecte de prison

Un double mouvement s'opère en matière de conception carcérale. Alors que les prisons se construisent de plus en plus loin des villes, les architectes tentent de plus en plus de construire les prisons comme – en tant que – des villes (Scheer, Lorne, 2016). La ville et la prison entretiennent en commun l'histoire de la clôture et du mur d'enceinte ; l'espace pénitentiaire contemporain ressemble en réalité à une ville auto-suffisante, regroupant un

ensemble de services, et entourée de murs. Partant, les architectes de prison utilisent régulièrement la métaphore de la ville pour décrire les projets pénitentiaires qu'ils dessinent : des « pavillons » emmurés, des « maisons pénitentiaires », des « prisons-building »s verticales, des « cellules appartements », etc. Le vocabulaire urbain – place publique, rues, chapelle, etc.– envahit les plaquettes de présentation et le discours des architectes de prison. Or, tout comme le sociologue n'a pas le monopole de l'interprétation des phénomènes sociaux, l'architecte ne peut être seul maître dans la mise en forme du projet pénitentiaire⁵⁶.

En guise de préambule aux chapitres suivants, permettons-nous néanmoins quelques considérations anticipées, non pas sur la porosité de la prison et les liens que l'institution pénitentiaire entretient avec la ville (Moran, 2013), mais sur ce concept même de prison-ville. Constat répété, les prisons contemporaines sont régulièrement construites dans des zones rurales, sur des terrains abordables financièrement, et loin des populations concentrées et des institutions telles que les cours et tribunaux, les centres de réhabilitations, les écoles ou les lieux de travail (Combessie, 1996). Dans ce même mouvement – et c'est ce qui nous intéresse ici –, une « nouvelle » forme de prison apparaît : la « prison-ville » (Salle, 2012). En nous penchant sur ce thème de la prison « en tant que ville », nous pouvons questionner le processus de conception des établissements pénitentiaires et comprendre l'implication des architectes dans la production de ces espaces construits. En faisant cela, nous soutenons l'idée d'une utilisation de l'utopie urbaine dans le vocabulaire architectural pour légitimer les projets pénitentiaires futurs (Scheer, Lorne, 2016).

Il s'agira d'examiner le concept de prison-ville distinctement des modèles pénitentiaires antérieurs. En se concentrant spécifiquement sur un contexte européen, nous tournerons notre attention vers une étude des processus de construction de la prison contemporaine, l'adoption d'une approche techniciste, la question du rôle des architectes dans la construction de prisons progressivement ouvertes – aux diverses associations, aux contrôles externes, aux chercheurs, etc.– mais en même temps de plus en plus fermées et sécurisées – avec l'augmentation de dispositifs techniques de sécurité et la prolifération des murs et des portes. Nous analyserons finalement une pratique située dans le contexte de la récente privatisation de la construction et des processus de conception de des prisons belges et réduite à la pose de gestes techniques. Pourtant, alors que l'on observe une diminution de leur capacité à influencer de tels projets, nous verrons comment les architectes concourent à la publicité et à la légitimation de visions pénitentiaires particulières. Afin d'interroger le rôle de l'architecte dans le processus de conception carcérale (quatrième chapitre), il sera nécessaire de se pencher à la fois sur l'idée – du texte

⁵⁶ Cette modification du rôle de l'architecte à travers le temps sera décryptée en détails, toujours en rapport avec l'imaginaire urbain, dans le quatrième chapitre : *Le rôle de l'architecte de prison*.

au coup de crayon – et sur la forme résultante – c'est là l'objectif des chapitres deuxième (qui se focalise sur la distinction entre le dedans et le dehors) et troisième (relatif au découpage interne).

Chapitre deuxième

Circonscription et hermétisme

Le mur d'enceinte impose, symboliquement et prosaïquement, la distinction entre un dehors et un dedans. Il s'agit de montrer que cet hermétisme imprègne fondamentalement les choix architecturaux (rares sont les réalisations architecturales aussi circonscrites⁵⁷). Sans faire un examen géographique de la prison (et de ses implantations), ce chapitre vise au contraire à montrer que notre analyse sera, à l'instar des projets étudiés, cantonnée au périmètre intérieur du mur d'enceinte.

En tant qu'objet de la distinction, le mur d'enceinte – son évolution faible mais significative au travers des différents cahiers des charges – sera analysé dans ce deuxième chapitre. Le premier point consistera à décrire, très prosaïquement, les établissements pénitentiaires d'Obristan, d'Arstotzka et de Kolechia et leurs abords directs pour se concentrer ensuite (deuxième point) sur le mur d'enceinte proprement dit.

I. L'architecture porteuse de sens ?

1. *La prison d'Obristan, un projet pénitentiaire bâti*

En pleine ville, derrière la gare, sur une place, la prison d'Obristan est frôlée par de nombreux passants chaque jour. A quelques mètres du mur d'enceinte qui annonce sans déshonneur le caractère clos de l'endroit se dressent les terrasses de bistrots. Le mur est parfaitement intégré dans le paysage urbanistique. La façade – approuvée par le directeur général des Bâtiments en février 1846, soit quelques vingt-deux années avant la mort d'E. Ducpétiaux – est composée de béton travaillé et de briques rouges, à l'instar des maisons avoisinantes. Le mur est découpé horizontalement, ce qui donne une impression de taille modeste au mur d'enceinte qui atteint pourtant les six mètres de hauteur. Le bâtiment n'en est pas moins impressionnant. Le mur est aveugle, la porte cochère en métal impressionne. Le regard passe au-dessus du mur d'enceinte et le passant peut apercevoir le sommet de la tour centrale de la prison. Le tout est très travaillé et soigné. On ressent immédiatement la confrontation entre l'orfèvrerie architecturale porteuse d'une institution symbolique – presque belle – et la destination des bâtiments – beaucoup moins esthétique.

⁵⁷ Circonscription et hermétisme sont à distinguer dans le sens où l'un renvoie à l'idée de limite alors que le second renvoie à l'idée de fermeture. L'hermétisme (relatif) est ici considéré comme une forme exacerbée de circonscription (ferme).

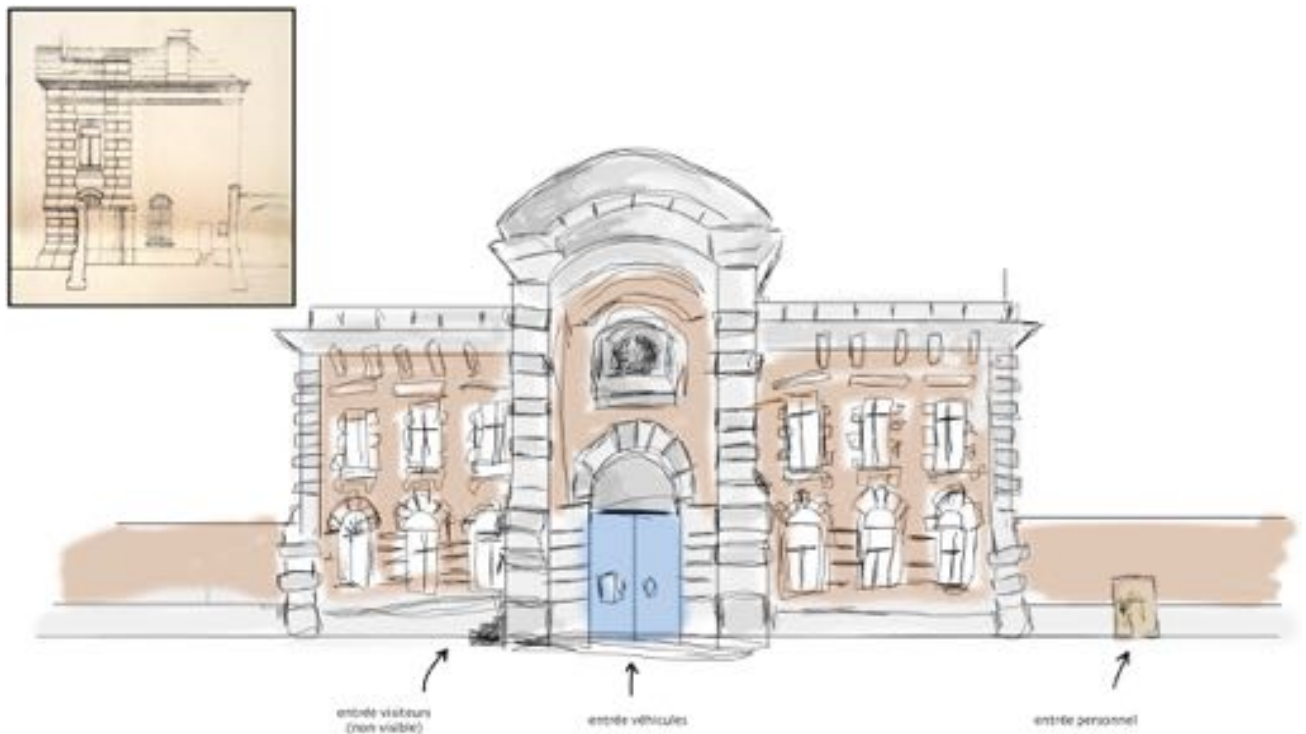


Figure 1 : Façade de la prison d'Obristan, dessin personnel (coin supérieur gauche: détail d'archive)

La massive porte cochère de la prison semble, à première vue, être le seul accès à la prison (voir illustration⁵⁸). Donnant directement sur la place [REDACTED], elle constitue l'accès pour les véhicules d'escorte. Elle est ouverte à l'approche d'un fourgon cellulaire ou d'un véhicule de police. Un agent pénitentiaire pousse alors les gigantesques pans métalliques et les referme derrière le convoi, en jetant systématiquement un regard sur la place publique. Cette mise en scène – qui n'est en aucun cas scriptée, mais qui constitue néanmoins une des seules routines quotidiennes visibles depuis l'extérieur des murs – renforce l'imperméabilité des murs et les fantasmes de chacun. Une autre routine s'aperçoit depuis la place ou les terrasses adjacentes. A heures fixes, des proches de détenus, régulièrement munis de sacs de jute rectangulaires, s'agglutinent progressivement sur quelques marches en pierre bleue qui longent le mur d'enceinte. Subtilement placée dans un angle perpendiculaire à la façade, une porte s'ouvre alors suite aux multiples pressions sur un bouton d'appel. Les visiteurs entrent, d'une traite ou par vagues, et disparaissent eux-aussi derrière une lourde porte qui se referme. C'est la porte que devront emprunter l'ensemble des visiteurs de prison – nous-même y compris – et certains professionnels (psychologues, assistants sociaux, aumôniers et représentants religieux...) pour rejoindre la petite zone d'accueil et de contact « éphémère et généraliste » (Le Caisne, Proteau, 2008 : 127) avec les agents

⁵⁸ Coin supérieur gauche de l'illustration : détail d'archive (Ministère des Travaux Publics / Direction générale des bâtiments, Service de la province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 9, « Prison de [Obristan], façades et coupes », 1946). Ici, un détail de la coupe N.M. ; le plan de coupe de la façade de la prison vue de face est manquant.

pénitentiaires. Cette porte n'est pas directement visible lorsque l'on vient de la gare ou de l'aire de stationnement, comme la majorité des personnes qui arrivent face à la prison. Il faut donc connaître les lieux ou passer un premier moment de solitude face au bâtiment.

Premier jour à Obristan

Après avoir reçu l'autorisation de l'administration centrale (la DGEPI) et après avoir contacté et eu un premier rendez-vous avec le directeur principal de la prison d'Obristan, j'entame ma première journée de terrain. Il est 7h45. Je marche depuis la gare vers la prison toute proche. Je croise des personnes partant travailler ou des riverains qui conduisent leurs enfants à l'école. Je traverse la place [REDACTED] qui sert de parking à la prison en observant l'imposante façade. Un patron de café nettoie sa terrasse des festivités de la veille. Je sais où aller et je ne suis pas perdu comme à ma première venue. Je me dirige vers la porte d'accès visiteurs, m'excuse auprès de proches qui attendent l'heure des visites et je presse le bouton poussoir de la porte d'entrée de l'établissement. J'attends son ouverture en offrant mon profil à la caméra. Je me présente ensuite, muni de ma carte d'identité, aux personnes qui travaillent au « portier » : trois agents pénitentiaires en uniforme derrière une épaisse vitre. Une dame, apparemment venue se renseigner sur les conditions de visites de son fiancé détenu, m'observe me présenter au guichet. Après quelques minutes de vérification et de mise au point sur l'autorisation d'emporter mon dictaphone, je reçois un billet d'accès pour le cellulaire : une feuille de taille A6 sur laquelle sont indiqués mon nom et prénom et affichant une photo de mon visage en noir et blanc (je me baladerai toute la journée avec ce morceau de papier). Un agent m'autorise à franchir une première grille. Il actionne l'ouverture sur un tableau digital. La porte émet un bourdonnement, je comprends que je peux tourner sa poignée. Le geste est fébrile, la porte est lourde, la poignée résiste. Je place ensuite mes effets personnels au sein de la machine à scanner : montre, ceinture, cahier, crayon, monnaie, dictaphone. Je passe dans le portique détecteur de métaux et... une sonnerie retentit. Un agent crie, derrière sa vitre : *Ab oui, Monsieur, c'est plus sensible que dans les aéroports. C'est une prison, ici !* ; voilà le cadre posé. J'enlève mes chaussures et les place sur le tapis roulant. Je repasse dans le portique et je suis autorisé à franchir une seconde grille. Je me trouve dans un sas où l'on me rend mes effets personnels. Tous les jours, je rentrerai et sortirai par ce portier ; lors de certaines exceptions [lors d'affluence pour les visites, notamment], je serai invité à passer par le portier secondaire destiné aux agents pénitentiaires. Un agent m'annonce que l'adjudant⁵⁹ B. va me recevoir et m'indique le chemin pour le rencontrer. Zut,

⁵⁹ Il est important de noter que nous utilisons ici les termes qui sont couramment employés par les acteurs en présence. En l'occurrence, l'ancien grade d'adjudant pénitentiaire fait ici référence au grade d'assistant pénitentiaire.

j'ai oublié de me renseigner sur les grades pénitentiaires en Belgique, j'espère ne pas commettre d'impair... Je passe une porte qui donne sur une cour intérieure. En suivant les indications de l'agent, je traverse ce lieu ouvert où sont garés une voiture et un fourgon cellulaire. Je franchis une porte, monte quelques marches et suis stoppé par une troisième grille. Plus loin, un agent me fait signe d'attendre. Il vient ensuite vers moi en me demandant mon identité. J'explique en quelques mots la raison de ma présence. Il consulte le papier d'autorisation et m'ouvre la grille. Je demande où je peux trouver l'adjudant B. Il n'en sait rien, mais me propose d'attendre dans ce couloir. J'observe ce lieu : carrelage de ton beige au sol, portes en bois encadrées de pierre bleue, plafonds moulés ; ce bâtiment est esthétiquement beau et témoigne d'un certain patrimoine. Deux policiers sortent d'une pièce à ma droite. Plus loin, j'aperçois un agent qui jette un œil dans ma direction. On se croirait presque dans un château médiéval, les uniformes remplaçant les cottes de mailles et les étoffes. Le couloir est sombre, les portes des bureaux avoisinants sont fermées, et j'aimerais avancer pour passer la double porte au fond du couloir qui semble me séparer du cellulaire. Seuls les grilles et les uniformes rappellent l'usage de ce lieu. Quelques minutes plus tard, l'adjudant arrive. Je le salue. Nous nous sommes déjà rencontrés et il me propose d'emblée de l'accompagner pour une visite de l'établissement...

Prison d'Obristan, journal de terrain

Sur le mur d'enceinte, une troisième porte, presque invisible et pourtant si évidente, constitue l'accès de service pour le personnel de surveillance et de direction. Trois fois par jour, une douzaine de personnes en uniforme pénètre par cet accès. Quelques minutes plus tard, un nombre équivalent d'individus, en uniforme également, suit le chemin inverse. Quelques fois, un cycliste s'engouffre rapidement dans la prison, seul, presque furtivement. Impossible, pour qui n'est pas « de la maison » d'identifier le chef d'établissement.

Cet accès, minimal mais fonctionnel, est l'ancien accès à la maison du directeur et la maison des sœurs qui existait à l'époque de la création de l'établissement. En effet, dans le projet d'E. Ducpétiaux, l'ensemble des fonctions pénitentiaires (personnel de direction, religieux...) ont leur place *dans* la circonscription pénitentiaire. Progressivement, la disparition de cette communion des fonctions a amené à sortir les professionnels de la prison : agents pénitentiaires et directeurs franchissent désormais le mur d'enceinte tous les jours, par une porte dédiée, seul privilège spatial apparent. Les autres professionnels (soins, psycho-sociaux, religieux, intervenants extérieurs) empruntent la porte d'entrée principale, à l'instar des proches et des familles de détenus en visite.

2. *La prison d'Arstotzka, un programme-type*

Au milieu des champs, face à une ancienne usine métallurgique, l'imposant établissement pénitentiaire d'Arstotzka trône étrangement. Une masse de béton qui rompt à la fois avec la platitude des prairies qui se succèdent et avec la rouille et la végétation qui reprend farouchement mais silencieusement ses droits sur les obsolètes installations industrielles. A la fois surréaliste et intimidante, la prison d'Arstotzka demande un effort pour être approchée.

Premier jour à Arstotzka

La veille, j'ai regardé les possibilités pour atteindre la prison. Le parcours en transport en commun semble long et pénible. Ce matin, j'ai donc décidé de partir tôt pour éviter la circulation. Malgré le froid, j'enfourche ma moto en regardant une dernière fois l'itinéraire que j'ai noté sur un morceau de papier. Quelques trente minutes plus tard, j'arrive face à une belle ligne droite ; rotation de la poignée de gaz... Mais je dois rapidement raviser mes élans et saisir le levier de frein : un rond-point est posé, très artificiellement, au milieu de cette longue artère entourée de champs. Un panneau « Etablissement pénitentiaire d'[Arstotzka]. Service Public Fédéral Justice » m'annonce que je suis arrivé.

Doucement, j'avance sur la rue asphaltée qui mène à la prison. J'observe l'établissement de béton découper le paysage. Mais surtout, je suis attentif au chemin que j'emprunte. L'aire de stationnement de droite est destinée aux visiteurs. Celle de gauche, réservée au personnel, est protégée par une barrière. Un imposant camion semble attendre l'ouverture d'une autre barrière qui le mènera directement devant la prison. Le conducteur sort le bras et me fait signe de la dépasser. Je m'exécute et me faufile dans l'interstice entre le grillage et la barrière fermée. Je tombe sur un nouveau rond-point, visiblement destiné au demi-tour des poids lourds. J'ignore si ma présence est autorisée ici. Je reste loin de la vitre teintée derrière laquelle j'imagine des agents pénitentiaires attentifs à mes mouvements. Je stationne ma moto sous un auvent où est déjà stationné un scooter.

Je me présente à l'entrée « visiteurs ». A travers un épais plexiglass et par l'intermédiaire d'un micro, j'explique la raison de ma venue en présentant toutes les autorisations nécessaires. Le personnel à l'accueil a bien été prévenu, mais les agents ignorent s'ils doivent me donner un badge temporaire ou un badge définitif : *On vous a dit que vous auriez un badge blanc, vert, bleu ou rouge ?* ; je n'ai reçu aucune indication à ce sujet. De longues minutes et quelques coups de téléphone plus tard, un agent pénitentiaire m'escorte jusqu'au bureau des assistants pénitentiaires, puis vers un bureau de la direction, puis vers un secrétariat... Au travers des couloirs, je croise

des gens en tenue de travail qui me saluent. Certains arborent l'uniforme pénitentiaire. D'autres, une tenue pénale⁶⁰. A différents endroits, l'agent pénitentiaire qui m'escorte devra me présenter afin que l'on nous autorise à continuer notre parcours. Finalement, j'aurai un badge temporaire pour la journée. Les prochaines fois j'emprunterai l'entrée « personnel », accès privilégié par lequel je pourrai récupérer un badge « vert » d'accès à toutes les zones du bâtiment sans escorte.

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

L'arrivée à la prison d'Arstotzka passe nécessairement par un rond-point, une route et une barrière dédiés – il s'agit là d'éléments qui font partie du projet architectural et qui ne faisaient pas partie du décor avant la construction du bâtiment – afin d'atteindre l'aire de stationnement et finalement l'entrée de l'établissement. On ne se rend pas à l'EP d'Arstotzka par hasard. Si d'autres usagers sont amenés à passer sur la route principale, seuls ceux qui se rendent à la prison transitent par la sortie du rond-point marqué par l'indication « Établissement pénitentiaire d'Arstotzka – Service Public Fédéral Justice ». Les plus courageux ou malchanceux emprunteront le bus « spécial prison » depuis la gare de [ville voisine] et dont le service de transport en commun prend soin de ne pas afficher les informations et horaires, trop stigmatisantes sans doute⁶¹. Après avoir stationné son véhicule dans l'une des deux zones de stationnement (visiteurs ou personnels) ou marché depuis l'arrêt de bus, celui qui veut pénétrer les murs de la prison se retrouve devant un second rond-point destiné aux véhicules de service – fourgons, voitures de police, secours, camions de ravitaillement ou de marchandises. L'accès en véhicule se fait par une grande porte métallique placée en biais. L'accès à pied passe par l'une des deux portes – « visiteurs » ou « personnel » – situées parallèlement au mur d'enceinte, sur la façade du bâtiment d'entrée (voir illustration⁶²). Entre les deux portes, une épaisse vitre sans tain cache la zone du « portier » où travaillent les agents pénitentiaires en charge de l'accueil et du filtrage des personnes (et des marchandises) entrantes et sortantes. La personne qui s'avance vers ces portes ne voit donc que son reflet et se doute qu'elle est observée. Les quelques mètres à parcourir peuvent paraître longs et la démarche est souvent peu naturelle.

⁶⁰ La tenue pénale désigne l'uniforme (blanc ou gris) porté par les personnes incarcérées lorsqu'elles quittent la zone de détention ou sont mises au travail.

⁶¹ Sur la relégation des établissements pénitentiaires, voir notamment : Combessie, 1996.

⁶² Coin supérieur gauche de l'illustration : coupe de la façade (régie des bâtiments, Service du Brabant wallon / Service d'architecture, [Arstotzka] – prison, avant-projet, s.d., vraisemblablement début des années 2000).

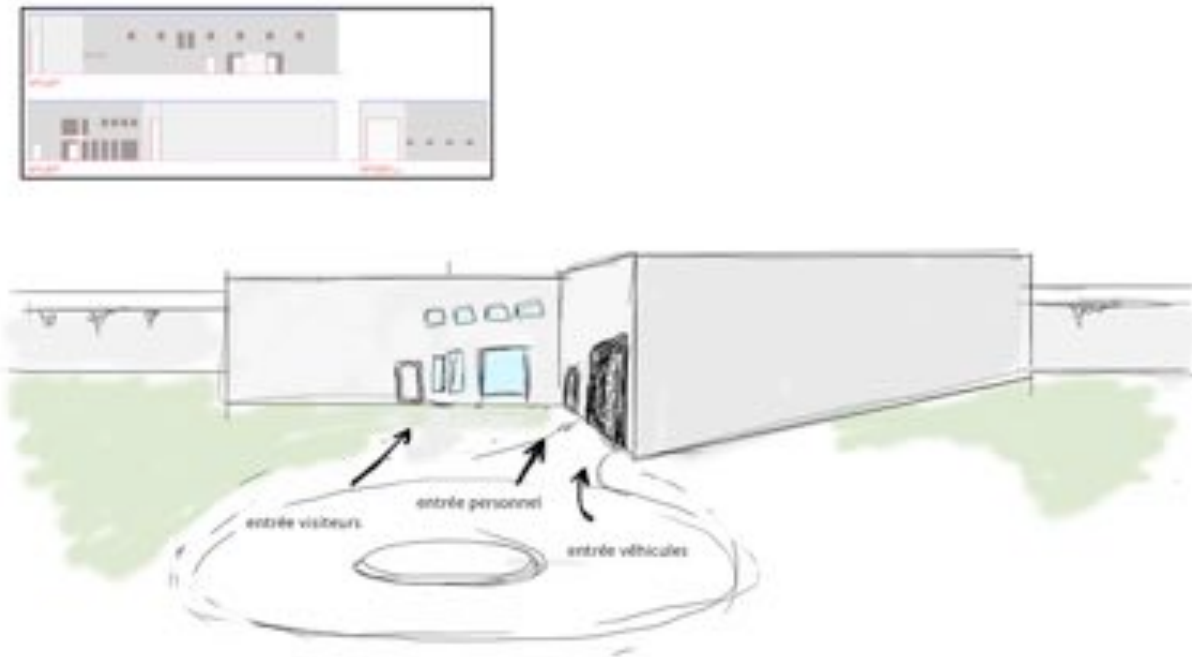


Figure 2 : Façade de la prison d'Arstotzka, dessin personnel (coin supérieur gauche: coupe, plan de la RdB)

Depuis la route – où, en étant attentif, l'on peut observer le flanc de l'établissement – jusqu'à l'attente devant l'une des portes, la prison d'Arstotzka affiche son ambition première : offrir un cadre particulièrement sécurisé. Malgré une grammaire architecturale assez pauvre, tout est dit. Le béton est nu. Le haut mur d'enceinte est lisse et surplombé d'un épais boudin blanc (devenu gris) qui constitue un dispositif anti-évasion. A quelques mètres de ce mur, un grillage protège l'accès et encercle l'ensemble du bâtiment. Les portes sont en métal, la signalisation fonctionnelle. Entre le béton et le métal, l'épaisse vitre blindée semble assurer la continuité de la solidité de l'ensemble. Seule extravagance : la zone d'entrée et surplombée par un ensemble de vitres. Il s'agit du réfectoire du personnel avec une vue sur l'aire de stationnement. Pour la personne qui l'ignore, la présence de ces vitres peut rappeler les miradors des casernes militaires ou les postes de contrôles aériens et renforce ainsi le sentiment de sécurisation extrême et de contrôle omniprésent du lieu.

3. *La prison de Kolechia, en attendant de penser*

A s'y méprendre, l'on pourrait penser arriver à l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka lorsque nous arrivons à la prison de Kolechia. L'accès, via une sortie dédiée sur une voie rapide, est très fonctionnel et indiqué par un panneau routier. Le mur d'enceinte s'aperçoit de loin. Il est gris, lisse, surmonté d'un boudin anti-évasion, protégé par un grillage... Seuls quelques détails le rendent singulier, nous y reviendrons.

Premier jour à Kolechia

J'arrive sur une aire de stationnement de fortune. Le sol est boueux, des câbles électriques s'étendent dans toutes les directions... J'ai rendez-vous avec l'un des directeurs pour une visite du chantier de l'établissement. J'enfile mes bottes de sécurité et me dirige vers les containers préfabriqués desquels semblent se diriger les opérations. Aucun signe du directeur. Je croise l'un des architectes en charge du projet que j'ai déjà rencontré lors d'un entretien. Il me présente au chef de chantier (qui travaille pour une société privée). Ce dernier me propose de l'accompagner pour un tour de vérification de l'avancement des travaux. J'enfile un casque et un gilet fluorescent et le suit. Le chantier est sécurisé par des grillages depuis que des explosifs artisanaux ont été trouvés. Arrivé au niveau d'une guérite, nous nous présentons à un garde qui prend note de nos identités et vérifie notre équipement de sécurité. Nous signons le registre et continuons notre route.

Il s'agira du seul poste de contrôle que nous franchirons. Le reste du parcours sera étonnant de particularisme lorsque l'on imagine le fonctionnement futur de la prison ; nous passons du chemin de ronde aux cours de promenade, des caves aux sections, des cellules au PCI [poste central d'informations, sorte de bunker de la surveillance] sans aucun contrôle. Dans cette prison vide d'agents de surveillance et de détenus, je croise des ouvriers qui coulent le revêtement de sol des cellules, des électriciens qui placent le réseau électrique de la salle de visite, des inspecteurs qui notent consciencieusement l'avancée de chaque tâche... C'est l'occasion d'apercevoir comment est confectionné un boudin anti-évasion, comment fonctionne une détection périmétrique, comment la prison est chauffée, comment les lits sont fixés au mur, comment les châssis de fenêtres sont testés ou comment le chef d'établissement a négocié pour faire retirer les barreaux aux fenêtres de la salle de visite...

Il est difficile de concevoir que dans quelques mois seulement, la prison accueillera les agents pénitentiaires qui travailleront un mois « à vide » avant l'arrivée des premiers détenus...

Prison de Kolechia, journal de terrain

Si cette intronisation dans l'établissement est toute particulière – peut-être a-t-elle conditionné nos impressions tout au long de la recherche (cf. *Titre 1 : Se saisir des objets*) –, le sentiment de la personne qui se rend à la prison semble très contrasté par rapport à la description que nous en avons faite à Arstotzka. Lorsque la prison a été terminée, l'arrivée et l'accès à la prison de Kolechia passe par une mise en scène et une atmosphère particulières. Tout semble également fonctionnel et sécuritaire : voies d'accès dédiées, barrières, aires de stationnement séparées... Néanmoins, le fait que l'aire de stationnement soit sur le côté de l'établissement (et non devant lui) ou que l'arrêt de bus soit placé presque directement devant l'entrée du bâtiment engendre des usages et des impressions particulières. D'abord, les visiteurs restent régulièrement quelques minutes sur le parking afin de fumer une cigarette ou d'échanger quelques mots. S'ils sont visibles par le biais de caméras, ils sont à l'abri des regards directs. Plus étonnant, cet usage – rester sur place quelques instants – se remarque juste devant l'entrée de la prison. Ici aussi, il y a trois accès : véhicules, personnel et visiteurs. Cependant, les abords sont aménagés. Un talus protège l'accès à la route et procure ainsi un sentiment de protection entre la voie rapide et les bâtiments. L'usager descend légèrement afin d'atteindre la zone d'accueil. Enfin, des bancs de béton, quelques espaces verts et un très pompeux porte-drapeaux ornent le seuil des entrées à pied. Le rond-point destiné aux véhicules est plus loin et n'empêche pas les piétons de s'immobiliser. Une vitre sans tain, ici aussi, semble assurer la jonction entre l'entrée « visiteurs » et l'entrée « personnel ». En réalité, il s'agit d'une vitre légèrement teintée et l'interaction est possible même si elle est malaisée. Cette volonté d'intégrer la dimension humaine se remarque sur les plans du projet où des silhouettes – trois personnes discutant, une quatrième se déplaçant – animent les dessins techniques (voir illustration⁶³). De plus, la présence de la vitre n'engendre pas le sentiment d'être observé car l'on arrive de côté par rapport à celle-ci et la surface au sol n'est pas plane.

⁶³ Coin supérieur gauche de l'illustration : coupe de la façade (S.A. [REDACTED], régie des bâtiments / Service public fédéral Justice, document d'étude, DBFM Prison de [Kolechia], provisoire, Bâtiment A, coupe 213, 2013) ; personnages mis en évidence par nous-même.



Figure 3 : Façade de la prison de Kolehia, dessin personnel (coin supérieur gauche: plan de [société privée])

Le bâtiment d'entrée lui-même est architecturalement travaillé. Il présente une certaine asymétrie. La partie supérieure, couleur ardoise, constitue un trapèze qui ressort légèrement de la façade et renferme le tribunal d'application des peines (TAP). Si l'ensemble est teinté d'une rationalité fonctionnelle, l'aspect symbolique est important. Le TAP est ainsi situé en équilibre sur le mur d'enceinte, entre le dedans et le dehors. Les teintes et textures rappellent les pierres et les matériaux de la région. Les drapeaux (non présents sur l'illustration⁶⁴) font de l'établissement une institution.

II. Le mur d'enceinte comme garantie pénitentiaire

Par la description objective des abords directs et des façades de trois établissements pénitentiaires et par l'arrivée et l'introduction subjective du chercheur face à ces bâtiments, nous avons vu trois manières de penser et d'aborder l'infrastructure carcérale. L'évolution du simple mur d'enceinte est à cet égard caractéristique de l'évolution du rôle de l'architecture – ou plutôt du rôle attribué à l'architecture – en matière pénitentiaire.

L'architecture de la prison pensée par E. Ducpétiaux est totalement intégrée dans un contexte bâti, et respecte l'échelle des îlots voisins. Malgré une expression fermée due à la

⁶⁴ Lors du dessin, le porte-drapeaux n'était pas encore placé.

fonction, le dessin des façades montre un respect de l'échelle humaine et piétonne : le sous-bassement continu, tout comme le bandeau de pierre en saillie, les rejets d'eau ou les couvre-murs débordants contribuent à donner une lecture de l'enceinte à la mesure du piéton. Le trottoir qui longe l'établissement et la mise en scène de la porte d'entrée témoignent également d'une relation immédiate avec la rue et l'environnement proche. Dans cette logique de proximité, la prison est située à mi-chemin entre le centre historique et la gare, et son accessibilité s'en trouve accrue, en tout cas avant l'avènement de l'automobile qui caractérisera les époques suivantes (Scheer, Tieleman, 2014). Dans ces écrits, E. Ducpétiaux n'évoque pas directement le mur d'enceinte. Cependant, l'isolation de la personne condamnée avec son milieu de vie est primordiale dans le projet de réforme pénitentiaire. Néanmoins, la séparation du détenu avec son « milieu naturel » doit être temporaire et la prison ne constitue qu'une étape vers la réintégration (terme extrêmement contemporain en matière pénale) du condamné dans l'environnement social.

« La plupart des prisonniers libérés ne tirent guère parti des métiers qu'on leur a appris pendant leur captivité ; le cultivateur retourne à la charrue, le mineur à la mine, le tisserand à sa navette, le batelier à son bateau ; en permettant d'abrégier la durée de sa peine en raison de sa rigueur, le système de l'emprisonnement solitaire facilite cet arrangement naturel. [...]. On dit que le système de l'isolement est un système de force matérielle qui tient le condamné sous les verrous comme la bête féroce dans sa cage, afin de l'empêcher d'être nuisible. Cette accusation est tout au moins injuste. [...] [Le] but est essentiellement moral et réformateur » (Ducpétiaux, 1837 : 209-210, 214).

E. Ducpétiaux insistera sur la nécessité de purifier « l'air corrupteur des prisons, répand[ant] dans la société une sorte d'enseignement universel du crime, entraînant la faiblesse, abus[ant] de l'isolement, exploit[ant] les mauvaises passions, [allant] chercher, pour ainsi dire, jusqu'au fond des âmes le poison qui n'y est qu'en germe pour le faire école ; prosélytisme incessant, source impure, d'où la contagion découle à flots pressés et pénètre dans toutes les veines du corps social » (Ducpétiaux, 1837 : 245-246) ; en deux mots, de rendre ses lettres de noblesse à la prison en tant qu'institution d'utilité sociale et de bienfaisance publique. La prison est visible, symbole de l'Etat, mais intégrée à la ville. Le mur en briques et en béton protégeant un chemin de ronde constitue la seule limite entre le matériel urbain – trottoir, place publique, jardins et habitations – et l'espace pénitentiaire. Nous retrouvons une logique *extérieur(ville)/mur/zone tampon/bâtiments*

pénitentiaires, telle que présentée sur le schéma ci-dessous, basé sur une coupe de la prison d'Obristan⁶⁵.

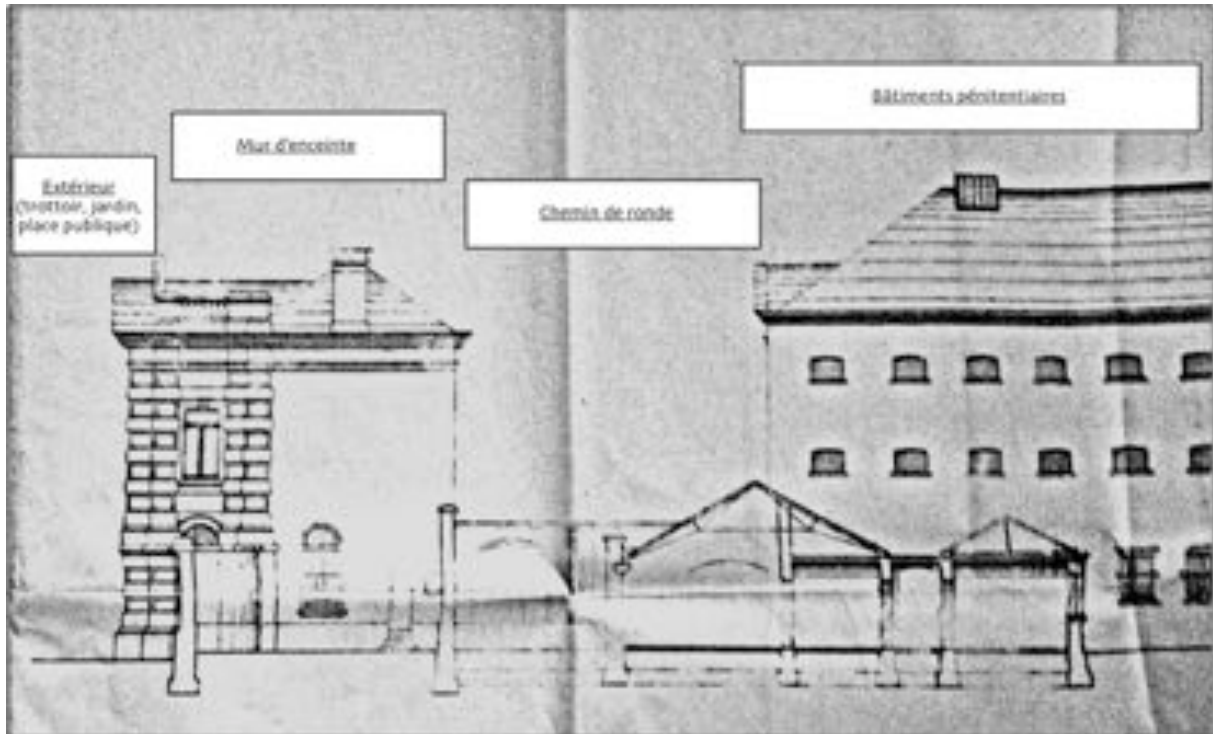


Figure 4 : Prison d'Obristan, enceinte (annotations personnelles)

La prison de Arstotzka, dont le lecteur se souviendra l'accueil fonctionnel, la façade sécuritaire et l'édifice imposant, répond à une toute autre logique d'implantation. Cette prison du début des années 2000 est située loin des habitations, et son périmètre est extrêmement sécurisé en suivant un cahier des charges minutieusement détaillé.

« Le premier périmètre appelé aussi **l'enceinte**, constitue la séparation entre l'intérieur et l'extérieur du complexe. Il n'est franchi que par une entrée unique – le bâtiment d'entrée – comportant un accès réservé aux piétons et un accès destiné aux véhicules.

Prescriptions / Enceinte proprement dite :

Est constituée :

- d'un mur en béton, d'une hauteur totale hors sol de 6 mètres.

[...]

Ce mur est conçu de manière à ne pas donner prise aux grappins.

Pour ce faire, la solution retenue est celle déjà utilisée par l'administration des établissements pénitentiaires, notamment à

⁶⁵ Ministère des Travaux Publics / Direction générale des Bâtiments, Service de la Province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 9, « Prison de [Obristan], façades et coupes », 1946.

la prison [REDACTED], et qui est brevetée sous le n° 889.270. Le mur est recouvert sur toute sa longueur d'une gaine de section circulaire en polyester armée de fibres de verre. La surface extérieure est satinée et consiste en un gel-coat à base d'acide iso-ophtalique. Elle est de couleur vert foncé, légèrement bleuté. Le gel-coat est vulcanisé de façon à entrer dans la masse. L'épaisseur de la gaine est de 5mm et sa section de diamètre 120cm. Des raidisseurs sont encastrés dans la masse du côté intérieur et consistent en tubes d'aluminium cintrés, scellés par moulage avec le même polyester. L'épaisseur du gel-coat ne peut pas dépasser 0,50mm et est d'au moins 0,35mm. La gaine doit être fixée de façon inébranlable au moyen de fixations en acier galvanisé et doit embrasser le mur sur toute sa largeur. Elle est ininterrompue de surface murale à surface murale sans partie saillante. La hauteur du mur est de 6 mètres, gaine en polyester comprise. La finition supérieure, malgré les différents niveaux supérieurs du mur, ne peut présenter d'accident. Le bulbe est soit horizontal, soit incliné de façon continue. Le mur d'enceinte est en béton armé de teinte naturelle gris moyen à clair, légèrement jaunâtre.

- de deux clôtures en treillis de 4 mètres de hauteur et situées de part et d'autre du mur en béton, l'une à 6 mètres de celui-ci (côté intérieur), l'autre à 10m (côté extérieur). Ces clôtures satisfont aux conditions suivantes : les mailles du treillis sont du type tennis de dimensions telles qu'un pied ne puisse y être introduit ou posé. Les piquets sont implantés à distance régulière ; à la base, une poutre en béton - type A - dépasse le sol de 15cm de manière à faciliter la tonte du gazon et à assurer l'ancrage au sol et la stabilité de l'ensemble ; les piquets sont parfaitement alignés. L'écart par rapport à l'alignement déterminé par deux piquets distants de ± 30 m, n'excède pas 1cm en plus ou en moins. L'écart par rapport à la verticale n'excède pas 1 cm sur toute la hauteur. Le treillis est tenu entre les piquets de manière telle qu'il respecte les tolérances précitées et la flèche (affaissement du treillis) est au maximum de 1/500 de la distance ; les piquets, poussards, fils tendeurs et le treillis sont en acier galvanisé, plastifié, de teinte à définir par le fonctionnaire dirigeant. Les tendeurs sont en acier inoxydable. Les clôtures sont munies de double portes en acier galvanisé et plastifié permettant les accès aux chemins de ronde (deux accès au chemin de ronde extérieur, de part et d'autre du bâtiment d'entrée + un accès au chemin de

ronde intérieur près des préaux plus un accès près des ateliers à l'entrée du complexe ».

[Artstotzka]/ C.S.Ch./ Bâtiment dans son ensemble, p. 13-15.

Cette description technique extrêmement précise – et ici tronquée de ses lignes les plus lourdes à la lecture – fait montre d'une volonté de sécurisation maximale des bâtiments pénitentiaires. En effet, aucune considération relative à l'intégration paysagère ou à l'inscription urbanistique ne se retrouve dans cette description. Le texte bascule entre l'affirmation (« le mur est de 6 mètres ») et l'injonction (« la gaine doit être... », « la finition ne peut être... ») ; entre l'état et le devoir être⁶⁶.

Une logique d'isolation hermétique peut être décelée : *extérieur(champs)/no man's land/mur/no man's land/zone tampon/bâtiments pénitentiaires*. Les bâtiments pénitentiaires ne sont jamais représentés sur les coupes des éléments de périmètres ; comme si l'enceinte était indépendante de l'établissement carcéral lui-même. Seul le plan d'implantation (vue de haut) reprend, dans son ensemble, les bâtiments ainsi que les multiples couches périmétriques qui constituent son enceinte, à la manière d'un oignon. Les spécifications sont précises, les résistances (sur)évaluées pour éviter les évasions et les intrusions, les distances calculées pour éviter les largages (jets d'objets de l'extérieur vers les cours de promenades). Summum de la sécurisation passive, des dispositifs de détection périmétrique à infra-rouges sont situés de part et d'autres du mur d'enceinte (voir illustration⁶⁷).

⁶⁶ Si la terminologie et la conjugaison utilisées sont ici intéressantes à l'analyse, nous n'en ferons pas une étude plus poussée dans la mesure où les documents ont souvent été (parfois maladroitement) traduits et des biais analytiques déformeraient alors le propos.

⁶⁷ Régie des bâtiments, Service du Brabant wallon / Service d'architecture, [Arstotzka] – prison, avant-projet, « plan de coupe détection périmétrique », s.d., vraisemblablement début des années 2000 ; documents récupérés auprès du responsable du personnel technique de la prison.

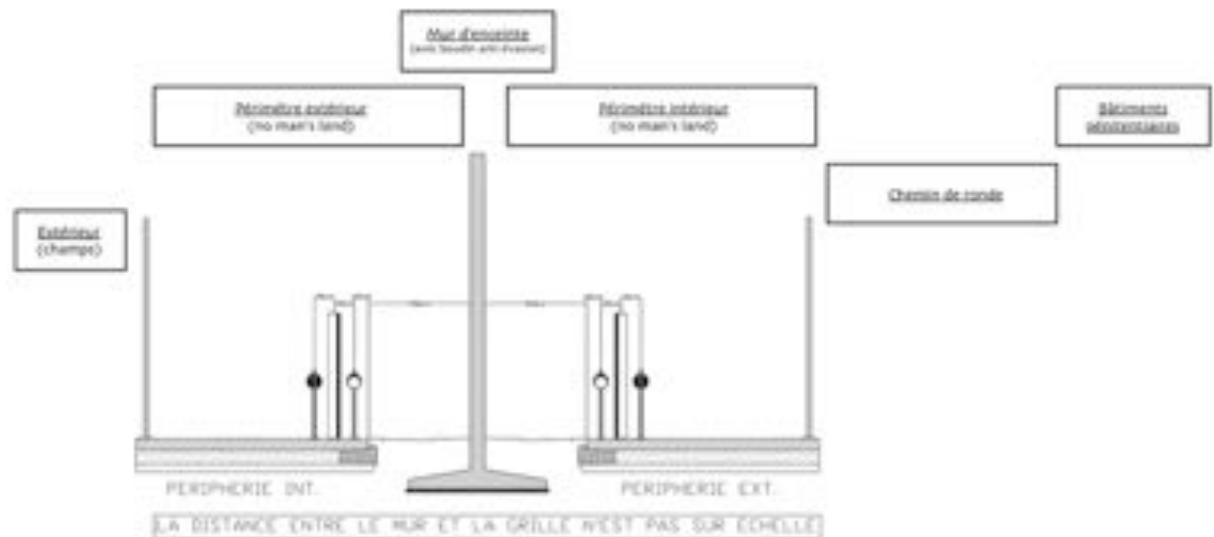


Figure 5 : Prison d'Astrotzka, enceinte (plan, annotations personnelles)

Une dizaine d'années plus tard, la prison de Kolechia sort de terre. Bien que les modalités de conception et de construction, désormais laissées aux mains de partenaires privés, diffèrent, la sécurisation périmétrique reste une priorité. Le schéma⁶⁸ présent dans le cahier des charges ressemble fortement à l'illustration précédente, en plus détaillé. On y remarque notamment le boudin anti-évasion.

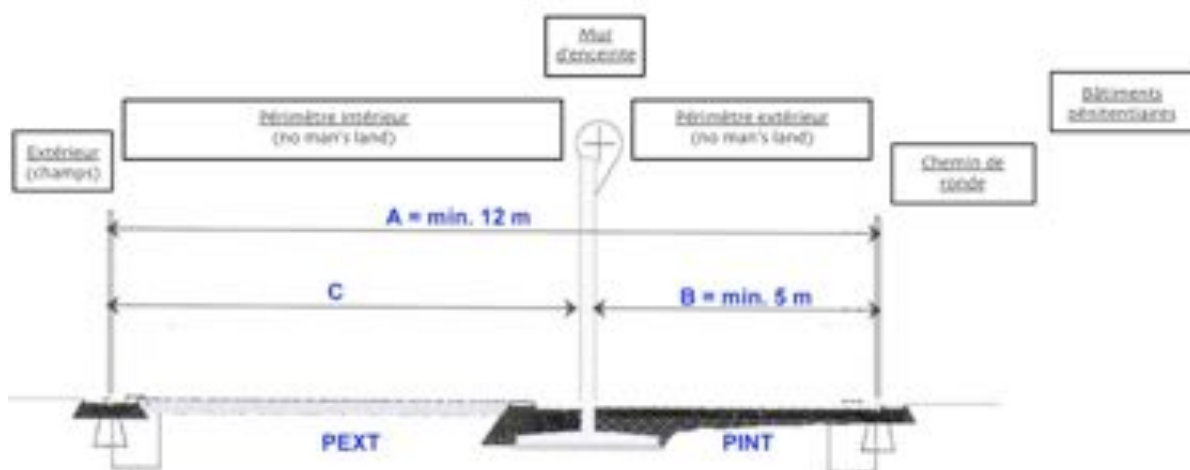


Figure 6 : Prison de Kolechia, enceinte (cahier des charges, annotations personnelles)

⁶⁸ Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 – 1.1 partie A : SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ; KOH/AM 09-038342-d, p. 92.

La logique principale de séparation entre le dedans et le dehors est ici la même – *extérieur(champs)/no man's land/mur/no man's land/zone tampon/bâtiments pénitentiaires* – et les spécifications techniques regorgent de détails.

« Une zone périmétrique est créée autour du complexe. Une double clôture d'une hauteur de 4 m est installée à cet effet sur tout le pourtour du terrain. La distance minimale entre deux clôtures est d'au moins 12 mètres. Un mur en béton de 6 mètres de haut (minimum classe de sécurité 1) est construit entre les deux clôtures. La hauteur des clôtures est toujours mesurée à partir du point le plus haut à proximité.

La zone entre la clôture la plus à l'extérieur et le mur est dénommée PEXT ; la zone entre la clôture la plus à l'intérieur et le mur PINT. Deux zones périmétriques libres d'obstacle (PEXT et PINT) sont ainsi obtenues pour l'installation des dispositifs de sécurité nécessaires, notamment éclairage, système de détection et surveillance par caméra.

Pour permettre une intervention rapide, on veillera à placer des portes grillagées sécurisées dans les treillis intérieur et extérieur ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;
Annexe 6 – partie A : Spécifications fonctionnelles, p. 92.

La suite du cahier des charges contient des informations sur les mailles des grillages (« impossible d'insérer un doigt ou un pied dans les mailles afin d'éviter l'escalade », p. 93), sur la prévision facultative d'un fossé avec obstacles, sur l'importance d'éviter l'évasion par tous les moyens possibles, sur la détection périmétrique, les portails et les barrages routiers.

Néanmoins, la dernière clause de la partie B du cahier des charges peut potentiellement – et ce fut le cas pour la prison de Kolechia – modifier l'apparence du mur d'enceinte. En effet, tous les bâtiments publics ou subsidiés doivent prévoir l'intégration d'œuvre(s) d'art dans leur construction.

« L'approche de cette intégration de l'art, ainsi que le choix d'œuvres d'art séparées ou de l'intégration dans le bâtiment doit être déterminée par le Prestataire en concertation avec le Donneur d'Ordre.

Toutefois, il est important que ces œuvres d'art puissent être vues et accessibles à l'ensemble des utilisateurs du complexe.

Pour mieux pouvoir comparer les offres durant la phase d'offre, chaque candidat-prestataire se voit attribuer un même budget de 500.000,00€ pour l'intégration d'œuvres d'art ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;
Annexe 6 – partie B : Spécifications techniques, p. 232.

Dans ce cadre, les architectes ont fait appel à un artiste qui a pris soin de questionner la condition de l'art dans un milieu clos tel que la prison (voir encadré) ; questionnement que les architectes eux-mêmes semblent ne pas pouvoir porter dans le cadre du processus de conception.

– « L'architecte, il y a un programme, il y a un cahier des charges, des spécifications, un contexte... Je veux dire... Quel que soit le débat qui peut m'animer en tant que personne, j'ai un cahier des charges et nous devons concevoir un projet où nous devons mettre toutes les chances de notre côté pour remporter ce marché. On doit rechercher le meilleur rapport qualité/prix et les matériaux qui vont être les plus à même de répondre à toutes les exigences. [...] C'est ça le rôle de l'architecte : essayer de faire le mieux possible avec les moyens qui sont ce qu'ils sont dans le cadre d'une compétition. On a essayé de répondre du mieux possible à toutes les exigences techniques, sécuritaires, économiques.

– *N'y a-t-il pas également une question de positionnement éthique, presque philosophique, lorsqu'on travaille sur une prison ?*

– Attendez, on n'a pas construit les geôles de la Gestapo, hein ! On est dans un état de droit. Dans un régime démocratique, il faut des prisons comme il faut des supermarchés ou des hôpitaux... [Long silence]. Allez, quoi. On a fait une animalerie à l'hôpital [REDACTED]. Il y avait déjà Gaia⁶⁹ et tous ceux-là qui militaient. Le débat il est là aussi.

– *Vous voulez dire que dans tout projet, il y a ce débat éthique ?*

– Non, non. Allez, dans quel projet il y a eu ce débat. [Silence] Vous voyez, c'est rare ; il faut les chercher. [...] Mais ce n'est pas à moi, en tant qu'architecte, de poser la question de savoir si la place des détenus est en prison ou pas. On n'est pas là pour parler de ça ».

Eric, architecte, prison de Kolechia

Si un autre architecte travaillant sur le même projet pénitentiaire rejoint ces propos, il les nuance en affirmant qu'un projet peut toutefois être refusé. Cependant, le contexte qui entoure les projets pénitentiaires (le cadre légal, l'aval des services fédéraux) offre une légitimité qui évite une remise en question globale du projet.

– « *Dans une carrière d'architecte, est-ce qu'il y a des projets que l'on serait amené à refuser pour des questions d'ordre éthique ou idéologique ?*

[Très long silence]

– C'est une vraie question, hein, pas un procès [sourire]... Ben, il y a des... On s'est posé des questions. A un moment donné, il y a... L'Europe finance des prisons. On a construit des prisons en République Dominicaine,

⁶⁹ Gaia (groupe d'action dans l'intérêt des animaux) : association de défense des droits des animaux en Belgique.

donc là on s'est posé la question sur ce qu'il en était, etc. Mais c'est rassurant de savoir que c'est l'Europe qui finance tout ça. Le contexte est... C'est rassurant, quoi, c'est légitime, on y va. [...] alors oui, dans notre pratique professionnelle, on peut se poser la question de savoir si on y va ou on n'y va pas. Par exemple, on a été approché par l'Eglise de scientologie. Ben là, on a dit, on y va pas »

Michel, architecte, prison de Kolechia

Si le cadre qui entoure les projets permet d'éviter de poser la question de la génération d'un lieu d'enfermement (Héricher, 2010), le recours à l'intégration artistique dans les bâtiments publics permet, dans une certaine mesure, de poser cette question (voir encadré). Plusieurs interventions artistiques situées (et non de simples placements d'œuvres d'art) ont été proposées. Quelques-unes ont été retenues, notamment la présence de poly-miroirs, disposés par fragments, le long du mur d'enceinte.

La présence de poly-miroirs, disposés de part et d'autre du mur d'enceinte, offre à l'observateur des cassures dans la linéarité du dispositif bétonné. Cette intervention artistique – nommée « trous dans le mur » par les architectes – est certainement la plus visible, de l'extérieur principalement mais également depuis la salle de visite. L'automobiliste qui emprunte la voie rapide qui jouxte la prison ou le visiteur en salle de visite peut apercevoir des reflets de parties herbeuses ou de ciel plaquées sur l'enceinte de la prison de Kolechia.

Encadré : De l'or en prison ? Sûrement pas !

Lors de la conception et de la construction de bâtiments publics, un pourcentage (disposition légale, dite du « 1% artistique »⁷⁰) est attribué à l'intégration d'œuvre d'art en vue. Cette disposition poursuit un triple objectif : insérer l'art dans la politique de reconstruction d'après-guerre, aider les artistes en leur garantissant des commandes, développer une politique de démocratisation de la culture⁷¹. Ces interventions artistiques prennent deux formes : l'incorporation d'œuvres existantes dans les bâtiments ou l'intégration d'interventions plus situées directement sur le bâtiment. C'est dans ce cadre qu'un célèbre artiste belge () a été contacté par les architectes en charge du projet afin de collaborer au chantier de la prison de Kolechia. Désireux d'offrir une véritable réflexion sur la destination du bâtiment, l'artiste a remis plusieurs propositions aux architectes. « *C'est la première fois, dans un projet de ce type, que l'on aura vraiment travaillé avec un artiste et où il y a une interaction, vraiment, entre l'architecture et l'art* » (Michel, architecte, prison de Kolechia).

⁷⁰ Cette disposition voit le jour en 1984 (Décret relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics, M.B. du 22/06/1984, p. 9186) même si les prémisses sont plus anciennes, notamment avec la création de la Commission Consultative des Arts et Métiers d'Art par la régie des bâtiments en 1947 (depuis devenue Commission des Arts).

⁷¹ Voir : Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP), Service général du Patrimoine culturel et des arts plastiques (2010).

Un cahier de propositions a ainsi vu le jour. « *On en a retenu une petite poignée : les arbres dans la cour, la fresque du TAP⁷², les tours dans le mur et le porte-drapeaux qui est venu après. Mais il [l'artiste] en avait proposé une trentaine, je crois* », explique l'architecte Eric. Les propositions non retenues ont été évincées principalement pour des raisons budgétaires (« seuls » 500 000€ étaient prévus). Néanmoins, d'autres raisons – même si nous ne connaissons pas les secrets des débats – semblent concourir à l'éviction de certaines interventions artistiques.

« *Une idée que [l'artiste] avait, c'était d'évoquer la prison quatre ou cinq étoiles. La prison dorée. Et il voulait mettre de l'or partout* » explique l'un des architectes. Notamment, l'artiste désirait couvrir de feuilles d'or les embases des lanterneaux dans la zone du cellulaire. La réflexion particulière de la lumière sur ce matériau permettrait une coloration particulière de l'espace, « *en fonction d'une lumière d'hiver ou d'une lumière d'été, d'une lumière haute ou d'une lumière basse* ». Selon l'artiste, cette intervention – dont la main d'œuvre est plus coûteuse que le matériau lui-même – permettrait la création d'une ambiance « *évanescence, presque irréelle* ».

Ce projet artistique a été écarté rapidement des propositions « admissibles ». Selon les architectes, l'idée même de la mise en exergue de la rupture entre la noblesse d'un matériau et la destination de l'établissement – en faisant appel au concept de « prison dorée » – rendait inaudible une telle alternative : « *L'administration [pénitentiaire] a calé sur cette idée de prison dorée. [...] Ce n'était pas politiquement correct pour eux* ».

Les propositions majeures retenues consistent au placement d'arbres métalliques (faisant office de dispositifs anti-hélicoptères) dans les préaux, en une fresque dorée sur fond rouge au sein du tribunal d'application des peines (un lieu considéré comme « plus noble » que la détention selon les architectes) et au placement de poly-miroirs le long du murs d'enceinte. L'artiste, à la fois impliqué dans le projet de conception pénitentiaire et extérieur à celui-ci, permet l'entrée de l'art en détention. L'art apparaît alors comme une nouvelle forme d'appropriation (illégitime pour certains) et de légitimation de l'institution (soumises aux mêmes règles que n'importe quelle autre établissement public), voire de questionnement de l'outil pénitentiaire. Il n'en reste pas moins que l'or ne semble pas avoir sa place en prison !

III. Propos conclusifs intermédiaires : un bâtiment tout-en-un ?

Il ressort de l'analyse des manières de concevoir l'enceinte dans les projets pénitentiaires que les penseurs du bâti carcéral – E. Ducpétiaux ou les auteurs des cahiers des charges – estiment que la prison est une institution autarcique. Même si, dès E. Ducpétiaux, de nombreux échanges entre l'extérieur et l'intérieur de l'établissement sont envisagés, la prison reste une institution emmurée. Plus encore, et même si les cahiers des charges les plus contemporains insistent sur l'inscription urbanistique des bâtiments pénitentiaires, la pensée qui entoure la conception carcérale fait fi de l'environnement

⁷² Tribunal d'application des peines.

social, du tissu institutionnel, de la composition urbanistique, de l'aire géographique. En effet, la prison d'Obristan répond à la « réforme cellulaire » et sa forme rejoint ainsi celle de toutes les prisons construites sous cette égide. La prison d'Arstotzka répond à un « programme-type », appliqué sans distinction aux prisons de la charnière 20^{ème}/21^{ème} siècle. Et la prison de Kolechia est pensée comme « un seul concept » censé être applicable pour les quatre dernières prisons du Royaume.

Nous retrouvons l'idée d'une « tentation spatialiste⁷³ » (Milhaud, 2015) des concepteurs pénitentiaires. L'espace circonscrit apparaît comme le seul support de délégation du projet carcéral. La délimitation entre le dehors et le dedans prend alors tout son sens et son importance ; l'effectivité du projet dépendant de l'artificialité de cet hermétisme. O. Milhaud voit en cette exploitation de l'espace carcéral un double mécanisme. D'abord, le renfermement de l'ensemble des fonctions – multiples et parfois paradoxales – attribuées à la prison en un seul lieu : punition, sécurisation, dissuasion, éducation, guérison, réhabilitation... Ensuite, « l'espace carcéral semble capable de masquer un écart entre la justification de la prison et sa fonction réelle ». O. Milhaud ajoute que « cela n'est sans doute pas étranger à sa visibilité exemplaire : de hauts murs qui délimitent un espace difficilement franchissable et si bien démarqué de l'extérieur » (Milhaud, 2015 : 148). Or, si ce « surinvestissement de la dimension spatiale du dispositif carcéral (Milhaud, 2015 : 142) semble traverser les âges, les modalités de ce surinvestissement ne trouvent pas leur légitimation dans les mêmes registres dépendamment des époques et des justifications de la prison. La prison du 19^{ème} siècle – son mur en briques, son frontispice et sa puissance symbolique – misait sur l'exemplarité pour imposer une réforme carcérale humaniste et affirmer la puissance étatique. La prison sécuritaire du début du 21^{ème} siècle (et de la fin du 20^{ème} siècle) – son mur dépouillé et cerné de dispositifs de sécurisation passive – mise davantage sur son inviolabilité, son inaccessibilité et son caractère intimidant. La prison semi-privée contemporaine – son mur habillé d'œuvre d'art, sa façade relativement accueillante malgré sa sécurisation extrême – tente de retrouver ses lettres de noblesse, en (ré)intégrant l'échelle humaine à l'enceinte pénitentiaire.

⁷³ Spatialisme : « mode de raisonnement, souvent implicite, qui fait de l'espace une *chose-en-soi*. [...] Idée, complémentaire, que les formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales » (Lévy, Lussault, 2003 : 864-865).

Troisième chapitre

Découpage, zonage et sectorisation

Après s'être attardé sur l'enceinte et la circonscription externe du bâtiment, l'analyse portera, dans ce troisième chapitre, sur la circonscription *intra muros*. Dans la continuité du chapitre précédent, la question du compartimentage et de la rationalité sécuritaire prédominante permet d'étudier le zonage prévu dans les spécifications et les projets architecturaux (zonage en fonction de classes ou de niveaux de sécurité, ou en fonction des autorisations d'accès). Il est intéressant de confronter ce zonage « théorique » au zonage effectif en détention en fonction de l'usage et/ou la connaissance des lieux par les individus (professionnels ou détenus). Ce chapitre trouvera également un écho plus tard dans la lecture (au Titre 4, le *troisième chapitre* s'attardera sur les circulations des personnes au sein de ces découpages internes, p. 163).

I. Entre bunkerisation et collectivité

Le zonage initial au sein de la prison d'Obristan répond à une double logique. D'un côté, l'agencement des lieux de détention correspond à la réforme cellulaire prônée par E. Ducpétiaux. Ainsi, les espaces sont ramassés, accessibles, intelligibles, visibles. Les couloirs de cellules (ailes de détention) sont disposés autour d'un centre de surveillance (dans le langage de E. Ducpétiaux : le poste d'observation). Les lieux fonctionnels – bains, préaux, chapelle – sont directement accessibles depuis ce centre. De l'autre côté, l'établissement pénitentiaire est conçu pour accueillir, en sus des personnes détenues, le personnel religieux et de direction. Une maison de service est destinée au directeur, un espace est réservé aux religieux.

Dès son ouverture, la prison accueille principalement des personnes en détention préventive, hommes et femmes. Trois ailes de détention sont prévues pour les détenus de sexe masculin autour du poste d'observation. Les femmes sont placées dans une vingtaine de cellules situées au-dessus de la zone administrative comprenant les « bains entrants » (accueil des détenus), le greffe, quelques bureaux, les parloirs et la salle de visite.

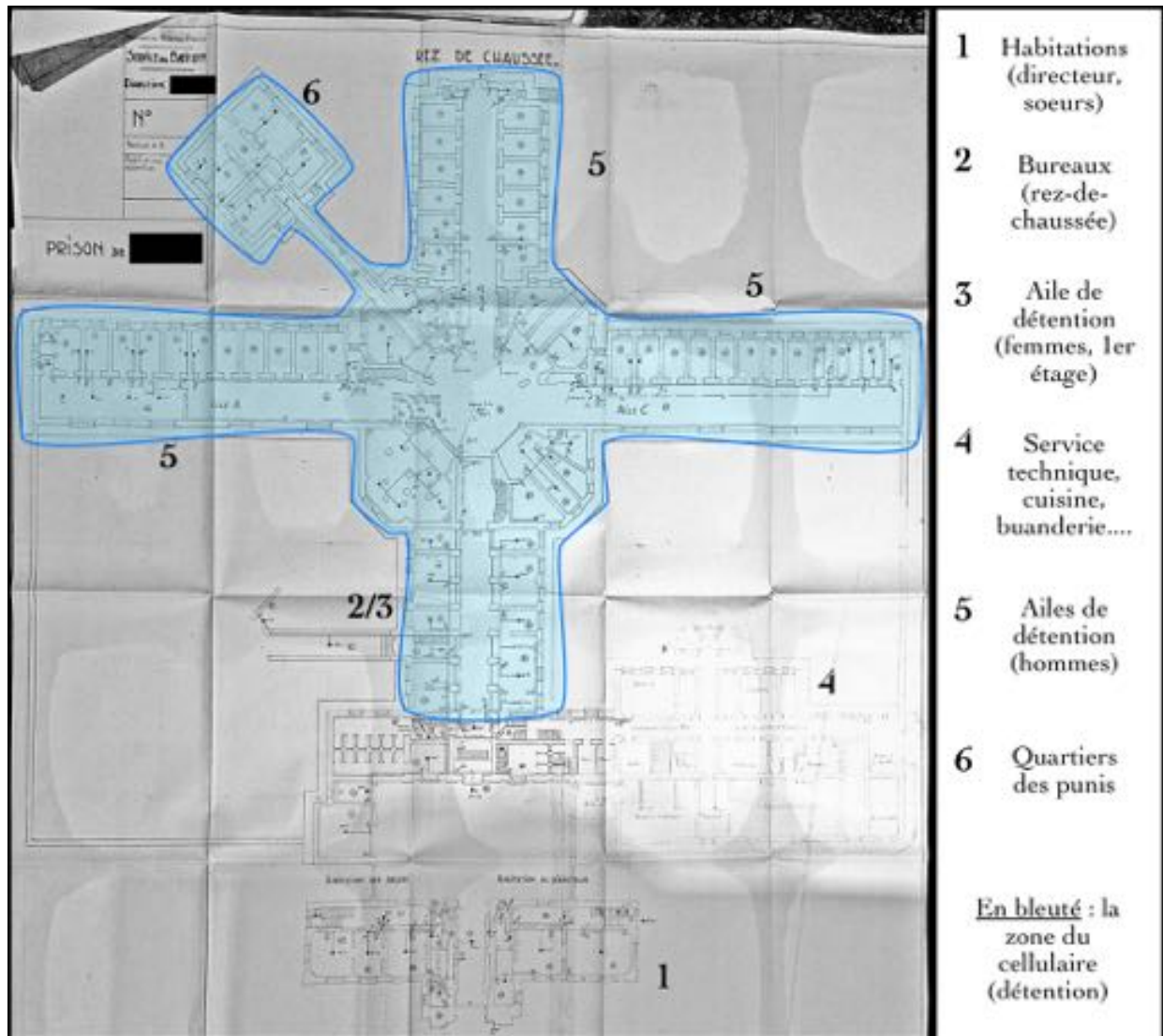


Figure 7 : Prison d'Obristan, plan de zonage initial (archive, annotations personnelles)

Le plan de zonage⁷⁴ ci-dessus fait apparaître clairement la centralité de la zone de détention (le cœur cellulaire). Outre les bureaux et les zones techniques directement accolées au cellulaire (cuisine, séchoir, lavoir, magasin de denrées, réserves...), seules les habitations du personnel (les sœurs à gauche, le directeur à droite) sont séparées du bâtiment de détention par une cour de service.

Le zonage, sur plans ou *in situ*, répond aux objectifs de clarté, de séparation et d'humanisation d'E. Ducpétiaux. L'établissement est de relativement petite taille et l'ensemble des personnes prises dans cette architecture ramassée semble avoir une vision assez précise de l'agencement des lieux. La simplicité de la disposition des lieux rompt avec la complexité de l'habillage (vitreaux, rampes d'escaliers et de coursives travaillées,

⁷⁴ Illustration : plan d'archive (Ministère des Travaux Publics / Direction générale des Bâtiments, Service de la Province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 2, « Prison de [Obristan], rez-de-chaussée», 1946).

association de matériaux divers...). Cette simplicité apparente engendre une manière de circuler souple et presque naturelle : de la cellule au service de destination par le centre (cf. *Titre 4: L'escalier*). La disposition des cellules, ensuite, répond à la mission de séparation chère à E. Ducpétiaux : « Séparer sans isoler ». Les cellules sont placées côte-à-côte le long de larges couloirs de sections. Elles sont ensuite superposées et accessibles sur deux étages par des coursives alimentées par de nombreux escaliers. En plus d'assurer une rationalisation de l'espace architectural, cette disposition cellulaire permet à la fois d'assurer une séparation entre individus, mais également de prévoir une classification des personnes selon des critères variés. Enfin, le découpage spatial permet, dans sa conception même, d'humaniser la peine de prison. Les personnes détenues ont accès à l'air extérieur (préaux), à l'hygiène (bains), aux contacts avec l'extérieur (parloirs et salle de visite). Les cellules sont prévues pour être individuelles et leur taille est jugée suffisante pour s'y mouvoir sans contrainte.

– « Moi ce que j'aime bien ici [à la prison d'Obristan], c'est que je sais où je mets les pieds. Je ne sais pas... C'est pas... Dès que t'arrives, même la première fois, tu comprends où tu mets les pieds. C'est pas comme ailleurs ou tu ne sais jamais si tu dois aller à gauche ou à droite...

– *Et pourquoi tu te sens moins perdu ici, tu penses ?*

– Je ne sais pas... C'est pas explicable... C'est comme ça. Je préfère venir à [Obristan].

– *C'est parce que tu y es venu souvent et que tu connais bien la prison ? Ou c'est autre chose ?*

– Non, même la première fois. Tout est bien mis. Tu arrives, tu sais où tu vas. On n'a pas besoin de te dire "Va par là. Non par là. C'est par ici". Je ne sais pas... La prison, elle est petite déjà. Donc ça aide... Et puis, c'est facile. T'as le centre, t'as la A, la B, et la C [les ailes de détention] et puis entre tout ça, t'as les douches et le préau. On sait où on est. Il n'y a rien à comprendre de plus. [...] Après, comme partout, plus tu restes sur place, plus tu trouves des trucs. Les failles [rires].

– *Pour revenir sur le truc où tu me disais "la prison ici, c'est facile à comprendre ; on sait où on est", tu pourrais facilement me faire les plans de la prison, me dire exactement où sont toutes les pièces ?*

– Ouais, sans problème. Je suis peut-être plus observateur qu'un autre à cause de mon métier [pickpocket]... Ou je ne sais pas moi... Mais c'est facile. T'as l'entrée, puis la cour, puis le couloir avec le greffe et le dirlo [directeur]. T'as une grille, puis t'as la A avec les cellules ouvertes. C'est pour les suce-queues. T'as la B pour les misérables [il fait référence à la forte surpopulation de l'aile destinée aux prévenus et à l'état de délabrement des cellules]. C'est que des chiens de la casse et c'est normal, ils doivent comprendre ce que c'est de tomber en prison. Puis, y'a la C, pour les vrais

[rires]. Et pour les pédos aussi, juste au-dessus. [...] Faut pas avoir fait des études pour savoir tout ça. Quand j'étais à [REDACTED] ou à [REDACTED], t'avais intérêt à avoir un diplôme d'ingénieur pour savoir où aller. Ou alors, fallait être Michaël Scofield [rires] ! Bon, lui il connaissait tous les petits machins de la prison. Tu vois c'est qui, hein ?

– *Oui, oui... Prison Break...*

– Ouais, mais ici y'a pas besoin de ça. Y'a pas besoin de connaître toutes les vis, les tuyaux de chiottes ou les caves pour savoir comment est la prison. C'est facile. Un centre, des couloirs, quelques cellules et puis entre tout ça, tu coinces le reste. Un grand préau. Un petit préau pour les pédos. Des douches pourries. Un couillon dans un centre pour ouvrir les grilles. Et voilà, t'as la prison de [Obristan]... J'aurais dû être architecte [rires] »

Prison d'Obristan, John, détenu, multiples incarcérations
courtes, Aile C

Cette description « simpliste » de la prison d'Obristan fait montre d'une manière d'*habiter* singulière. Même si le discours évoqué date de 2011 – et fait donc référence à une expérience de détention que l'on imagine différente de celle de la fin du 19^{ème} siècle –, il illustre tout de même quelques propriétés inébranlables du bâti : l'ouverture visuelle importante, le nombre limité d'obstacles, la cohérence d'un tout.

Progressivement, l'établissement pénitentiaire a subi quelques modifications d'occupation spatiale, de zonage et de destination des lieux. Le personnel religieux a disparu, le personnel de direction a quitté la maison de fonction, les préaux ont été décroissonnés et divers services sont venus s'ajouter à l'édifice. Il s'agit sans doute là de l'évolution la plus marquante de la prison d'Obristan. En effet, un petit atelier a été créé afin d'accueillir le travail d'une poignée de détenus, quelques classes de cours ont été aménagées, une zone a été définie afin d'héberger un service médical, des cuisines ont été aménagées, la salle de visites agrandie... Surtout, une annexe psychiatrique a été ajoutée en 1970 au bout de l'aile B, avec, à l'étage de celle-ci, le service psycho-social (SPS)⁷⁵.

⁷⁵ SPS, depuis 1998 réunissant les anciens service d'anthropologie pénitentiaire (SAP), unité d'orientation et de traitement (UOT) et service social interne. Pour plus de précisions, voir Mary (1998).

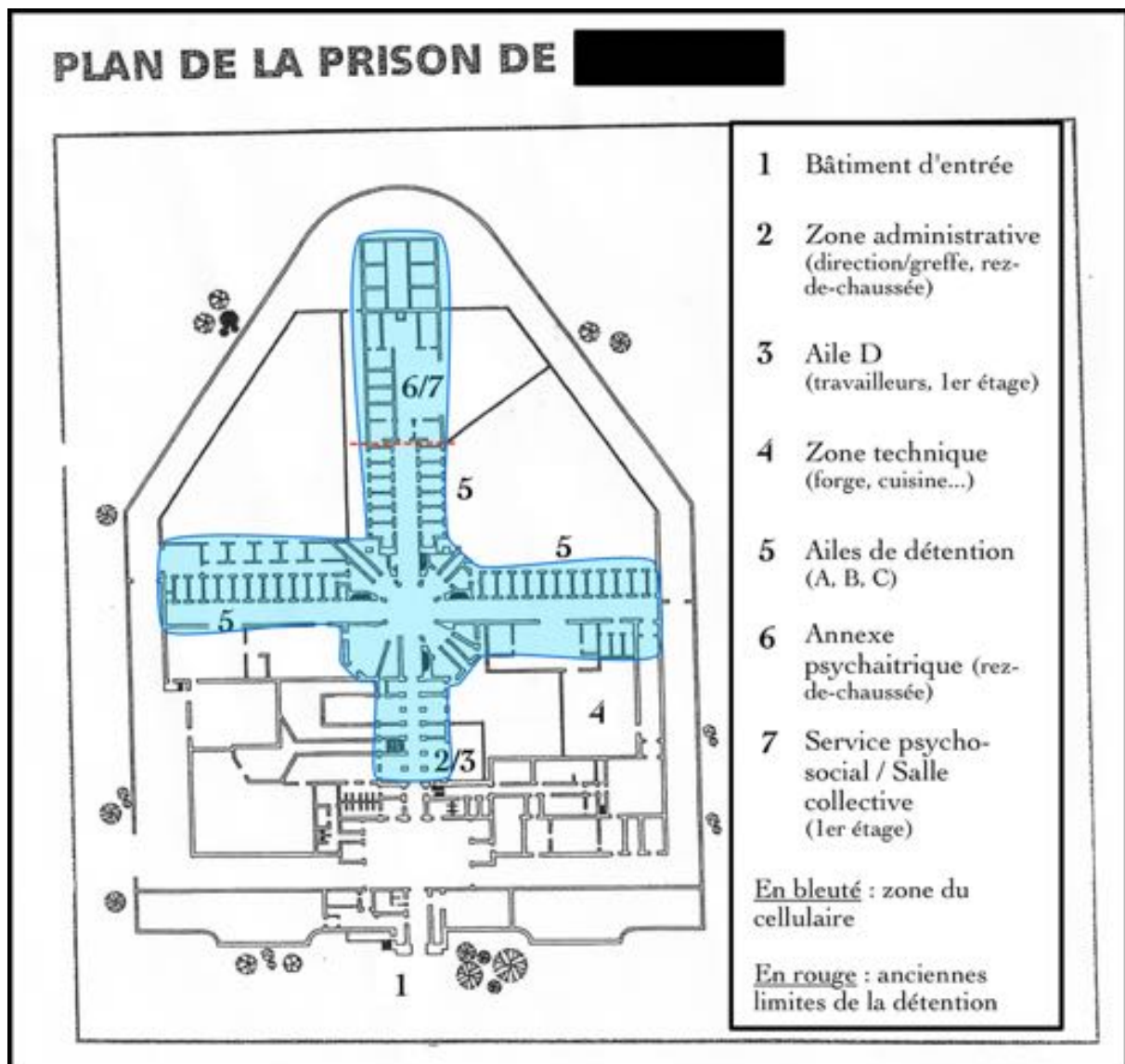


Figure 8 : Prison d'Obristan, plan de zonage contemporain (document interne, annotations personnelles)

Le plan de zonage contemporain, basé sur un document distribué aux agents pénitentiaires récemment entrés en fonction (ou mutés) à Obristan, affiche les modifications apportées aux bâtiments : disparition du quartier destiné aux punis, agrandissement et multiplication des espaces directement accolés à la zone cellulaire (salle de visite, cachots, cuisine, service technique, atelier, salles de cours...) et surtout ajout d'une annexe psychiatrique (1970), d'un service psycho-social et d'une salle d'activités collective (théâtre, culte...). Ces mutations dans le bâti n'ont pas modifié la centralité du cellulaire, ni même l'ouverture spatiale générale de la prison d'Obristan.

Cette multiplication des services est associée, dans ce cas précis, à une certaine « bunkerisation » de localisations précises au sein de l'établissement. Par exemple, l'annexe psychiatrique reçoit un personnel (médical et de surveillance) « fixe ». La porte de l'annexe

psychiatrique est fermée en permanence pour protéger un régime carcéral différent du reste de la détention (davantage d'activités collectives, notamment) et une matérialité carcérale toute particulière : plantes vertes, canapé, table de ping-pong... L'annexe psychiatrique se structure autour d'un grand espace partagé où se côtoient les agents pénitentiaires (qui bénéficient d'un poste fixe en ce lieu), les éventuels intervenants médicaux et les détenus. Dans ce lieu, des fauteuils occupent l'espace central et permettent aux individus de s'arrêter et de s'asseoir, ce qui n'est pas le cas ailleurs dans l'établissement. L'isolation de ce service par rapport au reste des bâtiments répond à une logique de contraste pour les uns – « ici, ce n'est pas comme dans le cellulaire » –, ou de bannissement pour les autres – « là-bas, c'est chez les fous ». Or, le nombre de place à l'annexe psychiatrique est très limité et de nombreux détenus identifiés comme « cas psy » se retrouvent dans la détention, dans l'aile des prévenus ou dans les ailes des condamnés.

« Pour rien au monde je ne retournerai dans le cellulaire. Ça fait quoi, 8 ans, que je suis à l'annexe. J'y reste. On a construit quelque chose ici. Ici, c'est pas comme dans le cellulaire. Je ne crache pas sur les collègues, loin de là, mais ici tu as une autre approche... C'est plus personnalisé. Tu as le temps. Tu ne peux pas courir dans tous les sens. Tu dois prendre le temps. Apprendre à comment gérer untel ou untel parce que il y a des pathologies, des maladies, des crises... ».

Prison d'Obristan, Kevin, agent pénitentiaire,
poste fixe à l'annexe psychiatrique.

« Là-bas, c'est chez les fous. Gogol-land, on appelle ça. Non, sérieusement, heureusement que l'annexe est là pour les plus... dégénérés. On pourrait pas les suivre ici [dans le reste détention]. Mais faut aimer, quoi. [...] La porte reste fermée pour pas que la folie se propage ».

Prison d'Obristan, Michaël, agent pénitentiaire, aile B

Si l'annexe psychiatrique est présentée comme une exception, elle témoigne de l'importance de la classification en tant que processus d'intégration mentale lié à un espace (davantage que comme une importance de séparation des profils).

A l'étage de cette annexe psychiatrique se trouve le Service psycho-social (SPS) (c'est l'appellation que cette zone reçoit même si elle accueille d'autres services également). Protégés par la même lourde porte métallique qu'au rez-de-chaussée, quelques bureaux accueillent les psychologues et assistants sociaux, ainsi que quelques intervenants extérieurs et bénévoles, une petite bibliothèque et, plus loin, une salle polyvalente. Lors des premières semaines d'observation, aucune surveillance pénitentiaire n'avait lieu dans ces endroits, les détenus se rendant régulièrement seuls à leur rendez-vous, selon un horaire préétabli et sur instruction de l'agent de section. De temps à autre, un détenu était escorté

ou un agent pénitentiaire venait vérifier les activités (notamment l'organisation des cultes) ou la bibliothèque. L'installation de cette bibliothèque pose question, sans qu'aucun incident particulier n'y eut lieu. En effet, lors de notre période d'observation, des bénévoles ont pris en charge l'organisation de l'échange de livres. A certains horaires, les détenus pouvaient rapporter les livres précédemment empruntés pour les échanger contre d'autres. Si les détenus étaient envoyés un par un à la bibliothèque, ils y restaient quelques minutes pour consulter les ouvrages présents. Partant, une poignée de détenus pouvaient se retrouver dans la même pièce sans aucune surveillance pénitentiaire. Une demande a alors émané du personnel de surveillance des sections – qui, apparemment, relayait un débat plus ancien : la présence permanente d'un agent de surveillance derrière la porte du « SPS », en attendant le remplacement (potentiel) de cette porte pleine par une porte vitrée. Pendant quelques jours, une agente pénitentiaire a été affectée à cette surveillance. Elle prenait service, aux heures d'affluence, afin de vérifier les allers et venues des détenus et le bon déroulement des activités et des rendez-vous avec le personnel d'expertise ou d'accompagnement.

Néanmoins, ces cas étant « à la marge » – en termes de fonctionnement et certainement pas d'importance –, le fonctionnement général de l'établissement pénitentiaire d'Obristan illustre un mode d'exister (d'habitation, mais surtout de figuration) de l'espace carcéral bien plus partagé.

Si chacune des ailes est identifiée par le régime de détention qui y a cours – portes ouvertes, fermées, détention préventive ou travailleurs –, les espaces composant la zone du cellulaire sont relativement bien connus de l'ensemble des acteurs. Ainsi, Didier, détenu en cellule pour la première fois depuis moins d'une journée complète, nous décrit la prison d'Obristan de manière relativement détaillée.

– « Je ne connais pas la prison, moi. Comme je t'ai dit c'est la première fois que je vois à quoi ça ressemble... C'est pas du tout comme j'imaginais.

– *Oui, mais ici, la prison de [Obristan], tu penses que tu pourrais déjà me la décrire, même grossièrement ? Si tu devais la dessiner par exemple.*

– J'ai pas bien observé, je t'avoue. Je pensais à autre chose... Avec qui j'allais... Qui j'allais avoir dans ma cellule [... il pleure, puis se calme et reprend]. Bon, si je dois décrire la prison... juste décrire, pas ressentir parce que là c'est pas possible, c'est trop dur... de manière neutre et détachée, comme un bon assistant social [le prévenu était assistant social avant sa détention préventive], je dirais ça : tu as un couloir, celui où je suis arrivé, où il y a le secrétariat ou quelque chose comme ça, j' imagine. Puis tu rentres dans le vestiaire où il y a deux douches, des stocks de vêtements et les affaires confisquées. Puis t'as vraiment la prison avec le centre, là où on s'est croisés. J'ai vu qu'il y avait trois couloirs de cellules et puis X [son codétenu

de cellule] m'a expliqué que c'était A et C pour les condamnés : les chiants à gauche, les moutons à droite. Ici, on est dans le pire des couloirs où c'est juste que pour les prévenus... Après, j'ai vu le préau de promenade par la fenêtre ».

Prison d'Obristan, Didier, prévenu, en prison
depuis quelques heures, Aile B

Quelques heures seulement après avoir traversé la zone de détention, affaires personnelles en main, et sans avoir encore digéré le choc de l'incarcération, cette personne en détention préventive nous fait part d'une description simple et juste de cet espace carcéral. Les oublis sont rares : service psycho-social, quelques zones d'activités, salle de sport, zone médicale, douches, cellules nues ou annexe psychiatriques seront rapidement localisées suite à l'expérience, l'observation ou l'explication par autrui.

Si les espaces de la zone de détention sont clairement identifiés, leurs appellations revêtent une charge forte. Dans un souci de gestion de la population incarcérée (et d'évitement des troubles), les personnes détenues sont placées distinctement dans les différentes zones d'hébergement, selon des critères légaux (prévenus, condamnés), selon les statuts internes (travailleurs ou non), selon des critères comportementalistes (régime « portes ouvertes », régime fermé) ou pour des raisons de protection. Ces dernières justifient la mise en place d'une section particulière, à la coursive supérieure de l'aile destinée aux condamnés en régime fermé, accueillant les profils les plus sensibles. Les détenus (prévenus ou condamnés) incarcérés pour faits de mœurs, les personnes victimes de racket ou les anciens policiers et agents pénitentiaires sont ainsi placés dans les cellules de cette section et reçoivent, *de facto*, l'appellation de « code 5 ». Outre un effet de stigmatisation puissant (*cf.* cas de l'annexe psychiatrique), ce surcodage spatial offre une lisibilité claire de l'espace carcéral. Cependant, cette lisibilité n'en est pas moins faussée – les places restent limitées en chaque lieu et de nombreux détenus dont le profil justifierait un placement particulier se retrouvent dans d'autres sections – et prophétique – le simple placement sur une section particulière fait de la personne un « code 5 » ou un « travailleur ». Il est intéressant de noter que ce surcodage semble s'accroître en fonction de l'accroissement des espaces distincts. Ainsi, le transfèrement et la disparition des femmes détenues de la prison d'Obristan ont libéré une section (l'aile D) permettant de distinguer une nouvelle catégorie de personnes incarcérées (en l'occurrence, les détenus travailleurs). La classification interne répond donc à la fois à des rationalités internes (critères légaux, sécurité, bon ordre, protection) et à des logiques de disponibilités spatiales.

II. Sécurité : de l'immobilisation des uns à l'immobilisme des autres

Au sein de l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka, la structuration de l'espace est d'une importance capitale dans la manière d'aborder l'outil pénitentiaire mis à disposition des agents pénitentiaires et de l'équipe de direction. La lecture du cahier des charges confirme cette importance donnée à la « rationalisation » spatiale.

« Dans un but de rationalisation, le soumissionnaire peut, pour la structure et les éléments à incorporer, utiliser un quadrillage différencié :

- soit un quadrillage d'axiales
- soit un quadrillage à zones, étant entendu toutefois que d'une part l'exécution matérielle soit rationalisée et simplifiée et que d'autre part ni la destination ni les possibilités d'utilisation du bâtiment ne soient sensiblement réduites. Il va de soi que ces dispositions sont déterminantes non seulement pour la composition en plan, mais également pour l'équipement technique tel que les appareils de chauffage, d'éclairage, les gaines, sanitaires, etc.

[Arstotzka] / C.S.Ch. /

Bâtiment dans son ensemble, p. 3.

L'objectif est ici de rationaliser la prise en charge de condamnés à des peines d'incarcération relativement longues. La solution proposée consiste en l'immobilisation des corps, en la sécurisation des déplacements et en la rationalisation et la simplification des lieux. Matériellement, cet objectif passe par la création d'un espace carcéral figé, malgré une volonté (formelle) de potentialités évolutives du bâtiment en ce qui concerne la destination et les possibilités d'utilisation.

Concrètement, la prison d'Arstotzka répond à cet objectif de clarification spatiale par un zonage clair, marqué, progressif et sécuritaire. La personne entrante – professionnelle, visiteur ou détenu – pénètre progressivement le bâtiment. Cette introduction se marque par des codes de couleurs spécifiques. Hormis les personnels en uniforme ou de direction – qui ont un accès à toutes les zones du bâtiment – et les détenus – qui restent cantonnés aux zones de détention, d'activités ou de travail –, les autres personnes arborent un badge coloré en fonction de leur destination. Ainsi, certaines personnes auront ou non accès à la zone du cellulaire. Cette coloration fonctionnelle se retrouve également sur les grilles de l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka. Les grilles de couleur verte indiquent que nous nous trouvons dans la zone du « portier ». Elles seront bleues dans la zone dite du « médico » ou de couleur grise dans le cellulaire. Les dispositifs de contrôle et les procédures d'enfoncement dans la structure agissent comme un entonnoir sécuritaire.

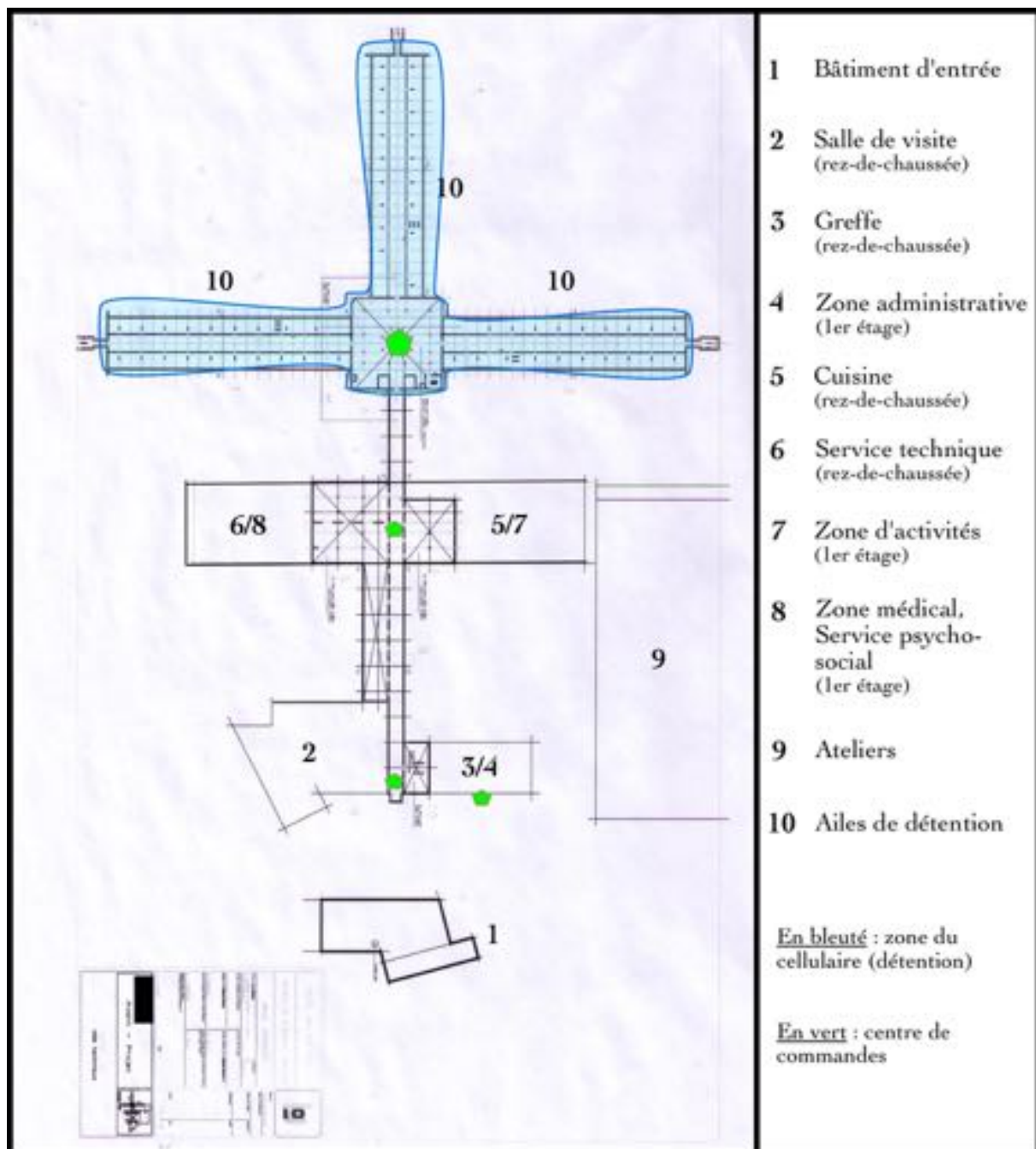


Figure 9 : Prison d'Arstotzka, plan de zonage (plan, annotations personnelles)

Le plan de zonage⁷⁶ de la prison d'Arstotzka montre la multiplication des centres de contrôle ainsi que la relégation de la zone du cellulaire en tant qu'espace le plus reculé de l'entrée du bâtiment. Les services connexes à l'hébergement sont placés entre l'entrée et le cellulaire et sortent ainsi de la zone de détention.

⁷⁶ Plan : régie des bâtiments, Service du [redacted], Service Architecture, Plan : [Arstotzka] – Avant-projet, sous-sol / vide technique.

Cette structuration sécuritaire de l'espace carcéral est également prégnante dans la vie des personnes détenues et dans le quotidien professionnel du personnel de surveillance. Concernant les détenus, leur place première est la cellule. Pour la plupart individuelles, les cellules (*cf.* chapitre 4) sont le référent spatial ultime de l'expérience de détention. Si l'encellulement semble égalitaire, le fait d'être placé (ou muté) sur l'une ou l'autre section est porteur de sens. Schématiquement, la section A du rez-de-chaussée accueille les personnes punies (en « isolement en espace de séjour », anciennement « régime cellulaire strict ») ou jugées difficiles. Les deux autres sections du rez-de-chaussée ainsi que du premier étage renferment les détenus qui ne sortent que peu de cellules (préau, visites, activités culturelles ou sportives, rendez-vous médicaux ou psycho-sociaux uniquement). Les étages supérieurs accueillent les détenus qui bénéficient d'un travail au sein de la prison (buanderie, cuisine, magasin, ateliers). Ceux-ci jouissent de plages horaires lors desquelles la sortie de cellule et la libre circulation dans les limites du couloir de section sont autorisées. Cette catégorisation des personnes incarcérées aboutit à une répartition spatiale particulière ; en retour, le placement spatial engendre une vision particulière de l'humain en cellule. Jawad, détenu au premier étage, et Alexis, surveillant de la même section, expliquent ainsi la répartition spatiale au sein de la prison d'Arstotzoka.

« Bah, chaque étage c'est un univers, woulah. Au rez, t'as les durs. Il y a les punis mais aussi les gros bras. Parfois il y a les pointeurs, surtout au rez C, mais franchement on les ken [nique] ceux-là. Bas les couilles. Le 1^{er} étage, c'est pour les vrais, pas les moutons, les taulards quoi. On fait notre business, on fait tourner les choses, on fricotte pas avec les chefs. C'est la prison, la vraie. Après, au plus tu montes, au plus c'est les protégés. On dit les travailleurs tout ça mais en réalité, c'est ceux qui font les bons moutons. La liste d'attente tout ça, c'est du pipeau. Les moutons y montent. Les loups y restent ici [au 1^{er} étage] et quand ils mordent ils descendent quelques mois ».

Prison d'Arstotzoka, Jawad, détenu, 1^{er} étage

« On a tous une section où on préfère travailler. Les agents qui demandent le rez A aiment travailler... un peu à la dure. En général, au rez-de-chaussée, c'est strict. C'est régime carcéral, point. Les gars en cellule et ça tourne. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de boulot, au contraire. Les agents courent toute la journée : téléphones, douches, rapports, courrier, préaux... Au premier étage, c'est un peu la même chose mais avec plus de discipline. Il y a surtout des jeunes et il faut gérer les crises collectives, le racket, les bruxellois contre les carolos, les blancs contre les arabes. En général, c'est les agents qui dialoguent bien que l'adjutant place au premier, mais qui ont aussi des épaules. On essaie de pas faire des ghettos, mais ils [les détenus] s'organisent comme ça aussi. Ils se regroupent en fonction des

quartiers, des origines. [...] Nous, on essaie surtout de faire au mieux pour éviter les bagarres, pour apaiser un peu les choses. [...] Après, au troisième et quatrième, c'est surtout les travailleurs. Il y a les activités [plages horaires avec régime portes ouvertes]. Les agents courent moins mais ils doivent être attentifs. Toujours. Il faut du contact parce que là-bas tu ne peux pas toujours surveiller tes arrières. Mais on connaît bien les gars là-haut, c'est eux qui surveillent tes arrières à ta place. Si tu veux, quand tu montes du rez au quatrième, c'est un peu l'histoire de la vie. La crèche en bas avec les gamins de merde qui vont au rez A quand ils font une bêtise, puis les adultes qui travaillent plus ou moins respectueusement et parfois la maison de retraite avec les vieux grabataires qui purgent leur peine tranquillement ».

Prison d'Aristotzka, Alexis, chef de quartier

Si l'objectif premier consiste bien à immobiliser les personnes incarcérées, une certaine progression dans la contention peut être observée. Plus on monte, plus le régime est « ouvert ». Le degré d'ouverture maximal étant tout de même à relativiser. Il s'agit de plages horaires dites « d'activités » lors desquelles les détenus qui travaillent peuvent, après une journée passée à l'atelier, circuler librement dans les limites de leur couloir de section. Une mise en abîme en deux temps est alors observable. D'abord, le bâti carcéral agit comme un véritable entonnoir, en instituant un enfoncement des personnes depuis l'entrée jusque dans le cellulaire. Divers filtres (sas, autorisation d'accès, centres de commandes...) fragmentent la progression. Ensuite, une fois la zone de détention atteinte, un système progressif se met en place : de bas en haut le régime de détention s'ouvre. Ici encore, le compartimentage – la matérialité physique et les procédures de déplacement – prend un sens particulier en isolant fermement les sections les unes des autres.

Plus étonnant, la prison d'Arstotzka se caractérise également par l'immobilisation relative des personnels. Le personnel médical ou psycho-social ne circule qu'entre leurs bureaux et les salles d'attente et le personnel de direction ne se déplace dans la prison que rarement. Les agents pénitentiaires, eux aussi, restent régulièrement cantonnés à leur espace de surveillance. Les agents de section surveillent leur couloir de section ; les chefs de quartier possèdent un bureau en dehors des ailes de détention ; les assistants pénitentiaires se regroupent dans leur bureau hors de la zone de détention.

L'appel : dispatching et briefing

13h42, les premiers agents pénitentiaires de l'après-midi se regroupent pour le changement de pause. Le groupe grandit assez rapidement. Quelques minutes avant l'appel, l'adjudant pénitentiaire (AP) descend de son bureau, liste du personnel à la main. Il interpelle les derniers agents qui pressent le pas : *L'appel c'est 13h50 ! Je dois le rappeler à chaque fois ? !* Spontanément, les agents pénitentiaires forment un cercle presque complet, en laissant un espace pour leur supérieur hiérarchique. Le silence prend la place des bavardages. L'appel commence.

Martin ? , Présent chef , Rez A ; Dupont ? , Présent, Surveillance préau. A l'appel de leur nom de famille, les agents répondent présent. La hiérarchie semble bien établie : les agents s'adressent à l'adjudant en terminant toutes leurs phrases par « chef ». Si certains oublient cette formalité ou ne sont pas attentifs à l'appel, le regard de l'adjudant opère comme un rappel à l'ordre. L'appel est directement suivi de dispatching vers les différents postes. Les agents savent alors où se diriger pour prendre leur service. Au moment de la prononciation du lieu d'affectation, les regards des agents ne trompent pas. Certains semblent ravis d'apprendre le nom de leurs collègues directs ou de leur chef de quartier (CQ), d'autres font la moue. L'appel se termine par un mot de l'adjudant : *Pas d'incidents ce matin, mais restez attentifs. Une bonne journée à tous.*

14h01, les agents saisissent leurs mallettes et se rendent sur les sections qui leur ont été attribuées. Arrivés sur place, ils saluent l'équipe qu'ils vont remplacer. Le chef de quartier entre dans le bureau et salue son collègue ; ils échangent quelques mots sur l'ambiance du jour. Sans même enlever leur veste, les agents de section arpentent directement les couloirs de cellules afin de compter les détenus. Les agents fraîchement arrivés rendent compte de cet « appel » à leur CQ qui vérifie si les chiffres correspondent à l'appel des agents du matin. Une fois l'appel validé et transmis à la rotonde par voie radiophonique, les agents du matin sont remerciés par le CQ et peuvent quitter l'établissement. Cependant, l'appel de l'agent qui prend place sur la section 1B ne correspond pas au nombre transmis au CQ. Le CQ du matin questionne l'agent qui a travaillé sur cette section depuis 6h00 : *tu avais combien ?* L'agent sort un papier de sa poche et répond : *28, chef !*. Pendant ce temps, l'agent qui vient d'arriver repart effectuer un comptage sur la section. A son retour, il confirme son appel : *J'ai 29, chef !* Le CQ rappelle les agents qui attendaient devant la grille de l'escalier : *L'appel est mauvais. Personne ne part !* Un autre agent vérifie le nombre de détenus présent sur la section 1B. Après quelques minutes, le mystère est levé : un détenu est revenu de son travail en cuisine entre l'appel de l'agent partant et l'appel de l'agent arrivant. L'agent de matin se fait sermonner par son supérieur... 14h19, l'équipe du matin est autorisée à quitter l'établissement.

Le chef de quartier briefe rapidement les agents de section : *Rien de spécial aujourd'hui les gars. On a eu une fouille chez X, il est un RCS [régime cellulaire strict]⁷⁷ jusqu'au rapport.* Il sélectionne les agents qui s'occuperont des préaux (fouille et escorte des détenus). Les agents rejoignent ensuite leur section par binôme et prennent place dans leur bureau en début de section. Ils ôtent leur manteau et commence la préparation d'un café.

Prison d'Arstotzka

L'appel des agents de surveillance pénitentiaire, suivi par l'appel des détenus, montre à la fois la répartition stratégique des forces de surveillance en place : les agents sont distribués sur les différents postes de travail en fonction des présences (et de l'absence, des congés ou des malades) et des besoins sur les sections, les postes de surveillance statiques, les centres de commandes, etc. Ici encore, c'est la progressivité et la clarté qui frappent. L'adjudant pénitentiaire répartit « ses hommes » sur toute la surface de l'établissement ; le chef de quartier définit les fonctions de « ses hommes » sur un étage (composé de trois section) ; les agents pénitentiaires se répartissent les tâches à effectuer sur les sections. Les postes sont clairement définis : les agents de section sont responsables du comptage et du bon ordre, les chefs de quartier coordonnent et gèrent un équipe d'environ six agents, un chef de quartier s'occupe exclusivement des circulations internes (*cf. infra*), le personnel des centres de commandes (rotonde, centre « médico »...) gère les ouvertures de grilles, les agents en poste aux ateliers ou à la cuisine sont responsables de l'ordre en ces lieux, etc. Il en résulte un certain isolement des professionnels sur leur lieu de travail.

« On dit souvent qu'on est que des porte-clefs. Je n'aime pas ce mot là, moi. Mais c'est un peu vrai. On est plus que ça évidemment. Mais on doit rester sur la section et fermer notre gueule. Les gradés ne nous disent pas ce qui se passe ailleurs dans la prison. [...] Ce n'est pas le public ou les détenus qui font qu'on est mal considérés, c'est avant tout notre propre hiérarchie. "Va là, reste bloqué sur ta section et s'il y a un souci ce sera pour ta gueule", moi c'est le message que j'entends à l'appel ».

Prison d'Arstotzka, Frank, agent pénitentiaire

⁷⁷ « Régime cellulaire strict », ancienne appellation de la mesure d'« isolement en espace de séjour ».

III. Le prix de l'ouverture, la rigidité

La prison de Kolehia, sorte d'ersatz des recettes architecturales précédentes, renferme un espace à la fois extrêmement ouvert et à la pointe de la sécurisation passive. L'espace carcéral se structure autour d'un couloir extérieur (surplombé d'une toiture). D'un côté, le bâtiment administratif (direction, greffe, PCI, service technique, réfectoire du personnel et, plus loin, cuisine, ateliers et buanderie). De l'autre, la salle de visite. Au bout de ce couloir, un sas important – le « F5 », nommé ainsi comme s'il s'agissait d'une cinquième aile de détention – annonce l'entrée dans la zone de détention. Une fois le sas franchi, un immense espace s'ouvre à nous : une hauteur de plafond impressionnante, un centre de commandement (dit « la rotonde ») large et rehaussé mais ne coupant pas la vue, une lumière naturelle très présente, un anneau de circulation large surplombé de quelques coursives vides. Sur le périmètre extérieur de cette zone se dégagent quatre larges ouvertures abritant les quatre couloirs de sections. Au fond, un accès vers le gymnase ou, via un escalier droit, vers les services médicaux, culturels ou psychosociaux. Aucune grille n'est présente au regard. En effet, les grilles qui séparent et cloisonnent les ailes de détention sont maintenues en position ouverte et totalement intégrées dans le mur jusqu'à disparaître.

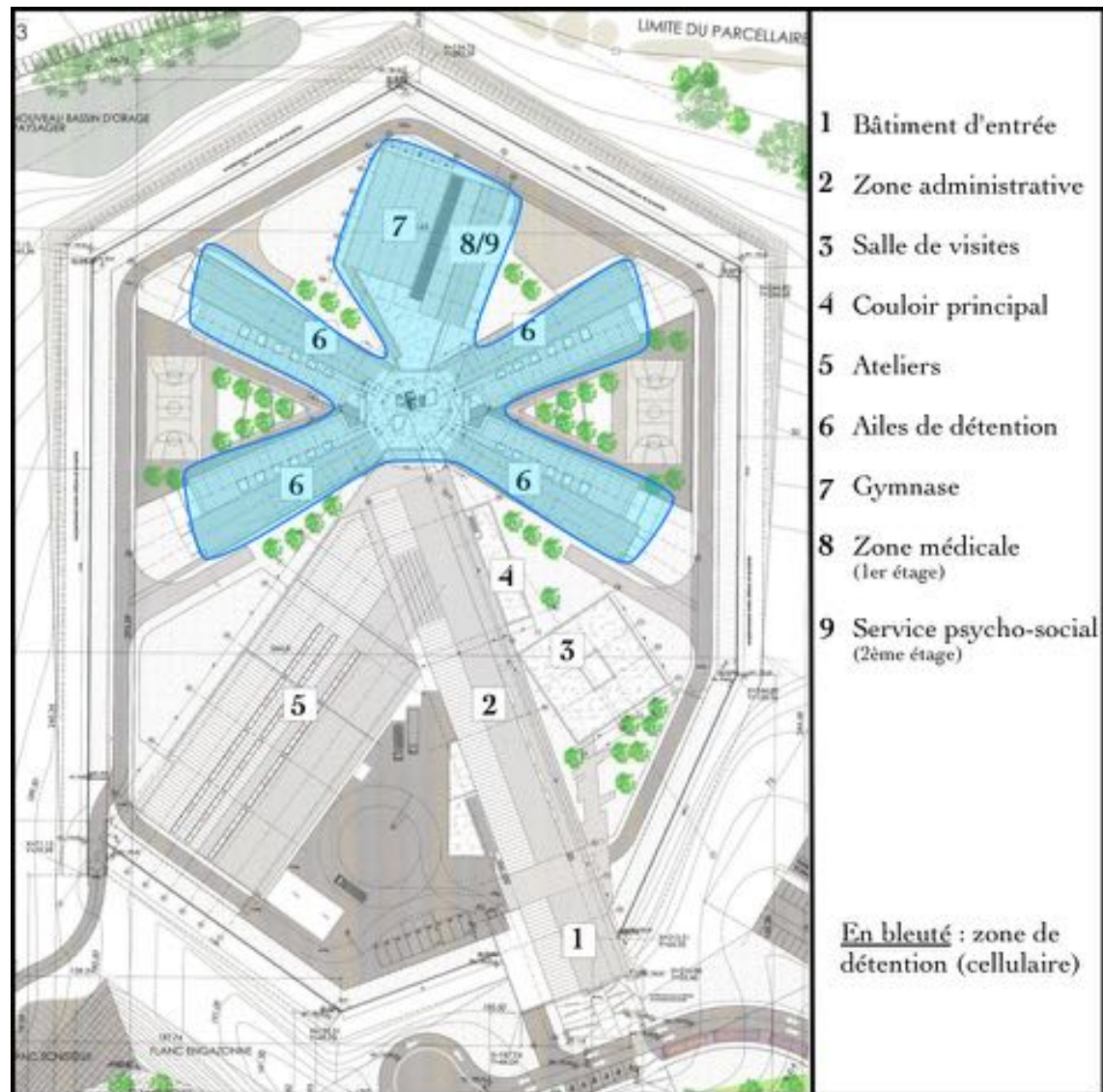


Figure 10 : Prison de Kolehia, plan de zonage (plan, annotations personnelles)

Le plan de l'établissement pénitentiaire de Kolehia⁷⁸ illustre l'intégration des services psycho-sociaux et médicaux au sein de la zone détention

L'espace matériel de la prison de Kolehia se caractérise par la reprise de l'ouverture que l'on retrouve dans les prisons du 19^{ème} siècle, notamment dans la structuration des étages en coursives – pourtant abandonnées dans les projets pénitentiaires précédents en raison des risques de suicides ou de poussée –, mais également dans son utilisation massive des dispositifs de sécurisation passive (caméras, portails de détection, ouvertures à distance, programmation des sas, grilles à fermeture rapide...). Caractéristique particulière de ces dispositifs utilisant des technologies récentes : la discrétion. En effet, les caméras sont peu visibles ; en tous les cas, l'utilisateur normal en distinguera moins que le nombre réel de caméras présentes. Les grilles, nommées *speedgates*, lorsqu'elles sont ouvertes, pénètrent

⁷⁸ Plan issu d'une séance d'information destinée aux agents pénitentiaires, organisée par le consortium privé (« Un PPP pour une prison à [Kolehia] », [redacted], formation PPP, 2013).

totalement dans les murs et disparaissent ainsi au regard. De plus, un choix fort de l'équipe de direction est de laisser ces grilles ouvertes en permanence (nous y reviendrons). L'invisibilisation relative des dispositifs de sécurité offre ainsi un espace matériel affranchi d'une certaine violence symbolique. Certains visiteurs diront « ne pas se sentir en prison ». Les détenus chercheront les fameuses *speedgates* censées pouvoir se refermer en seulement deux minutes avec une pression de deux tonnes et pour lesquelles chaque détenu a signé une déclaration à l'arrivée à la prison de Kolechia, stipulant qu'il avait connaissance des risques à franchir les limites non-autorisées.

« Moi, franchement, je pense qu'y en a pas des grilles. C'est du mytho pour nous garder, ça. Le gouvernement, il a plus de budget alors on nous fait croire que y'a des grilles qui vont nous buter si on sort sans permission. Comment elle sait la grille, si t'as la permission ou pas ? C'est du mytho. Tu les as vu les grilles, toi ? ».

Prison de Kolechia, Mohammed, détenu

La répartition des individus en présence est ici toute singulière. Les lieux restent fortement cloisonnés malgré l'absence de parois (en l'occurrence de grilles fermées). Néanmoins, au sein de cette fragmentation, un partage important de l'espace est observé. Les cellules et les bureaux du personnel sont des espaces individuels, de l'entre-soi. Mais des espaces collectifs sont prévus dans le projet architectural : salle d'activités et cuisinette partagée pour les détenus dans chaque aile, cuisinette également pour les agents pénitentiaires. L'espace des sections – les couloirs, les coursives, la cage d'escalier – deviennent alors des lieux très partagés : les personnes circulent de manière assez naturelle entre des espaces individuels, collectifs ou de l'entre-soi.

En réalité, le projet architectural et la matérialité spatiale trouvent écho dans un régime de détention singulièrement particulier. En effet, le chef d'établissement, accompagné d'une équipe de direction, a prôné et mis en place un régime de détention dit « dégressif ». Tout détenu, en arrivant à la prison de Kolechia, bénéficie d'un régime de liberté maximale au sein de l'établissement. Durant de longues plages horaires, chacun peut se déplacer dans les limites de l'aile de détention pour rejoindre sa cellule, celle d'un autre, la cuisinette ou la salle d'activité. Un détenu n'a l'autorisation de franchir la frontière de son aile de détention que pour un rendez-vous avec un membre du personnel médical ou du SPS, une activité, une visite ou un rapport disciplinaire. Le cas échéant, il sera prévenu par l'agent de section. A son retour, le détenu devra spontanément avertir l'agent de section de sa présence dans l'aile.

Afin de mettre en place ce régime de détention particulier, l'espace a été aménagé. La volonté de la direction de façonner l'espace en fonction du projet pénitentiaire a d'abord

permis quelques ajustements durant la phase de chantier. Notamment, les fenêtres de la salle de visite ont été dépouillées des barreaux prévus dans le cahier de charges. Si de longues et difficiles négociations ont abouti à cet ajustement, l'essentiel du bâti carcéral résulte du programme défini dans les spécifications. Néanmoins, l'implication d'une équipe de direction en charge de la mise en place du régime de détention avant même l'arrivée des professionnels de surveillance et des détenus au sein de la prison de Kolechia a autorisé un arrangement interne, marginal mais essentiel. Le projet pénitentiaire conditionne l'espace (en partie) : les grilles des ailes sont rendues invisibles (et ouvertes en permanence), et les cages d'escalier sont également laissées ouvertes. Le bâti défragmenté et technologiquement avancé rend, en effet, possible un régime de détention modulable, en l'occurrence basé sur l'ouverture et la responsabilisation. L'espace, le zonage interne, apparaît comme soutien au projet.

Pour les agents de surveillance, chefs de quartiers et assistants pénitentiaires, il s'est agi d'approprier un espace nouveau associé à une volonté de changement de la part de la direction. Ayant pris possession du bâtiment un mois avant l'arrivée des premiers détenus, le personnel pénitentiaire a pu, entre les parties de cartes et l'organisation de repas collectifs, s'habituer à son futur espace de travail. La présence des agents consistait principalement à une accommodation avec les dispositifs techniques et une installation progressive dans les lieux, mais également à mettre en place les procédures et former les jeunes agents. Dans ce cadre, divers exercices ont eu lieu dans le bâtiment.

Simulations dans une prison vide

La prison est occupée depuis une dizaine de jours par les agents pénitentiaires. Le cadre n'est pas encore complet, mais l'on compte déjà beaucoup de personnes en uniformes côtoyant quotidiennement les ouvriers du secteur privé qui œuvrent dans l'urgence avant l'ouverture officielle de la prison.

En fin de matinée, les agents Tony et Mathias décident spontanément (et en avertissant leurs supérieurs hiérarchiques) d'organiser une simulation pour aider les nouveaux agents à acquérir les bons réflexes. Cela commence par une fouille de cellule. Les cellules sont vides : pas de matelas, pas d'affaires personnelles, pas de frigo ; avec pour seuls mobiliers, un téléphone et une poubelle. Une cellule est sélectionnée et Tony y cache une dizaine d'objets illicites. Une chaise est ajoutée dans la cellule pour l'exercice. Les agents sont ensuite regroupés au fond d'une aile. Tony et Mathias commencent l'exercice en insistant sur les dangers du métier d'agent pénitentiaire et sur le nécessaire état de vigilance permanente. Par groupes de deux, les agents – expérimentés ou non – sont envoyés dans la cellule afin d'y débusquer les objets illicites. [...] A la fin de l'exercice, Tony fait le point : *Vous avez laissé passer beaucoup de choses les gars. Presque tout le monde a trouvé la drogue dans le téléphone ou la lame de rasoir sur la lampe. Mais vous avez oublié le plus évident : il y avait des pièces de monnaie à côté du téléphone et c'est interdit en prison, et vous n'avez pas vu le déodorant près de la douche ? C'est un spray, c'est une arme ça ! Ils vont en faire un lance-flamme ou une bombe et il faudra expliquer à la femme de votre collègue pourquoi il est mort de votre faute !* Il entre dans la cellule d'exercice et ressort avec sa veste pénitentiaire entre les mains : *Et ça, c'est quoi ? C'est normal pour vous un uniforme dans une cellule ?*

Pour la deuxième partie de la simulation, les agents vont devoir ouvrir la porte d'une cellule et envoyer un détenu vers la salle de visite. Tony et Mathias jouent le rôle des détenus dans deux cellules voisines. A tour de rôle, deux agents se rendent face aux portes de cellules, scrutent à travers le guichet, ouvrent la porte, demandent au faux détenu de sortir, effectuent une fouille par palpation et indiquent la direction à suivre aux deux détenus. Mais Tony et Mathias ne l'entendent pas de cette oreille. Ils jouent l'arrogance, ils insultent les agents, cachent des couteaux dans leur manche, s'échangent des objets... et terminent toutes les simulations en agressant physiquement les agents pénitentiaires. Ceux-ci doivent alors réagir en emmenant les faux détenus au sol, en les maîtrisant et/ou en appuyant sur les boutons d'alarme de leur radio. [...] Au fil des exercices et de démonstrations de virilité, la prison prend ses premières marques : griffes dans les portes suite aux coups de chaises, traces de semelles sur les murs...

Prison de Kolechia, journal de terrain

Loin du quotidien carcéral que nous avons observé dans d'autres établissements, ces simulations montrent l'importance (fantasmée) accordée aux gestes sécuritaires et les difficultés à imaginer et à se figurer un lieu carcéral dépourvu des personnes incarcérées. Surtout, ces simulations semblent éloignées du régime de détention mis en place par l'équipe de direction et relayé par les assistants pénitentiaires, notamment l'ouverture des portes de cellules durant de larges plages horaires et l'absence de fouilles systématiques. Ce décalage a mené, lors des premières semaines de mise en service du bâtiment, à des vagues de contestation de la part des agents de surveillance. Durcissement du régime, mise en place d'un système progressif, fermeture des grilles en début d'aile, arrêt de la fluidité des allers/retours au préau, rétablissement des fouilles, contrôles plus fins des déplacements faisaient partie des revendications. Progressivement, le régime de détention s'est mis en place ; les professionnels se sont adaptés et se sont approprié un espace de travail dans ce lieu pénitentiaire. L'absence d'incident et l'ambiance de travail ont conduit les agents de surveillance à un constat de réussite. Une forme de dialectique du contrôle s'est progressivement mise en place entre des agents pénitentiaires (trois agents de surveillance et un chef de quartier par aile) et des détenus qui occupent le même espace. L'importance, la fréquence, la régularité et la qualité des interactions et des échanges quotidiens remplace la présence des grilles et la formalité des procédures ; « l'autorité se gagn[ant] à travers le processus relationnel » (Chauvenet *et al.*, 1994 : 83).

Pour les détenus, l'intronisation dans l'établissement pénitentiaire de Kolechia est également toute particulière et annonce le régime et le quotidien au sein de l'établissement. Les premiers détenus sont arrivés progressivement, par groupe d'une douzaine, de transfèrement d'autres prisons.

Arrivée des premiers détenus à Kolechia

L'arrivée du fourgon est annoncée. Les professionnels de surveillance sortent le branle-bas de combat : la direction est prévenue, les équipes de section se préparent à accueillir les premiers détenus de la prison de Kolechia, la zone d'accueil, sobrement dénommé « la réception », voit débarquer plus de professionnels que prévu. Les greffiers et l'informaticien règlent les dernières pannes logicielles dans l'urgence. Les agents pénitentiaires préparent les documents à faire signer aux détenus, d'autres classent les tenues pénales par ordre de taille. Le chef d'établissement et deux directrices font les cents pas sous l'œil de l'assistant pénitentiaire. Les questions fusent et ne trouvent souvent aucune réponse : *On a bien réduit le temps de douche à 8 minutes ?*, *On a prévu des chariots pour distribuer de l'eau chaude demain matin ?*, *On a une trousse de pharmacie pour cette nuit ?*

Après la descente du fourgon cellulaire, les douze premiers détenus sont placés dans des salles d'attente collectives. Deux d'entre eux sont séparés des

autres depuis leur départ de la prison de [REDACTED] où ils étaient placés sur une section « protégée ». Ils sont placés dans une salle d'attente accolée à la première. A tour de rôle, les détenus sont escortés au guichet d'accueil pour effectuer une prise d'empreinte, une photographie et l'impression d'un badge. Ils sont ensuite dirigés dans un local pour être fouillés, faire l'inventaire de leur caisse de transfèrement (affaires personnelles) et pour signer divers documents... Etant donné la lenteur des procédures, les pannes, oublis et erreurs chroniques, le chef d'établissement demande aux agents pénitentiaires de prendre en charge l'ensemble des détenus en leur faisant signer collectivement les documents requis. Trois agents pénètrent alors dans la salle d'attente. L'assistant pénitentiaire (supérieur hiérarchique) est médusé, mais il laisse faire... La scène est étonnante. Un agent s'agenouille près de deux détenus assis sur un banc pour expliquer (et surtout tenter de comprendre collectivement) certains documents. L'étroitesse de la pièce fait qu'un détenu sort sur invitation d'un agent afin de remplir les documents, appuyé contre le mur du couloir. Tant bien que mal, les détenus finissent par recevoir le « pack arrivants » : de la vaisselle en plastique, une tenue pénale, des enveloppes pré-timbrées, le règlement d'ordre intérieur... Certains ne recevront leurs affaires personnelles ou leur badge que le lendemain, par manque de temps. Dès qu'un détenu est prêt, il est placé dans la seconde salle d'attente, avec les deux détenus « protégés », avant de rejoindre la zone de détention escorté par deux agents pénitentiaires.

Lorsque le dernier des douze détenus arrive dans la section, les précédents sont encore en train de discuter avec les agents pénitentiaires (portes de cellule ouvertes) des horaires et spécificités de la prison de Kolechia. [...] L'équipe de direction pénètre dans la section et demande aux agents de rassembler quelques chaises au milieu du couloir avant d'appeler tous les détenus à se regrouper. Ceux-ci rejoignent les chaises disponibles, d'autres vont chercher une chaise dans les nombreuses cellules vacantes. Les détenus, assis, forment un demi-cercle. L'équipe de direction (le chef d'établissement et quatre directrices/eurs) ferme le cercle. Six agents pénitentiaires se tiennent en retrait, appuyés contre les murs ou debout. Le chef d'établissement prend alors la parole pour expliquer le régime de détention dégressif en commençant par : *Bienvenue à Kolechia !* [...]

Après une présentation d'une quinzaine de minutes, un détenu pose la première question sur un ton un peu provocateur : *On peut faire le tour du propriétaire ?* Le chef d'établissement, amusé, opine et invite tout le monde à la suivre. Les détenus s'étonnent, les agents pénitentiaires également ; ils partent ensemble faire un tour de l'aile de détention en passant par la salle de musculation et par la cuisinette, en observant le préau, en discutant dans la salle d'activités collectives... [...].

Avant de quitter l'aile de détention, le chef d'établissement rappelle aux détenus qui se dirigent vers leurs cellule : *N'oubliez pas, cette ligne-là, vous ne la passez pas sans avoir demandé à un chef, hein ! C'est le plus important ici.*

Prison de Kolechia, journal de terrain

Cette intronisation particulière des premiers détenus dans l'établissement pénitentiaire de Kolechia dévoile déjà le régime de détention particulier en vigueur au sein de la prison, basé sur le contact, la confiance relative, l'interaction, l'ouverture et la collectivité (cf. *Titre 4 : L'escalier*), un régime proche de ce que la loi pénitentiaire préconise.

« Sauf exceptions prévues par ou en vertu de la loi et sauf nécessité de placement sous régime de sécurité individuel particulier, l'exécution de la peine privative de liberté et de la mesure privative de liberté se déroule dans le cadre d'un régime de vie en communauté ou d'un régime de vie en semi-communauté ».

Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire
ainsi que le statut juridique des détenus⁷⁹, art 48, § 1^{er}

⁷⁹ 12 janvier 2005 – Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, L 2005-12-23/31, Titre V, Chapitre 2, art. 48, § 1^{er}.

Quatrième chapitre

Le rôle de l'architecte de prison

En guise de montée en généralité, ce chapitre questionnera l'évolution du rôle de l'architecte de prison et, plus largement, de la manière de penser le bâti pénitentiaire. La question de la semi-privatisation des processus de conception pénitentiaire sera également abordée⁸⁰. Notre choix analytique, dans ce chapitre et dans la lignée de ce qui a été présenté dans le *point II* du chapitre premier : Le mythe de l'œil de Dieu / La prison-ville (p. 84), est de considérer la prison – plus largement, le processus de conception architecturale de la prison – dans son rapport à la ville – plus précisément, l'idéalité urbaine.

I. Approche généalogique : rapprochement logique ou régularité historique?

Historiquement, l'utopie a souvent été évoquée par les penseurs de l'espace, tant de la ville à la prison. Les notions d'isolement, de surveillance ou d'éducation étant des enjeux à la fois spécifiques mais également partagés par les urbanistes et les architectes de prison. Cependant, l'idée d'une prison pensée *comme* une ville semble plus contemporaine. La prison étant, jusqu'ici, davantage considérée comme une institution *de* la ville, à l'instar de la « prison-monastère » d'E. Ducpétiaux.

« L'expérience a prouvé et prouve encore tous les jours que le détenu en cellule est beaucoup plus accessible aux bons conseils, aux exhortations, aux enseignements de la morale et de la religion que dans les quartiers communs où il est environné de ses compagnons et exposé à subir leur influence. L'isolement provoque la réflexion et celle-ci a d'ordinaire pour conséquence la soumission et le repentir des fautes commises » (Ducpétiaux, 1834 : 2).

Ce modèle particulier vise à protéger les prisonniers des tentations *de* la ville. Il ne s'agit pas de reproduire la ville, mais de circonscrire un abri en son sein ; la sécurité et la correction étant rendues possibles par l'isolement temporaire. Parallèlement (et plus récemment), la « prison-container » est construite dans un dessein de garde d'une masse considérée indésirable *hors* de la ville. La route est alors le seul lien entre la prison et la ville ; le modèle carcéral étant loin de toute forme sociétale de vivre-ensemble.

⁸⁰ Cette partie fait grandement référence à un chapitre d'ouvrage : Scheer, Lorne (2016, à paraître). Les propos relatifs aux mutations de la profession des architectes sont tirés de travaux que nous avons menés avec Colin Lorne à propos du rôle attribué aux architectes en matière d'architecture publique (carcérale en l'occurrence).

« Une étude comparative de deux terrains, l'un à [REDACTED] et l'autre à Arstotzka a été réalisée. Celui d'Arstotzka, situé à proximité des forges [REDACTED], a été choisi en raison, notamment, de sa forme et de sa superficie ainsi que de la proximité des équipements de voirie » (Site web du SPF Justice, prison de [Arstotzka])⁸¹.

Dans les discours, d'autres formes carcérales apparaissent. La « prison-école » vise l'éducation, et finalement la réintégration, des personnes condamnées dans l'objectif d'un retour *vers* la ville. Dans cette optique, la prison est vue comme une institution d'utilité publique.

« Le complexe pénitentiaire fait partie de la société et doit y être intégré. Cela signifie aussi qu'en sa qualité de paysage bâti, le complexe pénitentiaire doit également être intégré dans l'environnement et, dans la mesure du possible, que l'environnement doit pouvoir entrer dans le complexe pénitentiaire » (Contrat DBFM pour le complexe pénitentiaire de [REDACTED] / Cahier des charges, 2010 : 7)⁸².

Dans une autre perspective, la métaphore urbaine est souvent mobilisée dans la présentation de projets pénitentiaires « alternatifs ». Les « maisons » proposées par H. Claus, projet pénitentiaire soutenu par un directeur de prison, certains architectes et quelques criminologues, voudrait (ré)inscrire la prison *dans* la ville.

« Les maisons de détention sont connectées au quartier où elles se situent. A partir de l'idée de réparation, elles jouent un rôle économique, social ou culturel dans leur environnement. En vertu du principe de la normalisation, elles utilisent l'offre d'aide et de services provenant des environs immédiats » (Claus, 2015 : 36).

Encadré : Les maisons pénitentiaires

Sous l'impulsion du directeur de prison Hans Claus, un projet pénitentiaire « alternatif » est présenté sous l'appellation « De huizen / Les maisons », d'abord lors de présentations orales, ensuite dans un ouvrage (Claus, 2015) sous-titré « Vers une approche pénitentiaire durable ». Le projet semble aujourd'hui intéresser le ministère de la Justice. Cette proposition – soutenue notamment par des architectes et des criminologues – vise l'implantation de « maisons » pénitentiaires de taille réduites, implantées dans la ville, afin de préparer la réinsertion des personnes incarcérées durant l'exécution de leur peine. Ces structures sont destinées, à terme, à remplacer les prisons actuelles

⁸¹ Site web du SPF Justice, URL : http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_infos/ittre/, consultation : 17 novembre 2015.

⁸² Annexe 6 – 1.1 part A: Architecture, fonctionnalité et intégration dans l'environnement, 2010, p. 7.

desquelles elles prennent le contre-pied. En effet, la taille réduite, la différenciation (selon le degré d'ouverture) et l'intégration dans le tissu urbain favoriseraient un « plan de solutions individuel » pour chaque personne détenue, lui offrant ainsi un véritable rôle social tout en diminuant le risque de récidive.

En se penchant sur ces divers rapports de la prison avec la ville, l'espace pénitentiaire peut être compris comme une composante fonctionnelle du tissu sociétal et contribue sans doute à ce que M. Foucault (1975) dénommait comme un quadrillage disciplinaire de la société.

Néanmoins, la prison contemporaine est également régulièrement comparée elle-même à la ville – *en tant que* ville. En ce sens, la prison n'évoque pas seulement une utopie ; elle est l'utopie. Le terme « utopie » – il est peut-être utile d'en retracer quelques contours – est régulièrement associé à l'œuvre de Th. More (1516)⁸³, signifiant à la fois un endroit parfait et un nulle part. Le lieu idéal – souvent une ville ou un village – entraînant le bonheur ultime de ses occupants et usagers. L'utopie est alors localisée dans un lieu vierge, une île (comme dans les descriptions de F. Colonna ou Th. More) et/ou limité par l'immensité du désert ou de hauts murs (telle les cités-monastères du Sinaï au 7^{ème} siècle ou les forteresses de Vauban). Point remarquable : ces localités utopiques sont dépourvues de prison. Le bonheur de chacun évacuant la nécessité même de construction des lieux de punition. Autre point étonnant : de nombreuses tentatives de reproduction de ces utopies sont décrites comme des « prisons dorées », à l'image des *gated communities* que Marchal et Stébé (2010) décrivent comme des isolats culturels fortifiés.

L'hermétisme typique de la prison offre un lieu potentiel pour penser l'utopie, comme les îles vierges ou les déserts inhospitaliers. La « prison-ville » (Salle, 2012) devient un concept architectural fort – une prison pouvant se passer de son lien avec la ville – en imaginant un complexe carcéral incluant l'ensemble des services et des modalités de la vie en son enceinte.

En Europe, si les réalisations de la plupart des « prisons-villes » se veulent être des projets utopiques, ils n'ont finalement que peu à voir avec le concept d'utopie. Alors qu'elle peut être relativement étanche et rassemble l'ensemble des fonctions utiles à la vie, la prison-ville, en fait, oublie tout ce qui fait l'idéalisme des projets utopiques : la démocratie participative, la connexion avec la nature, les rêves des architectes... Au lieu de cela, la prison-ville est plus comme le Stahlstadt (tel que décrit par J. Verne, 1986) ou peut-être Coketown de Ch. Dickens (1854). Son rôle devient purement technique et utilitaire ; un lieu conçu pour être le paradis qui devient vite l'enfer, une dystopie. Considérons, par un

⁸³ Même si le concept même d'utopie précède sans doute, notamment en renvoyant à la notion d'idée chez Platon.

exemple sud-américain, la prison de San Pedro en Bolivie (Langlois, 2006 ; Skarbek, 2010). Cette prison sans gardiens est rendue célèbre par l'autogestion des détenus. Cet établissement – soumis à un contrat de sponsoring avec Coca-Cola – accueille des touristes qui visitent la prison. Les guides évoquent les avantages de la démocratie participative. Pourtant, un examen plus approfondi commence à exposer la prison comme un cadre propice à la traite, aux trafics, à l'injustice et à d'autres formes de domination.

Néanmoins, il semble intéressant de se pencher sur la façon dont les architectes produisent une telle vision utopique.

II. Approche technique : la prison contemporaine comme palliatif de la ville

Si les établissements pénitentiaires semblent être de moins en moins poreux – en contraste direct avec les discours officiels entourant la prison (Mincke, Lemonne, 2014 ; Scheer, 2015) –, ils en viennent à ressembler progressivement à des villes autonomes. Le vocabulaire de la ville est omniprésent lors de la justification des choix architecturaux relatifs aux bâtiments pénitentiaires. Prenons, par exemple, la prison de Fresnes en France (Carlier, 1998). Celle-ci est composée de blocs, à l'instar des futures banlieues françaises, afin de concentrer une masse de personnes en un territoire restreint. Plus récemment, les établissements pénitentiaires pour mineurs français ressemblent – d'un point de vue externe, au moins – à des stations de vacances, type Club Med. Ils comprennent des unités résidentielles situées autour d'une place centrale dans une tentative de réduire l'impression de confinement (Chantraine, Scheer, Milhaud, 2010). Ou, prenons l'exemple d'un projet pour la future prison de Haren (2018 ?, initialement prévue pour 2016). Il s'agira(it) de la plus grande prison jamais construite en Belgique destinée à accueillir jusqu'à 1200 personnes détenues. Le terme utilisé par l'administration pénitentiaire elle-même pour définir ce projet est celui de « village pénitentiaire ». Dans les mêmes murs, il y aura trois prisons pour hommes, deux prisons pour femmes, une prison pour mineurs, un hôpital, des ateliers pour le travail, une salle de fitness, des jardins, etc. (Kozlowski, Scheer, 2015). La communication et la publicité entourant le projet sont savamment orchestrées. Le but est de créer une prison-ville pour promouvoir la réadaptation. Il s'agit d'éloigner les délinquants de la société et de les mettre dans un environnement sûr pour leur donner une éducation sociale. Ou, du moins, c'est la justification officielle. Derrière ce récit, une autre rationalité semble animer les concepteurs : l'enjeu d'une réalisation essentiellement technique, l'agencement et la mise à disposition de l'ensemble des services destinés à la vie individuelle et collective dans un seul réceptacle, de manière efficace et en toute sécurité.

Afin de construire une telle prison-ville, un terrain considérable est nécessaire. L'éloignement des prisons loin de la ville a été considérablement étudié (Combessie, 1996). La prison de Haren subit le même sort en étant (vraisemblablement) située dans le territoire de Bruxelles, dans le nord de la ville, dans la commune de Haren. Le nom de la ville a été largement associé à la prison. Lorsque Haren est mentionné, les gens pensent souvent immédiatement à la prison. Nous pourrions établir des comparaisons ici avec Fresnes ou Pentonville. Là où la prison se déplace loin de la ville, elle est construite comme une nouvelle forme de ville, à la fois réelle (vouée à être bâtie) et imaginaire (en partie fantasmée), qui est la ville-prison. Il est compréhensible, alors, que les architectes de la prison utilisent souvent la métaphore de la ville afin de décrire ou de légitimer la prison qu'ils ont conçue. L'association entre la ville et la prison par les architectes est équivoque, cependant. En étant cynique, nous pourrions affirmer que les architectes ne savent rien de la prison ; elle reste un objet froid. Les bâtiments sont prévus et assemblés de manière impassible. Au mieux, la dimension humaine réside dans la conception ergonomique des prisons : l'insonorisation des cellules, la pénétration de la lumière naturelle ou le moulage de fausse poignée de porte.

« On ne connaît rien sur la prison. Personnellement, je n'ai jamais construit de prison. Je n'ai même jamais pensé à la prison avant ce projet. On a été en contact avec un autre bureau d'architecture qui avait travaillé sur des projets de prison en France. Mais visiblement, ils ne connaissaient pas la prison mieux que moi. Donc, nous, on parle architecture, on ne parle pas prison ».

Jacques, architecte, projet pénitentiaire en PPP

« Il y a plein de choses qui nous échappent. Vous savez, on est dans un consortium. C'est [une grande entreprise] qui est sélectionnée pour tout le volet logistique. C'est eux qui s'occupent de la buanderie, de la cuisine. Et nous, on ne sait rien changer. La salle de visite, les ateliers. On respecte le cahier des charges. On ne peut presque rien changer. Et il a des choses qu'on aimerait changer. Mais c'est le cahier des charges, c'est le prix, c'est l'offre. On essaie de travailler un peu l'acoustique. Alors dans l'ensemble c'est bon, mais on ne peut pas le faire partout. La difficulté c'est qu'on demande que tout soit anti-vandalisme vu le contexte. Et les matériaux anti-acoustiques, ce sont des matériaux souples, tendres, fibreux. Il faut trouver le moyen de mettre les matériaux à des endroits inaccessibles, où on ne peut pas cacher des choses, qu'on ne peut pas casser. Mais notre action, elle se limite là. [...] On ne va pas repenser la prison. On n'est pas dans les secrets des débats. On pense l'espace, comme on peut, dans les limites qu'on nous laisse ».

Michel, architecte, projet pénitentiaire en PPP

Nous avons eu l'occasion de passer une trentaine d'heures – comme « détenu fictif » afin de tester les infrastructures et les procédures – dans l'une de ces nouvelles prisons construites en partenariat public/privé (cf. *Titre 5 : Ergonomie carcérale et adaptations*, p. 254). Tout est visuellement très propre et les circulations bien réglementées. Mais il n'aura fallu que quelques heures pour que cette nouvelle architecture se révèle comme n'ayant pas été conçue pour être vécue. Le lit était trop élevé pour rester dans une position assise. Il n'y avait pas assez de place sur la tablette pour poser une assiette. Les éclaboussures d'eau de la douche trempaient le papier toilette. En bref, l'expérience humaine semblait avoir été totalement oubliée.

Il est utile ici de réfléchir à l'association architecture et architectes. Il a été soutenu ailleurs que les architectes supposent un certain contrôle de l'espace architectural ; en d'autres termes, qu'ils créent l'espace construit (Till, 2009). Cette hypothèse a conduit certains architectes à privilégier l'esthétisme de la forme architecturale au détriment de l'engagement, du défi éthique à travers la conception et la construction par le biais de l'occupation spatiale (Till, 2009 ; Awan *et al.*, 2011). Nous pouvons établir un lien ici avec un certain nombre de géographes, de sociologues et d'anthropologues qui ont explicitement cherché à examiner de près la production de l'espace au travers du vécu, de l'expérience, de l'occupation et de l'usage ; au-delà donc de la figure de l'architecte. Les architectes ne sont donc pas les seuls acteurs impliqués dans la production de l'espace architectural (Lees, 2001 ; Llewellyn, 2003). Il s'agit donc de questionner les frontières – l'enceinte – supposées des bâtiments construits (Jenkins, 2002 ; Jacobs, 2006 ; Yaneva, 2009). De cette façon, plutôt qu'un artefact circonscrit ou une forme architecturale spécifique, nous pouvons reconnaître de nombreux processus et des pratiques qui sont impliqués dans la vie (la conception et les pratiques) des bâtiments (Jacobs, 2006 ; Cairns, Jacobs, 2014).

Ce postulat permet de déplacer l'analyse au-delà de la forme architecturale en soi, mais vers les actions et les acteurs « se faisant », qui sont impliqués dans la production de ce que nous reconnaissons comme bâtiments. Cette « géographie critique de l'architecture » prête une attention particulière à l'expérience humaine de l'espace architectural (Lees, 2001 ; Lees, Baxter, 2011 ; Rose *et al.*, 2011). Certains auteurs relient – comme nous avons tenté de le faire avec la production du dispositif carcéral – l'architecture et la pensée utopique (Kraftl, 2010). Néanmoins, une brève analyse de l'architecture carcérale contemporaine semble montrer les faibles considérations pour l'humain dans de tels projets. Si les architectes ont souvent échoué à concevoir des espaces qui tiennent compte des différentes manières d'habiter (Imrie, 2003), il semble y avoir un déficit patent à examiner les expériences et le vécu des détenus au-delà des spécifications techniques.

Pourtant, dans le même temps, il serait injuste de blâmer entièrement les architectes de prison pour avoir omis de concevoir l'habiter, compte tenu de la lourdeur des spécifications techniques contenues dans le cahier des charges et des modalités de concours auxquelles les architectes sont soumis. Bien que reconnaissant les nombreux acteurs humains et non-humains impliqués dans la production de bâtiments (Akrich, Callon, Latour, 2006), il y a un danger à trop porter l'accent sur la capacité des architectes à influencer la conception et les modes d'habiter. Dans le cas des PPP, le rôle réel des architectes est souvent réduit à la sous-traitance pour un puissant consortium qui a déjà déterminé les contours du projet. Sage (2013) a souligné que, d'une manière générale, l'évolution du rôle des architectes les a éloignés du chantier de construction vers le site plus distancié de la conception. En ce sens, nous pourrions examiner les moyens et les efforts de plus en plus fragmentés dans le processus menant de la conception à la livraison du projet. Par toutes sortes de règlements, de normalisations et de spécifications (Imrie, 2003 ; Falconbridge, 2010), les projets architecturaux sont façonnés bien au-delà du contrôle de l'architecte. Les projets architecturaux en matière carcérale en sont un bon exemple. Sans aucun doute, les projets sont entravés par un ensemble de spécifications détaillées et solidement prédéterminées.

« On n'a pas la mainmise sur le projet. Par exemple, pour la fenêtre de cellule, la marque et le modèle sont inscrits dans le cahier des charges. Ca se sera ça, point. [...] On aurait pu proposer une alternative, mais au risque de ne pas obtenir le marché ».

Eric, architecte, projet pénitentiaire en PPP

« Le cahier des charges décrit les locaux. C'est de la programmation. Ce n'est pas de l'architecture. C'est [une entreprise] qui a rédigé ce cahier des charges pour le compte de la régie des bâtiments qui a bien dû recevoir des informations de la Justice. Comment, dans cette cascade-là, l'information finit par se retrouver dans ce document qui devient la Bible, ça on ne sait pas ».

Michel, architecte, projet pénitentiaire en PPP

Cependant, c'est peut-être dans le cas des prisons que les architectes peuvent trouver un semblant de puissance créatrice. Mais cette puissance est très relative, car elle est réduite à un rôle essentiellement technique. La prison reste à être comprise comme un objet technique. Pourtant, la conception des peines d'emprisonnement ne peut être entendue comme une tâche purement fonctionnelle. Nous pourrions, toutefois, tenir compte de la manifestation des architectes à propos de la conception de projets controversés : « If we didn't design it, someone else would » (McNeill, 2006 : 57). Malgré la réduction du rôle que les architectes peuvent avoir dans la conception et la livraison de projets de prison, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent plus être considérés comme « complices » dans la

production d'espaces architecturaux de l'enfermement (Moran *et al.*, 2016, à paraître). Les architectes de prisons adoptent alors, logiquement, une position de « distance » vis-à-vis des questions sociales au sein de la conception enchevêtrée des établissements pénitentiaires.

« Ce genre de projet, c'est... Il est très compliqué de créer. Il faut prendre des décisions dans le vide sans pouvoir se concerter avec le maître d'ouvrage. C'est simple comme projet, il suffit de suivre le cahier des charges. Mais si on veut aller plus loin, penser à l'impact sur la société, c'est à mon avis très compliqué. Pouvoir repenser, recréer un système carcéral, c'est une énorme ambition. Un défi. Dans notre proposition, on n'a pas essayé de repenser comment ça fonctionne. On a renforcé le système qui existe mais en rendant l'espace plus humain. [...] Et nous on ne connaît pas la prison. On n'a eu aucun échange avec l'administration pénitentiaire. Le seul contact qu'on a eu c'est avec la régie des bâtiments pour obtenir le cahier des charges mais c'est tout ».

Bart, architecte, projet pénitentiaire en PPP, projet non retenu

En général, le gouvernement (dans ce cas, le ministre de la Justice) décide de l'extension du parc pénitentiaire, du nombre d'établissements et de la capacité des nouvelles prisons. L'administration pénitentiaire écrit ensuite les spécifications au sein de cahiers des charges. La régie des bâtiments fournit une assistance technique. En outre, avec la privatisation croissante des processus de conception et de construction de prisons, les architectes sont soumis aux priorités des entreprises privées et aux lois du marché. Les architectes interrogés ont tous exprimé leur frustration liée à leur manque de liberté dans ces modèles de conception et à leur faible influence réelle sur les futurs murs des prisons. Modèles et processus qui soutiennent simplement la « reproduction stérile de modèles dépassés » (Espinass, 1989 : 375). Il est clair que l'expertise technique ou esthétique – la pénétration de la lumière naturelle, la conception de barreaux qui donnent de l'ombre, le dessin de fenêtres « sans barreaux », par exemple – est anéantie dans la conception de la prison lorsque les barreaux sont bordés de mailles plus fines ou que les gabarits de fenêtres sont imposés. Inexorablement, la prison reprend ses droits et la sécurité, ainsi que le modèle économique de ces projets, étouffent l'innovation architecturale.

Au-delà de cela, cependant, un effort notable est accompli par ces architectes qui savent parler architecture, plutôt que de parler prisons. En usant de métaphores et produisant de nouvelles formes architecturales, l'« appartement cellulaire » ou les « bungalows murés » semblent offrir un semblant de contrôle aux architectes dans la conception architecturale de ces bâtiments, où la réelle influence créatrice est pourtant bridée. Les architectes sont invités à projeter des visions particulières des prisons qu'ils sont censés avoir pensées et

leurs pratiques s'étendent au-delà de la production technique de l'objet matériel. Partant, le rôle de l'architecte n'est plus de penser au projet (« répondre à la question », comme ils aiment l'exprimer), et encore moins de poser une autre question (« avez-vous vraiment besoin d'une prison ? ») ; il est de vendre une vision de la prison.

L'analyse géographique de la façon dont les architectes contribuent à la production sociale de la ville, à « vendre » des projets urbains pour la circulation et l'accumulation de capital (par exemple, Knox, 1987 ; voir également Harvey, 1989 ; Goss, 1993) constitue des analyses à foison. Dans la lignée des tendances qui touchent la profession d'architecte, la ville postmoderne illustre un changement allant de la conception morale à l'esthétique. Les architectes seraient les gestionnaires urbains à travers un langage imaginaire : « As the forces of late capitalism make themselves increasingly felt, profit for the professions becomes a motive more compelling than status or class, and the interest of architects falls into line with that of the construction industry » (Saint, 1983 : 160). Knox (1987 : 371) s'appuie sur la critique de Banham (1982) pour dire que l'architecte professionnel est passé de « principled professional into a hustler ». Certaines études ont examiné le rôle des architectes à imaginer et à créer « mieux » grâce à la communication publique (presque publicitaire) dans un effort de légitimation des projets urbains (Dovey, 1999). Comme Degen *et al.* (2013) le soulignent, les architectes, en tant que médiateurs, contribuent à la production d'atmosphères particulières lors de leurs prestations.

Nous pourrions établir des parallèles ici avec les architectes impliqués dans les premières phases des appels d'offres pour les prisons futures. Pendant la phase de présentation des différents projets pour la future prison de Haren, les architectes étaient présents (que) pour légitimer des choix qui avaient été faits à l'avance. A peu de chose près (lors de la présentation dite des « offres améliorées »), tous les projets étaient similaires. Mais les discours des architectes étaient différents. D'un côté, ils ont mis l'accent sur l'originalité du processus créatif – un architecte était vêtu d'une chemise à col mandarin et parlait avec un fort accent espagnol – ; de l'autre, ils mettaient sur la rigueur technique – un architecte aux cheveux gris en costume affichait des diagrammes complexes de gestion des flux.

« C'est une position difficile, la position de l'architecte dans un PPP. Traditionnellement, dans un marché classique, l'architecte est le conseiller du maître d'ouvrage. Et l'architecte rédige un cahier des charges pour le compte du maître d'ouvrage. Et puis, maître d'ouvrage et architecte se bagarrent ensemble contre l'entrepreneur pour obtenir le respect du cahier des charges. Ici, on est dans un schéma tout à fait différent. Il y a un cahier des charges qui est rédigé par le demandeur, le maître d'ouvrage. Et puis sur cette base, il y a une offre qui est faite par un entrepreneur qui prend un architecte. Ca renverse totalement les positions ».

Eric, architecte, projet pénitentiaire en PPP

Les architectes sont conscients d'être devenus des outils de communication pour des entrepreneurs plus puissants. « Ceci est l'évolution de la profession », diront certains. Si nous devons répondre à J.-D. Espinas, qui écrivait en 1989 que la conception architecturale était la voie vers la révolution pénitentiaire, nous serions plus sceptiques.

III. Architectes de prison : une naïveté feinte ?

Contrairement aux idées reçues, les architectes n'ont pas l'impact qu'ils pourraient avoir eu sur les villes. En prison, ils trouvent potentiellement un semblant de puissance créatrice pourtant contrainte par un ensemble de spécifications détaillées et pesantes. Ils jouent alors essentiellement un rôle technique et sont guidés par des planifications prédéterminées qui leur échappent. Si les architectes sont réduits à organiser différents services sur un site, pourquoi, alors, avons-nous encore besoin des architectes pour construire les prisons ?

Nous ne prétendons pas que la diminution du rôle des architectes signifie qu'ils n'ont plus d'influence dans les projets pénitentiaires. Nous suggérons plutôt que leurs rôles sont davantage nuancés, servant à légitimer des choix de conception pénitentiaire. Le vocabulaire de l'imaginaire urbain est régulièrement mobilisé à ce dessein. Même les projets les plus « alternatifs » s'entourent d'architectes – vus comme des techniciens de l'espace – pour donner du poids à une proposition. Certes, nous ne sommes pas les premiers à pointer ces mutations de la profession. Les façons dont les architectes sont « complices » dans la production d'espaces carcéraux fait l'objet d'analyses (Portman *et al.*, 2014). Dans le même temps, il y a une sorte de consensus sur le fait que les architectes ne peuvent pas restreindre leur rôle à de simples techniciens. Ils doivent faire face aux défis éthiques, prendre part à la construction de l'espace social ; incluant sans doute les espaces de l'enfermement (Awan *et al.*, 2011).

L'avènement de la prison moderne au 19^{ème} siècle a été profondément influencé par l'investissement massif dans l'architecture, dans l'idée d'une « architecture parlante ». D'abord comme projet théorique et totalement déconnecté de la réalité sociale ou physique (Bentham 1791), la prison était une architecture de contrôle, de surveillance et d'exercice du pouvoir disciplinaire : la conversion des âmes et des corps (Foucault, 1975) dans un lieu clos. Ensuite, en tant que construction matérielle concrète, la prison moderne devait servir, à travers l'architecture, un projet de réforme punitive (Evans, 1982). L'isolement, la correction, le travail dans le silence ou l'éducation coercitive ne pourrait avoir lieu que dans un espace prévu à cet effet. Depuis le 19^{ème} siècle, peu de choses ont changé dans la réflexion pénitentiaire. La naissance de la prison a immédiatement donné naissance au constat de son échec (Foucault, 1975) et les siècles suivants ont cherché à légitimer l'existence de cette institution. Cet emplâtre sur une jambe de bois a entraîné des changements périphériques à la prison (l'investissement dans l'évaluation pénale, la création d'unités spécialisées, etc.) mais a également conduit à une reproduction des modèles ou la récupération des modèles étrangers (eux-mêmes, basés sur les modèles qui s'en inspirent).

La réutilisation et le recyclage des modèles architecturaux et l'absence de remise en question de la prison poussent les architectes à défendre un espace « déjà là » plutôt que de (re)penser l'espace carcéral. Au lieu de cela, ils ont à assembler des boîtes et à organiser différents services sur un site prédéfini ; il ne peuvent pas faire plus que de jouer à Tétris⁸⁴, la gestion de la surprise en moins (Scheer, Lorne, 2016, à paraître).

⁸⁴ Tétris est un jeu vidéo de puzzle dans lequel le joueur est amené à agencer de manière rationnelle des pièces de différentes formes (les tétrominos) afin que son assemblage ne dépasse pas les limites du champ de jeu.

Conclusion Déliquescence

Le mur, à la fois symbole et matérialité, marque le territoire : empreinte de souveraineté, symbole d'appropriation étatique (Brown, 2009). Le mur d'enceinte pénitentiaire – bannière de la fonction régaliennne consistant en l'incarcération des délinquants – est couvert d'aspérités. Derrière cette fonction symbolique, le mur révèle en effet des philosophies d'incarcération contrastées – mais toujours imbriquées – sous-entendues au travers du bâti.

Les propos conclusifs de ce premier titre – ainsi que les suivants – sont découpés en deux temps. Dans un premier temps, une conclusion intermédiaire sera l'occasion de dégager des enjeux qui nous paraissent fondamentaux au regard des développements proposés dans le titre. Dans un second temps, une montée en généralité viendra le clôturer tout en esquissant les contours de nos conclusions générales. En l'occurrence, la conclusion intermédiaire portera sur les tensions conceptuelles circonscrivant l'utilisation des espaces-distinction tels que le mur d'enceinte. L'amorce des conclusions générales évoquera l'investissement dans l'architecture carcérale, vecteur d'utopie, et son effritement.

I. Conclusion intermédiaire / **De l'utopie à la conception : isoler, séparer, enfermer**

La conception implique un processus de création aboutissant généralement à une réalité, voire à une matérialité. L'utopie – potentiel moteur de la conception – renvoie à un travail de génération intellectuelle et fait appel à l'imaginaire, à l'idéalité, voire à l'impossible réalisation. C'est, en tout cas, le sens qu'apporte M. Foucault (1967) à l'utopie en liant la notion à l'irréel. En ce sens, en matière d'architecture destinée à l'enfermement pénitentiaire, l'utopie s'efface régulièrement derrière la pensée. Les exemples d'utopies pénitentiaires sont rares ; même le *panopticon* de J. Bentham (1791), forme pénitentiaire la plus utopique sans doute, est voué à être bâti. Les prisons les plus idéales sont davantage réfléchies sous la forme de modèles (Salle, 2016, à paraître), tendant à l'idéalité certes mais plaçant la concrétisation avant l'imagination. Cet état de fait n'est sans doute pas indépendant du désintérêt des architectes pour la prison. Néanmoins, puisqu'espace pénitentiaire édifié il y a, différentes rationalités amènent à penser la prison comme une architecture de la distinction.

Au-delà (ou en deçà selon le point de vue) de l'espace-distinction principal – le mur d'enceinte et la circonscription qu'il impose –, d'autres différenciations spatiales interviennent en interne. Des zonages intérieurs répondent alors à une architecture

particulière associant sécurisation, isolement des services et logique de gigogne⁸⁵. L'idée même de la prison est ainsi indissociable des idées d'isolement, de séparation et d'enfermement. Or, ces trois rationalités pénitentiaires méritent d'être distinguées conceptuellement, en tant que différentes modalités de gestion spatiale (qui s'entrecoupent souvent) qui servent l'acte de détention.

L'isolement fait appel à la fonction première du mur d'enceinte : la circonscription de l'espace de détention. Etymologiquement, « faire prendre la forme d'une île » (Rey, 1992 : 1887). Il s'agit donc de mettre en forme, de baliser. A cet égard, l'attention d'E. Ducpétiaux – soucieux de la séparation (cf. *infra*) par l'isolement – portée à l'aménagement architectural n'est pas spécifique. Les aliénistes de la fin du 18^{ème} siècle étaient déjà préoccupés par l'ambiance asilaire. Pour les premiers penseurs de l'asile, la fonction de l'isolement (par rapport à un milieu considéré comme pathogène) prévaut sur toute autre considération. Le bâti est destiné à isoler l'individu. L'idée de la mise en quarantaine, de l'éloignement (mise à distance) est mobilisée. La séparation ou l'enfermement n'apparaissent qu'ensuite, en seconde couche. Le mur est l'outil, et non directement l'institution. L'étude de la conception pénitentiaire au travers des espaces-distinction illustre une tendance inverse. Au contraire du traitement de la folie, pour lequel l'architecture (l'asile) est subordonnée à la thérapeutique (Quétel, 2009 : 299), la prison est indissociable de ses murs. L'emprisonnement est une sanction spatiale par définition ; elle n'est pas devenue une peine spatialisée (Milhaud, 2009) mais s'est enrichie spatialement lors de la création de bâtiments pénitentiaires et de l'institution de la prison comme peine. En d'autres termes, la prison est un espace avant même d'être une architecture. « Le cachot est une non-architecture en ceci que sa construction et sa fonction sont parfaitement liées, non pas par une idée culturelle, mais par une réalité physique » (Rosentiehl, Sartoux, 2006 : 50). Dès le 19^{ème} siècle, l'architecture sera mise *au service de* la réforme pénitentiaire. Or, la réforme suppose une forme antérieure. Si l'asile veut remplacer les fers et les camisoles (qui sont des moyens thérapeutiques autres, non des fins), la prison veut remplacer les cachots (en tant qu'amélioration de ce moyen). L'architecture veut corriger – pour perfectionner – les murs. L'espace pénitentiaire est la progression spatiale du cachot ; l'espace asilaire est une altérité spatiale par rapport à la camisole.

La *séparation* implique la désunion de ce qui était joint, la « cession d'être ensemble » (Rey, 1992 : 3468). Etymologiquement, la notion renvoie à l'arrangement (Rey, 1992 : 3467). La séparation suppose la différenciation (et non seulement l'exclusion) entre un dedans et un dehors. Pour reprendre le parallèle avec le traitement de la folie, Ph. Pinel (puis son fils S. Pinel) établit un véritable programme de classement (nosographique) pour

⁸⁵ La segmentation interne des établissements pénitentiaires sera développée en détails dans le *Titre 4 : L'escalier*.

les asiles – qui sera traduit dans sa spatialité par son disciple E. Esquirol (Grand, 2005) : des espaces différenciés en fonction des pathologies (séparation de groupes). E. Ducpétiaux, également, place la séparation (individuelle, ici) au centre de la réforme pénitentiaire. Séparer signifie, dans ce cas, mettre à part. Reprenant le concept de séparation, O. Milhaud (2009) – dans une thèse intitulée *Séparer et punir* – affirme que la prison se présente davantage comme un dispositif de séparation que de mise à distance. La prise en charge pénitentiaire est associée à un phénomène de rupture sociale/spatiale.

L'enfermement désigne un processus plus pragmatique : le fait de (dé)placer dans un lieu fermé, voire d'encercler. L'étymologie du terme fait appel au fait de rendre ferme et solide, à la fixation dans l'espace, à la fortification et au fait de rendre infranchissable (Rey, 1992 : 1415). Si la séparation suppose un ordonnancement dans l'espace (répartir), l'enfermement implique une modalité plus prosaïque de détention (stocker, parquer). En matière d'espace pénitentiaire contemporain, l'enfermement vise à éviter trois maux de la prison : l'évasion, l'émeute et le suicide (dans cet ordre). Le moyen – l'isolement par la circonscription et/ou la séparation par le classement – devient, dans une modalité basée sur l'enfermement strict, la fin. Il s'agit de disqualifier – spatialement – des personnes ou des groupes de personnes, des lieux ou des espaces.

M. Foucault, dans son cours au Collège de France du 15 janvier 1975, puis dans l'introduction du chapitre traitant du panoptisme dans *Surveiller et punir* (1975), pose les bases d'un « biopouvoir » ; l'exercice du pouvoir sur les corps, sur les populations. En observant les modalités de réaction sociale suscitées par les épidémies de la lèpre et de la peste, il distingue deux formes de traitement spatial. La lèpre suscite l'exclusion comme forme de séparation binaire : les malades sont exclus hors des murs de la ville. La peste entraîne un quadrillage et une mise sous surveillance. Les quartiers de la ville sont découpés, les populations sont figées pour contenir l'épidémie. Ainsi, la lèpre renvoie au « grand renfermement » développé par M. Foucault ; la peste au « bon dressement » des populations. L'analyse foucauldienne, malgré toute la relativité de la lecture historique qu'elle propose (Quétel, 2009⁸⁶), propose une lecture spatiale heuristique en distinguant la clôture du quadrillage. « La lèpre et son partage ; la peste et ses découpages. L'une est marquée ; l'autre, analysée et répartie. L'exil du lépreux et l'arrêt de la peste ne portent pas avec eux le même rêve politique. L'un, c'est celui d'une communauté pure, l'autre celui d'une société disciplinée » (Foucault, 1975 : 231-232). M. Foucault ajoute que ces schémas ne sont pas incompatibles et envisage un traitement des lépreux sur le mode des pestiférés : l'imposition de la discipline aux exclus ; ainsi que celui des pestiférés sur le mode des lépreux : la discipline permettant le marquage des individus à exclure.

⁸⁶ Voir, en particulier, le chapitre 1 : « L'évangile selon Foucault ».

L'étude des espaces-distinction au sein des trois établissements pénitentiaires proposée dans ce troisième titre laisse apercevoir des modalités contrastées de segmentarisation (Deleuze, Guattari, 1980⁸⁷). La prison d'Obristan, imprégnée de l'ambition de réforme cellulaire, vise la séparation stricte. Séparer les uns des autres, séparer par rapport au milieu délinquant ; mais sans isoler des bienfaits de l'éducation morale, des interactions charitables, des contacts bienveillants. L'architecture de la prison d'Arstotzka permet de tendre à la fois à l'isolement – la forteresse impénétrable suppléant l'image de l'île – et à la séparation – le quadrillage et le découpage spatial permettant le regroupement et la prophylaxie. L'espace carcéral de la prison de Kolechia, isolé de par son enceinte, ne tend pas à la séparation même si le projet vise – à l'instar de la réaction à la peste – à faire intégrer par la discipline le quadrillage nécessaire à la vie.

Quoi qu'il en soit, l'enfermement reste la seule modalité partagée au sein de ces trois établissements : il s'agit, avant toute autre chose et dans des structurations variées d'isolement et de séparation, de fixer les personnes incarcérées dans un espace disqualifié.

II. Vers les conclusions / **L'amputation**

La prison est avant toute autre chose la circonscription matérielle d'un espace par la clôture. Renvoi à l'utopie pénitentiaire – le *panopticon* étant volontairement situé hors contexte –, le mur d'enceinte appelle l'isolation du projet, la création d'un univers replié sur lui-même. Néanmoins, plus qu'un simple outil de circonscription, le mur est également la façade de l'institution. Il renseigne, dès lors, sur le projet pénitentiaire qu'il renferme.

La prison d'Obristan, sur le plan architectural, reprend les gabarits des immeubles voisins, tout en s'inscrivant dans un parcellaire sans rupture d'échelle avec les îlots du quartier. La façade et le mur d'enceinte montrent à la fois la prise en compte de l'échelle urbaine (piétonne) – sous-bassement continu, pierre en saillie, couvre-murs débordants... – et le dessin séparatiste de l'établissement – absence de fenêtre, gabarit des portes...

Les modalités d'enfermement et le sens donné à la peine privative de liberté se transforment ensuite progressivement : sériation des détenus par types de peines dans les années 1920, création du centre d'orientation pénitentiaire⁸⁸ dans les années 1960, l'ouverture de quartiers de haute sécurité (QHS) dans les années 1980... Ces évolutions

⁸⁷ Voir principalement : « Micropolitique et segmentarité ».

⁸⁸ Le centre d'orientation pénitentiaire (COP) créé en 1963 vise à l'expertise et l'évaluation des personnes détenues en vue d'une classification des détenus et d'une éventuelle orientation vers des établissements spécialisés. Ce centre fait suite aux différents service (ou centre) d'anthropologie pénitentiaire et est le précurseur des unités d'observation et de traitement (UOT, 1971, 1993), puis des actuels services psychosociaux (SPS, 1998). Voir : Ph. Mary, 1998.

témoignent d'un déplacement de pensée pénitentiaire en considérant comme secondaire le lien entre l'extérieur et l'intérieur et préférant l'isolement comme modalité de détention.

Suite à ces mutations, l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka répond à une logique différente de la prison d'Obristan ; le mur d'enceinte l'atteste. Le bâtiment se perçoit de loin, le long d'une route sans habitations, posé au milieu de champs. La muraille de béton brut, flanquée d'un bulbe anti-évasion, est protégée par un grillage. L'isolement de la prison avec son environnement passe par des dispositifs radicaux : câbles anti-hélicoptères, chemin de ronde, appareils de détection périmétrique, glacis périphériques...

Dès 2008, le Masterplan prévoit l'extension du parc pénitentiaire belge : rénovations, agrandissements et constructions de nouveaux établissements. Dans ce cadre, la prison de Kolechia est construite sur un terrain similaire à Arstotzka – dans les champs, le long d'une route ; l'implantation et la capacité des bâtiments sont arrêtées dans une logique territoriale, politique et foncière particulière (Combessie, 1996). Ces décisions, prises en amont de toute réflexion sur le projet carcéral ou urbanistique, sont présentées comme des évidences *a posteriori* et entravent largement toute réflexion possible sur l'intégration pénitentiaire (Scheer, Tieleman, 2014). Le mur d'enceinte de la prison de Kolechia est laissé brut – mais flanqué cette fois d'œuvres d'art, telles des tentatives de légitimation du bâti – ; le mur est également caché tant que possible par un dénivellement du terrain.

L'implantation géographique des prisons et l'attention architecturale accordée au mur d'enceinte répondent à quelques principes invariants depuis la création des premiers établissements belges (fermeture, sécurité, mise à distance), ainsi qu'à des facteurs étrangers à la prison (coûts, intérêts politiques, mutation du rôle des architectes dans les PPP...). C'est précisément ce qui conduit à construire des prisons plus grandes⁸⁹, et à rationaliser les coûts. C'est également ce qui empêche, dans l'état actuel des choses, toute réflexion en amont du projet architectural.

Si au 19^{ème} siècle, on entendait encore les termes « réforme » ou « sens des missions pénitentiaires », ceux-ci sont désormais remplacés par un vocabulaire fonctionnel : « sécurité » et « extension du parc carcéral ». En d'autres termes, le « projet pénitentiaire » semble être tombé en déliquescence et vidé de son contenu (ou, en tous les cas, on ne cherche plus à remplir ce supposé « projet » institutionnel). Ph. Mary parle, à ce titre, d'une « introuvable politique pénitentiaire contemporaine » (Mary, 2012 : 19).

L'histoire de l'architecture carcérale et de ses ambitions isolationnistes ou séparatrices témoigne de la déliquescence d'une pensée pénitentiaire. Le mur d'enceinte, symbole d'une utopie, n'a plus lieu d'être. L'appauvrissement architectural – du mur façonné, soigné et à l'échelle de la ville au mur de béton brut – et les tentatives de camouflage – les abords extérieurs masquant la prison ou les œuvres d'art faisant disparaître le mur – attestent de

⁸⁹ La future prison de Haren accueillera, en cas de construction, quelques 1150 détenus.

l'effritement du « projet » pénitentiaire. L'architecture carcérale n'est plus investie. Les configurations spatiales sont reproduites, même vidées de leur sens. La forme ne peut être que dupliquée lorsque le fond s'effrite, lorsque la pensée pénitentiaire n'est plus.

C. Quétel (2012) termine une histoire des murs « politiques » en annonçant que les murs ne sont pas des solutions, mais bien des réponses. En matière de politique pénitentiaire, le dressement des murs ne se présente effectivement plus comme une solution à un phénomène social – le mur indiquant fièrement la destination du bâtiment –, mais bien comme la reproduction impensée d'un modèle.

De l'investissement dans les murs à l'effritement de la pensée pénitentiaire, l'utopie carcérale se trouve amputée.

* * *

Titre 4

L'escalier

ou les « espaces-charnières »

Introduction

Ce titre 4 « L'escalier ou les *espaces-charnières* » portera sur deux opérations des dispositifs spatiaux qui agissent de manière conjointe et qui seront définies dans le premier chapitre : la mise à distance et la mise en lien.

Le chapitre premier, sorte de préliminaire à la suite de l'analyse, fera guise de définition de l'espace-charnière dont l'escalier veut être un générique. A l'issue de ces premières pages, les autres chapitres dérouleront une dissection centrée sur ces objets particuliers. Une première part de l'analyse se penchera principalement sur la mise en lien des espaces dans l'architecture carcérale des trois prisons étudiées. Il conviendra alors de comprendre comment ces dispositifs particuliers sont conçus ; comment l'escalier – ou la grille, le sas, le tourniquet (l'escalier étant ici un terme générique) – participe à la séquentialisation des espaces ; comment ce découpage révèle un projet pénitentiaire. Une seconde part de l'analyse contribuera à la mise en lumière des relations entre individus à travers les « espaces-charnières ». Si l'on peut parfois s'asseoir sur les marches d'un escalier (à l'université, sur la place de l'église...), c'est le plus souvent en mouvement que l'on éprouve ce dispositif. Outre l'aspect symbolique du mouvement oblique⁹⁰, le fait d'emprunter un escalier implique, voire impose, des modes de circulation particuliers. En ce sens, le lieu même de l'escalier devient un « intervalle densément vécu »⁹¹ en cristallisant en un espace restreint le passage d'un lieu à l'autre, l'effort musculaire, la vulnérabilité ou la domination, la rupture de communication... L'analyse fera donc la part belle (troisième et cinquième chapitres, une partie des quatrième et sixième chapitres) aux pratiques de circulation, aux manières de traverser l'escalier...

Ces objets, puisqu'ils créent l'espace par leur simple présence, sont au centre de l'expérience et du projet carcéraux. Les quatre chapitres suivants viseront à identifier et questionner un enjeu particulier lié à cette performativité. Le chapitre premier (*Compartimentage*) définira les contours de l'espace-charnière et présentera le compartimentage en vigueur au sein des établissements pénitentiaires d'Obristan, d'Arstotzka et de Kolechia. Le chapitre deuxième (*La question du projet/Le projet en question*), en s'intéressant principalement aux cahiers des charges et aux planifications architecturales, s'attachera à saisir la nature du (des) projet(s) carcéral(aux). Le troisième chapitre (*Mobilités, mouvements, circulations internes et déplacements*) axera l'analyse sur les

⁹⁰ Sur la signification (en opposition à l'utilité raisonnée) des objets de l'espace public, voir notamment K. Lynch (1960) et R. Barthes (1965). Parfois, l'escalier devient une métaphore de la vie, de la naissance à la mort : « Nous avons compris l'escalier comme lien entre les lieux, entre les hommes, entre l'homme et l'espace, comme processus puissant de la marche, de la conquête » (Perloff, *id.*).

⁹¹ « Son identité, sa permanence en tant qu'objet et son rôle d'intervalle densément vécu sont une évidence, une réalité pour tous, pour la 'multitude des spectateurs', comme l'exprimait Hannah Arendt » (Perloff, *id.*).

pratiques de circulation dans les différents lieux de la prison pour les mettre en perspective avec les projets décelés dans le chapitre précédent. Directement lié, le quatrième chapitre (*Le paradoxe de la modernisation carcérale*) évoquera la question de l'évolution de l'architecture carcérale au travers d'un questionnement récurrent : pourquoi les prisons modernes sont-elles moins appréciées par les acteurs que les prisons plus anciennes ? L'établissement pénitentiaire d'Obristan (1876) et celui d'Arstotzka (2002) seront ici comparés. Après l'étude de l'orchestration des déplacements internes, tout en s'intéressant toujours à la banalité routinière des établissements, il conviendra d'analyser les manières d'habiter la prison. Dans ce cadre, l'ouverture de l'établissement pénitentiaire de Kolechia constituera une illustration particulièrement heuristique (remettant en question, partiellement du moins, les analyses précédentes) de la mise en place d'une forme « d'habiter » et de la construction d'une quotidienneté dans un environnement carcéral juste construit.

Premier chapitre / Avant-propos

Compartimentage

Ce chapitre premier intervient comme amorce conceptuelle aux chapitres suivants. En effet, il convient, dans un premier temps, de décoder ce que cache l'objet « escalier » en tant que dispositif spatial. Ainsi, le *point I* s'attachera à définir le concept générique d'« espace-charnière » dont l'escalier est un exemple emblématique. Ces espaces-charnières seront ensuite présentés sur les plans des trois prisons qui occupent l'analyse. Partant, le *point II* visera à déceler l'espace objectif des établissements pénitentiaires en fonction de leurs séquentialisations. Enfin, le troisième et dernier point définira les contours et les tensions que révèle une analyse en termes d'espaces-charnières. Ces enjeux – comme autant de pierres d'achoppement – feront l'objet des chapitres suivants.

I. L'escalier ou l'espace-charnière

« L'escalier met à l'échelle une carte mieux que n'importe quelle échelle
graphique ou numérique, car il éprouve la carte »
Michel Perloff, « Escalier/lien/lieu », *o.p.*

Techniquement, l'escalier est un « ouvrage formé de marches et permettant de passer d'un plan à un autre. Plus particulièrement, [un] ouvrage permettant de monter aux étages d'un bâtiment » (Pérouse de Montclos, 2011 : 352). Cet objet architectural se définit avant toute autre chose par son caractère typiquement utilitaire et fonctionnel – sauf exceptions comme, par exemple, les escaliers magistraux, symboles de luxe – en mettant en corrélation des espaces situés à différentes hauteurs. L'escalier rassemble les espaces, mais il les sépare également. L'escalier (contrairement à l'échelle) implique le mouvement oblique, dans la continuité de la marche, pour monter ou descendre d'un niveau à l'autre. L'usage de l'escalier est donc toujours lié à une ascension ou une descente, parfois d'un étage, parfois de quelques centimètres. Ce mouvement vertical fait écrire au géographe M. Perloff que l'escalier n'est jamais neutre et est intimement lié à un événement marquant, potentiellement éprouvant (Perloff, *o.p.*). Sans aller jusque-là, notons qu'il est nécessairement vécu, éprouvé par l'usager. Au contraire de la surface (relativement) plane qui constitue le sol, l'escalier demande un effort de calcul et une gestuelle particulière afin de ne pas se cogner et d'éviter la chute. Cette attention minimale, liée à la présence de marches, nous fait dire que l'escalier est un lieu de rupture. A quelques pas de la première marche, la conversation s'interrompt quelques dixièmes de seconde, le regard se décroche pour se poser sur l'arrête de la marche, la main anticipe éventuellement la chute en se posant sur la rampe. Ensuite, l'escalier met à l'épreuve la relation à l'autre : l'un surplombe l'autre, le croisement est souvent mal aisé, il est difficile de se retourner. Enfin, l'escalier

instaure un rapport complexe entre les espaces qui le jouxtent. A la fois, il permet le passage d'un lieu à l'autre, mais il signifie également la distance entre ces deux mêmes lieux. « L'escalier sépare et relie, il est l'intervalle même » (Perloff, *id.*). Par cette double fonction de séparation/liaison, l'escalier intervient comme un « espace-charnière » dans l'espace bâti.

L'analyse regroupe ainsi un ensemble d'objets qui seront traités ensemble sous l'appellation d'espaces-charnières. En effet, à l'instar du sas ou du tourniquet (cf. *infra*), l'escalier intervient à la fois comme objet spatial dans un processus de liaison et d'écartement, et comme espace social de mise à distance et de croisement. La double fonction de l'escalier apparaît tant dans l'agencement des lieux que dans la relation des personnes.

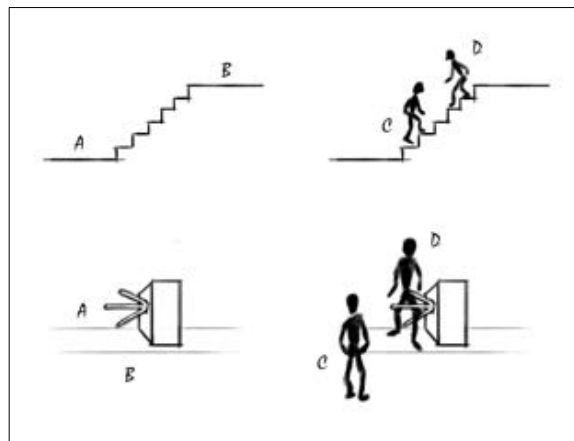


Figure 11 : Escalier et tourniquet: des espaces charnières

S'ils n'impliquent pas le même mouvement, les objets 'escalier' et 'tourniquet' supposent à la fois une relation de liaison/séparation entre deux lieux (A et B), mais également un processus de contact/éloignement entre les personnes (C et D).

II. Comment sont séquentialisés les trois établissements pénitentiaires ?

La reprise des plans des établissements pénitentiaires avec une mise en lumière des tourniquets, des sas, des escaliers, des frontières, des possibilités de franchissement lors de la vie quotidienne normale (en faisant abstraction des issues de secours ou des voies d'intervention), permet déjà de donner un aperçu de ce qui sera discuté dans les prochains chapitres.

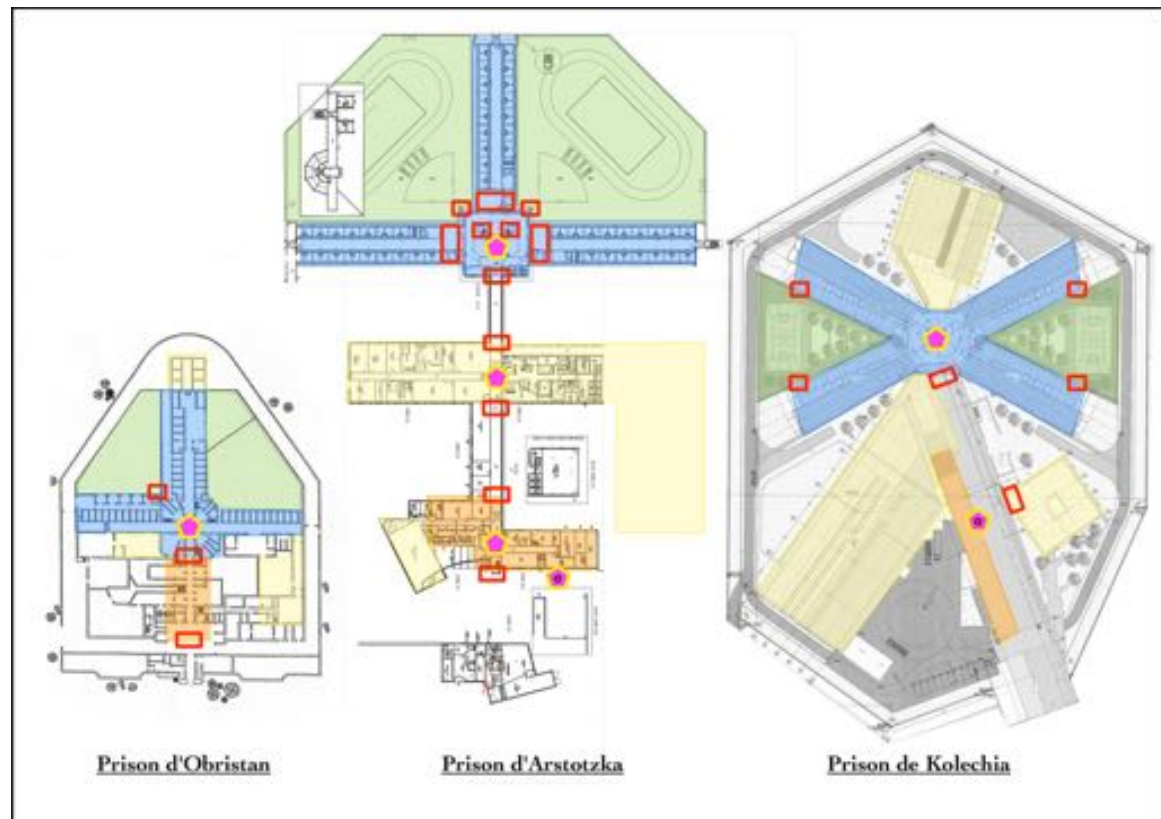


Figure 12 : Compartimentage

Les plans des trois prisons⁹² ci-dessus illustrent le compartimentage particulier de chaque établissement. Les plans placés côte-à-côte (même si la mise à l'échelle est approximative) affichent les différentes zones des bâtiments : les cours de promenade (préaux) en vert, les couloirs d'hébergement (cellules) en bleu, les bureaux administratifs en orange, les zones accessibles aux détenus en jaune (travail, ateliers, salles de formation et d'activités, de soins, d'expertise, salle des visites). L'articulation entre ces zones s'opère *via* des grilles ou des portes. Au nombre de six pour la prison d'Obristan, de quarante-deux pour la prison d'Arstotzka et de sept pour la prison de Kolehia, les grilles principales servent à isoler les lieux, à empêcher les contagions et à freiner les déplacements. L'explosion quantitative des grilles à Arstotzka est principalement le fait d'un compartimentage important, tant en horizontalité qu'en verticalité (étages). Certaines de ses grilles sont disposées en sas afin d'accentuer l'aspect sécuritaire : les deux grilles disposées le long d'un même couloir à une distance proche ne peuvent s'ouvrir en même

⁹² Pour Obristan : Plan de la prison de [Obristan], document interne distribué aux nouveaux agents pénitentiaires / Modifications et annotations personnelles. Pour Arstotzka : Régie des bâtiments, Service du [redacted], Service Architecture, Plan : [Arstotzka] – prison / plan d'exécution électronique / implantations des contrôleurs de rondes et d'accès / Réunion de deux plans, modifications et annotations personnelles. Pour Kolehia : S.A. [redacted], Régie des bâtiments / Service public fédéral Justice, document d'étude, DBFM Prison de [Kolehia], provisoire, 2013 / Modifications et annotations personnelles.

temps et, à la manière d'une écluse, les circulations sont ainsi totalement sous contrôle permanent. La prison d'Obristan comporte deux sas principaux : l'entrée dans le bâtiment pénitentiaire depuis la cour d'honneur et la jonction entre le couloir administratif et la zone de détention. Notons que ces sas existent matériellement mais ne sont pas toujours respectés (une grille reste régulièrement ouverte). La prison d'Arstotzka comporte de nombreux sas (une vingtaine) : entre chaque zone (entrée/zone d'accueil, zone administrative/couloir principal, couloir principal/zone médicale, zone médicale/couloir principal, couloir principal/zone de détention) ainsi qu'à l'entrée de chaque section (un sas par étage et par aile, soit douze sas pour trois ailes et quatre étages). Les escaliers dans la zone de détention agissent également comme des sas (cf. *infra*). La prison de Kolechia comporte un sas principal unique : l'accès à la zone de détention. D'autres sas secondaires (accès aux cuisines, accès au TAP, à la salle des visites...) existent également. Dans chaque établissement, des tourniquets sont aussi disposés en sas avec une grille ou une porte afin d'accéder aux cours de promenade (depuis le centre à Obristan et Arstotzka ou depuis les fonds d'ailes à Kolechia).

Entendu comme espace-charnière, l'escalier peut être rapproché d'autres dispositifs architecturaux de mise à distance et de mise en lien. Ainsi, les grilles qui n'ont d'autre fonction que de découper deux espaces qui ne feraient qu'un sans la présence de ce dispositif – par exemple, une grille au milieu d'un couloir (et non la grille d'un jardin qui séparerait alors deux espaces distincts) – répondent à la même logique de séparation/liaison.

Deuxième chapitre

La question du projet / Le projet en question

La notion d'espace-charnière à présent délimitée, le second chapitre s'attèlera à l'hypothèse qu'un projet pénitentiaire peut se révéler par et dans la traduction architecturale d'un cahier des charges. Il conviendra, logiquement, de commencer par une lecture approfondie des documents de conception (archives, cahiers des charges, etc.), tout en mettant l'emphasis sur les espaces-charnières, afin de déceler des tendances et finalités sous-jacentes à l'établissement des prisons étudiées. Ensuite, le *point II* permettra de s'attarder brièvement sur deux modèles de découpage vertical existant dans les prisons belges : les coursives et les étages. Parce que le premier point aura suivi un cheminement historique, et que le second aura pointé les va-et-vient généalogiques, le troisième et dernier point interviendra en guise de conclusion du chapitre en questionnant la notion d'innovation ou d'immuabilité des logiques spatiales en matière d'architecture carcérale.

I. Le cahier des charges et sa traduction architecturale

1. *Étudier la prison en termes urbanistiques*

La localisation des escaliers permet de comprendre (davantage peut-être qu'une simple lecture du cahier des charges) le projet carcéral sous-tendu dans la conception. L'agencement des couloirs, la gestion des points d'intersection, l'architecture des centres de contrôle amènent à penser les façons dont sont déterminées, voire générées les circulations internes. L'organisation territoriale de l'espace pénitentiaire, induite à la fois dans les spécifications antérieures à la construction et dans les pratiques quotidiennes de « faire avec », illustre divers sens attribués à la détention. Malgré les historicités bien différentes des trois établissements pénitentiaires, il convient d'étudier les façons de concevoir les espaces-charnières dans les documents de conception de ces prisons afin d'en extraire les lignes directrices, de saisir la mise en œuvre spatiale d'une politique. Les manières dont cette structuration des lieux à l'intérieur des bâtiments sont pensées entreront en résonnance avec celles de pratiquer et d'arpenter ces mêmes espaces (*troisième et quatrième chapitres*).

2. *Du bon sens (Obristan) à la spécification fonctionnelle (Kolechia) en passant par la technique sécuritaire (Arstotzka)*

Si Ducpétiaux met la cellule au centre de la peine – et, dès lors, la zone dite du « cellulaire » au centre du projet architectural –, il est peu loquace à propos de l'agencement des zones de détention. Il évoque plusieurs espaces que les détenus doivent pouvoir fréquenter : préaux, chapelle, parloirs, cabinets de bains... Néanmoins, pour des raisons économiques, de salubrité et de minimalisation des fatigues du personnel de surveillance, il prône une superposition des cellules en étages ; cette disposition implique *de facto* la présence d'escaliers. Signe d'un esprit hygiéniste, il évoquait, à propos d'un établissement édifié sur un seul niveau :

« A priori on peut affirmer que, toutes autres choses égales, il doit être et il est effectivement plus coûteux que le système de superposition des cellules par étages : il exige une plus grande étendue de terrain, une plus grande surface de fondations, de charpente et de toiture ; appliqué sur une assez grande échelle, il allongerait singulièrement les distances et compliquerait par suite le service en en augmentant les fatigues. Ce n'est pas sans motifs que l'on préfère généralement les habitations à deux ou trois étages aux habitations à simple rez-de-chaussée ; elles sont mieux à l'abri de l'humidité, partant plus salubres ; pour le coucher surtout, l'usage, d'accord avec les préceptes de l'hygiène, ne permet guère de dévier de cette condition. Il n'y a pas plus de raison de s'en écarter dans une prison que dans une maison ordinaire, à moins que l'on ne prétende qu'il y aurait tout avantage à en revenir à la pratique primitive des peuples à demi civilisés. C'est ce qui resterait à prouver » (Ducpétiaux, 1857 : 12-13).

Concernant les différents lieux de la prison, notamment les cours de promenade, il pointera également la nécessité de créer des lieux différents, tant dans leur nature fonctionnelle que dans leur habillage.

« Les petites cours ou préaux attenants aux cellules qui, au premier aspect, semblent présenter certains avantages, ne sont pas cependant en réalité aussi convenables que les promenoirs spéciaux et séparés. D'abord leur surveillance est plus difficile, souvent même impossible, les facilités de communication plus nombreuses, l'espace est forcément plus restreint et par suite l'aération insuffisante. Ensuite, les cellules du rez-de-chaussée seules peuvent jouir de cette annexe, dont les cellules des étages supérieurs sont privées ; et en admettant que, pour remédier à cet inconvénient, on adopte le système de construction dont j'ai déjà parlé et qui a été essayé à la prison de Hasselt [toutes les cellules étant sur un même plan : le rez-de-chaussée], on

aurait, dans toutes les prisons d'une certaine importance, besoin d'un terrain tellement considérable et l'on aurait à parcourir des distances si grandes que l'on aboutirait à de véritables impossibilités. Enfin, je répéterai ici ce que j'ai dit à propos de la chapelle et de l'école : il importe que le détenu soumis au régime de la séparation change parfois de lieu, qu'il aille et qu'il vienne, qu'il respire un autre air, qu'il voie d'autres objets ; le claquemurer dans sa cellule et dans sa petite cour, ce serait faire peser sur lui comme une chape de plomb » (Ducpétiaux, 1857 : 20).

Si la rationalisation des coûts est avancée en premier lieu – on remarque ici l'introduction de l'argument économique qui deviendra permanent dans la promotion des institutions publiques –, c'est davantage une vision hygiéniste et humaniste qu'E. Ducpétiaux défend dans ses écrits. En effet, la réforme cellulaire envisagée par le premier inspecteur des prisons et des maisons de bienfaisance limite l'utilisation de la cellule comme moyen de bon amendement en prévoyant des sorties fréquentes et répétées de cellules pour les détenus. Ainsi, l'on voit déjà poindre à l'époque l'esquisse d'une considération toute contemporaine en matière de bâti carcéral : la nécessité d'offrir une expérience relativement proche de l'expérience spatiale quotidienne hors des murs⁹³.

Matériellement, on retrouve à la prison d'Obristan – construite sous les principes d'E. Ducpétiaux peu après sa mort (1876) – des escaliers en bois et en fer, généralement droits (avec, parfois, quelques marches à quart-tournant). Les escaliers sont situés en chaque entrée et fond d'aile. Chacune des trois ailes principales (à l'exception de l'aile B⁹⁴) possède donc deux escaliers afin de réunir les trois sections disposées en étages. Enfin, l'aile D, située au-dessus du couloir administratif, accueille un escalier en milieu d'aile afin de lier les deux sections qu'elle abrite (cf. plan). Les escaliers sont enfin totalement intégrés dans le reste du bâti, recevant toute l'attention et l'orfèvrerie qui caractérise l'époque et la volonté d'E. Ducpétiaux de faire des prisons des lieux nobles et hautement symboliques. Avant tout, les escaliers sont directs – comme dans une habitation classique, « ordinaires » dirait E. Ducpétiaux – en ce sens qu'ils relient des zones de passage (des couloirs de section et des coursives) sans aucun obstacle (sas, porte, grille...) autre que les marches. Ainsi, de manière logique et presque instinctive (de « bon sens »), les utilisateurs empruntent, au choix, l'escalier le plus proche de leur position ou de leur destination afin de rejoindre un lieu situé à un étage supérieur ou inférieur.

⁹³ On retrouvera cette idée dans les exigences pour les futures prisons (pensons, notamment, à Haren, cf. encadré *infra*) sous l'expression de « normalisation » de l'expérience pénitentiaire.

⁹⁴ Il s'agit de l'aile qui abrite aujourd'hui une annexe psychiatrique au rez-de-chaussée et un service psycho-social au premier étage. Ces aménagements ont eu lieu plus tard dans la vie du bâtiment.

Quelques 125 années plus tard, la prison d'Arstotzka est construite sur les plans d'un binôme d'architectes de la Régie des bâtiments. La conception générale de l'établissement est elle-même tirée d'un « programme-type » pour la construction de prisons qualifiées de haute-sécurité en Belgique⁹⁵. Le mot d'ordre est la sécurisation du bâtiment, tant pour ses usagers (contention des incidents et prévention des émeutes) que pour la société (évitement des évasions).

Le cahier des charges regorge de dispositions techniques précises, notamment en ce qui concerne les escaliers : schémas des appareillages électriques, aspect et couleurs des marches, forme des grilles entourant les escaliers, hauteur des mains courantes et des garde-corps, structure et matériaux, dimensions de marches et contremarches, spécifications des résistances à l'effraction et au vandalisme, etc.

« Le nez des marches est pourvu d'un élément linéaire favorisant les caractéristiques antidérapantes de la marche. Il aide à la résistance, à l'arrachement et à la répartition des forces dans le cas d'utilisation violente de l'escalier par les utilisateurs ».

Arstotzka/C.S.Ch./7/1/15/Gros-oeuvre et parachèvement, p. 127.

Les escaliers sont également classés selon une typologie en fonction de leur utilisation et, surtout, de leur emplacement. Les premiers (type 1) sont les escaliers de secours et les escaliers de service droits. Le type 2 reprend les escaliers du complexe d'entrée, de la zone administrative et du couloir menant au pôle socio-éducatif. Enfin, les escaliers de type 3 regroupent les colimaçons grillagés qui occupent le centre de la zone de détention. En mettant de côté les escaliers qui ne sont pas utilisés quotidiennement (de secours ou d'intervention, notamment), il y a donc deux types d'escaliers à la prison d'Arstotzka. D'un côté, nous retrouvons des escaliers droits, étendus sur toute la largeur d'un couloir, qui mènent notamment aux pôles médical et psycho-social ainsi qu'aux activités. Ces escaliers s'intègrent au couloir (continuité de revêtement, de coloris). L'utilisateur continue sa route, traverse le couloir et emprunte l'escalier sans même s'en rendre compte. De l'autre côté, les deux escaliers qui ornent la zone de détention sont davantage « tape-à-l'œil » : gigantesques colimaçons gainés de grillages épais (escaliers hélicoïdaux à cage circulaire), entièrement en métal, fermés à chaque étage (et nécessitant donc une ouverture de portes pour y accéder et en sortir). Vraisemblablement, il existe deux manières contrastées de faire l'expérience et d'aborder les escaliers à l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka. L'une « va de soi » puisque l'escalier est la continuité du couloir. Seul le changement de niveau est perceptible par l'utilisateur. L'autre nécessite l'apprentissage d'un code d'utilisation, une bonne appréhension du dispositif et une gestuelle particulière.

⁹⁵ Il importe de noter que cette qualification (« haute-sécurité ») ne correspond à aucune typologie officielle reconnue. Néanmoins, cette prison devait accueillir, comme la prison [REDACTED] (quasiment similaire et construite quelques années par après), les détenus condamnés à de longues peines (> 5 ans).

Les deux escaliers en colimaçon font, par ailleurs, l'objet d'une description minutieuse dans le cahier des charges.

« Les escaliers sont du type colimaçon à évolution circulaire continue et ininterrompue de niveau à niveau, à marches sans contremarches dans une cage du même aspect et conception que les grilles qui bornent les paliers dans l'espace de surveillance.

Les marches des escaliers sont portées, soit par un porteur central, soit par des éléments intégrés à la paroi de la cage, soit par une combinaison des deux.

Pour les deux escaliers desservant les couloirs des cellules, la disposition et la forme des composants doivent permettre la surveillance des cages de l'escalier par les gardiens à partir des cabines de surveillance, sur tout le parcours des escaliers.

Dans ce but, les marches seront transparentes par une grille à mailles de maximum 4 cm² d'ouverture.

Voir les clauses administratives au sujet des plans et calculs à soumettre pour approbation à la Régie de l'ensemble des escaliers colimaçon et des parois grillées.

La cage isole l'escalier sur tout son pourtour du volume de l'espace de surveillance. Cette cage est décrite dans le chapitre menuiseries extérieures et intérieures (voir article : grille faisant garde-corps de l'escalier en colimaçon).

L'accès au palier se fait par une porte dont le vantail en position ouverte, ferme l'accès à la volée qui monte et oblige l'usager à sortir sur le palier qui est atteint.

En ce qui concerne l'escalier reliant le niveau 1.42 m au niveau 6.66 m de la cabine de surveillance, il doit être muni d'une main courante et de garde-corps répondant aux prescriptions de la S.T.S. 54 « Garde-corps ».

Afin d'éviter les accidents, les mains courantes sont écartées de 5 cm de tout obstacle ».

Arstotzka/C.S.Ch./7/1/15/Gros-oeuvre et parachèvement, pp.128-129.

Signe de l'orientation sécuritaire donnée à la conception, le cahier des charges rappelle, dans la partie intitulée « Bâtiment dans son ensemble », après la spécification des exigences de zonage et de séparation des zones par des sas et des escaliers :

« Les différences de niveaux (escaliers, espaces en mezzanines, passerelles) constituent des lieux particulièrement dangereux où les chutes de personnes, volontaires (suicides) ou involontaires, provoquées (malveillance, rixes) ou non, peuvent entraîner la mort ».

Arstotzka/C.S.Ch./7/1/15/Bâtiment dans son ensemble, p. 33.

Tout récemment (2013), une nouvelle prison construite en Belgique (en PPP⁹⁶) accueille des escaliers qui semblent apparaître comme une hybridation des deux logiques précédemment illustrées. Ainsi, à l'établissement pénitentiaire de Kolechia, l'on retrouve des escaliers qui sont disposés dans chacune des quatre ailes de détention (comme à Obristan), desservant ainsi les trois sections (coursives) respectives à chaque aile. Cependant, ces escaliers (demi-tournants à palier) sont imposants, disposés au beau milieu des ailes trapézoïdales, entièrement gainés de grilles et munis de portes grillagées à chaque étage. La zone de détention abrite également un escalier droit (en réalité, un double escalier droit) partant de l'anneau central (dit « le panoptique ») et rejoignant les deux étages de la cinquième aile de la prison (bibliothèque, services extérieurs, SPS, pôle médical...). Il est intéressant de noter que le cahier des charges insiste sur la nécessité de concevoir des escaliers droits et non des escaliers tournants ou des colimaçons. Nous faisons ici volontairement abstraction des escaliers de service, de secours ou d'intervention qui ne sont pas utilisés quotidiennement, mais bien uniquement en situation d'urgence ou en cas de maintenance technique.

« Trois escaliers au moins sont prévus dans chaque aile cellulaire.

L'escalier central, implanté au milieu du couloir, est emprunté par les détenus. C'est un escalier ouvert, sans angle mort et de structure suffisamment solide. L'escalier est grillagé ou entouré d'un vitrage de sécurité.

Les deux autres escaliers se situent au début et en extrémité de l'aile. Ils sont implantés dans une cage d'escalier fermée avec une sortie vers l'extérieur et font office d'escalier d'évacuation. Ces escaliers sont fermés et réalisés en béton.

Tous les escaliers et leurs balustrades doivent être prévus pour résister aux tentatives de vandalisme, démontage, forces de chocs (le fait de pousser des personnes), etc.

Les escaliers sont faciles à nettoyer.

Les deux types d'escaliers ont un nez de moins de 5 cm ; une bande antidérapante est intégrée dans le nez de chaque marche. La largeur utile de marche est d'au moins 120 cm. En cas de raccordement à un mur, des plinthes seront également prévues le long des volées d'escaliers.

⁹⁶ Les conditions et contextes de construction des trois établissements pénitentiaires ont été discutés en amont.

Les escaliers en colimaçon ou à marches gironnées sont interdits, seuls les escaliers droits (avec palier) sont admis.

Une balustrade est prévue des deux côtés de ces escaliers, la hauteur minimale de celle-ci est de 110 cm. Cette balustrade est réalisée de manière particulièrement robuste pour résister à un usage intensif des détenus et à des tentatives de décrochage ou de vandalisme. La balustrade est impossible à retirer sans outillage spécial ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 – 1.1
partie B : Spécifications techniques ; BA/AM 09-038348-d, p. 71.

Les consortiums en lice pour l'obtention du marché en partenariat public/privé ayant l'opportunité de poser des questions relatives au cahier des charges⁹⁷, il est intéressant de remarquer que les interrogations ont trait à la sécurisation technique des escaliers ou à la visibilité (vue comme source de sécurité).

« Question 316 : Escaliers. Concernant la vue sur toutes les cellules et les couches, le grillage peut-il donc bien être composé de barreaux?

Réponse : Le Cahier des charges de performances, partie B, 4.8, mentionne "grillage ou un vitrage de sécurité". Dans aucun des types de fermeture, une vue complète est possible ; le Prestataire doit s'efforcer à ce que l'obstruction de la vue soit le plus faible possible » ;

ou :

« Question 309 : Les escaliers de secours et les ascenseurs dans les ailes cellulaires sont-ils précédés par un sas ou une autre protection est-elle nécessaire ?

Réponse : Les portes d'accès des escaliers de secours (avec ou sans sas) peuvent être libérées uniquement par le PCI en cas d'incendie ou d'une autre situation d'urgence.

Il y a lieu de prévoir également un sas (en treillis) pour l'ascenseur ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 – 1.1
partie B : Spécifications techniques ; BA/AM 09-038348-d, p. 71 ; p. 222.

Si l'ensemble des escaliers font l'objet de considérations minutieuses, ce sont les escaliers d'aile de détention qui sont au centre de la description. Le texte décrit ainsi, de manière presque photographique (voire même cinématographique, puisque la description évoque le mouvement), une section cellulaire.

⁹⁷ Les modalités de conception pour chacun des trois établissements pénitentiaires sont explicitées *infra*.

« Dans l'aile, un escalier central implanté au milieu du couloir est emprunté par les détenus. Les marches sont revêtues de matériau robuste et sont munies de bandes antidérapantes. Il s'agit d'un escalier ouvert afin de ne pas créer des angles morts. Cet escalier est entièrement encerclé par un grillage robuste avec portes d'accès. Les escaliers à utiliser uniquement en tant qu'escalier d'évacuation sont également à prévoir ; ils se trouvent derrière une porte fermée (avec ou sans sas) qui peut être libérée uniquement par le PCI en cas d'incendie ou d'une autre situation d'urgence. L'emplacement de ces escaliers sera défini en fonction des distances de fuite maximales. Ces escaliers d'évacuation débouchent à l'extérieur (chemin de fuite vers les préaux) ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 – 1.1
partie A : SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ; KOH/AM 09-038342-d, p.
64.

Ici encore, les questions des consortiums concourant en disent long sur l'orientation du projet, notamment par l'étonnement qui semble susciter la demande de clarification ci-dessous. Mais la réponse, sans appel par ailleurs, brouille les lignes directrices (sécuritaires principalement) qui régnaient jusqu'alors. En effet, les professionnels de la mise en forme – architectes et techniciens – relèvent, par le biais de cette question, l'ambivalence présente dans le document qui consiste en une oscillation entre une vision de la sécurité basée sur les dispositifs techniques de fermeture et l'utilisation prescrite presque normalisée d'un escalier.

« Question 87 : « Dans l'aile, un escalier central implanté au milieu du couloir est emprunté par les détenus ». Faut-il entendre qu'il y a une libre circulation des détenus à tous les niveaux à l'intérieur d'une aile ? C'est bien cet escalier qui permet au détenu d'accéder à sa cellule, à la cour et aux locaux multifonctionnels ?

Réponse : Oui ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ; Annexe 6 – 1.1
partie A : SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ; KOH/AM 09-038342-d, p.
64.

II. Coursives ou étages : deux modèles de découpage vertical

Dans les trois prisons étudiées (mais ce constat est relativement généralisable si l'on met de côté les quelques exceptions architecturales en matière pénitentiaire), on retrouve deux modèles de détention : d'un côté, un hermétisme vertical par le découpage des ailes de détention en étages cloisonnés (Arstotzka) ; de l'autre, des coursives courant le long des cellules des étages supérieurs et offrant une ouverture verticale au centre des ailes de détention (Obristan, Kolechia).

Les coursives sont le fruit d'une volonté de gagner de l'espace en superposant les cellules et en évitant des fondations (sols/plafonds) à chaque étage (le terme illustre bien ce pragmatisme puisqu'il est emprunté au vocabulaire maritime et désigne un passage étroit et uniquement utile à la desserte de locaux). Les coursives offrent également l'avantage de permettre une visibilité des portes de cellules et des déplacements depuis le rez-de-chaussée du bâtiment. Il n'est pas étonnant que Ducpétiaux récupère ce modèle qu'il a observé dans diverses prisons étasuniennes ou allemandes, puisqu'il sert en tous points son projet de réforme cellulaire.

Le compartimentage des ailes de détention en étages fermés provient d'une exigence sécuritaire qui apparaît en Belgique à la seconde moitié des années 1970. Cette recherche de sécurisation maximale prend toute son ampleur dès la fin des années 1990. Ainsi, la conception des établissements pénitentiaires de [REDACTED] (1975), [REDACTED] (1979), [REDACTED] (1997) ou Arstotzka (2002) répond, de manière progressive et de plus en plus prégnante, à cette exigence par le compartimentage de l'espace en zones, l'ajout de zones tampons (no man's land ou sas), l'hypersectorisation des lieux et la circularité des déplacements⁹⁸. Le découpage des ailes de détention en étages répond à cette logique en séparant les détenus (dans le but d'éviter les émeutes), en minimisant les visibilitées (évitant la contagion des comportements) et en divisant les lieux (permettant de contrôler les incidents).

Ces deux configurations du compartimentage spatial en prison permettent de dégager quelques axes d'interprétation en termes de figuration de l'espace et d'habitation : comment penser les lieux ? Quelles polarités ou quelles orientations ces lieux donnent-ils à l'action ? Que l'espace permet-il ou interdit-il de faire ? Comment faire avec ?

En l'occurrence, une logique de contention et d'hermétisme (intérieur/extérieur), associée à une adaptation intra-muros des modes de fonctionnement à la prison d'Obristan, entre en écho avec une logique de division et de rationalisation interne à l'établissement

⁹⁸ Sur ce point, voir *Troisième chapitre*.

pénitencier d'Arstotzka, ou encore avec une logique d'autogestion et d'appel au « bon sens » à Kolechia.

Le compartimentage spatial inhérent à une architecture spécifique implique des affectations différenciées en termes d'occupation et de circulation dans l'espace. La question des déplacements étant envisagée dans le chapitre suivant, concentrons-nous ici sur la « polarité » des espaces en fonction de leurs usages. Il existe des zones de passage, essentiellement arpentées par les usagers lorsqu'ils se déplacent d'un point à l'autre. Les zones où l'on ne s'arrête pas sont rares en prison. En effet, les zones que l'on pourrait qualifier exclusivement comme « lieu de passage » sont en général composées de sas ou de tourniquets ; les zones « de passage » sont donc régulièrement des lieux d'attente et d'immobilité relative. De plus, ces lieux, s'ils cristallisent de nombreux enjeux, représentent une partie minime de la surface au sol. En effet, la plupart des espaces non strictement individuels peuvent davantage être considérés comme des lieux publics. Même si la notion de « lieu public » paraît peu adaptée à la description du monde carcéral, les couloirs, l'anneau central (la rotonde), la salle des visites, la cour de promenade sont des lieux empruntés par tous à la fois pour circuler mais également pour discuter, échanger des objets, se promener... Ce sont les lieux de l'interaction sociale en prison. En effet, certains de ces lieux sont des espaces particuliers de rencontre – la salle des visites, la cour de promenade – et d'autres sont des lieux communs de rencontre – les couloirs, la rotonde. Les premiers sont institués comme des lieux importants de la vie carcérale où les détenus peuvent profiter d'un contact privilégié avec leurs proches ou leurs codétenus, dans des espaces spécifiques : la salle commune close ou une cour bétonnée à l'air libre. Les seconds sont des espaces conçus pour être des zones de passage, mais vécus au quotidien comme les lieux principaux de l'activité humaine en prison⁹⁹.

Revenons un instant sur les escaliers. Ceux-ci débouchent, logiquement et inexorablement, sur un couloir ou une coursive. Les escaliers – par leur vocation première de relier des lieux situés à des niveaux différents – opèrent donc la séparation et le liant de deux zones publiques. L'escalier débouche donc sur un second lieu de passage. Or, l'absence de zone tampon entre les lieux les plus personnels (les cellules) et les lieux de passage collectifs (les couloirs et coursives) modifie la polarisation des espaces¹⁰⁰. Tantôt il s'agira d'interdire la stagnation dans les couloirs, tantôt il s'agira d'en faire des lieux d'activités.

⁹⁹ A cela, nous devrions ajouter les espaces uniquement fonctionnels (chemins de rondes, sas d'intervention, no man's land). Si certains de ces espaces font partie du quotidien de certains professionnels de surveillance, ils restent néanmoins complètement à la marge de la banalité quotidienne de la prison.

¹⁰⁰ Pour prendre un exemple urbain, la « résidentialisation » est une modalité d'aménagement du territoire visant l'amélioration du cadre de vie des habitants sociaux. Principalement, cette opération consiste en l'ajout de zones semi-collectives (généralement destinées aux habitants) entre les immeubles et les zones de passage (trottoirs) ou les zones publiques, créant ainsi un dégradé entre le totalement privé et le totalement public.

Troisième chapitre

Mobilités, mouvements, circulations internes et déplacements

L'ordre moderne est un ordre spatial. L. Lofland (1973) l'illustre en comparant l'ordre public au Moyen-Age basé sur une série de codes symboliques (apparat vestimentaires, gestes, manières d'être ou de parler) à l'ordre contemporain de la ville fondé principalement sur la structuration de l'espace et ses usages. Dans les institutions pénitenciaires, sont incarcérés ceux qui ne sont pas autorisés à user de l'espace public, parce qu'ils constituent (selon le juge ou la société) un danger ou parce qu'ils sont d'une manière ou d'une autre jugés inadaptés ou en inadéquation avec une valeur sociale ou sociétale jugée fondamentale et entérinée dans une norme légale. Une sanction pénale les condamne donc à vivre un temps dans un bâtiment (ou un ensemble de bâtiments) où se joue une grammaire spécifique de l'ordre ; une grammaire avec sa propre conjugaison (la conception et l'assemblage des lieux), son propre vocabulaire (les appareillages techniques déployés) et ses fautes d'orthographe (les adaptations, les failles et autres détournements).

Par l'analyse des circulations internes en détention, ce chapitre vise à étudier la structuration de l'espace carcéral en termes d'appropriation, de monopole de l'usage et de contrôle. L'organisation des flux de détenus (individuellement et collectivement) révélera les formes de pouvoirs et leurs mutations en prison.

Le dessein de cette comparaison d'établissements pénitenciaires sera donc de disséquer trois projets architecturaux d'époques différentes. Dans la mesure du possible, il s'agira d'illustrer les manières dont les déplacements et les circulations ont été prévus dans le projet en les confrontant avec les usages réels en détention. Nous considérons les flux internes uniquement, en gommant volontairement la porosité relative des prisons contemporaines avec l'extérieur¹⁰¹. Ce choix permet de se concentrer sur les mobilités internes (du personnel et des détenus) en les traitant comme des éléments révélateurs de ce qu'est, prosaïquement, la peine de prison. S'écarter des analyses discursives ou des évaluations des objectifs de la peine de prison et se cantonner à l'étude descriptive de la matérialité et des usages locaux en détention, cette focale privilégiée semble heuristique pour déceler les enjeux de la prison, hier, aujourd'hui et demain¹⁰².

Le premier point établira quelques considérations d'ordre conceptuel afin d'établir les bases d'une analyse de la prison au travers des mobilités internes. Le second point, en s'attardant simultanément sur les prisons d'Obristan, Arstotzka et Kolechia, visera à

¹⁰¹ Il s'agirait alors d'une autre recherche. Pour une étude de l'influence réciproque de l'univers carcéral sur son environnement (proche ou lointain), voir Ph. Combessie (1996).

¹⁰² Ce type d'analyse centrée sur les mobilités internes en prison a fait l'objet d'un article : D. Scheer (2015a).

étudier les procédures de circulations et les manières de se déplacer au sein d'espaces carcéraux spécifiques.

Ce chapitre opérera un glissement entre les discours (les modalités prescrites) et la réalité observée au sein des établissements pénitentiaires.

I. Étudier la prison à travers les mobilités internes

La prison est une institution qui s'étudie tant dans ses transformations – les changements de pratiques professionnelles, l'évolution des régimes et des conditions de détention ou les interventions artistiques dans l'architecture carcérale – que dans sa fondamentale immuabilité – la reproduction des modèles architecturaux, la permanence des registres de légitimation ou la perduration de la critique. En s'attachant aux discours récents sur la prison contemporaine, nous pouvons observer (dans le chef des représentants politiques, de l'administration, des associations ou des législateurs) un désir affiché de faire de l'institution pénitentiaire un espace qui n'est plus hermétique. L'espace carcéral est alors présenté comme ouvert à la fois en ses murs : en offrant de véritables perspectives aux détenus, en les responsabilisant, en envisageant un plan de détention, en améliorant l'offre d'activités (sportives, professionnelles, culturelles...) ; mais aussi ouvert vers l'extérieur en atténuant la clôture et en rendant perméable l'institution dans un sens comme dans l'autre (en permettant le maintien des contacts familiaux, en permettant à la société civile de voir ce qu'il se passe *intra-muros*, en envisageant des possibilités de contrôle des conditions de détention, en offrant des possibilités de sorties anticipées pour certains détenus...). En ce sens, la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus de 2005 – texte très abouti et issu d'expertises et de travaux parlementaires approfondis – comporte une série de principes qui sont censés organiser, notamment, le quotidien en détention. Parmi ceux-ci, nous retrouvons la responsabilisation des détenus considérés comme « acteurs » de leur peine. Tout un ensemble de fondements qui font de la prison un haut lieu de mobilité, un espace dynamique d'opportunités et de mouvance, de participation, d'évolution et de changements. Second exemple, toujours discursif : les documents de présentation des bâtiments pénitentiaires par la Régie des bâtiments montrent une description particulière du simple bâti carcéral. On ne parle plus de « sas » et de « coursives » mais d'« espaces de transition » et de « galeries de communication ». Les termes « ouverture », « flexibilité » et « adaptation » reviennent régulièrement.

Le développement de ce discours (Mincke, Lemonne, 2014) permet de percevoir un mouvement de décloisonnement de la prison. Or, si l'on fait une genèse historique (même grossière) de la sanction suprême dans nos sociétés, la peine de référence a toujours été

construite en tant qu'exception à une valeur considérée comme absolue (mais pas inébranlable). Le bannissement constituait la sanction par excellence dans un monde où le droit à l'affiliation était primordial. Il s'agissait de se débarrasser du problème davantage que de punir l'individu (infliger une souffrance en retour) ou de le soigner. L'apparition d'une justice pénale au Moyen-Âge transforme le rapport à la sanction. La peine capitale devient une exception au droit à la vie : une punition qui, après les supplices corporels, devait être visible. Plus tard, la prison du 19^{ème} siècle apparaît comme peine de référence, comme une restriction du droit à la liberté¹⁰³. Aujourd'hui, la prison contemporaine pourrait-elle être vue comme une limitation du droit à la mobilité ?

Si le rapport entre liberté et mobilité semble évident, ces notions sous-tendent des enjeux différents. Il s'agit, dans cette réflexion, de s'intéresser aux mobilités au sens le plus strict du terme, limité à sa première acception : la liberté d'aller et de venir, le déplacement physique. Si la mobilité est donc intimement liée à la liberté (de circuler, d'aller et de venir, de rentrer ou de sortir), ces deux notions ne se confondent cependant pas. La mobilité est ici une déclinaison de la liberté ; pour prendre une métaphore géométrique, la mobilité est à la liberté ce que le carré est au losange. Les trois prisons présentées dans la suite de chapitre seront appréhendées à l'aune des manières de se déplacer et de circuler en détention. Il ne sera, par exemple, pas directement question de la mobilité sociale ; même si la prison pourrait être analysée à travers l'un des objectifs que l'on lui assigne, la réinsertion, en termes de frein ou d'incitation à la mobilité sociale. Nous sommes conscient ici de tomber dans l'un des travers évoqué par M. Lussault (2004) lorsqu'il évoque les usages de la notion de mobilité dans les sciences sociales. La mobilité est d'abord, ici, réduite à un acte et une expérience. Il s'agira donc de mobilités strictement spatiales : le déplacement des individus à l'intérieur des murs de la prison.

Ce regard particulier veut finalement interroger la mutation d'une prison comme limitation de liberté – ou la contrainte de ne pouvoir faire – à une prison comme limitation de la mobilité – ou la contrainte physique de ne pouvoir se déplacer librement. Dans le premier cas, la fixation dans l'espace est un outil stratégique de contention, un moyen de l'enfermement. Dans le second, elle est le dessein même de l'institution pénitentiaire : immobiliser les justiciables.

La prison comme fabrique d'immobilités

L'hypothèse initiale consiste à considérer la prison contemporaine – ou, en tout cas, les manières contemporaines d'habiter la prison – comme une fabrique d'immobilité(s). Avant de nous lancer dans une comparaison focalisée sur les circulations et les mobilités internes en prison, nous nous permettrons de brosser quelques considérations générales tirées de ce

¹⁰³ Sont gommées ici les différences, substantielles parfois, des perceptions, des manières d'envisager et d'utiliser l'enfermement à travers l'histoire et les lieux. Voir, notamment, l'ouvrage dirigé par I. Heullant-Dona, J. Claustre et E. Lusset (2011).

qu'il nous a été donné d'observer pendant plusieurs mois passés dans ces trois établissements. Pour ne pas nous cantonner aux discours, nous allons donc analyser en quelques grands traits les pratiques en détention.

La première chose qui est remarquable au sein des murs est, sans surprise, la quête permanente et incessante de sécurité. Tout est conçu et tout est fait pour éviter les regroupements – toujours à risque d'émeutes ou d'incidents graves – ou pour borner les marges de manœuvre des détenus – limitant ainsi les possibilités d'évasion. C'est donc toute l'organisation de la détention, à la fois collectivement et individuellement, qui est placée sous l'égide de la prise de risque minimale. Le contraste entre les prisons anciennes et vétustes, construites à la fin du 19^{ème} siècle (sous l'ère Ducpétiaux) mais toujours en fonction, et les prisons modernes construites dans les années 2000 est interpellant. Il est saisissant de noter le paradoxe de la modernisation carcérale (Salle, 2012 ; Scheer, 2013)¹⁰⁴ : les agents pénitentiaires et les détenus préfèrent, en grande majorité, travailler ou vivre dans de vieux établissements où la sécurité active fondée sur le contact et l'interaction pallie la vétusté des systèmes que dans des prisons récentes souvent décrites comme déshumanisantes, stressantes et ne permettant aucune socialisation (que ce soit avec les collègues ou codétenus, ou entre ces groupes¹⁰⁵).

Enfin, et c'est certainement la question qui nous occupe le plus ici, l'agencement architectural des établissements pénitentiaires semble cristalliser une série d'enjeux qui relèvent de la mobilité en prison (voir également le troisième chapitre du Titre 3 : *Découpage, zonage et sectorisation*, 107). Tout d'abord, dans les prisons les plus contemporaines, la zone dite « cellulaire » – *i.e.* la zone de détention comportant les cellules, composée d'ailes et de sections où les détenus passent le plus clair de leur temps – n'est plus la partie centrale du bâtiment. En effet, l'espace de détention proprement dit constitue souvent la dernière zone de l'établissement. En-deçà, souvent au détour d'un couloir principal, se greffent divers services (direction, greffe, pôle médical et psycho-social, complexe sportif, ateliers, salles d'activités, etc.). L'entièreté de l'espace est partitionnée et segmenté : des sas, des grilles, des portes, des tourniquets sont actionnés par des agents depuis plusieurs postes de commandes qui gèrent les mouvements. Par conséquent, les circulations au sein du bâtiment sont minutieusement orchestrées par des temps d'attente et des détours obligés. Cette hypersectorisation des espaces est une caractéristique importante du bâti carcéral contemporain (Milhaud, 2009). Chaque section est également cloisonnée tant en verticalité qu'en horizontalité, chaque agent pénitentiaire se voit attribuer un poste bien défini dans un lieu précis, les détenus sont répartis et ne se croisent que rarement, une certaine

¹⁰⁴ Voir aussi quatrième chapitre : *Le paradoxe de la modernisation carcérale*.

¹⁰⁵ Une nuance importante sera apportée au propos. Au risque d'atténuer la surprise, l'équipe de direction de la nouvelle prison de Kolechia a pris comme argument le cadre ultra-sécurisé pour offrir aux détenus une mobilité forte dans la zone de détention. Quelques mois après l'ouverture, les premiers constats semblent contredire ce paradoxe de la modernisation carcérale : les grilles restent ouvertes sans incidents, les professionnels et les détenus s'accrochent mutuellement. Cf. *infra*.

rationalité sécuritaire entraîne des circulations optimisées en termes de temps et de limitation des contacts, etc. Le cloisonnement spatial, la segmentation des lieux, le retranchement technologique (les agents étant de moins en moins en contact direct avec les détenus) et la sophistication du contrôle déshumanisent la détention. *L'intra-muros* contraste donc avec les discours sur la prison et l'objectif de réinsertion. Pour reprendre l'analyse foucauldienne (Foucault, 1975), la discipline, d'un côté de la grille comme de l'autre, est produite par cet espace *intra-muros* et l'utilisation qu'il suscite. Pour le personnel, il est hors de question de laisser un espace « vide » s'il n'est pas bouclé. Pour les détenus, il est impossible de circuler d'un espace à l'autre sans être sous surveillance ou sans être encloué dans un sas. Il s'agit en quelque sorte d'une matérialisation de la gestion stratégique d'une population potentiellement dangereuse.

II. Flux internes en établissements pénitentiaires

Il sera question ici des manières contemporaines de pratiquer l'espace, de se déplacer dans et entre les lieux de la prison, au(x) moment(s) où nous avons pu les observer, soit à des moments très différents de l'histoire des trois établissements étudiés : 135 ans après son ouverture pour l'établissement pénitentiaire d'Obristan, une dizaine d'année après l'inauguration de celui d'Arstotzka ou durant les premiers mois de mise en service de celui de Kolechia.

1. Obristan

Pour rappel (voir description : Photographies des trois terrains principaux de la thèse, p. 63), la prison d'Obristan abrite environ deux cents détenus répartis dans une centaine de cellules. Le bâtiment n'a jamais été véritablement rénové et la structure est dès lors obsolète, décrépie et insalubre. Les murs tombent en miettes, les cafards sont nombreux, le mobilier des cellules est extrêmement détérioré et certaines grilles principales sont hors d'usage. Dans cette vétusté, les circulations sont relativement libres. Il n'est pas rare de croiser un détenu se rendant à la douche en peignoir ou un autre récupérant des draps propres à la buanderie ou discuter avec un agent pénitentiaire au détour d'un couloir de section. Si les mouvements individuels semblent spontanés et erratiques, ils répondent néanmoins à un certain code implicite.

Afin d'illustrer ces modes particulièrement inattendus de circulations, qui peuvent paraître étranges pour qui ne connaît pas cette prison, le récit de mes premières minutes à la prison d'Obristan mérite d'être cité.

Premiers pas à Obristan

Lors de mon premier jour de terrain à la prison d'Obristan, l'adjudant pénitencier¹⁰⁶ me présente le bâtiment dans son ensemble. Je l'accompagne ainsi au travers des différentes sections et services. Nous passons quelques grilles et franchissons quelques escaliers sans même que je m'en rende compte. Très vite, sans doute grâce à la taille réduite de l'établissement et l'ouverture visuelle créée par l'architecture, j'arrive à me repérer dans l'espace et à situer les différents lieux. L'adjudant me laisse ensuite au milieu de la rotonde (le long de l'anneau central) en me demandant ce que j'allais faire et en me prévenant que mon observation risquait d'être ennuyeuse. Je lui réponds que je vais commencer par observer le quotidien, essayer de comprendre la vie normale, et que je vais aller passer du temps dans l'aile A (régime « portes ouvertes »). Il me souhaite une bonne journée. Je reste quelques instants au centre du bâtiment, observant les différentes ailes de détention. Une grille me sépare de chacune des ailes de détention, et donc des lieux où j' imagine observer le quotidien carcéral au plus près des pratiques. Quel beau point de vue. Dans quels bâtiments peut-on avoir une si large vue sur autant d'espaces ? Autour de moi, des personnes s'affairent à leur occupation. Un agent remplit des documents, deux autres discutent. Un détenu semble regagner sa cellule à l'aile B. Il me regarde fixement avant d'emprunter l'escalier. Je tente un signe amical de la tête. Un homme imposant, vêtu d'un peignoir, tatouage sur la poitrine, passe la grille de l'aile A en ma direction. Je suis d'abord surpris par sa tenue. Il vient me saluer, sans poser de question sur ma présence. Il coince son savon sous son aisselle gauche, s'essuie la main droite sur sa serviette et me serre la main. Je l' imite en passant la main sur mon pantalon avant d'empoigner la sienne. Je suis tellement surpris par cette scène que je ne prends pas le temps de me présenter. Quelques secondes après, il disparaît en direction des douches. Je m'en veux de ne pas avoir saisi l'occasion d'entamer les présentations. Mais apparemment, il n'en attendait pas tant. Je continue de broser les lieux du regard. Je n'arrive pas à comprendre. Quelque chose me gêne. Je n'arrive pas à identifier quoi...

Un agent m'extirpe de ma contemplation : *Je peux t'aider ? T'es perdu gamin ?* Je suis effectivement perdu dans mes pensées, mais je lui réponds par la négative et lui expose brièvement les raisons de ma présence. Il m'avait pris pour un détenu. Je lui explique que je compte observer le fonctionnement de l'aile A pour me familiariser avec la prison d'Obristan. Cela tombe bien, il y travaille aujourd'hui. Avant de nous diriger vers l'aile en question, il tient à m'offrir un café. Nous passons donc par le mess du personnel. Je le suis à travers une grille, puis une porte déjà ouverte. Un de

¹⁰⁶ Cette appellation correspond au grade actuel d'assistant pénitencier. Néanmoins, nous utilisons les termes qui sont d'usage à la prison d'Obristan, à savoir les anciens titres hiérarchiques.

ses collègues, à qui je m'étais présenté lors de la visite avec l'adjudant, nous croise et m'enjoint de bien claquer les grilles derrière moi par *principe de sécurité. Il faut que l'on entende le "cloc"*, me dit-il. L'attitude débonnaire de l'agent que j'accompagne me signifie que ces propos sont à relativiser. Dans le mess, il s'adresse à une personne qui fait la vaisselle : *Dis Thierry, t'as une tasse propre là pour le camarade ?* L'homme habillé de blanc – que je n'identifie pas d'emblée comme un détenu – me verse un café. Je l'en remercie. L'agent et moi-même nous rendons, tasse à la main, dans l'aile A. En franchissant la grille, l'agent me demande de la laisser ouverte : *De toute façon, on devra la ré-ouvrir pour passer.* Son collègue qui avait insisté sur la fermeture des grilles m'observe peut-être depuis le centre. Je glisse la grille contre le mécanisme, mais je ne la verrouille pas totalement. Dans l'aile A, de nombreuses personnes me saluent. Ils vont et viennent au rez-de-chaussée et le long des coursives. Lorsqu'ils rentrent dans une cellule – c'est à peu de chose près la seule chose qui me fait dire que ce sont des détenus –, j'observe souvent plusieurs têtes curieuses franchir le chambranle de la porte en retour. Deux détenus jouent au baby-foot un peu plus loin. L'agent s'assied au bureau qui trône au milieu de la section. Il me propose un siège. Je décline en disant que je préfère rester debout. Sans doute, n'ai-je pas envie, face à tous ces regards, d'être identifié comme un membre du personnel. Un homme en civil nous rejoint. Je pense d'abord à un aumônier ou un personnel psycho-social. Il s'assied sur la chaise laissée libre, aux côtés de l'agent. Il écoute notre conversation. Lorsque l'agent m'explique qu'il a *8 ans de boîte*, la personne renchérit : *Oh, t'es un gamin chef ! Moi, ça fait 31 ans que je suis dans les prisons. Et 22 ans que j'suis pas sorti une seule fois. Depuis le 17 mai 1989, j'ai pas vu l'extérieur.*

Prison d'Obrisan, journal de terrain

Ces quelques minutes passées dans la prison d'Obristan permettent de mettre en lumière plusieurs éléments caractéristiques de cet espace pénitentiaire et de la manière dont on s'y déplace.

Durant ces quelques minutes, j'aurai franchi des escaliers, des portes et des grilles sans même m'en rendre compte car ces dispositifs étaient ouverts avant mon passage et le resteront ensuite. D'autres de ces dispositifs nécessitent une gestuelle particulière : une pression sur un bouton, une attente, un tour de clef... L'agent qui se trouvait dans le mess rappelle par ailleurs l'importance de connaître les bons gestes : fermer une grille jusqu'au déclenchement du verrou : « cloc ! ». Si ces dispositifs peuvent être ouverts – directement franchissables – ou fermés – infranchissables sans actions spécifiques –, ils peuvent également être dans un entre-deux : j'ai repoussé la grille sans la verrouiller, les portes de cellules sont laissées entre-ouvertes...

Ensuite, la connaissance du statut de son interlocuteur dépend davantage des lieux qu'il fréquente que de ses appareils. En effet, si les agents pénitentiaires sont identifiables par

leurs uniformes et certains détenus par leurs « tenues pénales », il est parfois compliqué de savoir qui est qui lorsque les détenus circulent en habits civils dans l'aile de détention ou que les agents pénitentiaires techniques enfilent un bleu de travail. C'est davantage dans l'occupation des lieux – typiquement le mess du personnel ou le fumoir pour les professionnels de surveillance, ou les cellules et les douches pour les personnes incarcérées – que l'on identifie les personnes sans les connaître.

Enfin, les exceptions semblent constituer une règle. D'abord, la règle de fermeture des grilles principales de la zone de détention (rappelée par un agent) est directement mise en balance avec le fait de laisser une grille ouverte pour plus de commodités. Aussi, certaines personnes ont des accès privilégiés à certains lieux : un « servant »¹⁰⁷ peut séjourner dans le mess du personnel le temps d'une vaisselle, un détenu qui ne pose pas de problèmes peut s'asseoir quelques minutes derrière le bureau de l'agent pénitentiaire...

Dans ce cadre qui semble osciller entre rigidité des exigences et flexibilité des pratiques, comment les acteurs se déplacent-ils au quotidien ?

Itinéraires et raccourcis

L'architecture de la prison d'Obristan contraint, de manière relativement claire, les itinéraires à emprunter pour se rendre d'un point à un autre du bâtiment. De manière générale (et assez schématiquement), les personnes quitteront leur position afin de se rendre dans l'anneau central pour ensuite se rendre à leur destination. Professionnels et détenus empruntent ainsi les mêmes couloirs et les mêmes grilles.

Détenu : itinéraire de la section 2C vers SPS :

2C - rez C - grille d'aile C - anneau central - grille aile B - aile B -
1B - grille du SPS - SPS

Agent pénitentiaire : itinéraire de l'aile A vers le mess :

Rez A - grille aile A - anneau central - grille vers aile D - mess

Psychologue : itinéraire du portier vers son bureau

Sortie de la zone portier - grille vers détention - couloir
administratif - porte vers détention - grille vers anneau central -
anneau central - grille aile B - aile B - 1B - grille du SPS - SPS -
bureau

¹⁰⁷ Le terme « servant », aussi malheureux soit-il, désigne les détenus en charge des tâches de nettoyage. Il correspond, dans les prisons françaises, à la désignation des détenus « auxiliaires ».

Ainsi l'ensemble des acteurs circulant dans l'établissement passe par la zone centrale de la détention lors de chacun de leurs déplacements¹⁰⁸. Cette centralité, justifiée par la volonté d'une architecture ramassée et l'idéal (manqué) du panoptisme¹⁰⁹, engendre de nombreux « nœuds », des croisements.

Les détenus connaissent l'itinéraire qu'ils sont censés emprunter. Ils doivent passer par le centre de commandement, à la vue de l'agent pénitentiaire en poste. Comme dans l'extrait de journal de terrain ci-dessous, lorsqu'un détenu emprunte un raccourci (parce que les portes sont laissées ouvertes, par exemple), il est en général (gentiment) réprimandé par un agent qui lui demande de faire le tour. La règle coutumière veut que les grilles soient laissées ouvertes, ou fermées, en fonction de l'appréciation de chacun (et des équipes), du moment ou de l'humeur.

L'injonction à « faire le tour »

Rachid et Anthony (détenus travaillant au service technique) sortent de la forge pour se rendre à l'aile B. Au moins deux WC doivent être débouchés. Ils se déplacent seuls ; l'agent technique reste à la forge pour faire le tri dans les bons de réparation qui lui sont quotidiennement adressés. J'accompagne Rachid et Anthony afin de continuer une discussion que nous avions entamée la veille. Rachid porte une trousse à outils et Anthony le suit de quelques mètres en poussant un chariot sur lequel se trouvent quelques matériaux de réparation. Lorsque Rachid atteint le bout de l'aile C, il profite du passage d'un agent pour accélérer le rythme et bénéficier de l'ouverture de la grille. Afin d'en faire profiter son codétenu, il bloque la grille avec la trousse à outils et demande déjà l'ouverture de la grille de l'aile B à l'agent en poste au centre de commandes. Anthony suit le mouvement et ramasse la trousse qu'il pose sur le chariot. Nous attendons alors l'ouverture de la grille de l'aile B. Un agent pénitentiaire passe près de nous ; j'en profite pour le saluer. Il remarque notre attente et, alors que je lui serre la main, s'adresse directement à Rachid en évoquant le manque de réactivité de son collègue : *Il s'est encore endormi, tu le connais* (sourire). Rachid et Anthony, d'un geste commun, empruntent alors un autre itinéraire : deux grilles ont été laissées ouvertes afin que les agents se rendent facilement au fumoir. Cette ouverture permet d'atteindre directement l'aile B. L'agent soulève un doigt désapprouvateur : *Non, les gars ! Déconnectez pas ! Faites le tour*. Rachid hausse les épaules. Anthony ricane. Ils reviennent sur leurs pas et nous attendons

¹⁰⁸ On observe une exception à cette règle lorsque le point d'arrivée et celui de départ se situent au sein de la même aile. Par exemple, un détenu se rendant à la forge depuis l'aile C ne repassera pas par l'anneau central. En effet, l'accès à la forge se fait directement depuis le fond de l'aile C. Il en va de même pour les détenus de l'aile B allant au SPS, par exemple.

¹⁰⁹ Cette inspiration libre du panoptisme a été explicitée *supra* (cf. description de la prison d'Obristan, Titre 2).

encore quelques secondes avant que la grille principale de l'aile B soit déverrouillée.

Prison d'Obrisan, journal de terrain

« Faire le tour », dans la bouche de l'agent pénitentiaire, signifie ici prendre le chemin le plus court et le plus logique (franchir une grille principale) plutôt qu'un chemin détourné (deux grilles laissées ouvertes). Mais surtout, et assez étrangement, « faire le tour » désigne le fait d'emprunter l'itinéraire prescrit tant par l'architecture de l'établissement que par les procédures de circulation, donc le fait de s'imposer un parcours plutôt qu'un autre.

S'il existe des itinéraires plus compliqués (par exemple, en sortant du bâtiment et en empruntant le chemin de ronde), ils sont exceptionnels et conditionnés par la présence ou l'autorisation d'un agent pénitentiaire particulier (l'adjutant ou le chef « forge », par exemple).

Un après-midi jardinage

Après plusieurs semaines de pluie, le soleil tape fort et je traverse la place qui mène à la prison en observant les terrasses de cafés fraîchement dressées en pensant à la faible luminosité dont j'allais pouvoir bénéficier un fois la porte de la prison franchie. Depuis quelques jours, je suis le quotidien de l'équipe technique : un à deux agents pénitentiaires techniques et deux à trois détenus. Arrivé à la forge, je m'insère dans une discussion qui ne fait que renforcer mon sentiment de « mise à l'ombre » : deux agents et deux détenus évoquent la possibilité d'organiser, en marge de toute autorisation, un barbecue lors d'une des nombreuses pauses qu'ils s'accordent quotidiennement. Eux aussi veulent profiter du beau temps. (...)

L'après-midi, l'idée de profiter de la météo particulièrement clémente a fait son chemin dans la tête des détenus qui travaillent à la forge. Ils proposent donc à leur « chef Claude » de s'occuper du petit préau de l'aile D en taillant les arbres et tondant la pelouse. Autorisation accordée. Je m'empresse de demander, d'abord à Rachid et Anthony, ensuite à l'agent, si je peux me greffer à l'initiative. Je suis l'agent Claude et les détenus Rachid et Anthony jusque dans les caves du bâtiment où nous récupérons une tondeuse, quelques sécateurs, un coupe-bordure électrique et une échelle. Claude a oublié les clés de la porte extérieure du préau de l'aile D à la forge. Il part les récupérer. Pendant ce temps, Rachid, Anthony et moi-même transportons le matériel jusqu'à la porte. Anthony fait remarquer qu'il a une échelle sous le bras et que seul le mur d'enceinte nous sépare de la rue. En s'adressant à moi, il ironise : *Tu veux t'évader ?* En attendant Claude, nous dégustons des fraises des bois qui poussent au pied du mur. L'agent arrive et

nous ouvre la porte du préau. Nous y entrons. Il referme aussitôt la porte en nous disant qu'il viendra nous rechercher lorsque l'on aura fini.

C'est la première fois que je mets les pieds dans ce préau. Je ne l'avais vu qu'au travers d'une petite fenêtre crasseuse. L'herbe domine sur le béton, des arbres verts rompent avec le rouge brunâtre des briques, c'est assez joli. Rachid se met au travail et pose l'échelle contre un arbre pour couper les branches mortes. Anthony commence à tondre la pelouse. Les voyant s'affairer, j'insiste pour me rendre utile. Refus commun et catégorique : *Prends des notes, toi ! ; Ouais, ou pose-toi, on est bien là quand même, non ? [...]*

Plus d'une heure plus tard, nous sommes assis dans l'herbe. Anthony s'est mis torse nu. Rachid se déplace en fonction du soleil pour avoir le corps au soleil et le visage à l'ombre. J'écris ces lignes dans mon journal de terrain. Cela fait de longues minutes qu'aucun d'entre nous n'a ouvert la bouche. Nous profitons de l'odeur de l'herbe coupée et des sons de l'extérieur (terrasses, bruits étouffés de discussions lointaines...). Une heure de plus dans cette ambiance singulière. Puis le bruit des clefs. L'agent Claude ouvre la porte du préau. Il est temps de remballer et de retourner dans la prison...

Prison d'Obristan, journal de terrain

L'après-midi « jardinage » décrit ci-dessus est un moment exceptionnel dans le rythme régulier et la banalité quotidienne de la prison. Néanmoins, il met en lumière l'existence d'alternatives dans les manières d'habiter la prison et de circuler en son sein. D'abord, on imagine facilement la coprésence de réalités très différentes à un même moment : un détenu peut être placé au cachot, un agent pénitentiaire peut manger au mess sans même sans rendre compte, alors que d'autres détenus prendront un bain de soleil au préau. Ensuite, il semble exister des possibilités de s'extirper (pour certaines personnes du moins) d'une quotidienneté basée sur la routine.

« Les journées, elles ne se ressemblent pas. Je ne sais pas, c'est bizarre. Je ne peux pas te dire pourquoi mais à Arstotzka ou à [REDACTED], c'était tout le temps la même. Ici, y'a autre chose. Si t'es sur la A [régime « portes ouvertes »] ou sur la D [aile réservée aux détenus travailleurs], t'as toujours quelque chose à faire : un baby-foot, un poker, une causerie avec machin... J'te dis : la prison, elle est petite, alors peut-être que comme ça, tu connais mieux les gens... Mais non, c'est pas ça, même à [REDACTED] [la plus petite prison de Belgique], c'est pas comme ça. Bon après, t'as ceux de la B [aile des prévenus, régime « portes fermées », forte surpopulation], eux c'est la purge. Mais bon, normal c'est des prévenus et des tox, on est tous passés par là...

Q : Et ici [sur l'aile D] ou sur la A, comme tu peux te déplacer comme tu veux sur l'aile, ça n'aide pas à briser la routine ?

Je sais pas... C'est pas ça. A Arstotzka, y'a aussi des soirs où t'as activités... mais c'est plus cadré : pas de tables hors des cellules, fais-ci, fais pas ça... (...) Ici, y'a plus de recoins en fait, y'a des portes, y'a des escaliers, y'a des petits bureaux pour les chefs, y'a des poubelles sur la section... C'est bête ce que je vais te dire, mais t'as toujours une excuse pour aller quelque part. T'es pas sur un long couloir tout vide où tu ne sais pas quoi foutre. Regarde là maintenant, j'ai été nettoyer les VHS. Puis je me suis posé avec la cheffe pour griller une clope. La grille était ouverte, j'avais de l'air frais, ça fait du bien. Puis, je suis remonté. Je t'ai vu. On a discuté dans l'escalier, on s'est posé quelques minutes. J'ai récupéré mon téléphone pour envoyer quelques messages... Là, je reviens en cellule pour causer avec toi mais après j'irai voir si Frank ou Salim sont dans leur cale [cellule]. Ce soir, on fera sûrement une partie de cartes... Et comme ça, je monte, je descends, je remonte, je redescends... ».

Prison d'Obristan, James, détenu, aile A

Ce qui pourrait être rapidement interprété comme étant d'une banalité extrême n'est en réalité pas perçu comme tel par les détenus. La scène que nous raconte James est une journée comme beaucoup d'autres dans son parcours de détention. Il est placé à l'aile A depuis plus d'un an et a obtenu le poste de « servant VHS » il y a plusieurs mois. Son discours n'est donc pas le fruit d'une modification récente de ses activités quotidiennes. Néanmoins, derrière cette répétition – *je monte, je descends, je remonte, je redescends* – se trouve un sentiment de variété – *les journées, elles ne se ressemblent pas*. Le fait de pouvoir arpenter les lieux sans être arrêté par une grille ou de pouvoir emprunter les escaliers sans penser à une procédure de déplacement donne l'impression de ne pas être « dirigé » par le système. A titre de comparaison, voici comment un détenu décrit ses sorties de cellule à la prison d'Arstotzka :

« T'as déjà pris l'avion ? Ben [à la prison d'Arstotzka], c'est pareil. Tu sors de ta cellule, comme le taximan t'ouvre la porte du taxi. On te dit où aller. Tu t'enregistres. Chacun a une destination précise. Tu ne peux pas changer comme ça, parce que t'en as envie. Tu n'improvises jamais. Puis, c'est le contrôle permanent. Sortie de cellule. Fouille. Grille. Vérification. Sas. Vérification. Grille. T'avances. On t'observe. T'as pas intérêt à faire un pas de côté. Moi, ça me stresse les aéroports. Quand t'arrives à destination, t'attends. Puis t'attends. Tu fais ce que tu as à faire : médecin, sport, préau, ateliers... C'est sûr, c'est moins olé olé qu'un voyage à Ibiza, mais bon (rires). Et puis tu reviens. Même chose... Tralala, grille, attente, grille, attente... Au moins, à l'aéroport, tu peux aller t'acheter un chocolat. Ici, non, t'es plus une valise qu'une personne en fait. T'es sur un tapis roulant. C'est

automatique [il mime une voix robotisée] : avance, rayons X, avance, fouille, avance, avance plus, avance, recule, avance... ».

Prison d'Arstotzka, Medhi, détenu, section 1C

Traverser la détention

A la prison d'Obristan, le fait de devoir régulièrement, par la matérialité des murs et la situation des lieux, traverser la zone de détention en long et en large est exceptionnellement présenté comme une perte de temps ou un rappel du cadre « prison ».

« Parfois, c'est franchement galère ; tu veux aller au SPS tranquillement, t'as pas envie qu'on te prenne la tête à chaque deux pas, mais t'as pas le choix... Tu dois passer par la B, devant toutes les cellules. Les gens, ils se plaignent. Na, na, na, ils sont jamais bien. Ils te demandent des clopes. Il y a toujours un truc. Parfois, moi, j'ai simplement envie de... je ne sais pas... d'oublier un peu. La psy, elle pourrait venir faire le rendez-vous dans ma cellule, ce serait mieux [rires]. Non, mais sérieusement, c'est lourd de voir toujours les mêmes choses, d'entendre toujours les mêmes choses quand tu sors de cellule ».

Prison d'Obristan, Igor, détenu, aile D

« A Obristan, on a pas à se plaindre. Y'a du soutien. On s'engueule pas trop entre collègues. Et puis y'a pas trop de soucis avec les gars. Bon, parfois, à l'aile B, c'est un peu plus tendu mais faut les comprendre ; ils sont à deux ou trois en cage. Le seul truc, c'est que parfois c'est fatigant. Quand je bosse à la 6ème [la section supérieure de l'aile B], je dois à chaque fois monter et descendre, je dois traverser le centre pour aller au greffe, pour aller au mess ou pour pisser. Et quand tu descends avec un problème à régler, tu remontes avec dix problèmes en plus... Regarde tantôt, je suis descendu parce que Xavier [un détenu], il attendait pour son rendez-vous avec son avocat. Je suis descendu pour aller voir si on l'avait oublié. Et ben, en traversant la 5ème et la 4ème et en passant devant l'aile A, j'ai dû régler le problème de linge d'Ayman, j'ai donné un seau à machin pour laver sa cellule, et j'ai dû fouiller Abdel qui revenait de congé... Et après, on pense que les agents se tournent les pouces. Crois-moi, j'ai pas le temps de glander ».

Prison d'Obristan, Dominique, agent pénitentiaire

La plupart du temps, cette contrainte n'est pas perçue comme telle et les professionnels l'évoquent tel un avantage. La taille du bâtiment – « humaine » diront certains – et son architecture repliée sur elle-même sont vues comme une opportunité de bien connaître les lieux, de fréquenter les autres acteurs, et de « (res)sentir » l'atmosphère ambiante.

La chanson de la proximité

Je discute avec un agent de section. Il travaille aujourd'hui, comme souvent, sur l'aile B. Il m'explique que son boulot consiste à « faire tourner la boîte » en faisant toutes sortes de choses qui ne sont pas directement de la surveillance. *On n'est jamais loin de rien, on est toujours près de tout.* [L'agent Christophe reprend ensuite en chantonnant] ♪ *Jamais loin des siens* [en tapant l'épaule d'un collègue], *toujours près de vous* [s'adressant à trois détenus] ♪.

Prison d'Obristan, journal de terrain, discussion informelle,
Christophe, agent aile B

Si l'ensemble de la zone de détention (ailes, coursives, rotonde) est traversé de toutes parts par l'ensemble des acteurs de la prison, le couloir administratif donne à voir des pratiques plus spécifiques aux professionnels. En effet, de manière générale (et hors détenus « servants »), les personnes incarcérées ne traversent ce couloir que lorsqu'elles pénètrent ou quittent l'établissement et transitent alors par la zone du « vestiaire » (aussi appelée « bains entrants »)¹¹⁰. Le couloir administratif n'est donc emprunté au quotidien que par le personnel (agents pénitentiaires, personnel du greffe et de la comptabilité, personnel psycho-social et soignant, représentants religieux). Un agent pénitentiaire prend poste en permanence dans ce couloir en journée. Il accueille les personnes en ouvrant et refermant la grille qui sépare le bâtiment pénitentiaire de la cour de service. Ce couloir administratif est une zone de transit et de décisions. Pour les détenus, il constitue avec la zone du vestiaire le véritable sas d'entrée (et de sortie) de l'établissement. Pour les professionnels, il s'agit d'une zone d'intronisation progressive dans la prison. En effet, si les professionnels sont passés par la zone du portier (une entrée spécifique pour les agents pénitentiaires, une entrée principale pour les autres professionnels et les visiteurs), ils entrent véritablement dans la prison par ce couloir administratif. Une fois quelques marches et la première grille franchies, la lumière s'estompe progressivement jusqu'à la porte qui ouvre vers la zone du cellulaire, cœur de la détention. Ce couloir est également l'occasion de discuter entre collègues, avec le personnel du greffe ou de la comptabilité ou les membres de direction, loin de la vue ou de l'oreille des personnes incarcérées.

¹¹⁰ Une autre exception doit être notée : les détenus peuvent rencontrer leur avocat dans des petits parloirs non vitrés qui se situent dans ce même couloir, mais à l'extrémité la plus proche de la zone de détention. Ils ne traversent dès lors pas véritablement le couloir mais y font plutôt un court passage sur une zone très limitée.

La porte qui se trouve au fond de ce couloir administratif donne accès sur un sas. Ce sas donne accès à quatre zones distinctes : le cellulaire, le centre de commandes, le vestiaire (bains entrants) et l'aile D (à l'étage, juste au-dessus du couloir administratif). Ce sas est un véritable espace-charnière. Comme seul ameublement, un distributeur de boissons permet aux professionnels de faire un achat désaltérant avant de pénétrer sur leur lieu de travail. Pour les détenus qui arrivent à l'établissement, il s'agit de la dernière zone où ils seront escortés avant d'être laissés aux mains des agents pénitentiaires en charge de la procédure « entrants » au vestiaire. Enfin, la porte la plus utilisée au quotidien est certainement celle qui sépare ce sas de la zone du cellulaire. Cette porte nécessite une gestuelle particulière : le bras doit être passé à travers un orifice percé dans la lourde porte mécanique afin de débloquent le verrouillage. Dès qu'un bruit sourd annonce la libération du mécanisme par l'agent en charge au centre de commandes, le bras doit ensuite être rapidement retiré afin de laisser libre le coulisement de la porte. Il s'agit certainement du geste le plus technique (mais qui devient rapidement un automatisme) qui symbolise l'intronisation des agents sur leur lieu de travail.

Après le passage de cette porte, la zone du cellulaire se dévoile telle que décrite précédemment : son centre, ses ailes composées de coursives, ses quatre grilles principales. Une ouverture des espaces et une visibilité de tous les instants.

Cette limitation des frontières et cette absence de barrière visuelle engendrent des manières quotidiennes de travailler ou de vivre toutes particulières (cf. *infra*). Mais avant de s'intéresser aux usages banals de l'espace de détention, concentrons-nous quelques instants sur les pratiques de gestion des incidents. Si les incidents considérés comme importants (bagarres, menaces, atteintes physiques au personnel...) sont rares, ils cristallisent, le temps d'un instant, une crise qu'il s'agit de gérer rapidement, en évitant trop de heurts ou des comportements non désirés. Cette exigence des professionnels pénitentiaires bute contre l'agencement général de la détention et principalement contre l'absence d'espace-charnière totalement effectif. Les grilles principales de la détention ne sont pas disposées en sas et n'ont donc pas l'efficacité d'une fermeture constante ni l'épaisseur nécessaire pour éloigner les regards. Il s'agit là d'un inconvénient majeur pour les agents pénitentiaires qui désirent escorter un détenu en cellule lorsque celui-ci constitue, selon eux, une menace à la bonne gestion de la détention. Les professionnels tenteront alors régulièrement de profiter des moments de fermeture des cellules pour se débarrasser, de manière presque invisible (mais pas inaudible), d'un individu gênant.

Mise au cachot pour le dessert

Sur base d'informations recueillies auprès d'un autre détenu (Michel), les agents Laurent et Sami décident d'organiser une fouille de la cellule de Jason juste avant l'heure du repas. Durant le temps de la fouille, Jason est placé dans la cellule 95, une cellule qui sert de « cachot » lorsque les trois véritables cellules d'isolement sont complètes.

Lors de la fouille, les agents trouvent immédiatement deux téléphones et un chargeur. La fouille aura duré moins de deux minutes. Les informations semblent exactes et précises. Aussitôt la fouille terminée, le détenu Jason est escorté en cellule. L'agent Laurent (son collègue Sami est quelques mètres derrière) attend le seuil de la porte pour lui annoncer : *Pas de chance, garçon. On est tombé sur tes téléphones. Ils sont aux prohibés... Je vais faire un rapport, tu passeras devant la directrice demain ou après-demain.* Le détenu s'arrête quelques secondes et s'étonne : *T'as trouvé les téléphones en 20 secondes, chef. C'est pas possible. C'est l'autre enculé de Michel qui a balancé, j'suis sûr... Dis-le chef, y'aura pas de souci... Y'a jamais eu de souci entre toi et moi.* Le ton monte. L'agent calme Jason. Son collègue reste en retrait. La porte de cellule est refermée.

C'est l'heure du repas. Les détenus mangent en cellule. Les agents pénitentiaires rejoignent progressivement le mess afin d'y prendre leur repas ou de jouer une partie de cartes. L'agent Laurent reste quelques minutes supplémentaires sur l'aile de détention pour écrire le rapport disciplinaire à l'encontre de Jason. Il fait calme. Seul le son de quelques télévisions est audible. L'agent arrête le mouvement de son stylo. Il dresse la tête. Je remarque son comportement et arrête également de prendre des notes. Je me tourne vers lui et il lève la main me signifiant de garder le silence. Il se lève délicatement de sa chaise et se place sous les coursives en prenant soin de ne pas faire de bruit. Nous quittons ensuite l'aile en silence. Il m'explique que Jason est en train de discuter avec d'autres détenus au travers des fenêtres de cellules. Il tente de monter les détenus contre Michel.

Au mess, les agents Laurent et Sami discutent discrètement de la situation. Ils décident d'aller parler au détenu Jason dès la fin du repas afin d'établir une sorte de contrat moral. *En gros, on lui explique que s'il fout la paix à Michel, ça va bien se passer et on va parler en sa faveur sans l'enfoncer dans notre rapport. C'est du gagnant-gagnant. C'est comme ça que l'on peut tenir une section,* m'explique Sami.

De retour sur l'aile A plus tôt qu'à l'accoutumée, les agents constatent que Jason vocifère depuis sa cellule : *Sale balance, je vais te dégommer. T'es qu'un fils de chien... !* Le détenu de la cellule voisine semble également agité. Les agents Laurent et Sami conviennent qu'il apparaît nécessaire d'éloigner Jason de l'aile A afin d'éviter un potentiel règlement de comptes ou, du moins, de conserver une ambiance viable au sein de l'aile « portes ouvertes ».

De concert, ils contactent leur supérieur hiérarchique qui leur donne l'autorisation de placer Jason au cachot jusqu'au lendemain.

Afin de conserver une bonne relation entre Jason et eux-mêmes, les agents Laurent et Sami demandent l'intervention de trois de leurs collègues et d'un supérieur hiérarchique pour la mise au cachot. Néanmoins, Laurent décide d'ouvrir la porte de cellule lui-même afin d'expliquer la situation à Jason. La situation est relativement calme jusqu'au moment où Jason aperçoit la poignée d'agents qui se préparent à l'escorter. Il hausse le ton et refuse de sortir de cellule. Laurent le persuade et le prend par le bras. Jason se laisse faire et continue d'exprimer son désaccord à l'agent Laurent tout en jetant des regards réguliers aux autres agents. Dès le détenu suffisamment éloigné, Sami referme la porte de cellule. En un seul mouvement, les autres agents encerclent Jason et lui suggèrent de presser le pas. L'un d'eux tente de le diriger en lui saisissant le coude ; Jason hausse encore le ton : *Tu ne me touches pas !* en se dégageant. Laurent et Sami ont pris de la distance. Ils semblent rester volontairement en retrait. Trois agents escortent donc Jason pour descendre les escaliers et atteindre le rez-de-chaussée de l'aile A. La descente prend du temps. Les agents sont prudents. Jason désire s'arrêter régulièrement pour faire valoir son point de vue... Arrivé au rez-de-chaussée, le supérieur hiérarchique rejoint le mouvement et ordonne fermement au détenu de se dépêcher. La grille de l'aile A est ouverte. Les cachots se situent au bout de l'aile C. Il faut donc encore traverser toute la zone de détention.

L'agent de l'aile C a été prévenu de cette mise au cachot et les détenus de l'aile C sont toujours enfermés en cellules. Cependant, les agents de l'aile B ne semblent pas avoir reçu les mêmes instructions et quelques détenus circulent déjà hors de leurs cellules. Lorsque l'escorte arrive à la rotonde, Jason tente d'asséner un coup au supérieur hiérarchique (qui est également l'un des agents les plus costauds de l'escorte). Il est rapidement maîtrisé mais tente toujours d'afficher sa dissidence, ne serait-ce que vocalement. Il est ensuite porté jusqu'au cachot sans que ses pieds ne touchent terre...

Je n'accompagne pas l'escorte jusqu'à sa destination, malgré le fait qu'un des agents m'y invite. Quelques minutes (et quelques cris) plus tard, trois agents sortent de la zone des cachots. L'un d'eux s'avance vers moi en retirant ses gants : *Il a eu ce qu'il méritait. Il ne nous fera plus chier pendant un moment celui-là* [rire].

Prison d'Obristan, journal de terrain, aile A, cachot

Outre la nécessité professionnelle de maintenir un calme relatif ou une « ambiance » viable sur une aile de détention (Chauvenet *et al.*, 1994), cette observation en dit long sur les espaces-charnières à la prison d'Obristan, et principalement sur leur relativité¹¹¹.

D'abord, les escaliers, s'ils sont des espaces-charnières *per se*, ne semblent pas prévus pour être des dispositifs stratégiques de mise en lien et de séparation des sections. Ils restent des dispositifs à la fonctionnalité simple : monter ou descendre d'un étage¹¹². Il apparaît que l'utilisation de ces escaliers est parfois crainte par les professionnels de surveillance qui y voient un obstacle ou un danger à l'escorte – les escaliers sont étroits et abrupts. Ensuite, les grilles principales de la prison d'Obristan constituent des frontières poreuses entre les sections et la rotonde centrale. D'abord, elles n'ont d'autre épaisseur que les quelques centimètres de métal qui les composent. Il suffit donc d'un pas pour franchir ce dispositif. En outre, il n'existe aucune possibilité de le franchir de manière totalement sécurisée. En effet, une fois que la grille est ouverte, les espaces sont mis entièrement en lien sans qu'une deuxième grille ne permette un passage progressif – tel qu'un sas le permettrait. Il apparaît donc nécessaire, lors d'une mise au cachot par exemple, de laisser les détenus en cellule afin qu'ils ne soient pas directement en contact avec l'intervention professionnelle. Ensuite, ces grilles placées sur la largeur totale des ailes et la hauteur totale des trois étages de coursives laissent une ouverture visuelle impressionnante d'un côté à l'autre de la détention. Cette visibilité partagée permet à tout le monde d'exercer un certain pouvoir sur les actes des autres. Dans l'observation ci-dessus, Jason choisit l'endroit où il est le plus visible – autour de la rotonde, juste devant l'aile B où des détenus circulent hors de leurs cellules – pour frapper l'agent pénitentiaire le plus gradé et le plus costaud du groupe.

Néanmoins, les escaliers et les grilles de la prison d'Obristan sont bel et bien des espaces-charnières, même si leur effectivité semble limitée.

Chez qui est-on ? Chez personne...

Dans ce cadre, agents et détenus n'ont que peu de potentialités d'appropriation. Les cellules individuelles sont relativement rares et les bureaux des agents sont réduits à quelques tables trônant au beau milieu des couloirs de section. Personne ne jouit donc véritablement d'un lieu strictement personnel. Par extension, nous n'observons pas (ou presque pas) de monopole d'usage au sein de la détention. Tous empruntent les mêmes itinéraires à peu de choses près et vivent ou travaillent dans les mêmes endroits. Cette

¹¹¹ Le cachot n'est pas un espace-charnière dans le sens où il ne met pas en lien deux lieux. Au contraire, le cachot est tout l'opposé d'un espace-charnière : il représente une voie sans issue, sorte d'incursion ultime dans l'univers carcéral. Un agent me résumera cet espace particulier en ces termes : « Ce qui se passe au cachot, reste au cachot ».

¹¹² Il sera question plus tard, lorsque les escaliers de la prison d'Arstotzka seront étudiés, de dispositifs stratégiques beaucoup plus complexes dans leurs manières de contraindre celles de rejoindre des espaces distincts.

structuration particulière de l'espace carcéral génère une forme de contrôle diffus. Tous les acteurs ont la capacité de voir et de bouger dans la zone de détention, et donc d'avoir un certain pouvoir (toujours contrebalancé par le pouvoir de l'autre).

De plus, les espaces plus « personnels » ne le sont jamais vraiment car il y a une absence généralisée de véritables espaces-charnières en tant que zone tampon. En réalité, on retrouve la mise en liaison mais pas la mise à distance qui caractérise les espaces-charnières. Par exemple, le fumoir qui accueille les agents pénitentiaires lors des pauses est directement visible (à travers une grille) depuis la rotonde. La salle d'attente pour accéder aux salles de consultations médicales est également directement visible depuis l'aile C puisque la porte est laissée ouverte en permanence afin d'assurer une surveillance visuelle...

Mobilités internes : un ordre social inconsciemment négocié

Prenons un exemple assez symptomatique de cette gestion des flux. Dans le but d'irriter un agent pénitentiaire, un détenu fermera la grille qu'il vient de franchir. Ce faisant, l'agent pénitentiaire se retrouvera bloqué et contraint d'attendre l'ouverture de la grille par son collègue se trouvant au centre de commandes. Tous les acteurs de la détention – détenus et professionnels – préfèrent la rapidité et le confort à la sécurité. « Un bordel organisé », selon les agents. « Une ambiance familiale », selon les détenus.

Une courte analyse de la gestion des flux internes (ou de leur non-gestion) dans la prison d'Obristan illustre l'adaptation des occupants et des travailleurs à un bâtiment suranné et un appareillage daté. Nous sommes loin du projet initial mais (selon la plupart des acteurs de la détention) cela « fonctionne ». Les ajustements de pratiques mettent en lumière les actions et les circulations informelles, erratiques en apparence mais codifiées et connues de tous ; telle une fourmilière qui s'autogère.

2. Arstotzka

Les spécifications pour la prison d'Arstotzka mettent particulièrement l'accent sur les aspects sécuritaires (cf. *supra*) et contiennent l'injonction contradictoire d'entraver les possibilités de déplacements des uns (détenus) et de faciliter les circulations des autres (agents pénitentiaires).

Seconde journée à Arstotzka

Par curiosité, je décide de me rendre à la prison d'Arstotzka en transports en commun. Juste pour me rendre compte. Arrivé en train jusqu'à la gare de ■■■■■, je me dirige vers les arrêts de bus afin de rejoindre la prison d'Arstotzka. D'après les horaires consultés la veille sur internet, le

bus devrait arriver à 5h48. Cela me laisse plus de 10 minutes. Je vais d'un abribus à l'autre et consulte tous les horaires affichés. Aucune trace de bus pour la prison... ni sur les horaires, ni même sur les panneaux de la compagnie de bus. Je traverse une seconde fois le souterrain afin de vérifier qu'il n'y a aucun arrêt de bus de l'autre côté de la gare. Rien. Je retourne donc vers les seuls arrêts que j'avais remarqués. Un bus arrive et je questionne le chauffeur qui m'indique que le bus va arriver et que je pourrai embarquer sur l'autre trottoir. J'attends. Quelques minutes plus tard, un bus « hors service » arrive. Il s'arrête devant moi. Le chauffeur sort et allume une cigarette. Je lui demande s'il se rend à la prison d'Arstotzka. Il répond positivement et s'éloigne. J'attends donc à l'extérieur du véhicule. Lorsque le chauffeur revient, il monte dans le bus et change l'affichage sur l'écran d'information extérieur du véhicule. « Prison » est maintenant inscrit en grosses lettres lumineuses sur le bus. Les personnes qui attendent leur bus de l'autre côté du trottoir connaissent désormais ma destination. Je rejoins le chauffeur et valide mon titre de transport. Je lui indique que c'est la première fois que je prends ce bus et lui demande de bien vouloir m'arrêter lorsqu'on arrivera à la prison : *De toute façon, vous ne pouvez pas aller plus loin.* Le bus démarre. C'est donc cela que les familles doivent ressentir lorsqu'elles visitent leurs proches incarcérés : un sentiment d'abandon (il faut se débrouiller, rien n'est indiqué) et de stigmatisation (le bus « prison » s'arrête à l'écart des autres et affiche sa destination presque de manière provocatrice).

Arrivé à la prison, juste après avoir dépassé les anciennes forges de [REDACTED] et traversé des paysages parfois désolés, je sors du bus. Là, l'imposant bâtiment gris et bleu que j'ai dessiné hier en arrivant pour mon premier jour semble posé sur les champs. J'hésite à faire un nouveau dessin. Est-on déjà en train de m'observer ? A ma gauche, de nombreux véhicules sont stationnés : les voitures du personnel. A droite, un parking presque désert. Seule une voiture est présente. A l'intérieur, une femme d'un certain âge semble endormie. Est-elle en avance pour la visite ? Attend-elle la libération d'un proche ? Son mari ? Son fils ? Vais-je apercevoir un homme courir après avoir franchi le mur d'enceinte avec une échelle de draps de lit, s'engouffrer dans la voiture et disparaître en trombe ?

J'approche du bâtiment d'entrée et pénètre par l'entrée destinée aux visiteurs. Je ne distingue que très mal ce qui a lieu de l'autre côté de la vitre fumée. Un agent pénitentiaire s'approche et me salue. Je le reconnais. C'est l'agent qui m'a escorté hier dans la zone administrative. Il ne me reconnaît pas. Après quelques explications, il se souvient de la veille. Cependant, mon badge n'est pas prêt. L'agent me demande de passer les contrôles de sécurité. Je passe par un tourniquet avant de placer mon sac dans un appareil à rayons X. Un agent arrive dans cette petite zone de contrôle. Il vérifie le contenu de mon sac, d'abord sur l'écran de l'ordinateur relié à l'appareil,

ensuite en l'ouvrant. A sa demande, j'avance sous un portail de détection magnétique. Je sonne. J'enlève ma veste et mes chaussures (ma ceinture et ma montre étant déjà retirées). Cela ne sonne plus. Je suis l'agent dans un sas à quatre portes. De l'une d'entre elles, l'agent en chef (le chef quartier de la zone portier, en réalité) me rejoint. Il me tend un badge rouge, format A5 en papier, tout en m'expliquant ennuyé que le mémo n'indique pas la durée de ma recherche. Je suis escorté jusqu'au bureau de la direction. La directrice me renvoie, avec l'agent, vers le portier afin de l'on me fasse un badge vert (badge « personnel ») pour toute la durée de la recherche, comme prévu la veille. Je dois repasser toute la procédure de sécurité (rayons X et détecteur de métaux). L'agent en poste au portier me tend le badge vert mais insiste sur le fait que je devrai être escorté en permanence. Cet impératif étant en totale inadéquation avec mon activité et ma présence à long terme, nous retournons chez la directrice qui indique, de manière formelle, que ma présence ne nécessite aucune escorte et que je peux circuler seul et librement.

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

Dans les faits, environ quatre cents détenus sont incarcérés dans la prison d'Arstotzka, la plupart en cellule individuelle. Architecturalement, la perception de l'organisation spatiale de cette prison est de prime abord facile et immédiate, à tout le moins sur les plans. Elle est composée de trois zones principales découpées elles-mêmes en segments identifiables. La première zone – communément appelée zone du « portier » – comprend le bâtiment d'entrée de l'établissement (au rez-de-chaussée, les espaces prévus pour deux flux d'entrées et de sorties, l'un pour les visiteurs et l'autre pour le personnel et les véhicules ; au premier étage, le mess du personnel) ainsi que la salle des visites. La seconde zone comprend la réception des détenus (parcours « arrivants), greffe...) et le couloir administratif au premier étage, ainsi que les cuisines, les ateliers, le service technique, la buanderie et, au premier étage, l'aile socio-médicale et celle des activités. Enfin, la dernière zone du complexe comprend, tout au fond de l'établissement, le cellulaire. Chacune des trois zones citées peut presque fonctionner de manière autonome. En effet, les déplacements et le contrôle se font au travers de trois postes de commandes : un poste « portier », un poste « médico » et un double poste de commandes pour le cellulaire. Le contrôle de l'ensemble des portes et des grilles de l'établissement pouvant être à tout moment repris par un poste de contrôle et de commandes général (PCI).

Une gestion orchestrée

Dans et par cet espace architectural particulièrement segmenté, les circulations et les flux sont minutieusement calculés. C'est à la fois la formalisation des pratiques par le personnel de surveillance (liée aux injonctions sécuritaires venant de la hiérarchie) et la performativité des lieux qui sont en jeu. S'agissant de l'organisation interne des mouvements à laquelle les professionnels de la surveillance sont tenus, les circulations de détenus sont orchestrées à la fois par des temps de bouclage et des temps d'attente. Un agent (généralement l'un de ceux qui ont une grande expérience de l'établissement) tient personnellement le rôle de « chef-circulations ». En poste au rez-de-chaussée, généralement au sein de l'anneau entourant le poste de contrôle, il coordonne l'ensemble des flux. En concertation avec les agents de ce centre de contrôle, il annonce les temps de bouclage – aucun agent ne peut alors laisser partir un détenu de sa section – et amorce les départs des mouvements collectifs (allers et retours des préaux, départs aux activités, à l'atelier ou au sport).

Plus largement, les circulations internes sont mises en orchestration par l'appareillage à la fois très simple et complexe de grilles et de portes dont l'ouverture se commande à distance, par des agents pénitentiaires en place au sein de l'un des postes de commande de l'établissement. Dans le cellulaire, le centre de commandes inférieur (CC1) gère les ouvertures des grilles des sections du rez-de-chaussée et du premier étage (soit six sections) ainsi que celle, à ces mêmes étages, des deux cages d'escalier. Le centre de commandes supérieur (CC2) reprend la même logique pour les troisième et quatrième étages. Hors du cellulaire, c'est le poste « médico » qui commande l'ouverture des grilles du pôle socio-médical et du pôle « activités » (au premier étage). Rappelons ici que ces centres sont en relation avec le « chef-circulations » pour amorcer tous les mouvements collectifs. Ils sont également en relation avec les agents de section concernant tous les déplacements individuels (SPS, médecin...).

Au rez-de-chaussée, dans le couloir principal reliant le cellulaire à la réception « détenus » et à la salle des visites, en passant par les cuisines, les ateliers, le pôle sportif, la cantine et le service technique, l'ouverture des portes est activée, à la demande (pression sur un bouton d'appel), par le PCI. Au-delà, ou en-deçà, c'est selon, les flux sont gérés par le portier, soit d'un poste de commande (pour l'accès à la salle des visites, à la réception « détenus » ou à l'escalier menant au couloir administratif), soit par le poste d'accueil au sein du bâtiment d'entrée (pour les flux entrants/sortants et l'accès au mess du personnel). Il est frappant de remarquer que les couleurs des grilles et des portes correspondent directement à un poste de contrôle. Ainsi, les grilles sont rouges en détention (liées au CC1 ou au CC2), bleues hors détention (liées au poste « médico » ou au PCI), vertes pour le parcours « arrivants » (liées au poste « réception » de la zone portier) et grises en section.

Si cette colorimétrie ne modifie pas fondamentalement le fonctionnement interne – on ne remarque d'ailleurs pas ce code immédiatement –, elle en dit long sur la manière de concevoir les lieux. L'on se rapproche, sur papier mais aussi dans la concrétisation du bâti, d'un organigramme managérial ou d'un zonage industriel, avec un code couleur efficace. La présentation sur plans – chaque zone de sécurité étant représentée avec une couleur simple, contrastant avec les autres, pour plus de lisibilité – se retrouve dans les lieux construits.

Il est important de noter que, si les agents pénitentiaires coordonnent et gèrent les flux de détenus, ils sont également soumis à la procédure d'ouverture à distance des grilles. Ainsi, comme les détenus, ils devront appuyer sur un bouton d'appel et attendre que les agents du poste de contrôle leur ouvrent.

Cependant, l'aspect performatif de l'espace architectural – avec les pratiques qu'il contraint ou autorise – ne s'arrête pas là. Si nous avons déjà évoqué la sectorisation des bâtiments en zones de sécurité, chacune de ces zones est également segmentée, voire hyper-segmentée, afin de contrôler les flux et d'éviter les regroupements. Il s'agit, en quelque sorte, d'un vaste dispositif anti-émeute. Si l'on se concentre sur la zone circonscrite du cellulaire – les quatre ailes de détention, les postes de commandes centraux et les cours de promenade –, seuls deux escaliers concentrent l'ensemble des mouvements verticaux. Il s'agit de deux cages d'escalier en colimaçon, totalement grillagées, munies de portes permettant l'entrée et la sortie de la cage à chaque étage. Ces colimaçons sont placés le long de l'anneau central, à la vue directe du double poste de commandes et hors des ailes de détention. De plus, l'usage prescrit de ces escaliers engendre une circularité, condition même de la sécurité par l'évitement des croisements. En effet, l'escalier Ouest n'est utilisé que pour les circulations descendantes alors que l'escalier Est accueille les détenus souhaitant remonter sur leur section. Il s'agit là d'un exemple frappant de performativité de l'espace architectural : l'espace est conçu pour n'offrir que peu de marges de manœuvre et de possibilité d'adaptations, en contraignant un usage précis des lieux (en termes de déplacements notamment).

Pour reprendre l'exemple symptomatique de la gestion des flux développé pour la prison d'Obristan, le détenu qui désire irriter un agent pénitentiaire laissera la grille ouverte après son passage. Une faille sera ainsi ouverte dans le système de sécurité et l'agent pénitentiaire devra courir pour rétablir l'équilibre. Ce comportement – le simple fait de laisser une porte ouverte – est régulièrement réprimandé par une sanction disciplinaire.

« Pourquoi tu me demandes toujours de fermer la grille ? T'as peur des courants d'air ? »

Prison d'Arstotzka, un détenu à un agent pénitentiaire

L'étude des circulations au sein de la prison d'Arstotzka illustre la gestion méticuleuse et l'organisation formelle des flux internes, contrainte à la fois par l'architecture et par les pratiques professionnelles de surveillance. La performativité de l'architecture (dans la conception) et les injonctions sécuritaires (dans les pratiques) sous-tendent l'orchestration des mouvements en détention.

Chacun à sa place et les détenus seront bien gardés

Spatialement, chaque personne se voit attribuer un rôle particulier et une place spécifique. Les détenus sont en cellule la plupart du temps, les détenus travailleurs restent à leur poste en permanence, les agents pénitentiaires possèdent leur propre bureau (un local fermé) dans chaque section. Les procédures qui régissent les flux sont très détaillées. Les détenus ne peuvent sortir de cellule sur demande orale ; la demande doit être écrite (billets de rapports envoyés au médecin, au psychologue, au directeur...) et enregistrée la veille au plus tard. Tous les déplacements de la journée sont alors listés et programmés. Ensuite, chaque déplacement a lieu de la même manière : l'agent de section ouvre la porte de cellule et le détenu suit un itinéraire défini, de sas en sas et de grille en grille ouvertes à distance, jusqu'à destination. Les différents centres de commandement s'occupent chacun d'une zone propre. A chaque ouverture de grilles, l'agent responsable du centre, en relation avec le « chef-circulations », doit s'assurer que la zone est sécurisée (*i.e.* qu'aucun autre détenu ne s'y trouve présent). Les circulations peuvent donc être longues et comportent de nombreux temps d'attente. De plus, les mouvements collectifs sont davantage encadrés. Pour les montées et descentes au préau, le « chef-circulations » ordonne le gel de la détention. Toutes les circulations sont alors bloquées le temps du mouvement qui peut durer plus de vingt minutes.

Les pratiques de sécurité – *i.e.* les procédures et l'existence d'un « chef-circulations » – ainsi que l'architecture de contrôle – *i.e.* les sas et la multiplication des centres de commandement – réduisent les détenus à des marionnettes. L'institution tend à les confiner dans des rôles passifs : aller d'une grille à l'autre selon un schéma défini. Les injonctions sécuritaires régissent toute la détention et engendrent une forme de contrôle puissant et précis. Les agents en poste au sein des centres de commandement jouissent d'un contrôle presque total sur leur zone et les caméras ne laissent aucune marge de manœuvre aux détenus. Effectivement, rares sont les déplacements non programmés, sinon tout à fait circonscrits et à la marge du programme (un détenu « servant » jouira par exemple d'une porte de cellule quelques fois ouverte, dans les limites d'un couloir de section). De surcroît, une logique de ségrégation des détenus en zones closes engendre des détentions toutes différentes, comme l'expliquaient le détenu Jawad et le chef de quartiers Alexis dans le Titre 3 (p. 116). Une section destinée aux détenus en punition et aux détenus fraîchement arrivés (durant une période d'observation), cinq sections au régime très fermé, un étage

(trois sections) accueillant les détenus qui travaillent en ateliers la journée et un étage (trois sections) pour les autres travailleurs et les détenus qui ne posent aucun problème de comportement depuis une période longue.

Du côté des professionnels, l'isolement fait également partie intégrante du quotidien de travail à la prison d'Arstotzka. Les agents pénitentiaires relèvent plusieurs facteurs induisant cet isolement, tantôt liés à la configuration spatiale (l'architecture ou la rigidité procédurale qui en découle) et tantôt liés à d'autres éléments (la concurrence entre brigades, la présence massive de jeunes agents ou la mixité professionnelle).

« Comment tu veux te sentir bien sur ton lieu de travail ? Tu n'as même pas de vrai bureau. Enfin... On a un bureau mais c'est pas vraiment à nous : ils [les détenus] viennent tout le temps demander quelque chose, un papier, une cigarette. [...] De toute manière, nous, on a pas le temps de rester dans le bureau. Tu as bien vu, hein, on court de tous les côtés pour aller distribuer les médocs, les repas, ouvrir les grilles, fermer les grilles... Enfin, je dis "nous" mais il n'y a pas vraiment de "nous". C'est chacun pour soi. Tu vas fumer ta clope tout seul pendant que le collègue, il reste sur la section, puis c'est l'inverse. On parle sécurité et tout le blabla, mais au bout du compte, t'es toujours tout seul, hein ».

Prison d'Arstotzka, Jordan, agent de section

« Vous ne pouvez pas imaginer les tensions qui viennent de la guerre entre brigades [paires et impaires]. J'ai dû ouvrir un peu ma bouche parce que ça commençait à devenir grave. La semaine dernière, les pairs ont piraté la machine [à café] Senséo. Pourtant, on a fait mettre des cadenas sur les armoires dans les bureaux de chaque section. Mais ça continue à se tirer dans les pattes. Moi je dis, c'est chacun pour soi ».

Prison d'Arstotzka, Isabelle, chef de quartier

De manière générale, si les agents travaillent en doublon sur chaque section (dans la limite du nombre d'agents réellement présents), ils n'agissent ensemble que lors des mouvements collectifs. L'un ouvre alors les portes de cellules pendant que l'autre surveille les détenus qui attendent pour se rendre au préau ou aux ateliers. En observant minutieusement les lieux, il est difficile de trouver des indices d'appropriation spatiale. Les armoires nominatives – « pairs », « impairs » –, la présence de documents essentiellement indicatifs (annuaire téléphonique d'avocats, horaires des activités, avis destinés aux détenus...) ou l'absence de décoration renforce le caractère impersonnel des bureaux. A cela, s'ajoute la faible marge de manœuvre laissée aux agents pour adapter leur quotidien de travail : la pause cigarette est chronométrée, le lieu de travail et les collègues directs sont

imposés... La circulation de la rumeur – qui franchit les sas et les grilles plus aisément que les corps – ne fait qu'accentuer cette ambiance délétère.

Le baisodrome

Depuis le début de mon observation, j'entends régulièrement les agents pénitentiaires, parfois les détenus, évoquer les relations sexuelles fréquentes entre jeunes professionnels de surveillance, les conflits que cela engendre et le manque de professionnalisme que cela induit. Le terme « baisodrome » revient régulièrement pour évoquer tantôt ce climat délétère général, tantôt pour évoquer le lieu précis du fumoir improvisé dans les greniers de la prison. [...] Depuis ce matin, une seule discussion revient parmi les agents pénitentiaires : le cas de Katia, collègue de jour qui passerait certaines nuits à la prison pour offrir ses services aux agents de la nuit. Les termes sont violents et l'utilisation du conditionnel optionnel : *On m'a dit qu'elle était restée la nuit pour offrir son corps aux collègues. C'est vrai qu'on est pas payé de l'or en barre mais faire sa pute au boulot, c'est grave ! Surtout en prison. C'est quoi la prochaine étape ? Elle fait le tour des cellules en proposant son trou de balle... La pute ! ; Elle s'est déjà tapé six étoiles !* [en faisant référence aux étoiles présentes sur les épaulettes des agents]. Plus la journée avance, plus les faits semblent avérés. Les précisions fusent : prix des prestations, noms des collègues concernés, type de pratiques sexuelles... Pourtant, dans le bureau des supérieurs hiérarchiques [hors zone de détention] ou dans la zone administrative, le sujet n'est pas abordé. Seul un assistant pénitentiaire évoque rapidement l'affaire en proposant de placer l'agent concernée, Katia, en doublon avec une collègue plutôt qu'avec un homme : *Si on la met avec un mec sur une section, ça va alimenter la rumeur. J'ai vérifié : elle a quitté l'établissement hier à 22h00 mais on ne peut rien faire contre la rumeur.*

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

Dans ce contexte d'isolement des acteurs professionnels et des personnes incarcérées, et dans cette architecture qui désunit la zone de détention (le cellulaire) du reste de l'établissement, la circulation des paroles, la transmission et la transformation des fantasmes et la création d'un imaginaire collectif franchissent les grilles et les étages.

« Ici, les bruits courent plus vite que les détenus ».

Prison d'Arstotzka, Sophie, agente pénitentiaire

Espaces de séjour ?

Au sein de la machine à enfermer (Scheer, Tieleman, 2014) qu'est la prison d'Arstotzka, un espace singulier rompt particulièrement avec la fonctionnalité des lieux. Si les ateliers sont des lieux de travail, les cellules des lieux de contention, les escaliers des lieux de circulations, les postes de surveillance des lieux de contrôle, les couloirs des sections des étages supérieurs sont destinés à accueillir des périodes d'activités après la journée de travail des détenus.

« Le détenu a le droit de participer à des activités communes de détente, sauf exceptions prévues par ou en vertu de la loi. [...] »

Lors des activités sur section ouverte, les détenus peuvent emmener une chaise et des jeux de société. Ils peuvent également sortir de cellule avec de la nourriture en vue de préparation dans la cuisinette et d'une consommation en cellule ».

Prison d'Arstotzka, Règlement d'ordre intérieur, p. 26¹¹³.

Ainsi, durant des plages horaires de deux à quatre heures, les détenus sont libres de sortir de leur cellule et de circuler au sein de la section. L'accès à un local muni d'une cuisinière et d'un four à micro-ondes est également autorisé. Une table de baby-foot est placée dans le sas mais souvent cet espace n'est pas accessible aux détenus (même pendant les activités). Exceptionnellement, l'agent de section laisse trois ou quatre détenus pénétrer dans le sas pour une partie. Le reste du temps, les détenus jouent quelques minutes lorsqu'ils se retrouvent bloqués dans le sas lors d'un gel de la détention. La table est utilisée par les agents en soirée et la nuit. Durant les périodes d'activités, les détenus restent souvent seuls dans la section. Cependant, les agents n'hésitent pas à circuler afin de contrôler les allées et venues des uns et des autres.

Actifs à ne rien faire

Il est 16h00, annonce au micro : *Début des activités ! Début des activités !* Les deux agents de section se lèvent et déverrouillent l'ensemble des cellules, une par une. Le premier retourne dans son bureau tandis que le second vérifie que le local « cuisinette » ne contient aucun objet dangereux. Il passe ensuite la grille qui fait office de sas et m'attend. Je lui indique que je vais rester sur la section pour observer les activités. *T'es sûr ? Tu vas rester dans la cage aux lions ? - La cage aux folles !*, crie son collègue depuis le bureau. L'agent hésite, se tourne vers son collègue mais finit par me laisser derrière la grille. J'avance vers le fond de la section. Certains détenus sortent progressivement de leur cellule. L'un s'étire, l'autre enfle un t-shirt... Je fais des signe de tête

¹¹³ Service Public Fédéral Justice, Prison d'[Arstotzka], « Règlement d'ordre intérieur », Circulaire ministérielle n°ROI/1 du 31 août 2011.

pour saluer les détenus que je ne connais pas. J'avance vers ceux que j'ai déjà rencontrés pour leur serrer la main. Lentement, très lentement, les « activités » semblent se mettre en place. Régulièrement, un détenu va dans la cellule d'un autre. Parfois, il y reste. Souvent, il ressort avec un café. Quelques détenus sortent une chaise et s'installent pour discuter. L'un d'eux sort une table bricolée à partir de bouteilles et de carton. Une partie de cartes débute. Je m'avance pour observer le jeu et espère échanger quelques mots. Avant que je n'aie atteint le petit groupe, l'un des agents sort de son bureau et crie aux détenus : *Pas de table hors des cellules !* Un détenu, apparemment habitué de cette remarque, répond : *C'est pas une table, chef ! Ce sont des bouteilles.* L'installation est finalement autorisée mais la partie ne durera pas plus d'une dizaine de minutes. [...]

16h50, un appel micro résonne : *Début des appels ! Début des appels !* Spontanément, les détenus rejoignent leur cellule et se placent dans l'encadrement de porte. Un détenu d'un âge certain presse maladroitement le pas (les claquettes n'aidant pas) pour rejoindre sa cellule pendant qu'un agent passe au milieu du couloir en les comptant à haute voix. Ce dernier annonce à son collègue : *30 présents, 6 absents. Correct. Trois en visite, un au médico, un en PS* [permission de sortie]. Ils rejoignent leur bureau. Les détenus se remettent en mouvement. L'un d'eux a visiblement interrompu sa sieste pour l'appel, il me reconnaît [suite à un entretien] : *Viens voir ! J'ai un dessin pour toi* [voir dernière page], me dit-il en se frottant les yeux. [...] Il me propose ensuite de le suivre dans une autre cellule où il a l'habitude d'aller prendre un café pendant les périodes d'activités. Il plaisante : *Viens, on va prendre un verre au bistrot.* Un peu gêné, je pénètre dans la cellule en demandant aux trois détenus présents si je ne dérange pas. J'appuie sur l'interrupteur allumant la lampe de présence [pour avertir les agents que je suis dans la cellule] davantage pour éviter la remontrance que pour des raisons de sécurité. Une place m'est faite sur le lit. *Tu fumes ?* Je réponds : *Non, mais ça ne me dérange pas, vas-y...* Il allume un joint. Je m'assieds et écoute la conversation. L'hôte me tend un café à la cannelle en me demandant : *Tu restes faire toutes les activités à rien faire avec nous ?*

Prison d'Arstotzka, période d'activités (16h-20h)

Si les activités se déroulent les portes de cellules ouvertes, ce n'est pas pour autant que les cellules sont désertées. En effet, mis à part le fait que les détenus soient réglementairement autorisés à installer des chaises, que d'autres petits mobiliers soient tolérés ou qu'une table de baby-foot soit accessible sur demande, le couloir de section n'est pas aménagé pour accueillir d'autres pratiques que les déplacements. En architecture, un « couloir » est, d'ailleurs, un espace de passage. Or, les couloirs forment l'essentiel de l'architecture de la prison d'Arstotzka : une architecture destinée à la contention des détenus (en cellule), à la sécurité du personnel (dans des bureaux et des postes protégés) et

à la sûreté de la société (par les sas, les escaliers fragmentés, les murs) : « Ce qui surprend le plus dans l'architecture carcérale tient à l'absence de vie sociale envisagée dans la plupart des établissements. Les fonctions de stockage d'humains et de répartition sécurisée semblent les principes premiers de l'architecture pénitentiaire » (Milhaud, 2009 : 264).

Cette volonté de faire des couloirs de section des lieux de vie et de contacts (très temporaires et relatifs) – des lieux de perdurance du lien social – entre en contradiction avec les efforts pour restreindre le confort, l'installation et l'appropriation des lieux. La structuration spatiale (multiplication des obstacles, dispositifs de ralentissement, mécanismes d'évitement des contacts, cloisonnements) et les utilisations de cet espace (procédures de gel, classification des détenus, rupture de l'habitude - la répartition des détenus lors des promenades se fait chaque jour de façon aléatoire) révèlent une figuration de l'espace en inadéquation avec l'habitation au sein de celui-ci.

Très différente d'Arstotzka, l'architecture de sécurité davantage modulable de la prison de Kolechia illustre d'autres modalités de circulations, un autre projet pénitentiaire

3. *Kolechia*

La prison de Kolechia accueille environ trois cents détenus, à la fin de la période d'observation. En effet, nous avons assisté à l'ouverture de l'établissement. Dès lors, nous avons observé une prison vide, d'abord occupée par des ouvriers, des personnels de direction, puis des agents pénitentiaires, et enfin par des détenus (progressivement). La prison de Kolechia présente la double particularité d'une architecture modulable (cf. *supra*) et d'un terrain vierge de toutes pratiques pénitentiaires antérieures.

Régime de détention dégressif

Cette virginité d'usages amène une équipe de direction (notamment, un chef d'établissement) à investir un espace particulier. En l'occurrence, il s'est agi d'« imposer » aux futurs usagers de la zone de détention (et plus largement, de l'établissement) un « régime de détention dégressif ». A l'inverse du régime progressif en vigueur dans les autres établissements (Obristan en fait partie avec ses ailes fermées et ouvertes ; Arstotzka en est un exemple paroxystique en proposant un degré de liberté graduel sur quatre étages distincts), ce régime de détention est basé sur une confiance maximale accordée à la personne détenue dès son arrivée à l'établissement. Ainsi, tous les détenus¹¹⁴ bénéficient du régime de détention le plus ouvert et flexible. Les modalités de détention peuvent néanmoins être restreintes en cas de comportements jugés inadéquats : interdiction d'activités, isolement en espace de séjour, placement en cellule disciplinaire ou

¹¹⁴ A l'exception des prévenus à l'encontre desquels une « mise au secret » est ordonnée par le juge d'instruction.

transfèrement. Le règlement d'ordre intérieur de la prison de Kolechia présente le régime dégressif aux détenus.

Des périodes de facilité de mouvement et de vie en communauté sont prévues de : 09.00 à 11.15 ; 14.45 à 17.00 ; et 18.45 à 20.00 certains jours.

La vie en communauté est possible uniquement au sein de l'aile de détention de chaque détenu (rez-de-chaussée, premier et deuxième étage d'une même aile) et vers le préau. Afin de garantir cette liberté de mouvement, il est strictement interdit de se rendre sur une autre aile de détention sans raison valable (exemple : formation) sous peine de sanction disciplinaire lourde. Le quartier « femmes » bénéficie également de cette grande liberté au sein de sa zone.

Chaque aile de détention dispose d'une salle de cours, d'une salle de body, d'une salle de détente et d'une cuisinette. [...]

Il reste également possible de rendre visite à un co-détenu de la même aile, durant les périodes de liberté de mouvement. Il y a cependant lieu d'éviter les trop grands rassemblements en cellule et il est interdit de troubler l'ordre en section. Dans cette situation, le détenu doit rester visible, la porte de cellule doit rester ouverte ».

Prison de Kolechia, Règlement d'ordre intérieur, p. 14¹¹⁵.

Afin de mettre en place ce régime de détention, le bâtiment de la prison de Kolechia doit être organisé, dans les limites des possibilités. Même si l'on retrouve des traces de l'implication du chef d'établissement dans le processus de conception¹¹⁶, l'écriture du cahier des charges et les choix architecturaux étant lourdement posés, le bâtiment a dû être adapté à ces modalités d'enfermement particulières. Afin de tendre vers la communautarisation des comportements et d'induire une prise en charge responsabilisante (voire comportementaliste), l'ensemble des grilles de la détention sont laissées ouvertes. Seul le sas d'entrée dans le cellulaire (définissant la frontière entre la zone de détention et le reste de l'établissement) est fermé.

« Si on voulait aller jusqu'au bout du projet, on aurait dû supprimer ces grilles. [...] L'existence de ces grilles fait qu'un jour, on risque de les fermer ».

Prison de Kolechia, chef d'établissement

¹¹⁵ Service Public Fédéral Justice, Prison de [Kolechia], « Règlement d'ordre intérieur », provisoire du 09/12/2013. La description sera conservée dans le document définitif. Les éléments sont soulignés dans le texte.

¹¹⁶ Voir la réponse à la question 87 posée à propos du cahier des charges (p. 160).

Flou volontaire et limites extrêmes

Les portes de cellules étant ouvertes en matinée, en après-midi et parfois en début de soirée, les grilles d'aile étant également ouvertes (et invisibles) et le centre de contrôle (la « rotonde », le « panoptique ») n'étant pas sécurisé, des modalités de circulations particulières ont été mises en place et sont expliquées (collectivement dans un premier temps, individuellement par la suite) aux détenus dès leur arrivée. Les détenus peuvent circuler librement sur leur aile de détention (trois sections), ainsi que dans les cellules et les locaux (cuisinette, salle d'activités, salle de musculation) qu'elle abrite. Lorsqu'un détenu quitte son aile de détention (sur appel de l'agent de section qui le prévient d'une visite ou d'un rendez-vous), il se présente spontanément au centre de contrôle qui prend note de sa direction.

Pour toute sortie en dehors de son aile de détention et du préau, le détenu doit impérativement en informer l'agent de section puis se présenter à la Rotonde et y préciser l'endroit où il se rend. Ce passage est donc obligatoire pour se rendre en salle de visite, au greffe, à la comptabilité, à l'infirmerie, au SPS [service psycho-social], en salle de cours située sur une autre aile, en salle de culte, à la bibliothèque, en salle de cours de cuisine didactique, chez le coiffeur et dans le hall omnisport.

Pour se rendre dans les autres services (infirmerie, SPS, SAD [service d'aide aux détenus],...), le détenu doit y être appelé ou attendu sur base d'un rendez-vous.

Prison de Kolechia, Règlement d'ordre intérieur, p. 14¹¹⁷.

Ces modalités de déplacements entraînent des circulations d'apparence fluide. L'objectif annoncé de la direction étant de ne pas formaliser les fonctions de chacun et les procédures. Les « mouvements » tels qu'ils peuvent exister dans d'autres établissements disparaissent au profit de la fluidité. Cette dernière est certainement aidée par les exigences de clarté spatiale induite par le cahier des charges et par un bâtiment facilement lisible (des ailes de détention clairement définies, un code couleur...).

« [L']accessibilité intégrale, ainsi que la mesure dans laquelle le projet renforce la lisibilité et l'identification des différentes fonctions et clarifie ainsi la circulation [sont des critères importants].

L'architecture publique se soucie des influences physiologiques et sociologiques pour les utilisateurs [...], de telle sorte qu'ils comprennent le fonctionnement du bâtiment public, y trouvent leur voie et s'y sentent bien ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;
Annexe 6 – Partie D : Qualités architecturales et urbanistiques, p. 4.

¹¹⁷ Service Public Fédéral Justice, Prison de [Kolechia], « Règlement d'ordre intérieur », provisoire du 09/12/2013. La description sera conservée dans le document définitif. L'élément est souligné dans le texte.

Cette exigence technique – qui pourrait s'appliquer à tout bâtiment public – entre en contradiction avec les injonctions réelles au sein de la prison de Kolechia. Le chef d'établissement, sous une forme de paternalisme bienveillant, fait appel au « bon sens » des agents de surveillance et au « savoir-vivre » des détenus. Lors d'une réunion, les assistants pénitentiaires préviennent la direction que les agents demandent des précisions formelles quant au contrôle des personnes détenues lors des déplacements, ils demandent également des descriptions précises et formelles (écrites) des différents postes et des fonctions. Afin de satisfaire cette demande, le chef d'établissement annonce la création d'un agent « F5 » et d'un agent « bloc G ». Ces deux agents veilleront à la bonne circulation des détenus autour de l'anneau central qui circonscrit le centre de contrôle (un rôle assimilable à celui de « chef-circulations » de la prison d'Arstotzka) : l'un s'occupera des déplacements au travers du sas d'entrée et de sortie de la zone de détention (zone « F5 »), l'autre des déplacements vers le « bloc G » comprenant les services psycho-sociaux et médicaux, le gymnase... Quelques jours après la création de ces deux postes, le chef d'établissement se rend dans la zone de détention afin d'observer le bon fonctionnement quotidien.

La ligne, elle est où ?

Le chef d'établissement entre dans la zone du cellulaire. Un agent l'interpelle : *Monsieur le directeur, je peux vous parler une minute des agents-circulations ?* Le chef d'établissement rejoint l'agent dans la rotonde. *Je vous explique. Aujourd'hui, je suis agent F5 donc c'est moi qui vais m'occuper des mouvements vers... - Des déplacements ! Il n'y a pas de mouvements ici ! - ... vers la visite. Mais quand le détenu revient, je dois le prendre en charge jusqu'où ? Jusque-là [il désigne la moitié du parcours] ou jusque-là [il désigne le guichet de la rotonde, quelques mètres plus loin] ?* Le chef d'établissement répond : *Vous êtes un grand garçon, prenez des initiatives. Vous ne devez pas les prendre par la main. Vérifiez juste que tout va bien et qu'ils partent dans la bonne direction.* L'agent, peu satisfait de la réponse : *J'ai besoin de savoir jusqu'où c'est ma responsabilité.* Le chef d'établissement répond de manière provocatrice : *Et si un détenu égorge votre collègue un peu plus loin, vous allez le regarder ?* L'agent hausse les épaules. Le chef d'établissement continue : *Un peu de bon sens, bon sang !*

Depuis une coursive du deuxième étage, un détenu observe la situation. Le chef d'établissement, en se retournant, le remarque et annonce, en le pointant du doigt : *Et toi, tu n'as pas intérêt à sortir de ton aile sans permission !* Le détenu répond : *Justement, Monsieur, en bas, il y a une ligne qu'on peut pas dépasser [un joint de dilatation] mais, en haut, il n'y a rien. Je peux aller jusqu'où ?* Le chef d'établissement le provoque : *Essaie d'avancer et je viens moi-même te chercher pour aller au cachot !*

Prison de Kolechia, journal de terrain

Ce cadre « mou » (zones de surveillance floues, frontières fictives) est rendu possible grâce aux technologies rassurantes, voire intimidantes - les *speedgates* se refermant en six secondes avec trois tonnes de pression ou les bas-volets électriques sur les murs des préaux instaurant une psychose du franchissement - et des sanctions fermes et immédiates.

 Service public fédéral
Justice

DG EPI
Prison de [REDACTED]

Avertissement relatif aux dispositifs de sécurité spécifiques à la prison de [REDACTED] : speed-gates, sprinklage, bas-volets et contre- appel

Le soussigné
Né(e) à le

Déclare avoir été informé de l'existence de dispositifs de sécurité spécifiques à la prison de [REDACTED] et des risques liés à leur fonctionnement, à savoir :

- La présence de **speed-gates** en début d'aile : ce sont des grilles à fermeture rapide qui, en fermeture hors sécurité, ne s'arrêtent pas en cas d'obstacle. Toute personne qui se tiendrait sur le trajet de la grille lors de sa fermeture hors sécurité s'expose à de graves blessures.
- La présence d'un dispositif de **sprinklage** en cellule : il s'agit d'un dispositif d'arrosage de la cellule en cas d'incendie dans celle-ci. Si l'activation du sprinklage fait suite à un acte intentionnel du détenu, il ne sera accordé aucun dédommagement sur les dégâts éventuels causés aux effets personnels se trouvant dans la cellule.
- La présence de **bas-volets** en hauteur : il s'agit de fils électrifiés qui délivrent une décharge électrique répulsive s'ils sont touchés, et provoquent en conséquent une douleur intense.

Déclare avoir été informé que, en cas de **contre-appel** durant les plages de facilités de mouvement, tout détenu se trouvant dans son aile de détention doit **impérativement** et **immédiatement** rejoindre son espace de séjour. Tout manquement à cette règle pourra donner lieu à des poursuites disciplinaires.

Déclare avoir pris connaissance des risques liés à ces dispositifs et procédure spécifiques et avoir reçu un double de ce document.

Date :

Signature du détenu :

Figure 13 : Document signé par les détenus à l'arrivée à la prison de Kolechia mentionnant les dangers des dispositifs techniques de sécurité

Un pas de trop

Quelques jours après leur arrivée, deux détenus décident de tester les limites du système. L'un deux m'avait dit, la veille, qu'il voulait voir si la grille « arriverait vraiment à le tuer ». De loin, je les observe se diriger vers le centre de la prison. Ils franchissent nonchalamment la limite de l'aile n°2, mais dans les poches, et se dirigent vers une autre aile. Quelques mètres après être sortis de l'aile de détention, le chef de quartier de la rotonde les interpelle. Il leur demande de rebrousser chemin. Les détenus feignent de ne pas connaître le règlement. L'agent de section les raccompagne sur l'aile. [...]

Le lendemain matin, les détenus sont convoqués au « rapport directeur » et amenés dans un bureau vitré jouxtant le centre de détention. Une directrice les y attend. Le premier entre dans le bureau accompagné de l'assistant pénitentiaire. Moins de vingt secondes plus tard, il ressort, mine déconfite. Le second pénètre dans le bureau. Il ressort aussitôt. Les sanctions sont fermes : neuf jours d'IES [isolement en espace de séjour], autrement dit neuf jours d'isolement en cellule pour chacun d'eux.

Prison de Kolechia, journal de terrain

L'absence d'incident (manifeste) comme preuve de réussite

Malgré quelques réticences (minoritaires) de la part de professionnels de surveillance de la prison de Kolechia (demande de fermeture des grilles, de création d'une section fermée, de procédures écrites, de renforcement du personnel...) ou de l'administration pénitentiaire (demande de rétablissement des fouilles systématiques à la sortie des cellules, demande d'annulation des préaux en soirée...), seuls quelques ajustements minimes (ajout d'un agent à la rotonde, décalage de l'horaire du préau de trente minutes...) ont été apportés au régime de détention.

Bagarre à l'écran

Un directeur et un chef de quartier sont à la recherche d'informations sur une bagarre qui se serait passée la veille, dans la cuisinette de l'aile n°1. Le directeur téléphone à l'assistant pénitentiaire en charge de la sécurité (AP Sécurité) afin qu'il récupère les images filmées par la caméra de ce lieu. Le chef de quartier tente d'obtenir des informations auprès de ses agents et surtout des détenus afin d'estimer l'heure de la bagarre (afin d'éviter de visionner l'ensemble de la journée). [...]

Nous nous rendons dans le bureau de l'AP Sécurité pour visionner les images. Après plusieurs minutes de recherche, il cale la bande sur le début de l'échauffourée. A l'image nous observons la scène. Trois détenus sont autour de la table : deux [Jo et Steven] sont assis à table et discutent, un troisième est debout et presse des oranges. Un quatrième détenu [Icham] prépare un plat sur une plaque de cuisson. Un agent entre dans la cuisinette.

Les détenus se retournent et semblent le saluer. L'agent ressort. Une quinzaine de secondes plus tard, un cinquième détenu [Raphaël] apparaît à l'écran. Ses gestes et le mouvement de ses lèvres montre son énervement. Il s'en prend à Icham qui cuisine [nous apprendrons plus tard que le sujet de discorde concernait le nettoyage de la plaque de cuisson]. Une violente dispute éclate. Icham saisit un couteau et menace Raphaël. Jo et Steven se lèvent. Jo, d'un habile coup de pied, désarme Icham pendant que Steven saisit Raphaël par un étranglement arrière. Steven fait sortir Raphaël. Jo tente de calmer Icham... A la vue des images, je ne peux m'empêcher de sourire. Le directeur le remarque et me questionne sur l'objet de mon amusement. Je demande à repasser les images en riant. Du doigt, je pointe le coin de l'image à observer : pendant toute la rixe, le détenu continue de presser ses oranges sans même lever la tête. Le rire devient communicatif tant la scène est surréaliste. Nous repasserons les images une demi-dizaine de fois... Le chef de quartier annonce : *On a besoin d'un gars calme pour s'occuper de la salle de body, je vais lui proposer.* [...]

En quittant le bureau, le directeur se tourne vers l'AP Sécurité : *Je vais sanctionner Raphaël et Icham. Mais n'indique pas ça dans les statistiques sinon Bruxelles [l'administration pénitentiaire centrale] va gueuler.*

Prison de Kolechia, journal de terrain

Le régime se maintient tant qu'aucun incident grave ne se produit. Nous avons observé quelques tentatives d'appropriation et d'adaptation des modalités de déplacement par les usagers (agents pénitentiaires qui escortent les détenus ou refusent l'accès immédiat au préau, détenus qui se regroupent dans les cellules ou monopolisent la cuisinette...) mais, pour l'heure, le régime dégressif continue à être appliqué dans l'ensemble de l'établissement¹¹⁸.

La flexibilité des uns, l'asphyxie des autres

Durant plusieurs heures, les détenus ont donc la possibilité d'aller et venir au sein de leur aile de détention. Potentiellement, septante-cinq détenus se retrouvent donc dispersés sur les trois sections, dans les cellules et les locaux accessibles. Si la majorité d'entre eux restent en cellule ou dans la cellule d'un autre, sortent au préau ou encore sont sur leur lieu de travail, en formation, en visite ou en rendez-vous, une poignée de personnes se regroupent régulièrement. Dans une cellule pour une partie de cartes, dans la cuisinette pour un repas, dans la salle d'activités pour discuter, des interactions ont lieu et des amitiés – plus ou moins temporaires ou pérennes – se forment. Des formes de luttes territoriales peuvent alors subvenir, non pas dans la violence, mais par des modalités d'occupation spatiale.

¹¹⁸ Le 2 mars 2016, soit plus de deux ans après la période d'observation, et quelques jours avant le dépôt de ce manuscrit, le régime dégressif tel que décrit dans ces pages était encore d'application.

Premiers arrivés, premiers servis

Jour 1 :

Douze détenus sont arrivés à la prison de Kolechia ce matin [ce sont les premiers détenus qui arrivent à la prison dont l'inauguration est toute récente] Ils proviennent tous de la prison de [REDACTED] et semblent se connaître. En fin de journée, ils sont majoritairement placés dans les cellules du rez-de-chaussée de l'aile n°2. Deux d'entre eux se retrouvent au 1^{er} étage pour des raisons techniques.

Jour 9 :

Une semaine après leur arrivée, quelques détenus ont déjà été changés de cellule. A leur demande, quatre d'entre eux sont au 2^{ème} étage. L'un d'eux m'explique : *On a eu le temps de faire le tour, et y'a pas à dire, c'est en haut qu'on est le mieux. D'abord, tu vois au dessus du mur, tu vois des arbres. Mais surtout, t'es proche de la cuisine. Et comme t'as que deux ou trois heures pour cuisiner, faut être le premier.* Un autre ajoute : *Et puis, on est plus loin des chefs.*

Jour 23 :

La cellule duo du 2^{ème} étage est occupée par deux détenus qui étaient restés au rez-de-chaussée jusqu'ici. Il s'agit d'une demande stratégique de mutation de cellule pour pouvoir monter : *Je ne voulais pas le duo, je préfère le solo. Mais c'est surtout pour être en haut. Du duo, on est juste en face de la cuisine et de la salle commune. En plus, c'est la seule cellule qu'on ne voit pas depuis en bas.* Désormais huit des premiers arrivants sont placés au 2^{ème} étage, majoritairement en fond d'aile. Ils forment un groupe relativement soudé, se partagent les cantines pour cuisiner ensemble et organiser des repas collectifs (auxquels je suis convié) et rassemblent leur linge pour économiser sur les lessives.

Jour 73 :

Un petit groupe formé de neuf personnes affiche assez clairement leur mainmise sur la cuisinette. Sans empêcher les autres détenus d'utiliser le local, ils s'arrangent pour toujours être les premiers à occuper l'espace. S'étant arrangés pour être dans les quatre cellules les plus proches de la cuisinette ainsi que d'autres cellules du 2^{ème} étage (seul l'un d'entre eux se trouve encore au 1^{er} étage), ils sont rarement pris de vitesse. A l'ouverture des portes de cellules, Samuel est prêt : blancs de poulet à la main, il fonce dans la cuisinette. Peu de temps après, Mathias le rejoint : il apporte les légumes. Progressivement, le groupe des premiers arrivants se reconstitue autour de la table. *Il est où Franco ? - Il a une VHS* [visite hors surveillance]. *Garde-lui la chaise.* Samuel saisit la chaise, sort de la cuisinette et porte la chaise dans sa cellule en m'expliquant : *On était les premiers, t'as vu. Premiers arrivés, premiers servis. La 2.2. [aile n°2, 2^{ème} étage] c'est chez nous, hé hé.*

Prison de Kolechia, aile n°2

Encadré : la prison de Haren, vers de nouvelles mobilités intra-muros ?

L'ouverture de la prison de Haren est initialement prévue en 2016 (postposée ensuite pour 2018). Un agenda politique lancé en 2008 sous le nom de MasterPlan « pour une infrastructure carcérale plus humaine » vise la rénovation et l'extension du parc pénitentiaire belge dans le dessein de lutter contre la surpopulation. Ce plan comprend la construction de la plus grande prison jamais édifiée en Belgique, à savoir un complexe pénitentiaire abritant mille deux cents détenus au nord de Bruxelles. Mis à part la capacité, aucune indication ne précise un quelconque « projet de prise en charge pénitentiaire » pour la future prison. Dans le même temps, les discours sur la prison semblent avoir quelque peu changé : l'ordre public passe désormais par une bonne réinsertion des détenus. De plus, la loi pénitentiaire votée en 2005 (Loi de Principes, voir *supra*) régit les principes de la prison contemporaine. La future prison devrait donc, logiquement, correspondre au principe de normalisation – afin de limiter la désinsertion carcérale – et aux critères de la récente loi pénitentiaire.

L'administration pénitentiaire, de concert avec la Régie des bâtiments, est en charge de la rédaction du cahier des charges qui sera ensuite communiqué aux consortiums privés dans le cadre d'un concours. Plusieurs remarques méritent d'être faites à la lecture du cahier des charges. D'abord, deux principes reviennent sans cesse et sont à la base d'une « détention humaine ». Il s'agit des principes d'autonomisation et de responsabilisation. Concrètement, il s'agira de proposer un système où les détenus pourront jouir d'une certaine autonomie sans compromettre la sécurité. Ensuite, le vocabulaire pénitentiaire connu jusqu'alors est désormais abandonné. Adieu les termes « coursives », « centre », « ailes » et autre « sections ». Place aux termes « unités de vie », « clusters » et « entités ». La nécessité de rompre avec l'architecture carcérale en étoile est clairement exprimée. Le vocabulaire relatif à l'espace quotidien (espace public, espace privé, parc, hôpital...) remplace le jargon carcéral. Enfin, le cahier des charges propose une voie architecturale nouvelle : un « village pénitentiaire » comprenant trois entités pour hommes, deux pour femmes, une pour jeunes, un hôpital, un pôle sportif, des ateliers, etc. Le document n'impose aucun mode de circulation, mais recense en un diagramme les lieux dans lesquels chaque personne doit pouvoir se rendre. Une logique « Tétris » est assez clairement mise en avant : un ensemble de boîtes que l'architecte agence selon une rationalité qui reste à définir.

Le nom du consortium lauréat a été rendu public mais il est intéressant de voir que tous les compétiteurs ont envisagé un type de gestion des flux similaire basé sur un système de badges¹¹⁹. Les détenus posséderont des badges individuels leur permettant d'ouvrir (ou pas) certaines portes. Lorsqu'on regarde le système d'un peu plus près, ces badges sont en réalité des bracelets scellés au poignet ou à la cheville du détenu. Les projets combinent donc deux modes de contrôle pénal : la prison et la surveillance électronique au sein d'un même mur d'enceinte. Partant, les agents pénitentiaires ne sont plus directement utiles aux détenus et le contact avec eux pourrait n'être aucunement privilégié. Détenus et agents pénitentiaires possèderaient par ailleurs leurs propres itinéraires qui ne se croiseraient presque jamais. Ce système hybride présente deux conséquences : l'administration pénitentiaire aurait la possibilité de personnaliser la

¹¹⁹ Etant tenu à une clause de confidentialité relative au contenu des présentations des projets par les différents consortiums, il ne sera pas fait état de la teneur ou des propositions faites par les candidats. Le texte se contentera de questionner les orientations clairement définies par le cahier des charges des performances.

gestion carcérale individuelle en inscrivant un profil sur chaque badge, et la gestion collective des déplacements pourrait se baser sur une géolocalisation permanente des détenus ; deux formes de contrôle qui n'existent pas dans les prisons belges jusqu'ici.

Concernant les circulations internes, trois aspects sont soulignés, en concordance avec les exigences du cahier des charges : la rapidité, la clarté et l'autonomie (dans cet ordre). D'abord, la rapidité est présentée comme garante de la sécurité en minimisant le temps de déplacement des détenus et, par là même, les possibilités de corrompre le système de surveillance. Ensuite, la clarté des itinéraires et des procédures est également exposée comme gage de sécurité, les agents pénitentiaires étant capables d'évaluer la situation en permanence. Enfin, l'autonomie est mentionnée. Ou en tout cas une certaine vision de l'autonomie... En effet, les agents pénitentiaires pourraient ne plus avoir de rôle actif dans l'ouverture des portes mais uniquement un rôle de supervision des circulations. En retour, les détenus jouiront – c'est la volonté exprimée dans le cahier des charges – d'un semblant d'autonomie en ayant l'impression d'être acteurs tout en subissant un agenda préprogrammé. En d'autres termes, ils actionneront la clenche des portes eux-mêmes mais celles-ci ne s'ouvriront que si le détenu est autorisé à franchir le seuil. Il s'agit donc d'une autonomie de surface qui légitime un système de contrôle strict. Pour reprendre la phrase d'un architecte – qui, bien que sérieuse dans le chef de ce dernier, peut sembler cocasse ou ironique : « la vraie liberté, c'est de pouvoir choisir si on prend un café sur le chemin pour aller aux ateliers, ou sur le retour ».

La lecture du cahier des charges et des plans de la future prison permet de mettre en lumière un projet de prise en charge à la fois globale et individualisée des mouvements de chacun. La géolocalisation individuelle au sein d'un complexe pénitentiaire permet de concevoir une mutation potentielle dans la gestion des flux internes en prison.

Quatrième chapitre

Le paradoxe de la modernisation carcérale

« Ici, c'est crade et ça pue, mais au moins y'a une ambiance. En plus des cafards, tu peux te faire des potes, tu croises du monde. Des copains de purge, mais aussi des chefs, hein. Tu vois comment ? C'est pas comme à Arstotzka. Là-bas, c'est chacun pour sa gueule ».

Prison d'Obristan, Mounir, détenu

Voilà comment un détenu compare, en quelques mots, le quotidien de vie au sein de la vieille prison d'Obristan et du récent établissement pénitentiaire d'Arstotzka. Un agent pénitentiaire partage ce constat.

« À Obristan, c'est un gros bordel, mais j'appelle ça un bordel organisé. Le boulot est fait, il est bien fait, et on rigole. Quand j'étais à Arstotzka, c'était la guerre. Il y avait plus de problèmes avec les collègues qu'avec les gars [les détenus]. C'est chacun pour soi. [...] C'était plus stressant. Pour tout te dire, j'avais des problèmes cardiaques à cause du stress, et quand je suis venu à Obristan j'ai récupéré presque toutes mes facultés cardiaques. C'est pas moi qui le dis, c'est le médecin ».

Prison d'Obristan, Baudouin, chef de quartier

Le paradoxe de la modernisation carcérale¹²⁰ pourrait se résumer en ces termes : nombre d'agents pénitentiaires et de détenus disent préférer évoluer au sein d'anciennes prisons – parfois très vétustes et insalubres – qu'au sein de nouvelles constructions carcérales présentées comme plus propres, saines et confortables. Une recherche quantitative récente, basée sur 548 questionnaires adaptés du « Conceptualising and Measuring the Quality of Prison Life » (Cambridge University) et distribués dans la totalité des prisons belges, le confirme. En effet, les établissements pénitentiaires les plus vétustes reçoivent les meilleures notes d'appréciation des détenus, et ce, en tous points : qualité des relations avec le personnel, contacts familiaux, autonomie, respect... et même conditions matérielles (Vanneste, Devresse, 2011).

¹²⁰ Ce chapitre (les *points I et II*) est basé sur Scheer, 2013.

I. D'Obristan à Arstotzka : le paradoxe de la modernisation carcérale

Si le quotidien – de vie pour les détenus et de travail pour les professionnels – semble plus confortable dans l'ancienne prison d'Obristan qu'au sein de la nouvelle prison d'Arstotzka, cet état de fait met en question la modernisation des établissements pénitentiaires. Un ensemble de facteurs semblent conditionner le fait que la prison d'Obristan, pourtant sale et aux équipements souvent dysfonctionnels, est valorisée par les acteurs de la détention au détriment de la prison d'Arstotzka, présentée de l'extérieur comme un modèle de confort, d'hygiène et de sécurité. Pour le regard extérieur et dans les médias, le contraste entre les deux établissements est frappant. La prison d'Obristan, décrite comme le modèle du pire, suscite un jugement sans appel dans la presse nationale.

« [Les] cellules, entre autres, font de la prison de [Obristan] une institution hors-la-loi. Un comble ! Les détenus s'y partagent dix mètres carrés à trois ou quatre. Les murs sont sales et tachés d'humidité. Un seau remplace souvent la toilette, mais ne peut être vidé la nuit. Des mousses déchirés font office de matelas. Le plâtre tombe en miettes. Des robinets gouttent inexorablement. Les fils électriques sont à découvert. Les plombs sautent régulièrement. Bref, les normes légales paraissent avoir été jetées aux oubliettes il y a longtemps » (*La Libre Belgique*, 11 avril 2011)¹²¹.

L'établissement pénitentiaire d'Arstotzka reçoit un meilleur traitement médiatique : la presse vante « l'attention toute particulière [qui] a été portée aux moyens architecturaux permettant d'humaniser les lieux de travail et de vie du personnel et des détenus » (*SudPresse*, 25 mai 2011) et l'absence de surpopulation, et ne regrette que l'implantation géographique de l'établissement¹²².

Pourtant, à l'intérieur des murs, le constat est tout opposé. Et si les membres du personnel pénitentiaire et les détenus évoquent régulièrement l'usure des bâtiments de la prison d'Obristan qui oblige certaines adaptations des pratiques qui se perpétuent avec le temps, ce paradoxe de la modernisation carcérale apparaît comme plus complexe qu'un simple effet d'ajustement.

Une journée complète à Obristan

Il est 7h30, je rentre par la porte principale de la prison et salue les agents en poste au portier. Après mon passage sous le portique de détection magnétique (qui sonne sans que cela n'alerte les agents), ils me souhaitent une bonne journée et m'ouvrent la porte vers le reste de la prison. Je croise

¹²¹ B. Moriamé, « Les pires infrastructures carcérales sont prolongées », *La Libre Belgique*, 11 avril 2011.

¹²² Voir : « Seul inconvénient : sa mauvaise situation », *SudPresse*, 25 mai 2011 ; *Régie des bâtiments*, « La prison de [Arstotzka] », mai 2002.

un détenu qui nettoie la salle d'attente des visiteurs, il ira ensuite nettoyer l'aire de stationnement de la prison, de l'autre côté du mur d'enceinte, sans surveillance. Deux grilles franchies plus tard, et une fois dans le cellulaire, j'observe quelques instants cette fourmilière avant de choisir ma destination. Je serre la main à deux détenus appuyés contre la grille de l'aile « portes ouvertes », comme moi ils observent la détention en discutant. Détenus et agents se côtoient dans les mêmes espaces, et il est parfois difficile de savoir qui est qui. Hormis les uniformes et quelques habits pénaux, rien ne distingue les groupes de prime abord. Un détenu sort des douches en peignoir. Un autre remplit un seau d'eau pour nettoyer sa cellule. Quelques agents rigolent au fumoir.

Je rentre dans le centre de commandes afin de saluer l'agent responsable et son adjoint. Dans cet « aquarium », ils gèrent les circulations internes en permettant l'ouverture des différentes grilles de la détention. D'ici, les mouvements semblent spontanés : les uns vont et viennent, les grilles restent souvent ouvertes et il est difficile de savoir qui va où... Étant donné les dysfonctionnements techniques (les images retransmises par les dernières caméras qui fonctionnent sont illisibles, le panneau d'indication des alarmes est inopérant depuis une dizaine d'années), les agents du centre travaillent par regard direct (sans l'intermédiaire de l'écran) : après avoir entendu le son indiquant une demande d'ouverture, l'agent observe qui réclame le passage d'une zone à une autre. En règle générale, il ouvre sans se poser plus de question. De l'autre côté de la vitre, un prévenu incarcéré depuis la veille sort de son aile par la grille principale. Il erre ensuite au sein de l'anneau central, l'air perdu. L'agent, par un geste du menton, interroge le détenu sur sa destination. Le détenu répond en mimant une cravate, signe qu'il est attendu par son avocat. L'agent lui désigne alors la prochaine grille à emprunter en la pointant du doigt. Lorsque je questionne l'agent en charge de l'ouverture des portes, il m'explique : *Lorsqu'on me demande d'ouvrir, moi j'ouvre. C'est tout. Peu importe qui c'est, s'il demande c'est qu'il doit aller quelque part.* Si ces pratiques semblent très laxistes, force est de constater que cela engendre une fluidité rarement décrite en prison.

Je me rends ensuite au sein de l'aile C, une aile « fermée » destinée aux condamnés. Un détenu, apparemment en route pour l'infirmerie, s'arrête quelques instants au bureau des agents. Il s'assied en leur compagnie et, ensemble, ils terminent le sudoku entamé par ces derniers. Dans cet établissement, la distinction entre les différentes fonctions et grades pénitentiaires n'est que peu marquée (les épaulettes étoilées sont d'ailleurs régulièrement laissées au fond du sac) et les professionnels se partagent la gestion du cellulaire. En deux mots, les différents membres du personnel pénitentiaire gèrent ensemble les ailes sur lesquelles ils sont affectés : ils répondent aux demandes des détenus et ils amorcent les mouvements en

ouvrant les cellules. Ici aussi, c'est la souplesse qui prime : les échanges entre détenus sont tolérés, les sorties de cellules pour téléphoner sont régulièrement autorisées en dehors des heures prévues... L'économie d'énergie et le souci de rendre le travail plus confortable prennent le dessus sur les considérations sécuritaires : les grilles sont très souvent laissées ouvertes, les clefs sont déposées sur le bureau (à la portée de tous), et les éclats de rire sont nombreux. La visibilité et l'ouverture des espaces permettent également d'adapter les pratiques professionnelles : le trousseau de clefs peut être jeté au collègue de la section inférieure, les agents s'entraident d'un simple appel ou d'un coup d'œil ou ils taquinent le chef de quartier en lui jetant des boulettes de papier.

Comme de coutume, je prends mon café matinal au sein de la cellule du servant d'aile. Deux détenus travailleurs qui passent par là nous rejoignent. Un agent vient fumer sa cigarette dans la cellule, expliquant qu'il a « la flemme » de se rendre au fumoir... Je me rends ensuite sur une autre section afin d'effectuer un entretien.

11h30, l'heure de la distribution des repas. Avec un agent, je guette le retour des chariots vers la cuisine en espérant pouvoir récupérer – illicitement ! – une assiette. Je vais ensuite manger ma pitance au sein du réfectoire du personnel. Pendant le temps du repas et de la digestion, la zone de détention est totalement désertée par le personnel pénitentiaire qui se retrouve au réfectoire ou au fumoir, hauts lieux de socialisation. Les lampes d'appel actionnées par les détenus sont ignorées et un silence quasi-monacal envahit la détention. J'en profite pour m'isoler sur l'escalier d'une section afin de remplir mon journal de terrain. Un détenu m'appelle à travers la porte de sa cellule. Il est puni en régime cellulaire strict ; pourtant le guichet de sa porte est ouvert. Il m'explique que les agents l'ont laissé ouvert afin qu'il puisse discuter avec les autres, malgré sa punition. Il me propose un verre de thé que nous partageons, séparés par la lourde porte.

[...]

Dans l'après-midi, je vais tondre une pelouse (préau de l'aile D) avec les détenus qui travaillent au service technique [voir extrait du journal de terrain, p. 172]. Le travail terminé, nous nous retrouvons coincés. En effet, l'agent est reparti en fermant la porte. Nous prenons donc un bain de soleil en attendant son retour, près d'une heure plus tard. Ma journée se terminera par une partie de poker endiablée avec trois détenus, tandis qu'une agente pénitentiaire commente le jeu...

Prison d'Obristan, journal de terrain

Cet extrait du journal de terrain donne à voir l'ambiance, souvent qualifiée de « familiale », qui s'est installée pour pallier la vétusté et les failles sécuritaires de l'établissement : cette atmosphère se caractérise notamment par un calme relatif et une

sécurité active fondée sur le contact, le dialogue, la négociation, ainsi que par la création de liens entre agents pénitentiaires et détenus. Les pratiques professionnelles et les usages reclus dans l'espace de détention semblent dépourvus de formalisme. Les ajustements spatiaux sont nombreux : gestion des flux « au feeling », mouvements spontanés, élargissement des espaces de circulation, itinéraires différenciés, lieux de socialisation, liberté d'action...

La prison d'Arstotzka, considérée comme un modèle de modernité, est paradoxalement décriée par les professionnels qui y travaillent ou y ont travaillé, et par les détenus qui y purgent ou y ont purgé leur peine, pour son caractère déshumanisant et son cadre de travail stressant.

Une journée complète à Arstotzka

En pénétrant dans la prison d'Arstotzka par l'entrée « personnel », je salue les agents en poste à l'accueil. Ils sont six : je ne connais le visage que de la moitié d'entre eux et le prénom d'un seul. De nombreux agents effectuent leur stage au sein de cette prison souvent considérée comme prison-école. Après la zone du portier, je rentre dans le bâtiment principal. Il m'aura fallu pas moins de treize minutes pour atteindre le cellulaire depuis mon arrivée. Les membres du personnel de surveillance de la première équipe de jour, qui commencent leur service dans quelques minutes, s'amassent au fond du couloir principal. Cela fait maintenant plus d'un mois que je circule dans l'établissement, et pourtant je ne reconnais pas tous les visages, et ne retiens presque aucun prénom. La feuille des postes annonce un effectif total de 365 agents : nous sommes loin de ce que j'ai connu dans la prison d'Obristan (quelques 160 agents dont un nombre non négligeable en « congé maladie » prolongé). Un gradé pénitentiaire descend de son bureau et rejoint le groupe pour effectuer l'appel. A l'appel de leur nom, les agents signalent leur présence et reçoivent l'attribution de leur poste. L'appel est très procédural et les enfantillages exclus, à la différence de la prison d'Obristan où le rire, les imitations et autres moqueries font partie intégrante du rituel de l'appel. Chaque agent rejoint ensuite son poste. Les agents procèdent à leur tour à l'appel des détenus de leur section qu'ils transmettent au chef de quartier de l'étage (qui se trouve dans son bureau, situé autour de l'anneau central). Une fois le « stock » de détenus vérifié, la journée peut commencer.

Je choisis de passer la matinée au rez-de-chaussée. Les agents discutent d'un détenu qui doit arriver ce matin, il est transféré d'une autre prison. Ils refusent de m'en dire davantage car le détenu est considéré comme extrêmement dangereux, et je comprends que son transfert fait débat. Je décide alors de rester avec eux pour attendre cette arrivée redoutée. Dans

l'attente, j'observe. Force est de constater qu'il n'y a pas de place à la spontanéité dans les circulations au sein du cellulaire [cf. *supra*]. Pour ma part, mes choix de déplacements sont relativement stratégiques. En effet, je connais ma destination lorsque je me déplace (et ne peux donc plus « errer » comme dans la prison d'Obristan) et je calcule mon itinéraire (pour ne pas me mettre les agents des postes de commandes à dos en demandant des ouvertures de grilles intempestives). Les va-et-vient des agents pénitentiaires et des détenus sont aussi minutieusement réglés. Pas de place aux pérégrinations. Les circulations doivent être rapides, mais surtout sécurisées. Lors des mouvements collectifs (allers et retours en cour de promenade ou aux ateliers), les autres circulations (visites, bibliothèque, service social...) sont interrompues. Selon le jargon, la détention est « gelée ».

Une paire d'heures plus tard, le détenu transféré est annoncé à la réception. Quelques hommes se préparent en renfort afin de l'escorter jusqu'à sa cellule. Les agents me demandent de me tenir à l'écart. Lorsque ce détenu m'aperçoit, encadré par six agents, il s'exclame : *Hey, Davið ! Comment tu vas, ma biche ?* Les agents me regardent d'un drôle d'œil. Mal à l'aise, j'explique que j'ai rencontré cet homme à la prison d'Obristan. Mais je sens qu'ils ne comprennent pas cette familiarité affichée. J'attends l'équipe de l'après-midi pour effectuer un entretien avec ce détenu. Lors de la discussion, il m'explique qu'il ne comprend pas sa situation. Il a été transféré pour raisons disciplinaires – il entretenait une relation avec une agente de la prison d'Obristan. L'entretien est régulièrement interrompu par le bruit du guichet qui annonce le regard de l'agent au travers de la porte. De plus, je dois sortir à plusieurs reprises de la cellule (lors des appels ou de la distribution des repas). Nous sommes loin du contexte d'entretien dont je jouissais à la prison d'Obristan, dans laquelle j'ai même été oublié pendant plus de six heures dans une cellule qui avait été verrouillée par inadvertance.

Je sors définitivement de la cellule car un détenu « spécial » doit être déplacé, et la détention « gelée ». Il est appelé par le service médical et l'agent en charge des circulations – c'est son seul rôle [cf. *supra*] – ordonne le bouclage de la prison : la vie de la détention ne reprendra qu'après l'annonce d'un « retour à la normale ».

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

Cet extrait de journal de terrain montre l'orientation sécuritaire que prend l'organisation de la détention. L'infrastructure est destinée à offrir une sécurité maximale, et les lieux sont utilisées de la sorte : verrouillage des accès, utilisation des sas, circulations optimisées... Cette quête de sécurité se traduit également par un important recours à la technologie : caméras, serrures à double mécanisme, ouverture des grilles à distance, tourniquets permettant la gestion des flux...

Il est important de noter que les profils des acteurs des deux détentions que nous venons d'esquisser sont sensiblement comparables. En termes de population pénale, il s'agit des mêmes individus (certains ont d'ailleurs été transférés d'une prison à l'autre). Notons tout de même que la prison d'Arstotzka n'est destinée à recevoir que des détenus condamnés, alors que la prison d'Obristan accueille également des prévenus et des internés. Cette différence a une influence sur l'occupation des lieux : l'aile destinée aux prévenus de la prison d'Obristan est fortement surpeuplée, et les pratiques de collusion et/ou de connivence (échanges licites ou non, discussions...) sont *a fortiori* plus aisées et répandues. S'agissant du personnel pénitentiaire, nous retrouvons également le même type de personnes à quelques exceptions près. La prison d'Obristan souffre d'un taux d'absentéisme très légèrement supérieur comparativement à celui de la prison d'Arstotzka qui, par son statut de « prison école », accueille davantage de stagiaires entraînant une rotation plus importante du personnel pénitentiaire. Ces différences, ramenées à la même échelle, sont infimes. Ce sont davantage les proportions qui contrastent : les agents de la prison d'Obristan se connaissent tous et affichent une certaine proximité (dans et en dehors de l'établissement) tandis que les agents de la prison d'Arstotzka ne connaissent souvent que leurs collègues directs (en termes de lieu de travail et/ou d'horaire) tout en maintenant des relations de courtoisie, parfois d'animosité, avec les collègues des autres brigades¹²³.

En concentrant notre regard sur les espaces, dans la perspective d'expliquer le paradoxe de la modernisation carcérale, nous allons, en quelques points, décortiquer la manière dont la configuration des lieux modèle les usages qui en sont faits, pour mieux saisir la préférence, par la quasi-totalité des acteurs *intra-muros* (d'un côté et de l'autre des grilles), pour une prison désuète et vétuste par rapport à une prison récente et présentée comme un modèle par l'administration et les responsables politiques.

La question du confort et de l'humanisation de la prison, telle que définie par les politiques, est reléguée au second plan à l'intérieur des murs. En effet, les questions de l'amélioration des conditions de travail et de la normalisation des conditions de détention sont régulièrement mises en avant lors des décisions d'extension du parc pénitentiaire. Sur un plan strictement ergonomique et matériel, les prisons récentes gagnent ce pari en offrant un cadre de travail et de vie plus confortable. Les agents de la prison d'Arstotzka possèdent leur propre bureau (une pièce pouvant être fermée) sur chacune des sections, alors que ceux de la prison d'Obristan ne jouissent que d'une table au beau milieu du couloir des ailes de détention. Les cellules de la prison d'Arstotzka sont munies d'un coin privatif avec lavabo et toilette et une salle de douches est prévue au sein de chaque section. La prison d'Obristan n'offre que six douches pour l'ensemble de la détention (dont quatre fonctionnelles lors de nos observations). Pourtant, à Arstotzka, les professionnels disent se

¹²³ Pour une approche sociologique de la socialisation des agents pénitentiaires en France, voir : Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994. Voir également *supra*.

sentir isolés dans leur bureau. Ils n'ont que peu de contacts avec leurs collègues et avec leur hiérarchie (cf. *supra*). Ils ne quittent que rarement la section qui leur est attribuée. Dans leurs propos, ce sont principalement des histoires de ragots et de concurrence qui apparaissent. Pour les détenus, le confort matériel est également secondaire. Ils racontent que la flexibilité et le fait de se sentir respectés priment sur toutes les autres considérations. Dans les discours et dans les gestes, nous remarquons aisément que les détenus et les travailleurs semblent apprécier davantage ce qu'ils appellent une « ambiance », plutôt qu'un cadre de vie ou de travail sécuritaire et confortable.

Nous l'avons vu tout au long de ce Titre 4 : les modes de gestion des circulations, le nombre de grilles et leurs usages ou l'utilisation des escaliers, révèlent, *mutatis mutandis*, deux visions contrastées de la détention ; d'un côté une logique relationnelle dans laquelle le contact est valorisé, de l'autre une rationalité sécuritaire entraînant des circulations optimisées en termes de temps et de limitation des contacts. De ces cohérences internes découlent deux atmosphères distinctes. Tant les détenus que les agents pénitentiaires de la prison d'Obristan évoquent une « ambiance familiale » en parlant de la sociabilité qui existe dans et entre les groupes en présence ; le tutoiement est d'ailleurs la norme. Dans la prison d'Arstotzka, les personnes incarcérées racontent plus volontiers les querelles entre codétenus. Il en va de même pour les agents qui rapportent les disputes entre collègues. Les interactions apparaissent, de fait, beaucoup plus superficielles et moins confidentielles ; le vouvoiement est de rigueur.

Le cloisonnement spatial, la segmentation des lieux, le retranchement technologique et la sophistication du contrôle déshumanisent la détention. La sécurité ainsi mise en place ne rassure pas le personnel pénitentiaire qui ne travaille plus qu'en référence au risque, et ce d'une manière formalisée en se protégeant derrière des procédures définies et des gestes répétés. Cette conception essentiellement fonctionnelle de l'espace de la détention se cristallise dans l'emplacement et l'usage des escaliers. Rappelons-le, la zone du cellulaire de la prison d'Arstotzka ne contient que deux escaliers. Il s'agit de colimaçons entourés d'une gaine grillagée percée à chaque étage. Ces escaliers sont placés autour de l'anneau central. Les agents en place au sein du double poste de commandement ont ainsi toujours l'œil sur les détenus qui montent ou descendent. De surcroît, les escaliers destinés aux circulations montantes et descendantes sont distincts (cf. *supra*). Tout est fait pour assurer une circularité sécurisée des mouvements, en limitant le contact.

Ainsi, dans la prison d'Arstotzka, c'est la règle et la lettre qui prime : peu de marges de manœuvre hors de ce qui est strictement autorisé ou défendu. La prison d'Obristan est davantage régie par l'infra-disciplinaire et ce qui semble « aller de soi », entraînant parfois des actions difficilement justifiables légalement mais acceptées de tous. Ainsi, un détenu éclairait notre étonnement face à son attitude suite à un passage à tabac violent.

« Je préfère me faire tabasser une fois par mois parce que j'ai insulté un chef et qu'il me serre la main les autres jours, plutôt que de me faire traiter comme un chien à qui on jette sa gamelle 365 jours par an ».

Prison d'Obristan, Adil, détenu

Il s'agit là du paradoxe de la modernisation carcérale.

II. Dépasser le paradoxe : l'omniprésence de l'ambivalence

Derrière la différence apparente entre les deux prisons, il existe également un paradoxe interne au sein même des établissements entre les usages prescrits (dans le projet de conception et dans les attentes de l'administration pénitentiaire) et les effets réels de la configuration des lieux. Un second niveau de lecture permet en effet de déceler l'ambiguïté interne régnant au sein de chacun de ces établissements pénitentiaires ; ambiguïté qui permet dans le cas d'Obristan de rendre la détention supportable mais qui engendre, dans celui d'Arstotzka, un sentiment d'insécurité et/ou d'abandon.

La souplesse apparente et l'ambiance « familiale » qui ont cours dans la prison d'Obristan entrent en contradiction avec la rigidité intrinsèque du système carcéral. Le point de rupture apparaît dans la formalisation des demandes ou dans la nécessité d'encadrer plus fortement certains mouvements collectifs. De cette contradiction entre un quotidien relativement ouvert et flexible (l'ambiance familiale) et un système rigide et procédural naît une double question fondamentale. Pour les professionnels d'abord : comment instaurer un cadre sécuritaire (et souvent segmentant) au sein d'un quotidien ouvert spatialement et socialement ? Pour les détenus ensuite : comment évoluer dans un système combinant proximité avec les agents et procédures complexes ?

Parallèlement aux extraits de terrain proposés à la lecture en amont, un quotidien plus strict que celui présenté plus haut peut être décrit. Tout d'abord, une série de mouvements en groupe – les allers et retours aux préaux ou à la visite – rythme les journées. Ces mouvements, qui regroupent souvent une quinzaine de détenus, sont très formalisés : les détenus sortent de cellule, section par section, et sont fouillés par palpation avant d'être envoyés en promenade ou en visite. Le retour des visites s'effectue par paires et les détenus sont fouillés à nu avant de réintégrer leur cellule. Il est important de noter que les fouilles – par palpation (au beau milieu des ailes) ou à nu (dans les douches) – sont les seuls moments de contacts physiques institutionnalisés entre détenus et professionnels (hormis les rares interventions). Ils sont d'ailleurs régulièrement ponctués de frictions ou de tensions. Par exemple, le détenu et l'agent qui ont rempli ensemble la grille de sudoku se retrouvent pour une fouille à corps à la suite d'une visite. Le détenu estime que l'agent effectue la fouille avec trop de zèle (notamment en écartant les jambes dénudées à l'aide de

ses bottines), montre son mécontentement et refuse la fouille à nu en criant : *Si tu me touches, je te touche !* Après l'arrivée de renfort dans les douches étroites, une intervention musclée permet d'envoyer ce détenu en cellule nue. Et, selon l'expression consacrée, *ce qui se passe au cachot reste au cachot*¹²⁴.

Les multiples décisions des professionnels de l'administration pénitentiaire, à tout niveau hiérarchique, révèlent donc souvent une utilisation de l'espace comme sanction ou comme gratification. Les « punitions », formelles ou informelles, font presque toujours usage de l'espace : mutation de section, fouilles « sales » de cellule (l'agent laissant derrière lui une cellule sans dessus-dessous), bouclage de section, mise à l'isolement... Ainsi, le détenu discutant au travers de la porte de cellule, placé en régime cellulaire strict pour une durée d'une semaine : une punition *dans* et *par* l'espace. Le lieu de la cellule (ou, à l'extrême, du cachot) devient à la fois l'espace de la punition et le moyen de punir. À l'inverse, les détenus « méritants » se voient offrir un champ d'action élargi, notamment par des propositions de mise au travail. En effet, la très modeste rémunération ne constitue pas l'unique motivation des détenus qui acceptent les postes de travailleurs. L'espace et la liberté de mouvements dont ils bénéficient renforcent l'attrait de ces postes, et les hiérarchisent : les servants peuvent se mouvoir dans leur aile, tandis que les travailleurs du service technique jouissent d'une liberté relative sur toute la surface du bâtiment (jusque dans les caves ou le chemin de ronde). Du côté du personnel pénitentiaire, une série de réflexes professionnels consiste à éviter les possibilités de déplacements des détenus ou à protéger certains espaces propres. Par exemple, si la plupart des grilles peuvent rester ouvertes pendant de longs moments, elles sont parfois fermées au nez et à la vue des détenus qui s'approchent, pour *leur rappeler qu'ils ne sont pas chez eux* et qu'*ici, c'est nous qui décidons* explique un agent. Dans une même logique, les agents intiment parfois aux détenus d'avancer plus rapidement lorsqu'ils passent devant le fumoir, la petite pièce enfumée étant un haut lieu de rigolade et où l'on « règle ses comptes » ou casse du sucre sur le dos de la hiérarchie ou des détenus « gênants ».

Du côté des détenus, l'usage de l'espace de détention cristallise également une série d'enjeux cruciaux. Certains groupes sont bannis dans des espaces de relégation : la 9^{ème} section destinée aux détenus « code 5 » (souvent incarcérés pour faits de mœurs, ou « en protection ») est un exemple frappant. Ceux qui descendent de la 9^{ème} section sont la cible de moqueries ou d'affronts divers de la part des détenus mais également des agents (refus de serrer la main, raclements de gorge...). Autre exemple : en revenant de l'annexe psychiatrique, un agent nous interpelle en ces termes : *Alors les gars, on se marre bien à Gogolville ?* Au sein même des sections, des stratégies de conquête spatiale peuvent être observées. Par exemple, les détenus optent pour des « planques » hors cellule afin de

¹²⁴ Après quelques semaines d'observation et de présence intensive au sein de l'établissement, nous sommes même convié à observer le rituel du passage à tabac au cachot (ce que nous refuserons). Cette intégration du chercheur souligne à la fois la banalité de ces gestes, mais également leur normalité assumée.

cacheur leur téléphone et d'anonymiser l'appareil en cas de perquisition. Ainsi, durant la partie de poker décrite plus haut, monopolisant l'attention du personnel de surveillance, un détenu aura l'opportunité de récupérer son téléphone afin de consulter ses messages...

Ce second niveau d'observation vaut également pour la prison d'Arstotzka. La description du fonctionnement de cet établissement illustre la surutilisation de l'espace comme mécanisme de protection : la fermeture est la règle et l'ouverture toujours brève, les possibilités de regroupement et/ou de manœuvre sont toujours limitées, les agents sont contraints de rester à leur poste durant leur service... Cette situation engendre ainsi un sentiment d'isolement de tous les acteurs de la détention. Même s'il s'agit plus d'un effet secondaire de la conception des lieux (la fragmentation) que d'une réelle ambivalence, ce décalage illustre tout de même la manière dont des espaces conçus dans une visée particulière façonnent les usages des lieux.

Cette architecture pénitentiaire – fortement inspirée dans sa structure des modèles dessinés et réalisés par Ducpétiaux mais adaptée aux injonctions sécuritaires actuelles : évitement des émeutes et donc des regroupements, limitation des possibilités d'évasion par le recours aux outils de sécurisation passifs... – utilise comme principal outil de contention l'hypersectorisation des espaces (Milhaud, 2009). Les divers services sont excentrés, l'espace du cellulaire est découpé tant en verticalité qu'en horizontalité, les mouvements sont minutieusement calculés et régulièrement interrompus... Les détenus ne se côtoient que dans les espaces où ils sont censés se côtoyer (salle de sport, cour de promenade, ateliers...). Même dans ce cas, ils sont sélectionnés (en fonction de leurs demandes, notamment d'activités) et triés (par section, notamment). Les cours de promenades sont, par exemple, divisées en quatre parcelles qui accueilleront chacune les détenus d'un seul étage (la répartition au sein des cours est fixée aléatoirement chaque jour – l'aléatoire étant parfois stratégique).

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les professionnels sont également isolés. Ils tiennent le poste qui leur a été attribué et ne se déplacent que rarement (et pour une durée très limitée). Les agents restent donc au sein de leur section, sauf pour effectuer les fouilles lors des promenades ou à l'heure des appels où ils rejoignent le bureau du chef de quartier, qui ne quitte que rarement son bureau, et presque jamais son étage. Le personnel plus haut gradé ne s'aventure dans la zone de détention que lors d'événements particuliers (escorte d'un membre de la direction, mise au cachot...). Il n'existe donc aucun lieu de socialisation collective au sein de l'établissement : le fumoir se situe au dernier étage de l'établissement (étage technique) et n'offre pas un cadre très accueillant, et le réfectoire se trouve dans la zone du portier (au point le plus éloigné du cellulaire) et n'est que peu ou pas du tout investi.

Pour reprendre l'analyse foucauldienne (Foucault, 1975), la discipline, d'un côté de la grille comme de l'autre, est produite par cet espace et l'utilisation qu'il suscite. Pour le

personnel, hors de question de laisser un espace « vide » s'il n'est pas bouclé. Pour les détenus, impossible de circuler d'un espace à l'autre sans être sous surveillance, ou sans être encloué dans un sas.

Ces ambivalences – décelée par second niveau de description du quotidien – montre que l'espace carcéral de la prison d'Obristan n'est pas qu'un environnement de travail ou de vie ; les lieux d'exercice et d'usage ne sont pas seulement des éléments de contextualisation. En l'occurrence, le travail des agents pénitentiaires est structuré, voire rigidifié, par une fragmentation et une segmentation des espaces, et par une utilisation de la cellule, des sas, des grilles... De l'autre côté, le mythe de l'autodiscipline des détenus (qui attendent sagement derrière des grilles ouvertes, ne franchissent pas le mur d'enceinte pourtant à portée ou balaient le parking de la prison sans s'évader) est contrebalancé par des stratégies d'utilisation subversive de l'espace autorisé (trafics, inversion de pouvoir, planques...). Si, à Obristan, la fluidité est préférée à la quête de sécurité, la prison d'Arstotzka symbolise au contraire la matérialisation de la gestion stratégique d'une population potentiellement dangereuse.

Au sein de ces détentions, aussi contrastées soient-elles, se dessinent une ambiguïté, une ambivalence (parfois presque aporie) en filigrane du quotidien. D'un côté, c'est l'adaptation à l'usure qui est contrebalancée par la rigidité du système carcéral lui-même. De l'autre, c'est la rigidité assurant une vision particulière de la sécurité qui entraîne l'isolement des acteurs. Pour revenir sur le paradoxe de la modernisation carcérale, il apparaît que plus le décalage est important, plus la détention « fonctionne » (ou « tourne », pour utiliser l'expression des acteurs) pour les individus entre les murs (mais moins elle « fonctionne » pour l'administration et les personnes extérieures qui y voient une dénaturation du projet pénitentiaire¹²⁵). Un paradoxe pas si paradoxal que ça, en somme. En effet, au sein de la prison d'Obristan, détenus et agents sont conscients de travailler ou de purger leur peine de façon peu adéquate au regard de ce qui est prévu dans la loi ou dans le « projet pédagogique » de la prison. Le fait d'évoluer dans un bâtiment visiblement et notoirement obsolète et suranné légitime leurs actions. Ce n'est pas le cas dans la prison d'Arstotzka dans laquelle le temps n'a pas encore creusé l'ambivalence...

¹²⁵ L'administration pénitentiaire centrale considérant que les conditions matérielles pour offrir une détention humaine et un cadre de travail suffisamment sécurisé ne sont pas réunies à la prison d'Obristan (dont la fermeture est annoncé depuis plus de 25 ans).

III. Kolechia, le mauvais exemple

A ce paradoxe de la modernisation carcérale vient buter la prison de Kolechia – l'exception qui confirme la règle ? Les observations menées à l'établissement pénitentiaire de Kolechia déplacent encore un peu plus l'ambivalence de la « modernisation » en une sorte de paradoxe de la « conception » ou de la « figuration » ou plutôt un paradoxe du couple « figuration/habitation » en prison...

Cette prison dont la matérialité emprunte à la fois à l'architecture ancienne et aux techniques modernes en réalisant un étonnant mélange, entre la réalité d'Obristan – coursives, grande ouverture, forte visibilité... – et le cadre moderne et sobre d'Arstotzka – utilisation du béton et du métal, zonage clair et fonctionnel, dispositifs de sécurisation passive... Plus étonnant, la description du quotidien à la prison de Kolechia (cf. *supra*) rappelle la prison d'Obristan : des niveaux ouverts, beaucoup de proximité entre les personnes qui circulent dans la détention, des grilles qui restent ouvertes en permanence (mais c'est ici une volonté de la direction ; pas un dysfonctionnement technique ni une pratique régie par l'habitude), des limites symboliques plutôt que physiques (une ligne au sol que les détenus ne peuvent pas franchir sous peine de sanction disciplinaire). Une architecture, en réalité, qui permet un régime de détention proche de ce que la loi pénitentiaire préconise : un enfermement communautaire - ce que ne permettent pas les prisons où la segmentation des espaces est la règle (telle Arstotzka) – mais qui permettrait aussi, car les possibilités techniques sont là, un régime cellulaire très strict et une limitation des sorties de cellules.

On arrive tout doucement à ce paradoxe (presque aporétique) dans le couple figuration (ou conception) et habitation de l'espace carcéral. Une prison qui « tourne », pour ceux qui y vivent ou y travaillent, est souvent une prison qui s'éloigne considérablement de ce pour quoi elle a été conçue. A la prison d'Obristan, le temps et la vétusté ont rendu supportable le travail ou la détention. A Kolechia, le caractère supportable de la détention réside dans l'imprudence et l'audace d'une équipe de direction qui refuse d'utiliser les dispositifs de sécurisation passive pour ce qu'ils sont (des obstacles, des entraves ou des outils de contrôle) mais qui les utilise comme prétexte à une flexibilité maximale dans les murs.

Conclusion Légitimation

L'escalier établit le lien entre deux étages, entre deux espaces ; il les sépare également, les met à distance. Espace-charnière parmi d'autres, sa conception et ses usages permettent de déceler le programme auquel répond un bâtiment. En matière d'architecture carcérale, l'escalier prend une importance capitale : il agit comme les sas ou les tourniquets, comme un dispositif de gestion des flux.

Cette conclusion, toujours en deux temps, vise d'abord à discuter de trois rationalités – toujours en articulation – qui sont mises en lumière par l'étude des circulations internes en détention : la discipline, le contrôle et la responsabilisation¹²⁶. Ensuite, l'amorce des conclusions générales voudra, après l'amputation évoquée à la fin du Titre 3, s'attarder sur la douleur fantôme qui réside malgré la mutilation au travers de la quête de légitimation de l'institution pénitentiaire.

I. Conclusion intermédiaire / De l'immobilité à la répartition : discipline, contrôle, responsabilisation

Les choix d'architecture et la matérialité des bâtiments contraignent ou induisent des modes de déplacements particuliers. Au sein d'un établissement pénitentiaire, les procédures et les pratiques professionnelles de surveillance exacerbent la mise en lumière d'un « programme » institutionnel voué à punir, séparer, contrôler, neutraliser, amender, corriger, protéger et réinsérer.

La *discipline*, en tant que forme de pouvoir diffus théorisée par M. Foucault (1975), vise la transformation intériorisée des individus. Discipliner n'est pas interdire. Le pouvoir disciplinaire passe davantage par des formes d'encadrement « douces » : la répartition dans l'espace, l'imposition d'horaires, l'encadrement des comportements. La discipline vise à la fois l'homogénéisation de la prise en charge et l'intériorisation individuelle des conduites. Spatialement, le quadrillage et la visibilité (surveillance) sont des outils primordiaux de la discipline. Loin d'être une incarnation du passé – délogée par l'avènement d'une prison post-disciplinaire (Chantraine, 2006) –, la discipline « reste encore aujourd'hui un ressort essentiel de la pénalité » (de Larminat, 2014).

¹²⁶ A ce titre, X. de Larminat (2014) propose une analyse de la probation française sous les trois mêmes modalités. La typologie de ces trois rationalités de prises en charge pénale est largement alimentée par cet article.

Si la discipline nécessite des formes de contrôle, le *contrôle* n'est pas la discipline. Le contrôle ne vise pas la transformation mais, au contraire, tend à la préservation de l'ordre des choses. Il s'agit de classer, de ranger, de circonscrire, d'éviter les troubles. L'intégration des conduites est remplacée par l'imposition ou l'interdiction (d'espaces, de comportements...). L'analyse deleuzienne (Deleuze, Guattari, 1980), mais aussi, plus récemment, la « nouvelle pénologie » de Feeley et Simon (1992), permettent de comprendre ce passage de la discipline au contrôle ou plutôt « de l'individu *effectivement discipliné* [...] à l'individu *potentiellement contrôlable* » (Ottaviani, 2003 : 71) ; affirmation que nous pouvons corriger, concernant la prison, en « de l'individu *effectivement discipliné* à l'individu *finement contrôlé* ». Néanmoins, en tant que modalité de pouvoir parmi d'autres, « le contrôle ne remplace [...] pas les autres dispositifs mais s'y superpose » (de Larminat, 2014).

La *responsabilisation* s'immisce entre les deux formes de pouvoir mentionnées ci-dessus, comme une modalité de prise en charge visant à individualiser les consciences et à « faire du condamné le principal opérateur de sa sanction » (de Larminat, 2014). Le déterminant prend ici toute son importance, la sanction devient *sa* sanction. Comme la discipline ou le contrôle, la responsabilisation traverse la pénalité (Digneffe, Moreau, 2006), des institutions les plus fermées telles que la prison (Quirion, 2012) au milieu ouvert (Devresse, 2012). Le justiciable est alors pris dans les rouages d'une prise en charge mêlant la neutralisation (le contrôle des risques) et la normalisation des conduites (l'intégration d'une discipline), sous la modalité d'une conscientisation normative (responsabilisation)¹²⁷.

Au sein de chaque établissement, une grammaire particulière de l'espace entre en jeu afin de répondre aux missions pénitentiaires. Cet agencement spatial veut répondre à l'ensemble des missions octroyées à la prison. Aux côtés des objets typiques du contrôle que sont les grilles, les sas ou les tourniquets, cet objet plus commun et banal qu'est l'escalier joue son rôle de mise en lien des lieux de manière toute particulière.

Dans la prison d'Obristan, les déplacements des uns et des autres répondent à une logique « usuelle »¹²⁸ de l'occupation spatiale. Les escaliers, notamment, sont distribués de manière courante dans l'établissement (entre chaque étage, en début et/ou fin de couloir). La structuration spatiale de l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka rompt avec cet agencement en proposant aux usagers un nombre limité d'escaliers – le détour est obligatoire – installés de manière sécuritaire – pour permettre le contrôle. Entre ces deux extrêmes, les escaliers de la prison de Kolechia retrouvent leur position « usuelle » tout en étant sécurisés (grillagés).

¹²⁷ Sur ce point, dans des contextes moins directement pénaux, et notamment sur les liens entre gestion des risques et responsabilisation, voir : de Coninck *et al.*, 2005.

¹²⁸ Le terme « usuel » renvoie ici à la construction et l'expérience courante d'un espace. En l'occurrence, des escaliers placés afin d'offrir à l'usager un confort de déplacement : commodité et aspect pratique.

Dans le premier cas, les escaliers – dans la manière dont ils mettent en relation les lieux – servent le projet de réforme carcérale : intelligibilité et accès facilité à l'espace cellulaire ; mais permettent également la commodité contemporaine du bâtiment. Dans le second, nous l'avons vu, le projet est déjà plus confus et la sécurité semble remplacer progressivement les objectifs de la prison. Enfin, les architectes eux-mêmes ont du mal à justifier la composition spatiale de la zone de détention en se réfugiant dans des cahiers des charges extrêmement lourds, leurs rédacteurs renvoyant à l'urgence de la situation (« il faut plus de prisons, rapidement ») ou à la résignation face à la modernisation des dispositifs techniques.

II. Vers les conclusions / **La douleur fantôme**

La prison est éminemment perçue comme une opposition à la mobilité que procure la liberté. Au-delà des fonctions d'isolement, de séparation ou d'enfermement symbolisées par le mur d'enceinte, l'image de la cellule, du détenu escorté, ou des grilles de prison renforcent cette idée d'une peine d'incarcération entravant les déplacements et instituant une certaine immobilité.

Les trois prisons présentées ici permettent, contraignent ou envisagent une gestion particulière des flux et des circulations internes de la population captive. Cette analyse permet d'illustrer – au travers du décalage entre la rhétorique prônant l'émancipation des détenus et la réalité des pratiques de contrôle – la quête d'un pouvoir disciplinaire manqué, à travers des acceptions diverses. La prison d'Obristan repose sur une vision particulière de l'outil pénitentiaire et de la discipline. En effet, la discipline est à la fois le moyen (la contrition des corps, l'isolement, la séparation) et l'objectif (la discipline intérieure). Le projet conditionne l'espace. La réalité contemporaine – fortement éloignée du projet initial, avec ses portes ouvertes et son quotidien relativement flexible – montre une certaine autodiscipline mais où la discipline revêt un tout autre sens : le contrôle des comportements pour assurer à chacun une certaine zone de confort. Tous connaissent les enjeux et la nécessité que la prison « tourne » (*i.e.* moins d'incidents pour les agents, plus de faveurs pour les détenus). Ici, le temps a détruit le projet, mais il s'agit peut-être de la prison où les détenus ont réellement intégré les règles, qui restent souvent implicites (Scheer, 2013). Dans la prison d'Arstotzka – avec ses grilles fermées, un projet clairement défini et des rôles prescrits –, la sécurité et le contrôle d'une masse d'individus remplacent la discipline. On observe donc un contrôle disciplinaire « de surface » et une exigence d'éviter l'évasion, l'émeute et le suicide. Il s'agit d'un passage du disciplinaire au sécuritaire, à une forme de contrôle strict (Feeley, Simon, 1992). La prison de Kolechia, étonnamment, abrite des gestuelles et des routines de déplacements que l'on pourrait rapprocher aux manières de circuler dans la prison d'Obristan. Ici, l'âge du bâtiment et l'adaptation progressive ne peuvent être des facteurs d'explication des modes de circulation. Au contraire, il s'agit bel

et bien d'un projet de détention porté par une équipe de direction particulière et visant l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs (et non seulement des détenus).

Pour résumer, la prison du 19^{ème} siècle prônait une discipline comme moyen de bon dressement : « Cette technologie du pouvoir sur le corps, que la technologie de l' "âme" – celle des éducateurs, des psychologues et des psychiatres – ne parvient ni à masquer ni à compenser, pour la bonne raison qu'elle n'en est qu'un des outils » (Foucault, 1975 : 35). Cette technologie était transcrite par une architecture devenue typique : une structure en étoile renfermant une détention dans laquelle les cellules sont au centre de la peine. Ce projet d'une discipline façonnée par la matérialité carcérale a rapidement laissé place au prosaïsme des usages et des pratiques. La prison moderne – au sens premier du terme : d'un temps plus ou moins rapproché du nôtre – abandonne, dans son projet même, cette volonté disciplinaire de transformer les individus. Dans un contexte où le risque n'est plus audible, la priorité est mise à la sécurisation des bâtiments pénitentiaires et à l'évitement des émeutes, des évasions et des suicides¹²⁹. La performativité de l'architecture et la formalisation des pratiques ne sont plus un outil de transformation, mais bien un outil de contention. La prison, face à son échec peut-être, n'est plus considérée comme un outil « pédagogique », mais bien comme un mal nécessaire à la sécurité des citoyens libres¹³⁰. La rationalité change et la discipline est réduite à une technique de prévision des comportements. « [Elle] est un art de la répartition des corps dans l'espace ; du contrôle et de la programmation fine du déroulement temporel des actes ; de la prise de pouvoir sur l'agencement des dispositions corporelles à agir ; de l'articulation des corps selon une composition qui en majore simultanément l'utilité collective et la docilité singulière » (Legrand, 2007 : 47-48).

Les récents projets pénitentiaires prennent le contre-pied de cette orientation sécuritaire, sur papier du moins, en réaffirmant l'objectif de correction des individus et en recyclant des formes de pouvoir permettant un contrôle fin et ciblé dans une optique disciplinaire assumée. Là où la prison du 19^{ème} siècle a échoué, il s'agit de rendre effectif, par l'utilisation de l'électronique notamment, la transformation des corps et des âmes. L'objectif de « réinsertion » semble en effet peu éloigné de l'amendement devenu obsolète : il s'agit de corriger, de perfectionner l'individu en réduisant les effets néfastes de l'incarcération (auparavant la contagion, aujourd'hui la désocialisation). Le principe légal de normalisation des conditions de détention peut ainsi s'étendre comme un « principe d'une homogénéité de la réaction sociale » (Foucault, 1975 : 31) ; la prise en charge pénitentiaire étant une reproduction du parcours étudiant (chambre-salle de formation-

¹²⁹ Sur la prison comme dispositif d'évitement du suicide, voir : G. Chantraine, G. Cliquennois, 2009.

¹³⁰ Il semble que la prison se maintient comme peine légitime car au moins l'une des fonctions que l'on lui attribue persiste. Si la foi en l'amendement (prison d'Obristan) paraît aujourd'hui dépassée et que les objectifs de réinsertion ou de prévention de la récidive montrent leurs limites dans les constats de désocialisation des personnes détenues, seul l'objectif de neutralisation (prison d'Arstotzka) ne peut s'effondrer. C'est par ailleurs sur cette seule fonction de neutralisation que les discours abolitionnistes trébuchent.

chambre) ou travailleur (domicile-usine-domicile), les contraintes de l'enfermement s'ajoutant et renforçant ces mobilités-types. Si ce titre s'est concentré sur les mobilités au sens premier du terme – les manières d'aller et de venir –, l'analyse pourrait être étendue à une forme de mobilité sociale. En effet, les récents projets pénitentiaires insistent sur la nécessité d'activer les personnes détenues, de les inciter à se mettre en mouvement pour acquérir les compétences qui leur permettront de jouer le jeu social à leur sortie. Ainsi, les termes « responsabilisation » et « investissement » font montre d'un souci de rentabiliser le temps d'incarcération. La prison, toujours en quête de légitimité, s'inscrit perpétuellement dans une tentative de réaliser l'utopie disciplinaire...

Après l'amputation de la pensée pénitentiaire, les tentatives de légitimation de l'institution carcérale témoignent d'une douleur fantôme ; le membre coupé continue à faire mal.

* * *

Titre 5

La fenêtre

ou les « espaces-porosité »

Introduction

AMORCE : Le Mordor

Nous regardons par la fenêtre. A travers les barreaux horizontaux, Jeremy et moi devons ajuster la position de nos têtes avec des mouvements verticaux afin d'observer l'extérieur. Ces mouvements syncopés rappellent ceux des perruches sur leur perchoir. Il me décrit ce que je vois également : une cour de promenade bétonnée, un haut mur de béton, quelques fenêtres plaquées sur une façade de béton... Le début de la période d'activités est annoncé au micro. Je propose à Jeremy de mettre fin à l'entretien pour qu'il puisse profiter de ces quelques instants pendant lesquels il peut sortir de sa cellule. Je m'apprête à sortir de sa cellule lorsqu'il me tend une tasse de thé qu'il vient de verser. Je comprends qu'il veut continuer notre discussion. J'éteins et j'enfonce mon dictaphone dans une poche. Je referme mon journal de terrain. Jeremy me dit que je peux laisser mes affaires sur son lit. Il tente de me rassurer en indiquant que personne n'ira fouiner dans mes notes... Je sors donc de la cellule de Jeremy en y laissant mon cahier et mon crayon. Je me sens nu. D'autres détenus sortent également de leurs cellules. J'ai presque l'impression d'être l'un d'eux, dans les mêmes conditions. Jeremy me sort de ces quelques secondes de torpeur en m'invitant à continuer notre discussion en marchant le long du couloir. Entre quelques salutations de la tête et autres poignées de mains, nous parlons, côte-à-côte, tasses à la main, de ce que nous avons observé à travers sa fenêtre de cellule. J'interroge son rapport à l'extérieur : *Comment tu imagines le dehors ? Pour toi, il y a quoi derrière ce mur ?* Sans un mot, il tourne les talons et accélère doucement le pas. Je le suis jusqu'au bout du couloir de section. Il se contorsionne pour regarder au travers d'une fenêtre verticale. *Je n'ai jamais regardé par cette fenêtre, je ne sais même pas où est cette prison.* Il aperçoit le haut fourneau des anciennes forges de [REDACTED]. *C'est quoi ce machin ?* Il adopte un ton grave : *On est dans le Mordor¹³¹ !*

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

Dans tous les établissements pénitentiaires, des fenêtres sont percées dans les murs des bâtiments. Permettant une visibilité au travers d'un mur, les fenêtres ne sont pourtant pas des dispositifs spatiaux anodins en prison. Au sein des prisons observées, elles revêtent des formes et permettent des usages très contrastés.

En tant qu'espace-porosit , la fen tre laisse passer le regard (voire des objets) tout en emp chant le passage des corps. Sp cificit  p nitentiaire : les fen tres des prisons peuvent

¹³¹ Le « Mordor » fait r f rence   l'univers fictionnel de J.R.R. Tolkien o  il d signe une terre inhospitali re et t n breuse.

être de deux ordres. D'abord, les fenêtres de cellules posées, assez logiquement, sur les murs extérieurs de l'enveloppe de l'établissement permettent aux détenus d'aérer l'espace cellulaire et de jouir d'une vue sur l'extérieur. En fonction des types de fenêtres et de barreaux, les usages seront différenciés d'un établissement à l'autre (chapitre 2). Ensuite, les fenêtres peuvent être situées au sein des bâtiments, pour des raisons de surveillance. Les postes de contrôle sont ainsi généralement vitrés et permettent aux professionnels de surveillance de contrôler les espaces sur lesquels ils possèdent une visibilité (chapitre 1). En tant que dispositif spatial, la fenêtre est aussi (et avant toute chose) le résultat d'une hybridation de rationalités visant différentes finalités, qui évolue fortement dans le temps (contrairement, par exemple, à la porte de cellule) et se spécialise (chapitre 3). Finalement, dans le dernier chapitre, nous verrons comment, de manière plus large, les usagers de la prison font face à cette sophistication du contrôle.

Premier chapitre / Avant-propos

Visibilités, centres de surveillance et cellules

I. De la porte à la fenêtre : immuabilité et changements

La lourde porte métallique munie d'un guichet ou d'un œillette et la fenêtre bardée de barreaux font de l'espace cellulaire – et plus largement de l'espace pénitentiaire – une prison¹³². Sortons néanmoins de l'univers carcéral pour définir plus précisément l'essence de ces objets que nous utilisons ou franchissons chaque jour. Cette description d'apparence simple permet d'offrir un éclairage sur la banalité du quotidien dans sa matérialité la plus commune, dans ou hors des murs de la prison. En termes architecturaux, une porte est une structure permettant l'entrée et la sortie d'un bâtiment ainsi que la circulation entre ses pièces. Le terme issu du latin signifie « passage » et se spécialise rapidement avant de se diffuser au cours du dix-septième siècle dans le langage courant pour désigner tout dispositif concret d'entrée ou de sortie placé sur un mur (Rey, 2006). Du grec *thur(a)*, la porte est un dispositif (et non seulement un vide) muni d'éléments multiples permettant la défense contre le dehors. Dans l'étymologie européenne, la porte est vue de l'intérieur de la maison, dans une idée de protection contre le dehors, le « hors la porte » (Dibie, 2012). J.-M. Pérouse de Montclos, en architecture, la définit aujourd'hui comme une baie de communication fermée par des vantaux. La porte se distingue des autres baies formant communication, comme certaines arcades, par ses vantaux et par sa fonction précise dans la distribution (Pérouse de Montclos, 2011 : 188). Une porte est donc composée par une « baie », orifice par lequel le corps peut passer, et éventuellement d'un « huis », partie mobile soutenue par le chambranle permettant la fermeture. Parfois, le verrouillage de cette fermeture est permis par une serrure. L'épaisseur du mur dans lequel la baie est percée conditionne l'existence d'un seuil, espace constituant l'accès à un lieu en un point limite. Historiquement, la porte revêt des enjeux religieux, symboliques, philosophiques, anthropomorphiques, esthétiques, rationnels qui en font un objet particulier, à la fois si commun et si crucial. Elle est donc le support de nombreuses fonctions : symbole (selon l'orientation, la taille, la visibilité), protection contre les intrusions, isolation (thermique, acoustique, hygiénique), séparation des sphères publique et privée, garante de l'intimité, organisation des espaces...

La fenêtre – l'objet qui nous occupe principalement dans ce titre – est également une baie percée dans un mur, mais cette ouverture, contrairement à la porte, ne descend pas jusqu'au sol et ne permet donc pas, théoriquement, le passage du corps. L'usage du terme « fenêtre » apparaît au cours du douzième siècle, et la fermeture en est une caractéristique première (Pérouse de Montclos, 2011 : 192). En effet, étymologiquement, le terme *fenestra*

¹³² La suite de l'analyse est tirée de l'article : Scheer, 2014a.

désigne à la fois l'ouverture et le châssis fermant cette ouverture (Rey, 2006). Les fonctions de la fenêtre sont également multiples. Il s'agit notamment de l'éclairage et de l'aération, de la vue (à double sens ou à sens unique), de la communication verbale ou du passage d'objets (historiquement, l'évacuation des déchets). Ainsi, à la différence de la porte, la fenêtre est un espace-porosité (et non un espace-charnière ou passage). Cette perméabilité relative passe avant tout par le regard, la vue. Or, la question de la visibilité est fondamentale en matière d'architecture carcérale.

En effet, la fenêtre est à la fois un accès important à l'extérieur (par le regard) – c'est le cas des fenêtres de cellules (*point III*) – et un dispositif de surveillance important – c'est le cas des centres de contrôles internes (*point II*) que nous allons analyser immédiatement. Les fenêtres sont donc tournées vers l'extérieur pour les uns (les détenus) et vers l'intérieur pour les autres (les agents pénitentiaires).

II. Le panoptisme ou le poids d'un mythe de la surveillance

La (dis)tension entre ce qui existe et l'usage qui en est fait offre une focale d'analyse intéressante pour étudier les visibilitées en prison. Tout comme les circulations, les visibilitées font régulièrement l'objet d'une extrême attention dans les projets carcéraux. Du panoptisme au « poste central d'information », de l'œilleton à la caméra, il s'agit pour l'administration pénitentiaire de voir sans être vu, de décrypter sans en avoir l'air. Ce mythe du panoptisme (jamais réalisé, encore moins atteint) sculpte cependant les comportements des surveillants et des surveillés... pour des raisons qui semblent parfois les dépasser (« je ne sais pas, c'est comme ça, ça a toujours été comme ça, on m'a dit qu'il fallait que... »).

1. Le panoptisme comme mythe fondateur

« Deux bâtiments (circulaires) emboîtés l'un dans l'autre. Les appartements des prisonniers formeraient le bâtiment de circonférence [avec] des cellules ouvertes du côté de l'intérieur [...]. Une tour occupe le centre ; c'est l'habitation des inspecteurs [...]. La tour d'inspection est aussi environnée d'une galerie couverte d'une jalousie transparente, qui permet au regard de l'inspecteur de plonger dans les cellules, et qui l'empêche d'être vu [...]. Fût-il absent, l'opinion de sa présence est aussi efficace que sa présence même » (Bentham, 1791).

Le principe du panoptisme, rendu célèbre par l'analyse de M. Foucault (1975), conditionne l'architecture des prisons belges, d'E. Ducpétiaux à nos jours. Si la prison panoptique n'a jamais été construite fidèlement, la prison se révèle, dès le XIX^{ème} siècle, être un dispositif qui mue le regard en une forme de pouvoir. Le regard (ou sa potentialité) permet le découpage de la masse – faire des détenus des individualités. Il s'agira, pour le dispositif carcéral pénitentiaire, de perpétrer une profondeur individuelle, une certaine introspection dont l'effet sera de détacher les personnes, de fragmenter, et de les faire agir comme des individus, de les formater. Chaque détenu est en effet regardé individuellement par le surveillant (« inspecteur », dans les termes de J. Bentham). Laissé seul avec ce regard, on espère qu'il entame une sorte de monologue avec lui-même, que la partie « rationnelle » de son âme prenne le dessus. Qu'il comprenne que s'il est là c'est sa faute, que c'est son comportement qui en est la cause. Bref, on attend de lui l'intériorisation de conduites et de normes. En effet, M. Foucault (1975), en analysant le dispositif utilitariste de Bentham, repère une technique moderne de pouvoir (le panoptisme) qui s'appliquerait à toute institution qui compose nos sociétés : l'école, l'usine, l'armée... Une sorte de quadrillage institutionnel qui disciplinerait les individus. La prison en est l'archétype. Les individus les plus indésirables (les détenus) forment donc un agrégat modelable et exploitable. G. Deleuze s'exprimera sur la vision foucaldienne du panoptisme : « Quand Foucault définit le Panoptisme, tantôt il le détermine concrètement comme un agencement optique ou lumineux qui caractérise la prison, tantôt il le détermine abstraitement comme une machine qui non seulement s'applique à une matière visible en général (atelier, caserne, école, hôpital autant que prison), mais aussi traverse en général toutes les fonctions énonçables. La formule abstraite du Panoptisme n'est plus "voir sans être vu", mais "imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque" » (Deleuze, 1986 : 41).

Quelle que soit la définition choisie – la structure bâtie ou la modalité de pouvoir -, le panoptisme est omniprésent dans l'univers carcéral, de la conception à l'expérience. Des cahiers des charges au vocabulaire utilisé quotidiennement par les agents pénitentiaires pour désigner les postes de surveillance (les « panoptiques »), la référence indirecte à la conception benthamienne est frappante, d'autant que cette référence n'appelle généralement qu'à un aspect très secondaire du projet initial : la centralité souvent, la visibilité parfois.

2. *Le panoptisme à trois sauces différentes*

Les trois établissements pénitentiaires étudiés dans cette recherche doctorale rendent compte de ce référentiel constant – presque indispensable, semble-t-il – en matière d'architecture carcérale.

Curieusement, c'est la prison d'Obristan, sous la forme de l'étoile d'E. Ducpétiaux, qui fait le moins référence au panoptisme. Malgré la proximité chronologique des penseurs et la fine connaissance de l'inspecteur général des prisons belge pour les écrits internationaux relatifs à l'architecture carcérale, E. Ducpétiaux ne fait pas mention explicite du panoptisme¹³³. Néanmoins, un poste de surveillance central, à l'intersection des ailes de détention, est prévu dans chaque établissement. L'aspect pratique de l'architecture ramassée surpasse la nécessité de tout voir sans être vu. Le poste de surveillance central est d'ailleurs dépourvu de dispositif d'invisibilisation des personnels. Les vitres du centre sont claires. La disposition des cellules le long d'ailes droites placées de manière centrifuge (et non en circonférence) offre à l'agent pénitentiaire en poste au sein du centre de contrôle une vue directe sur les couloirs de section.

Le « centre »

Le centre de contrôle de la prison d'Obristan – communément appelé « le centre », plus rarement « l'aquarium » – est situé à l'intersection des trois ailes de détention et du couloir administratif. Il s'agit d'un local relativement petit abritant un à deux agents pénitentiaires. La décoration est spartiate (un calendrier de femmes dénudées pour seule fantaisie) mais les vitres sont tapissées d'avis destinés aux personnels. De nombreux agents entrent régulièrement dans le centre afin de saluer leurs collègues ou, simplement, de récupérer quelques documents. Au-delà de quatre personnes, l'entrée n'est plus possible. L'accès (via le couloir hors détention) est d'autant plus compliqué que la lourde porte coulissante qui permet d'accéder à la zone de détention bouche le passage lorsqu'elle est ouverte. Pénétrer dans le centre demande dès lors une gymnastique et une attention particulière.

Du côté de la détention, le centre est totalement fermé et inaccessible. Totalement vitré, il permet par contre le dialogue et le passage de petits objets via un guichet (clefs, documents...) et l'observation des trois ailes de détention. La tâche principale de l'agent de surveillance en poste au sein du centre consiste à ouvrir les grilles qui ouvrent l'accès aux ailes de détention.

Prison d'Obristan, journal de terrain

¹³³ L'analyse foucaldienne ne naîtra et ne se diffusera que plus d'un siècle et demi plus tard.

Cette organisation spatiale fait dire à Ch. Demonchy (2004) que les surveillants ne contrôlent que des couloirs vides, voire uniquement leurs propres collègues. Plus qu'un lieu de surveillance et de contrôle, le centre est un lieu professionnel avant tout ; les détenus n'y ont pas accès. C'est en ce lieu que sont affichés les avis aux agents pénitentiaires, que sont disponibles les documents pour les demandes de congés ou les cahiers de punitions des détenus par exemple. C'est également depuis le centre que les quatre grilles de la détention (l'entrée et les trois ailes) peuvent être déverrouillées. Le rond-point central plutôt que d'être un reliquat d'ambition panoptique est en réalité un nœud de circulation et un lieu de sociabilité (cf. *Titre 4 : L'escalier*). Le pragmatisme d'E. Ducpétiaux est devenu, par la force du temps, l'antinomie du projet séparateur.

Le centre de contrôle de la prison d'Arstotzka répond davantage à l'ambition panoptique d'une surveillance invisible. Les agents en poste au sein du centre ne sont pas facilement visibles depuis les ailes de détention ou la rotonde ; point de jalousie (volets permettant de voir sans être vu) mais d'épaisses vitres sans tain servent ce dessein. Néanmoins, la surveillance des détenus est, ici encore, loin d'être l'objectif de la centralité. Les ailes sont toujours disposées en étoiles et le personnel des centres s'occupe presque exclusivement de l'ouverture des multiples grilles. L'invisibilité du contrôle sert ici le stockage rationalisé et les flux maîtrisés.

Le « bunker »

Le double centre de contrôle de la prison d'Arstotzka est composé du CC1 (centre de commandes inférieur) et du CC2 (centre de commandes supérieur). Il s'agit d'un immense cylindre de quatre étages de hauteur, séparé en deux postes de contrôle. Parfois dénommé « le bunker », son accès se fait par une porte blindée dont l'ouverture est rarement autorisée. Les agents pénitentiaires qui ne travaillent pas au sein du centre de contrôle ne sont pas les bienvenus. A l'intérieur, l'espace est vaste et peut accueillir facilement une dizaine d'agents pénitentiaires. Un coffre sécurisé contient des clefs, des menottes et du matériel d'intervention (gants, boucliers, entraves...). Assis devant un large tableau synoptique contenant des dizaines de lampes et de boutons presseurs, quatre agents se partagent les tâches d'ouvrir les grilles des sas des six sections des deux étages inférieurs et de vérifier les éventuelles alertes. Un escalier permet d'accéder directement à l'étage supérieur, configuré de la même manière (mais ne contenant que deux agents).

Les agents de surveillance au sein du centre de contrôle portent davantage le regard sur le tableau synoptique permettant de déceler d'un coup d'œil l'ensemble des demandes d'ouverture de grilles, des grilles non verrouillées et des alarmes. De plus, la visibilité sur la zone de détention est mauvaise et se limite (par la longueur des couloirs de sections et l'inclinaison

visuelle depuis les centres superposés) aux grilles qui forment les sas d'accès aux sections.

Prison d'Arstotzka, journal de terrain

A Kolechia, le centre de commandes ne fait en rien écho à la description benthamienne. Le centre n'est pas protégé, il est totalement ouvert et visible et la visibilité depuis celui-ci vers les ailes, est malaisée. Pourtant, l'établissement pénitentiaire de Kolechia intègre mieux que ses homologues l'ambition panoptique. Des caméras sont disposées dans tous les recoins. Il est donc impossible de savoir si l'on est surveillé. Mais la centralité ne sert en rien ce pouvoir contrôlant ; le centre (appelé pourtant « panoptique » ou plus sobrement « rotonde ») servant de centrale téléphonique, de guichet et de poste de pointage.

La rotonde

Le centre de contrôle – « rotonde » ou parfois « panoptique » dans le langage quotidien – de la prison de Kolechia est très vaste. Il ne ressemble en rien aux centres que j'ai pu observer dans d'autres établissements. Il s'agit d'un plateau central, surélevé de quelques marches, posé au milieu de l'intersection des ailes de détention. Cette plateforme est accessible par une simple porte. La structure n'est aucunement sécurisée et est totalement ouverte (pas de plafonds, seule une cloison d'environ 1m60 surmontée d'un petit plexiglass fait le tour de la rotonde). Quatre postes de travail sont prévus au sein de la rotonde. Deux agents observent les écrans d'ordinateurs transmettant des images des caméras disposées dans les ailes de détention, dans les préaux ou dans les cellules disciplinaires. Un agent s'occupe d'accueillir les détenus qui se présentent au guichet afin de se rendre à la salle de visites, aux activités où à un rendez-vous au service psycho-social ou au pôle médical. Un agent s'occupe généralement du planning des activités et observe, par intermittence, l'écran qui retransmet les images des caméras du gymnase ou des couloirs du service psycho-social.

La rotonde est fortement fréquentée. La plupart des agents montent les quelques marches pour saluer leurs collègues, ou pour partager un café. Il n'est pas rare qu'un directeur, un psychologue ou un infirmier passe également par ce centre. Depuis la rotonde, la vue est dégagée sur les couloirs de section ; agents et détenus se saluent régulièrement d'un geste de la main.

Prison de Kolechia, journal de terrain

Ces centres de contrôle, aussi contrastés soient-ils, sont totalement tournés vers l'intérieur de la détention, destinés au contrôle des circulations (cf. *Titre 4: L'escalier*) principalement, par vue directe (Kolechia) ou protégés derrière des fenêtres (Arstotzka, Obristan). Les fenêtres internes – spécificité de l'architecture du contrôle – sont destinées à la surveillance.

III. De la fenêtre à la cellule : vue sur mur

Depuis les fenêtres des cellules, les détenus quant à eux jouissent d'une vue partielle sur l'extérieur (mais sur l'intérieur de l'enceinte généralement) : la cour de promenade ou une zone vide bien souvent. L'expérience du lieu particulier de la cellule – sa fenêtre y compris – est une composante fondamentale de la détention.

1. Depuis la cellule

Hormis les fenêtres internes destinées à la surveillance, d'autres fenêtres ornent les bâtiments pénitentiaires. De par leur nombre et leur régularité, les fenêtres de cellules rappellent les tours de logements : des dizaines de fenêtres s'accolent sur plusieurs étages. Cependant, la spécificité pénitentiaire joue encore une fois à plein : ces fenêtres sont tournées vers l'intérieur de l'enceinte. Dans les trois établissements pénitentiaires étudiés, les fenêtres de cellules offrent une vue sur les préaux ou sur une zone vide (chemin de ronde, *no man's land*). Quoi qu'il en soit, le mur d'enceinte est toujours visible. Le mur en briques rouges surmonté de concertinas d'Obristan ou le mur en béton couvert d'un boudin anti-évasion d'Arstotzka et de Kolechia s'impose aux regards et rappelle la situation de détention. L'espace cellulaire est en effet un élément fondamental dans l'expérience totalisante (Scheer, 2014b), notamment dans son rapport au dehors. Néanmoins, quelques cellules – généralement valorisées pour leur emplacement (Chantraine *et al.*, 2012) – offrent une vue particulière. Ainsi, les cellules placées aux étages supérieurs permettent parfois à leurs occupants d'apercevoir un rond-point fréquenté (Obristan) ou quelques arbres (Arstotzka), voire des champs et forêts (Kolechia). Parfois, des indices sur l'emplacement géographique (cf. la forge dans l'extrait en amorce de ce Titre) permettent de situer l'établissement, voire favorisent un échange avec l'extérieur. Les détenus de l'aile A de la prison d'Obristan peuvent, par exemple, échanger quelques mots (à la voix ou par avions en papier) avec les étudiants d'une école d'arts à proximité, à la fin des heures de cours. Malgré cette évasion toute relative, la cellule reste l'espace de référence (symboliquement, mais également très pragmatiquement) de toute personne incarcérée.

2. *L'espace cellulaire, un référent pénitentiaire entre reproduction à l'identique et innovation à la marge*

Si E. Ducpétiaux est considéré comme le père de la réforme cellulaire, la cellule semble s'être imposée comme un référent presque universel en termes d'espace pénitentiaire. Tant dans sa conception – la cellule fait l'objet d'un soin tout particulier – que dans l'expérience quotidienne des travailleurs et des personnes détenues, la cellule individuelle (parfois collective, souvent surpeuplée) est une échelle incontournable en matière d'architecture pénitentiaire occidentale¹³⁴.

« Beaucoup se figurent que la cellule est une sorte de tombeau où le détenu est enseveli vivant, sans consolation et sans espérance. [...] Toute cette fantasmagorie disparaît au grand jour de la réalité » (Ducpétiaux, 1865 : 8).

Voici comment E. Ducpétiaux décrit la cellule d'antan et désire redorer le blason de l'espace de séparation individuelle. « La dimension de la cellule doit être assez grande pour que [détenu] puisse s'y mouvoir à l'aise » (Ducpétiaux, 1857 : 14). L'auteur insiste sur les avantages des « sièges d'aisance » et des robinets en cellule, sur le fait que « les portes de cellules doivent être solidement fixées » (Ducpétiaux, 1857 : 16) ou encore sur l'ameublement simple mais complet. Selon E. Ducpétiaux, « tous ces détails, minutieux en apparence, sont néanmoins d'une grande utilité dans la pratique ; rien n'est indifférent pour le prisonnier condamné à passer parfois des années entières dans un espace circonscrit d'une douzaine de mètres carrés » (Ducpétiaux, 1857 : 17).

Cette attention portée à l'espace cellulaire traverse les programmes d'extension. Le cahier des charges de la prison d'Arstotzka¹³⁵ exige que l'espace de la cellule réponde aux exigences de la « sécurité à l'évasion [et] une sécurité aux personnes »¹³⁶ en insistant sur la résistance des parois entre cellules et entre les cellules et le couloir. Les gabarits et modèles de portes et de fenêtres sont imposés. Dans le même temps, la cellule doit répondre aux normes de confort acoustique : « sous cet aspect [le traitement acoustique] les cellules sont à assimiler à des chambres à coucher d'une même habitation »¹³⁷. Les documents techniques ajoutent les exigences en matière de finition (les murs et plafonds doivent être peints¹³⁸) et de taille (une dizaine de mètres carrés sur plan annexé au document). Les spécifications sont essentiellement sécuritaires, mais la référence à l'espace ordinaire – la

¹³⁴ Notons, par exemple, que cet invariant de l'architecture pénitentiaire occidentale ne trouve pas son égal dans d'autres géographies. Certaines prisons africaines ou sud-américaines, notamment, sont fondées sur d'autres référents spatiaux (la chambrée, le dortoir...). Pour un aperçu, voir De Cock (2009).

¹³⁵ [Arstotzka]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble.

¹³⁶ [Arstotzka]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble, p. 4.

¹³⁷ [Arstotzka]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble, p. 39.

¹³⁸ Prison d'[Arstotzka]/Document technique annexé au cahier des charges/Finitions.

chambre à coucher – est présente. Le cahier des charges pour la prison de Kolechia offre une description plus précise des cellules.

« Les cellules doivent être aménagées afin que dès l'entrée, la vue d'ensemble soit possible. [...] Le mobilier fixe des cellules comprend un lit, une armoire et une table de travail. Ce mobilier est du type anti-vandalisme et scellé au sol et dans les murs. La chaise, le matelas et la literie sont du mobilier autonome qui n'est donc pas à prévoir par le prestataire. Le mobilier fixe est positionné de telle manière qu'il y a toujours la possibilité d'intervention dans la cellule ».

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;
Annexe 6 – Partie A : Spécifications fonctionnelles, p. 68.

Le document précise que les possibilités de cacher des objets interdits (la drogue est spécifiquement citée) doivent être limitées. Modification majeure de l'espace cellulaire : celui-ci contient désormais un coin sanitaire comportant une douche et un WC. Le processus de concours (appel d'offre, jury de sélection...) illustre également l'importance accordée à la cellule en demandant à l'ensemble des consortiums de fournir une maquette de cellule individuelle en plus de la maquette générale du bâtiment.

Bâtie, la cellule est au centre de l'expérience carcérale des usagers – des détenus évidemment, mais également des professionnels de surveillance (cf. chapitre suivant). Elle est également un référent dans l'imaginaire collectif, entre fantasme et prosaïsme. Enfin, elle est un dilemme de l'architecture en offrant à penser l'investissement dans un espace peu investissable. La taille minimale est fixée mais l'agrandissement n'est pas envisageable (pour des raisons financières), le mobilier est défini et peu modulable ; même les portes et fenêtre sont imposées (cf. *troisième chapitre : L'hybridation des rationalités*). Les innovations elles-mêmes témoignent de cette aporie du processus de conception : les architectes de la prison de Kolechia ont tenté de normaliser l'expérience cellulaire en plaçant de fausses poignées à l'intérieur des portes ou d'offrir des possibilités de personnalisation en appliquant de la peinture-tableau (peinture lavable permettant les dessins et écritures à la craie) sur l'un des murs. Ces innovations, déjà marginales, sont encore réduites lorsque les personnes incarcérées ne sont pas informées de la nature de cette peinture et n'ont aucun accès à des craies, par exemple.

Derrière ces petites innovations, la cellule est reproduite : quatre murs, une porte, une fenêtre, un lit, une armoire, un WC et, plus récemment, une douche. Les usages de l'espace cellulaire, *de facto*, sont également reproduits : le lit reste au centre de l'expérience, l'installation (et surtout la personnalisation) est peu encouragée (le cadre à photo est circonscrit, l'existence de la peinture-tableau est passée sous silence, etc.). La cellule constitue « l'envers radical de l'espace domestique » (Bony, 2015 : 17).

Deuxième chapitre

L'expérience cellulaire

Un focus sur le lieu de la cellule comme espace paroxystique de l'expérience carcérale apparaît intéressant pour comprendre cet invariant de l'architecture carcérale occidentale. Loin de se cantonner aux stricts quatre murs de la cellule, l'expérience cellulaire révèle l'expérience de l'enfermement, d'un régime spécifique de détention, d'une installation ou d'un rejet de l'institution. Il s'agit ici d'étudier les manières de surveiller l'espace de la cellule, les techniques de fouilles ou de contrôle visuel...

L'immense majorité des entretiens ou des discussions informelles approfondies que nous avons effectués avec des personnes incarcérées se sont déroulés dans l'espace cellulaire. Nous avons ainsi quotidiennement pénétré ce lieu d'intense intimité, à la fois espace de couchage, de nutrition, de toilette, d'intimité, de détente. Ces incursions, si elles étaient source de malaise lors des premières journées, sont rapidement devenues presque naturelles. Le franchissement du seuil de la porte de cellule, la spontanéité de l'assise sur le lit d'un autre, la proximité avec les affaires intimes d'une personne que nous connaissons à peine, l'occupation partagée d'un espace restreint durant un repas non partagé, voire, pour les cas les plus marquants, la présence lors d'un changement de vêtements ou d'une utilisation des sanitaires, remplacent rapidement la crainte de déranger ou la gêne de l'invasion.

Entretien sur le trône

Au bout d'une heure de discussion alors que le codétenu avec lequel il partage sa cellule assiste à la messe, Samir se lève des six bouteilles de Coca-Cola sur lesquelles il était assis, immobile, depuis le début de l'entretien. Je comprends qu'il désire changer de position d'autant que j'ai pris place, après une longue négociation, sur son lit. Je me décale afin de lui laisser une place. A ma grande surprise (et décontenance), il baisse son pantalon et s'assied sur le pot de toilette dépourvu de lunette. Seul un panneau de bois nous sépare, laissant visible Samir de la taille à la tête. Il continue de me parler des cours de promenade de la prison durant quelques minutes avant de s'apercevoir que la situation me met mal à l'aise. D'emblée, Samir se confond en excuses et interrompt son activité. Il rejoint le fond de la cellule après les gestes d'hygiène d'usage tout en me précisant : *Excuse-moi, frère, excuse-moi. Je suis désolé. Je sais que ça se fait pas. Mais on oublie ça ici. On oublie comment il faut vivre. La vérité, c'est que je profite de la messe, parce que l'autre il est pas là. Mais on*

oublie... Désolé (...). Dehors, c'est métro, boulot, dodo. Ici, c'est dormir, manger, caca ». Il allume une cigarette : J'imagine que tu préfères l'odeur de clope que l'odeur de merde !

Prison d'Obristan, cellule duo, journal de terrain

Cet entretien quelque peu bouleversé, au-delà de l'anecdote scatologique, met en exergue quelques éléments importants de l'expérience spatiale cellulaire. D'abord, Les quelques mètres cubes qui constituent la cellule, associés au temps important passé dans ce lieu, en font un espace de contiguïté des différentes fonctions de la vie. L'absence de cloisons autres que les quatre murs de délimitation de la cellule – sauf dans prisons les plus récentes où un mur partiel circonscrit l'espace sanitaire (douche, toilettes, lavabo) – ne permet aucune distinction des endroits *a priori*. Partant, la distinction des « endroits » (des « coins ») se fait par l'agencement mobilier ou par projection mentale. Aliments, vêtements, produits de nettoyage ou de soins sont stockés dans une même armoire. Parfois, quelques cartons ou cloisons improvisées séparent les différents éléments. Un petit paravent vient régulièrement séparer les toilettes du reste de la cellule. Une serviette accrochée sous le matelas supérieur d'un lit superposé viendra faire office de rideau pour l'usager du lit inférieur lors d'une sieste ou la nuit. Sur la petite table, une boîte de conserve servira de pot à crayons, séparant ainsi le matériel de bureau des accessoires à tabac ou des aliments. Ces délimitations ne sont pas que matérielles, elles sont également pensées, imaginées, contournées par l'usage. Le lavabo devient évier. Le lit devient canapé. La chaise devient table de nuit. Le bureau devient table à manger.

Le lieu de la cellule est également un espace à la fois clos et poreux. Les deux seules ouvertures – porte et fenêtre – comportent dans leur matérialité même des éléments de fermeture. La porte métallique ne comprend pas de clenche à l'intérieur ; la fenêtre est barreaudée. Cependant, la cellule est régulièrement pénétrée. Evidemment, les détenus qui y résident sortent et entrent régulièrement de leur cellule, le plus souvent accompagnés d'un agent de surveillance. Mais l'espace cellulaire est également pénétré par d'autres personnes, la plupart du temps par les professionnels de la prison (personnel religieux, de surveillance, de direction, de maintenance, etc.) lors d'entretiens, de dépôt de courriers, de distribution de repas, de fouilles, de réparations ou d'interventions musclées. Plus insidieusement, la cellule est la cible de regards venant de l'extérieur et sur lesquels le résident n'a que peu d'emprise. Principalement, cible des contrôles et surveillances légales, rythmés, de jour comme de nuit, au travers d'un guichet en plexiglass que le détenu ne peut obstruer sous peine de sanction. L'espace est donc surveillé, le détenu se demandant alors dans quelle mesure il ne va pas être surpris par l'agent pénitentiaire ou ce que l'agent va bien pouvoir dire s'il le voit alors que l'autre est sur le pot... La fenêtre également laisse passer l'univers-prison jusque dans la cellule : les bruits du préau, la vue sur le mur

d'enceinte contribuent à l'impossibilité d'oublier le cadre matériel dans lequel l'encellulé se situe au niveau plus large du bâtiment.

Le confinement est, enfin, une caractéristique évidente de l'espace cellulaire. Les odeurs qui s'échappent difficilement, les efforts et le temps passé au nettoyage de précision ou l'identité propre de chaque cellule (qui se transmet au fil des personnes et dont il semble difficile de se défaire) renforcent cet aspect d'imperméabilité et de cantonnement du lieu. Une cellule, dès qu'elle a été occupée, possède une « âme ». Même les cellules très récentes. Même en cas de réappropriation massive. Plus marquant encore, le cachot – la cellule au carré – garde les traces des passages successifs, souvent courts et à des moments d'intensité émotionnelle particulière. On peut toujours dire : « Il s'est passé quelque chose ici », sans savoir quoi. L'espace cellulaire (ou isolationnaire dans le cas du cachot) est ainsi presque plus fantasmé dans les murs que hors des murs.

I. Contiguïté

L'espace d'une dizaine de mètres carrés de la cellule est un lieu d'exacerbation de l'enfermement (1.) que seules deux ouvertures – la porte d'un côté, la fenêtre de l'autre – peuvent atténuer (2.).

1. Un espace codé, recodé ou indécodable

Chacune des cellules dans lesquelles nous avons pu pénétrer répond à un code spatial spécifique. Si certaines attitudes et certains gestes sont partagées presque naturellement – s'asseoir sur le lit, ne jamais tourner le dos à la porte, organiser pour maximiser l'espace disponible –, chaque personne détenue – seule ou à plusieurs – effectue un codage particulier de l'espace cellulaire qu'elle va occuper un temps plus ou moins long.

De la fourchette sous l'oreiller à la bienséance cellulaire

Allez entre ! C'est ta cellule, mes collègues passeront te voir rapidement. L'agent pénitentiaire referme la porte de cellule derrière Serge, détenu fraîchement arrivé à la prison. [...] En trois jours, Serge connaîtra deux codétenus. Le premier, avec qui la cohabitation se passait visiblement bien, est transféré vers une prison plus proche de son procès. Le second, resté moins d'une journée et une nuit, semble avoir été un cauchemar. [...] Désormais, Serge dort avec une fourchette sous l'oreiller. Lors d'une discussion lors de laquelle Serge peine à contenir ses larmes, il m'explique qu'il n'arrive pas à trouver un « espace à moi ». Les délimitations dans sa cellule ont été maintes fois chamboulées en trois jours. Il a des propos très violents – *Je vais en tuer un, au moins on me mettra seul en cellule. Ou je pense que je vais me tuer moi-même, il a de la place en enfer* – qui illustre la détresse et la fragilité de sa situation. [...] Après

une semaine de détention, Serge doit accueillir un nouveau codétenu. [...] J'observe la scène. Un jeune détenu est escorté par un agent pénitentiaire. Celui-ci ouvre la cellule 87. Serge se lève immédiatement et croise les bras en se tenant debout, immobile, au centre de la cellule. L'agent d'adresse à lui : *Tu verras, je t'ai mis un gentil. Ça va aller cette fois.* La porte se referme. Une demi-journée plus tard, Serge me racontera avoir « mis les points sur les I et les barres sur les T », de manière « virile », en expliquant au « gamin » les règles de bienséance cellulaire se résumant ainsi : chacun son espace.

Prison d'Obristan, cellule de prévenus,
cellule 87, aile B, journal de terrain

Le cas de Serge, assistant social arrêté la veille de notre rencontre suite à une fouille de son véhicule ayant révélé la présence de drogue douce, est révélateur de l'effort que demande les premiers pas en détention.

[mardi, jour 1]

Nous rencontrons cette personne juste après son passage au « vestiaire » (fouille, distribution des vêtements pénaux et de quelques nécessaires de soin, confiscation des « prohibés »), alors qu'il se rend pour la première fois dans ce qui deviendra, pour quelques jours ou quelques mois, sa cellule. Quelques minutes avant l'extrait d'observation ci-dessus, nous le rencontrons à la sortie du vestiaire, le long de l'anneau central. Alors que l'agent pénitentiaire lui demande d'avancer vers l'aile B, Serge ne sait pas où aller. Il erre quelques secondes, le regard perdu, faisant des quarts de tour sur lui-même. Malgré sa forte corpulence, il s'efface derrière une caisse en carton derrière laquelle il semble essayer de se cacher. L'effort de réconfort de la voix de l'agent pénitentiaire n'empêche pas les yeux de Serge de se remplir de larmes. Des gouttes salées tombent lourdement sur la caisse qui contient les quelques effets personnels autorisés en cellule. Il nous demande, la voix tremblante : « *L'aile B, c'est où ?* ». Nous lui indiquons, tout en s'approchant de lui, la direction à prendre. Nous en profitons, davantage par humanité que par avidité scientifique, pour nous présenter rapidement. A l'échange de nos prénoms, Serge manque de s'effondrer ; il s'appuie lourdement contre nous. Afin de le prémunir des regards, nous tentons de masquer l'effort que nous déployons pour le maintenir debout. L'agent pénitentiaire nous rejoint et réconforte, tant que faire se peut, la personne récemment écrouée. Nous décidons de suivre l'escorte de Serge jusqu'à la porte de la cellule. Heureusement pour lui, la détention est presque vide. Sa respiration haletante résonne dans les moments de silence que l'agent et nous-même essayons de combler, jusqu'à arriver devant la porte de la cellule n° 87.

Serge, incarcéré pour la première fois à l'approche de la quarantaine, ne connaît la prison qu'au travers des images médiatiques ou fonctionnelles. Celles-ci sont rapidement remplacées par l'observation et surtout l'expérience de la réalité carcérale.

« Prison break, Volte face... Pour moi, c'était ça la prison. Pour moi, c'était des cantines collectives et des bagarres. Des uniformes oranges. [...] C'est un peu plus... comment je vais dire... c'est un peu plus humain... Enfin non, c'est inhumain de vivre ça. Mais c'est plus... C'est dur David, je vous jure. Ça n'a pas l'air, mais c'est dur. Etre en cellule avec quelqu'un que tu ne connais pas. Tu penses à tout ce qui se passe... mais tu ne peux pas penser. [...] Tu dois d'abord survivre, penser à aller à la toilette, penser à manger, penser à pas te faire voler ta dose de café. Tout est dur en cellule, David ».

Prison d'Obristan, Serge, cellule 87

La cellule, dans le discours de Serge, semble constituer le centre de l'expérience carcérale et le lieu essentiel de l'incarcération et de la détention. Il s'agit du seul lieu que Serge arrive à décrire correctement. Les autres lieux n'ont été que traversés ou aperçus. Il s'agit également du premier lieu où Serge a rencontré un autre détenu et où ses propres fantasmes se sont écroulés pour que d'autres les remplacent.

– « *Quand je t'ai vu la première fois, tu allais entrer dans ta cellule pour la première fois. Tu pensais à quoi à ce moment-là ?*

– Je pensais que j'allais me faire casser la figure. C'est bête hein, mais je pensais que j'allais me faire taper. Tu as vu mon physique, j'ai pas la tête de l'emploi [Serge est obèse, il porte des lunettes]. Et M. [mon codétenu], il est là pour meurtre. Je ne le savais pas, mais il fait peur. T'as vu sa tête ? [...] Au fond, c'est un brave gars. Il m'a expliqué qu'on était dans la même galère et qu'on devait faire le maximum pour que ça se passe bien. Il m'a expliqué les règles. J'ai la moitié de l'armoire pour moi. On a chacun son espace. On ne va à la toilette que quand l'autre dort ou est en rendez-vous ».

Prison d'Obristan , Serge, cellule 87

[mercredi, jour 2]

Rapidement – soit vingt-sept heures après l'incarcération –, Serge avait appris quelques règles de bienséance cellulaire. Mais surtout, l'espace de la cellule constituait en enjeu de taille. Le détenu qui occupait sa cellule seul depuis presque deux jours et qui allait devoir accueillir Serge avait consciencieusement laissé vide la moitié des rangements disponibles et avait libéré et nettoyé un tiers du petit bureau. De plus, ce dernier avait choisi de s'approprier le matelas du haut, laissant vide la partie inférieure du lit superposé. Serge est ainsi entré dans un espace qui l'attendait. Ou du moins, un espace qui était préparé à son installation. Le message, s'il ne semble pas avoir été évoqué de vive voix, était clair.

– « *Donc, M. [ton codétenu] t'a expliqué comment partager l'espace, où mettre tes affaires, à quelle heure aller à la toilette et tout ça ?*

– Non, j’ai compris. Il y avait de la place dans l’armoire, sur la tablette du haut, donc j’ai posé ma caisse [contenant les affaires personnelles]. Il ne parle pas beaucoup. Il fume, il fume mais il ne parle pas. Mais il m’a fait comprendre. Quand j’ai sorti la tasse et que je lui ai demandé comment on faisait pour boire un truc, il m’a montré que j’avais le droit à un espace pour mes affaires sur la table. Il m’a dit qu’on avait du café le matin. [...] Je pense qu’il a vu que j’étais mal ; mais on a pas beaucoup parlé. Enfin, un peu. Comme tout le monde. [...] Le soir, je n’en pouvais plus David, je devais absolument pisser. J’ai dit "désolé", et j’ai été pisser. Il m’a dit que même pour pisser, je devais mettre le truc en bois là [un paravent bas]. Il m’a dit que pour chier, c’était mieux d’attendre d’être seul en cellule ».

Prison d’Obristan, Serge, cellule 87

[jeudi, jour 4]

Le lendemain, le codétenu de Serge est transféré dans un autre établissement pénitentiaire. Alors que Serge est en rendez-vous médical, un autre détenu est muté de cellule et prend la place vacante. Serge, au retour de son rendez-vous, observe les affaires personnelles du nouveau détenu posées sur le matelas inférieur (où Serge dort). Il ne dit rien. Il examine les traces de café sur la table et les frotte de la manche...

« Avec M. [son premier codétenu], on allait pas au WC quand l’autre était en cellule. On attendait un rendez-vous chez l’assistant social ou quelque chose. Quand c’était vraiment urgent, on attendait la nuit et que l’autre dorme. Mais là, il est jeune. C’est un petit con d’arabe qui ne respecte rien. Sale. Puant. Il met du tabac partout sans nettoyer. Il parle mal aux chefs. J’ai rien contre les petits cons, hein. Je suis assistant social quand même [rire nerveux]. Mais... Je ne sais pas... Il bouscule le peu de structure que tu peux avoir sur ta vie. Pourtant, c’est pas la première fois qu’il tombe le gamin à ce qu’il m’a dit. Il devrait avoir l’habitude. [...] Et moi, je dois gérer ma situation, je peux pas gérer la sienne. La seule solution, c’est que je bouge de cellule ou qu’il bouge de cellule. Je ne sais pas... J’étais là avant. Bon, que deux jours. Mais, je ne sais pas moi, c’est toi qui respectes quand tu vas chez quelqu’un. C’est pas le quelqu’un qui doit s’adapter parce que tu viens ».

Prison d’Obristan, Serge, cellule 87,

[mardi, jour 8]

Le chef de quartier de l’aile B a décidé de mettre fin à la codétention de la cellule 87. Selon lui, la situation risque de dégénérer. Il demande aux agents pénitentiaires de trouver un détenu avec qui « faire l’échange ». Le détenu fraîchement arrivé dans la cellule 87 est muté dans une autre cellule, en trio, le matin même. Serge reste seul quelques instants mais

l'agent pénitentiaire lui explique qu'un autre détenu va venir s'installer avec lui plus tard dans la journée.

De la fourchette sous l'oreiller à la bienséance cellulaire (suite)

Le chef de quartier de l'aile A m'explique avoir trouvé un détenu pour aller avec Serge dans la cellule 87. Il s'agit d'un très jeune détenu qui n'est « pas encore pourri par le système », me décrit l'agent. Quelques minutes avant la mutation, je vais me présenter à ce jeune détenu. La porte de sa cellule (qu'il occupe avec un autre détenu) est ouverte afin qu'il sorte les caisses avec ses affaires personnelles et son linge pénitentiaire. L'agent arrive pour la mutation. Je propose d'aider à porter l'une des caisses afin d'observer la troisième réfection du désormais célèbre « duo 87 ». [La suite est connue :] L'agent pénitentiaire ouvre la cellule 87. Serge se lève immédiatement et croise les bras en se tenant debout, immobile, au centre de la cellule. L'agent d'adresse à lui : « *Tu verras, je t'ai mis un gentil. Ça va aller cette fois* ». La porte se referme.

Prison d'Obristan, cellule 87, aile B, journal de terrain

La longue digression relative aux mutations de cellules et à l'adaptation de Serge au partage de l'espace cellulaire montre à la fois la difficile cohabitation forcée, mais également le codage spatial important en ce lieu. La prison impose son rythme et perturbe les habitudes. La cellule, espace à habiter un temps, impose également l'oubli de codes d'usage qui semblaient partagés dans la vie quotidienne collective (cf. l'observation issue du journal de terrain : *entretien sur le trône* en introduction de ce chapitre). Dans les sections destinées aux détenus condamnés, les cellules sont généralement individuelles, et la cohabitation est un enjeu secondaire par rapport à l'installation. La cellule de Nizar, à la prison d'Arstotzka montre cette tension d'un lieu à s'approprier.

Je m'apprête à sortir de l'aile 2C lorsque Nizar m'interpelle. J'ai rencontré Nizar ce matin-même aux ateliers. Accompagné d'un agent pénitentiaire qui le ramenait visiblement jusqu'à sa section, il me demande si je veux voir sa cellule. Sa fierté non dissimulée me fait oublier mon empressement et j'accepte volontiers. Il ne cache pas sa joie et sautille en demandant à l'agent de section s'il est autorisé à me faire « visiter » sa cellule. [...] La porte de cellule déverrouillée, Nizar m'invite à entrer en premier dans sa cellule. Je suis surpris par le chamarré de couleurs criardes. Des serviettes au nom d'équipes espagnoles de football habillent les murs, le lit est recouvert de draps aux dessins de mangas (Dragon ball), du papier cadeau masque le bois de l'armoire sur laquelle sont disposées diverses effigies, de la vierge Marie à Ronaldo en passant par des voitures miniatures. L'organisation est précise, maniaque. L'effet est saisissant. Je n'ose m'asseoir

ni même me déplacer et j'observe le lieu comme un musée. J'ai l'impression que le temps s'est arrêté, que personne ne peut vivre ici tant tout semble ordonné et figé. Nizar m'explique pourtant méthodiquement le sens de chaque aménagement. Selon lui, « tout est pratique ». La télécommande est habilement déposée dans un coffrage collé au lit ; lit surélevé afin de diminuer les reflets sur l'écran de la télévision ; télévision fixée artisanalement sur une étagère fournie par l'administration pénitentiaire ; étagère habillée de papier cadeau « pour oublier que c'est un meuble de la prison » ; meuble dans lesquels les provisions sont astucieusement cachées par des serviettes colorées ; etc.

Prison d'Arstotzka, cellule de Nizar, journal de terrain

La cellule aménagée de Nizar offre un autre exemple d'enjeu cellulaire. Prévue et aménagée pour une période d'habitation relativement longue, la cellule est surinvestie. Les heures de nettoyage quotidien, l'attention apportée aux moindres détails, le rangement méthodique et la fierté de l'accomplissement à « faire de cette cellule moche, quelque chose de bien » indiquent le surinvestissement de cet espace. Aucun autre espace n'est individuellement approprié, habité de la sorte. L'installation d'un autre détenu dans une cellule vierge et fraîchement construite – événement rare en prison – illustre cet enjeu.

Cellule neuve à saisir

Sébastien est la toute première personne incarcérée à la prison de Kolechia. Il est donc, logiquement, le premier détenu à entrer dans une cellule. Ses premiers mots pour qualifier sa cellule sont : *On dirait un peu une chambre d'hôtel Formule 1, un truc comme ça. C'est un peu étroit quand même. [...]* *Ça sent le nouveau, ça change des autres prisons.* Je propose à Sébastien de le laisser s'installer et lui demande s'il accepte que je revienne un peu plus tard dans la journée pour avoir ses premières impressions sur la prison. Il accepte. [...] Quelques minutes plus tard, je passe devant sa cellule (qui n'est pas encore fermée), il m'interpelle : *Je t'ai dit que c'était un hôtel, mais c'est pas hôtel, hein. Je n'avais pas vu, mais la fenêtre elle s'ouvre pas. J'ai allumé une clope et j'étouffe déjà. Et puis, la lampe, c'est un truc de fou comme elle éblouit.* Tout en continuant à installer ses affaires, il m'évoque les défauts de conception qu'il remarque : le crochet anti-pendaison tombe sous le poids de sa veste, il se cogne régulièrement contre le coin de la tablette, le lit est trop haut pour être assis confortablement, il n'y a aucun endroit pour déposer son savon dans le coin douche... [...]

Le surlendemain, je retourne voir Sébastien afin de m'enquérir de ses impressions. Il m'invite dans sa cellule et m'offre un café. Il continue à m'énoncer les aspects négatifs de l'espace cellulaire : l'absence d'aération manuelle qui empêche sa serviette de sécher, la télévision qui est mal orientée, l'impossibilité de faire à manger dans sa cellule, la poubelle trop

petite... Cependant, j'observe une cellule qui commence progressivement à être aménagée : une serviette fixée sur un manche à balai fait office de rideau de douche, du papier a été collé contre le luminaire pour adoucir la lumière, quelques photos sont affichées. Je le questionne sur ces indices d'installation. *Ben ouais, on s'adapte. J'ai l'impression de m'être fait encourgetté. Encourgetter, c'est une courgette dans le cul : tu le sens pas venir mais ça fait mal. Mais on s'adapte. Les chefs veulent que j'enlève le papier, ils disent qu'on voit pas bien, mais je les emmerde. C'est ma cellule quand même. [...] Je te parlais de la fenêtre qui s'ouvre pas, mais au final c'est bien. On est plus tranquille. La fumée ne part pas vite de la cellule, mais quand je tire sur un joint je recrache directement là-dedans [il désigne l'extracteur d'air électrique]. Comme je dis, on s'adapte. On apprend à connaître les petits trucs comme tirer la chasse des chiottes pendant la douche pour avoir plus d'eau chaude, des trucs comme ça ».*

Prison de Kolechia, cellule de Sébastien, journal de terrain

Personne ne connaît aussi bien l'espace cellulaire que le détenu qui y séjourne. Les enjeux de l'adaptions, de l'installation et de l'appropriation de ce lieu ont fait l'objet de nombreuses analyses (Milhaud, 2009 : 285-303 ; Scheer, 2014b ; Bony, 2015).

Quelle que soit la conception et l'aménagement des cellules, les perturbations extérieures à l'espace cellulaire ne peuvent pénétrer que par la porte ou la fenêtre¹³⁹.

2. Ouvertures (porte/fenêtre) et fermeture (barreaux/absence de clenche)

Dans la description d'ouverture de ce chapitre, nous insistions sur les deux ouvertures présentes dans le cube cellulaire, à savoir la porte et la fenêtre. Egalement, ces dispositifs sont les emblèmes de la fermeture : la fenêtre reçoit des barreaux, la porte est dépouillée de clenche. Mais surtout, ces deux objets fondamentaux de l'expérience cellulaire sont des objets de la contiguïté en ce sens qu'ils enserrent et conditionnent tout l'ameublement de la cellule. Il y a moins de quatre mètres entre la porte et la fenêtre. Si l'on ajoute le débattement de la porte et l'interdiction de boucher la vue depuis le guichet d'un côté, et la centralité de la fenêtre empêchant le placement de haut mobilier sur le mur du fond, l'espace dédié à l'agencement des quelques meubles à disposition est limité. De plus, certains éléments sont fixés *a priori*. Pour des raisons techniques logiques, le WC ou le lavabo ne peuvent être déplacés. Pour des raisons sécuritaires, le lit et la tablette sont parfois rivés au sol ou au mur. Seuls les flancs de la cellule restés libres peuvent alors accueillir l'étagère, le lit, le frigo, le bureau et la chaise. Les cellules de la prison d'Obristan offrent davantage de possibilités d'agencement, le mobilier n'étant pas fixé au sol et les bricolages étant souvent tolérés. Néanmoins, ces possibilités sont bridées par les réalités

¹³⁹ Nous faisons ici abstraction des éléments d'importante détérioration (fissures, trous...) laissant pénétrer l'eau ou les rongeurs ainsi que les événements exceptionnels (incendie, notamment).

pénitentiaires : pénurie de meubles, surpopulation, vétusté. La prison d'Arstotzka permet un aménagement dans les limites de l'ameublement autorisé. L'inventaire mobilier de toutes les cellules est le même (hors casse ou exception). Les cellules de la prison de Kolechia, quant à elles, possèdent un ameublement fixé (porte-manteau anti-suicide, tablette, étagère, et lit fixés au mur, coin sanitaire circonscrit). Les seuls éléments mobiles sont le frigo (qui ne peut se glisser qu'à deux endroits), la poubelle et la chaise. Le reste de l'aménagement dépend de la créativité et des moyens à disposition des personnes incarcérées.

Quel que soit le type de cellules et l'aménagement des coins et endroits, la porte et la fenêtre sont les seules potentialités de sortie, mais également de pénétration (du regard, des corps, des objets...).

II. Pénétration et confinement

Entretien avec Mokthar, vendredi 11h. L'entretien a commencé depuis une dizaine de minutes lorsque deux agents pénitentiaires poussent la porte entre-ouverte de la cellule et entrent sans prévenir. Le premier annonce une fouille de cellule et demande à Mokthar de sortir pendant que le second commence à déplacer les affaires de toilettes disposées sur le lavabo. Je me lève et m'apprête à sortir de cellule lorsque l'agent me dit que je peux rester ; il m'invite à me rasseoir. Par gêne envers Mokthar (qui est escorté jusqu'au cachot le plus proche) et par politesse envers l'agent, je me place ostensiblement sur le pas de la porte, hors de la cellule, tout en observant l'intérieur de celle-ci. [...] Quelques minutes plus tard, Mokthar est revenu en cellule et l'entretien reprend. J'ai à peine le temps de relancer la discussion que l'aumônier frappe à la porte et entre avant même d'y avoir été invité. Il s'adresse au détenu sans me saluer : *Tu veux discuter ? Tu t'inscris à la messe pour dimanche ?* Je me lève et saisis mon dictaphone. Je coupe l'enregistrement et m'apprête à sortir de la cellule pour ne pas interférer dans la discussion. Mokthar, jusque-là silencieux, annonce qu'il ira peut-être à la messe mais que, actuellement, il préfère continuer la discussion avec moi. L'aumônier ressort avant de frapper à la cellule voisine. [...] au bout d'une quarantaine de minutes d'entretien, les pas de l'agent pénitentiaire le long de la coursive et l'ouverture des cellules voisines nous indiquent le début des « activités ». Il n'aura pas fallu une minute pour que deux détenus entrent dans la cellule, tasse de café à la main. Ils s'excusent immédiatement en me voyant et ressortent de cellule. Je demande à Mokthar s'il désire continuer l'entretien plus tard et profiter du « temps libre ». Il préfère continuer la discussion. Une question plus tard, un autre détenu que je connais bien, Nicolas, entre en cellule après avoir frappé. Il cherche du tabac. En me

voyant et suite à l'invitation de Mokthar, il s'assied avec nous et nous continuons la discussion, dictaphone éteint.

Prison d'Obristan, aile A, journal de terrain

L'espace cellulaire, qu'il soit occupé par un ou plusieurs détenus, n'est jamais un lieu totalement individuel et personnel. Il est également un espace partagé. En effet, la cellule accueille de nombreux échanges et rencontres entre détenus, entre un détenu et un intervenant religieux, voire un membre du personnel de surveillance ou un chercheur.

1. Entrée dans l'espace cellulaire

L'espace cellulaire est tourné vers l'intérieur – presque replié sur lui-même : la porte sans poignée d'un côté, la vue sur le mur d'enceinte de l'autre (cf. *chapitre premier : Visibilités*). Par la fenêtre, divers échanges sont observés. D'abord, les bruits transitent : les bruits du préau ou, plus lointains, de l'extérieur de l'établissement (chantiers, cris, circulation routière, etc.) parviennent aux oreilles des détenus en cellule. Dans les prisons d'Obristan et d'Arstotzka, les personnes en cellule discutent régulièrement d'une fenêtre à l'autre. Parfois, ils échangent des objets par voie de yoyos (gestes de pendule effectués avec un drap déchiré pour transmettre des objets d'une cellule à l'autre, par les fenêtres). ces échanges, officiellement interdits, sont rendus matériellement impossibles lorsque des caillebotis – fins grillages – sont placés en doublage des barreaux comme c'est le cas à la prison d'Arstotzka. Même les discussions sont parfois empêchées, comme à la prison de Kolechia où le plexiglass inamovible remplace la fenêtre (cf. chapitre suivant : *L'hybridation des rationalités*).

De l'autre côté de la cellule, les personnes qui désirent pénétrer le lieu franchissent, naturellement, la porte de cellule. Ainsi, le seuil de la porte est un espace symptomatique de la prison dans le sens où il traduit à la fois un débat quant à la conception architecturale des lieux d'enfermement et quant à l'expérience de détention, à la fois pour les professionnels de surveillance et pour les personnes incarcérées (Scheer, 2014a). Car « le seuil instaure de l'interaction et permet de gérer la relation à l'autre » (Segaud, 2008 : 122), la porte devient un objet de réfraction d'une politique de l'incarcération ainsi qu'un objet technique en débat. Il est donc possible de déceler un projet pénitentiaire rien qu'en décortiquant l'objet « porte ». À titre d'exemple, l'ouverture des portes de cellules vers l'extérieur (*i.e.* vers le couloir) comme c'était le cas dans la célèbre prison de Philadelphie où les détenus bénéficiaient de davantage d'espace exploitable en cellule, a vite été interprétée comme un obstacle à la surveillance (à la fois en termes de force musculaire déployée, de visibilité restreinte des couloirs de sections, et de perte de l'effet bouclier protégeant le personnel d'intervention). Ainsi, l'écrasante majorité des portes de cellules s'ouvrent aujourd'hui vers l'intérieur des cellules (De Brouwer, 2009). Mais surtout, dans les routines et la pratique

cette fois, le seuil de la porte – de cellule, mais aussi dans une autre mesure, d'entrée dans l'établissement ou dans les sections – combine tous les éléments constitutifs de l'expérience carcérale : fermeture, isolement, solitude, tension relationnelle, proximité de contact, incertitude, non maîtrise, infantilisation... Il s'agit de « l'espace de la différence, de la mise en abîme, d'un processus de différenciation, et ce sans discontinuité » (Rebout, 2008 : 43). En tant que premier espace de contact entre les agents pénitentiaires et les détenus, il s'agit logiquement et en premier lieu d'une zone de tension. Mais la porte représente également la prison en elle-même. L'ouverture sera toujours brève, et la fermeture est la règle. C'est le cas au sein des prisons d'Obristan et d'Arstotzka. Le régime de détention particulier en vigueur au sein de l'établissement pénitentiaire de Kolechia – portes de cellules ouvertes et liberté de mouvement relative (cf. *Titre 4 : L'escalier*) – confère au seuil de la porte une signification autre. Régulièrement, le seuil de la porte est un poste d'observation de l'aile de détention. Les détenus, tasse de café à la main, appuyés contre le chambranle de la porte, tournent ainsi le regard vers l'intérieur du bâtiment, se saluent, échangent quelques mots. Le fait de pouvoir, lors de plages horaires relativement longues, circuler au sein de l'aile et de cellule en cellule modifie considérablement la manière d'appréhender les portes. Les détenus et les agents de surveillance frappent régulièrement avant d'entrer, les portes refermées indiquent l'envie de ne pas être dérangé, etc.

Cependant, l'espace de la cellule est d'abord un lieu d'enfermement et de contrôle. Dès lors, il est un espace surveillé, fouillé, examiné. Contrairement à la police qui désire entrer dans un domicile privé, le personnel de l'administration pénitentiaire peut (doit) pénétrer régulièrement les cellules afin de vérifier que l'espace est utilisé légalement et réglementairement. Ce contrôle passe, généralement, par un contact visuel direct et quotidien (lors des comptages et, plus largement, lors de l'essentiel des ouvertures de portes) via le guichet présent dans la porte. De manière régulière, les cellules sont également fouillées. Dans les trois établissements pénitentiaires étudiés, des fouilles aléatoires – l'aléatoire étant souvent stratégique – sont prévues quotidiennement dans chaque section. Des fouilles sur soupçons (souvent plus méthodiques) peuvent également avoir lieu.

2. *Le cachot comme forme cellulaire extrême*

La cellule comme lieu de contrôle et espace de domination trouve son paroxysme dans l'espace du cachot. L'emplacement des cachots – ou, pudiquement, la cellule nue, disciplinaire ou d'isolement – sont révélateurs d'un mode de gestion de la population détenue (voir engendrer ce mode) et des rationalités pénitentiaires.

Ainsi, les cachots de la prison d'Obristan sont placés directement sur une section de détention. En effet, trois cellules nues ont été construites et sont accessibles depuis l'aile B.

D'autres cellules ont été aménagées pour être utilisées en tant que cellule d'isolement : absence de mobilier à l'exception d'un matelas en mousse et occultation de la fenêtre avec une plaque métallique perforée. La présence des cellules d'isolement au sein même des ailes de détention montre que cet espace est intégré comme un espace « parmi d'autres ». Elles sont par ailleurs utilisées presque quotidiennement pour placer des détenus en attente lors des fouilles de cellule. Les mises au cachot pour raisons disciplinaires – parfois violentes, généralement musclées, souvent bruyantes – sont extrêmement visibles¹⁴⁰ et contribuent à la gestion infra-disciplinaire que nous avons décrite. *Si tu continues à faire le malin, j'ouvre le cachot !*, entend-on parfois.

Au sein de l'établissement pénitentiaire d'Arstotzka, les cellules d'isolement sont placées hors des sections, autour de la rotonde centrale. Il s'agit de cellules sécurisées munies d'un matelas et d'une toilette en aluminium. La porte des cachots est doublée d'une grille de sécurité (cellules dites « américaines »). Le placement de ces cellules d'isolement étant proche du centre de la zone de détention, les rondes de surveillance (toutes les quinze minutes, voire toutes les sept minutes en cas de surveillance spéciale) sont facilitées. Les cachots d'Arstotzka, à proportions égales, sont nettement plus utilisés que dans les deux autres prisons. Chaque « intervention » se terminant par une mise à l'isolement est assez visible et surtout bruyante (l'écho est important) ; cependant, rares sont les détenus – hormis l'intéressé lui-même – qui voient directement la porte du cachot s'ouvrir ou se refermer (la détention étant « gelée » lors d'une intervention). Les portes des cachots étant visibles mais toujours fermées et les usagers de l'établissement circulant quotidiennement à deux pas de ces cellules nues renforcent l'aspect sécuritaire du lieu. Le cachot est ainsi au centre – figurativement et matériellement – de l'expérience et de la gestion carcérale de la prison d'Arstotzka.

Les cellules d'isolement de la prison de Kolechia sont placées au fond de chacune des quatre ailes de l'établissement, au sein d'un quartier disciplinaire. Cette zone est composée de trois cellules disciplinaires (cachots), d'une cellule de sécurité (pour détenus extrêmement dangereux) et d'une douche. Les cachots sont équipés d'une toilette et d'un matelas. Une caméra permet également d'observer le détenu placé au cachot depuis un poste de contrôle. L'accès au quartier disciplinaire passe par un sas composé d'une lourde porte métallique et d'une grille. Depuis les sections, seule la porte d'accès est visible, entre le bureau des agents pénitentiaire et la porte d'accès au préau, et dissimule complètement les cachots et ce qui s'y déroule. Cette occultation renforce la gestion que nous avons décrite dans le Titre précédent, à savoir un régime basé sur une forme de contrat moral assorti d'une promesse de sanction ferme ; le cachot agit telle une épée de Damoclès.

La figure de la « cellule disciplinaire » montre l'existence de rationalités pénitentiaires variées et enchevêtrées. La fenêtre de cellule est un exemple criant de cette hybridation.

¹⁴⁰ Voir l'extrait de journal de terrain : *mise au cachot pour le dessert* dans le Titre 4 : *L'escalier*.

Troisième chapitre

L'hybridation des rationalités

En s'attardant sur la seule fenêtre de cellule, il semble possible de retracer l'histoire d'un enchevêtrement de logiques carcérales. En effet, un objet apparemment simple est en réalité le résultat d'une hybridation complexe de rationalités différentes (sécuritaire, technique, humaniste, marchande, etc.). Une fois construit et posé, le châssis de fenêtre devient un objet d'expériences, de ressentis qui mettent en lumière cet amalgame de logiques.

Le site de l'entreprise *Iron Images* – dont le sous-titre indique *Design & Manufacture of Steel Products* – arbore fièrement, sur fond de bannières or et bleu royal, le logo d'un aigle, symbole impérial et guerrier (Chevalier, Gheerbrant, 1969 : 12). L'onglet « *products* » comprend l'entrée « *prison windows* »¹⁴¹ qui emmène l'internaute sur une page décrivant un modèle particulier de fenêtre spécialement conçue pour les prisons. Ainsi, la fenêtre « *Limerick Style* » est disponible en deux finitions – acier inoxydable brillant ou enduit polyester – et quelques options sont proposées – diverses ossatures pouvant s'intégrer à un bâtiment existant ou conçues pour de nouvelles constructions, et des coloris multiples. Joutant un court texte vantant la sécurisation et l'invulnérabilité du dispositif, un imposant logo fait référence à la norme « ISO 9001 » (qui semble être un label qualité). Ici, la couleur bleue ciel et la présence de deux oiseaux en vols changent le ton en suggérant la liberté.

¹⁴¹ Site de Iron Images, URL : <http://www.ironimages.ie/products/prison-windows/>, consulté le 3 mars 2015.

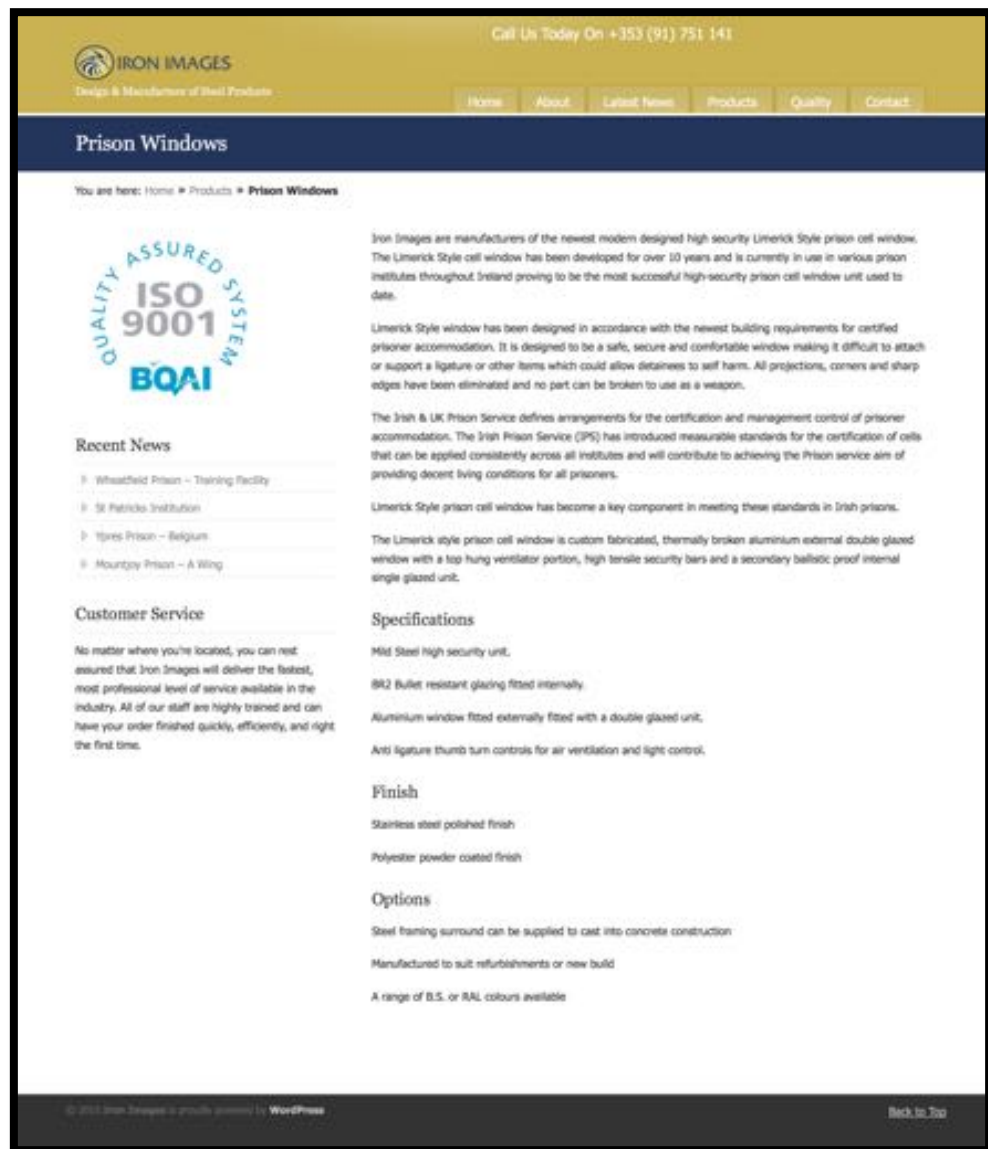


Figure 14 : Site de Iron Images > Prison windows

Si cette publicité et cette disponibilité à la vente semblent étonnantes, les exemples de ce type sont pourtant légions. Citons, entre autres, la gamme *MetalQuartz* de la firme *EuroDV* qui, outre le fait de vendre des bunkers en kit, arbore ostensiblement « l'habilitation de sécurité délivrée par l'OTAN et valable pour le Service Public Fédéral belge »¹⁴², ou l'entreprise italienne *Marsilii Ricerche* qui rend disponible les données techniques et les photos des tests de sécurité de ses grilles de sécurité de prison en quatre langues différentes¹⁴³. L'ensemble de ces sites internet, consultables par tous et apparemment destinés tant aux professionnels qu'aux particuliers, ont le point commun de représenter des entreprises spécialisées dans les matériaux et les dispositifs de sécurité.

¹⁴² Site de EuroDV Group, URL : <http://www.eurodv.eu/metalquartz/menuiserie-de-haute-securite/>, consulté le 1^{er} décembre 2015.

¹⁴³ Site de Marsilii Ricerche, URL : <http://www.marsiliiricerche.it/cadres-et-grilles/les-grilles-de-s-curite-de-prison.html>, consulté le 2 décembre 2015.

Contrairement à la communication que l'on peut retrouver sur les sites des bureaux d'architecture – misant sur le bien-être ou l'esthétisme, le plus souvent –, la technicité et la robustesse sont ici, logiquement, les mots d'ordre.

Comment les manufacturiers en sont-ils venus à rendre ainsi public des dispositifs techniques *a priori* destinés aux entrepreneurs et ne concernant pas l'utilisateur privé ? La fenêtre utilisée lors de la construction des prisons du 19^{ème} siècle répondait-elle aux mêmes exigences ? L'évolution des objets eux-mêmes mais également des justifications entourant le choix des dispositifs d'embrasure – portes et fenêtres, en particulier – témoigne de l'érosion de certaines rationalités qui sont pourtant à l'origine de la prison moderne ainsi que de l'avènement, de la transformation, de la multiplication ou de l'hybridation de nouvelles rationalités.

Si l'évolution de la porte de cellule (*point I*), symbole ultime de l'enfermement, apparaît comme relativement timide, la fenêtre de cellule (*point II*) témoigne d'une orientation différente. En effet, cet objet subit d'importantes transformations et les bâtiments pénitentiaires actuellement en activité arborent des fenêtres très contrastées selon qu'ils aient été édifiées sous l'ère Ducpétiaux, durant la crise pénitentiaire, suite à des événements dramatiques ou en partenariat public/privé.

I. Porte, symbole de l'enfermement. Brève histoire d'une évolution timide (aphone).

La porte de cellule – qui est refermée par l'agent pénitentiaire derrière la personne incarcérée – est l'objet qui symbolise peut-être le plus la prison.

A la fin du 18^{ème} siècle, la prison est avant tout un projet théorique, désincarné. Dans le projet benthamien de la prison panoptique, les cellules sont sobres, épurées, presque nues. Une cellule n'est en réalité composée que de trois murs. Une grille vient compléter le cube. Il n'y a donc pas de porte, mais une épaisse grille métallique qui permet un contrôle visuel distant permanent. Cette grille s'ouvre et se referme par l'inspecteur à l'aide d'un imposant cadenas et de sa non moins imposante clef. Ce modèle de cellule se retrouve dans certains cachots de prisons contemporaines ou dans les cellules du palais de Justice, par exemple.

A la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, notamment dans les prisons Ducpétiaux qui sont encore utilisées aujourd'hui, les cellules sont habillées de lourdes portes opaques en bois ornées de ferrures. Le contrôle de l'intérieur de la cellule se fait donc par un agent pénitentiaire qui colle le nez à la porte pour regarder à travers un œilleton ou un guichet. La porte de prison devient alors un objet architectural *a priori* simple dans son usage (ouvrir et fermer une cellule), mais relativement complexe dans sa conception et dans la

routine qu'elle suscite. En effet, la serrure n'est accessible que d'un côté de la porte ; du même côté que l'unique poignée, côté couloir. On remarque ici le monopole de l'usage des portes de cellule par le personnel de surveillance. Seuls les gardiens peuvent ouvrir et fermer les portes de cellules. Et les détenus se retrouvent enfermés face à une porte totalement lisse. Pour le détenu, la seule action possible vers l'extérieur de la cellule est l'activation d'un appel mécanique : faire jaillir un drapeau le long du couloir en espérant alerter le gardien ou, plus récemment, allumer une lampe d'appel dans le même espoir.

Viennent ensuite les années 1980 et la prison moderne. Les portes restent lourdes et opaques mais s'adaptent aux nouvelles technologies. Elles sont renforcées et l'âme de la porte est en acier. Il est intéressant de constater que le terme « taule » pour désigner la prison apparaît au cours du 19^{ème} siècle lorsque la taule remplace progressivement le bois et le fer pour la construction des portes de cellules. Et il s'agit d'un dispositif beaucoup plus technique qu'il n'y paraît et qui fait l'objet d'études, de tests de solidité, de plans extrêmement précis. Cette technicité persiste à travers le temps (cf. images : portes de prison en 1845 et portes de prison en 2013). Les portes sont assorties de serrures très spécialisées ; des serrures confectionnées par la Justice elle-même. Le guichet est toujours présent et le contact visuel entre le détenu en cellule et l'agent dans le couloir se fait à travers un plexiglass de quelques centimètres carrés. Ici encore, le détenu peut appeler l'agent à l'aide d'un interrupteur électrique qui commande l'allumage d'une lampe placée au-dessus de la porte de cellule, côté couloir. La fenêtre – on y reviendra – s'agrandit et permet aux détenus de communiquer vers l'extérieur (moyennant quelques ingéniosités). On retrouve ce type de dispositif également dans les prisons beaucoup plus récentes d'Arstotzka ou d[REDACTED].

Après un bond dans l'histoire, les nouvelles et futures prisons prévues dans le Masterplan revisitent légèrement le concept de la porte. Les portes de cellules ressemblent beaucoup à ce que l'on connaissait déjà. En effet, en Belgique, une entreprise privée spécialisée dans les portes coupe-feu et dans d'autres dispositifs blindés possède le monopole de la confection de ces portes. Il s'agit d'un monopole de fait. En effet, la régie des bâtiment ou, aujourd'hui, les entreprises privées se tournent vers ce constructeur qui a passé avec succès les exigeants et coûteux tests de résistance de l'administration pénitentiaire. Les portes de cellules sont donc à la fois simples et complexes : elles possèdent un guichet avec plexiglass pour surveiller le détenu, un guichet « passe-plat » pour lui transmettre des objets ou le menotter sans devoir ouvrir la porte, des serrures à double mécanismes (mécanique et électronique) qui permettent des position multiples (ouverte, fermée, verrouillée en position ouverte, verrouillée en position fermée, totalement bloquée, permettant ou non un verrouillage secondaire...).

Dans ces prisons, notamment à Kolechia, les portes de cellules se spécialisent : elles intègrent un système d'ouverture à carte magnétique. Même si le détenu possède son propre badge permettant le verrouillage de sa porte dans des plages horaires définies, le

monopole de l'usage des portes des cellules reste toujours dans les mains de l'agent (pour des raisons de sécurité évidentes) : le badge du surveillant prime toujours sur celui du détenu et le détenu n'a toujours aucune possibilité de sortir de cellule lorsque la porte est refermée derrière lui. Néanmoins, l'intérieur de la porte de cellule n'est plus totalement lisse. Un morceau de caoutchouc destiné à amortir le choc entre la porte et le mur lors de l'ouverture offre un semblant de poignée au détenu, limitant ainsi l'impression d'enfermement (c'est en tout cas le pari des architectes). Enfin, un système d'interphonie remplace la lampe d'appel et permet une communication directe avec l'agent pénitentiaire situé dans son bureau.

Cette évolution est en réalité une presque non évolution, tant le dispositif « porte de cellule » ne s'est pas transmué en près de deux siècles.

II. Fenêtre, symbole de l'évasion. Histoire d'une évolution marquante (parlante, criarde).

« Les barreaux y sont [en prison] plus que jamais présents, mais discrets, parfois invisibles, faits pour être intériorisés ».

Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé*, 2009 : 197.

L'évolution des objets architecturaux que nous avons dressée au travers de la porte de cellule est plus symptomatique lorsque le regard se pose sur les fenêtres de cellule (cf. schémas). Cet étendard de l'enfermement – le barreaudage – est également et surtout un symbole de l'évasion. Des Daltons à Michaël Scofield, l'image des barreaux limés ou tordus ou bien de l'échelle de draps met en scène l'évasion au travers de la fenêtre. Celle-ci constitue également une forme d'évasion de l'esprit, le regard du détenu portant au-delà du mur d'enceinte.

Une des plus vieilles prisons du Royaume encore en activité (prison de [REDACTED], 1851) comporte des fenêtres calquées sur les vitraux : des barreaux croisés combtent une baie en arcade, d'épais carreaux en verre opaque bouchent la vue. Ces fenêtres avaient l'avantage de ne pas distraire le détenu, qui se tournait alors vers la porte de cellule dans laquelle un guichet pouvait être ouvert afin d'assister à la messe organisée au centre de la détention. Les fenêtres des prisons d'Obristan, d'Arstotzka et de Kolechia sont quelque peu différentes.

1. La voie de la rédemption

Quelques années plus tard est construit l'établissement pénitentiaire d'Obristan également d'inspiration monastique (1876). Néanmoins, les fenêtres de cellules sont revisitées. Ce bâtiment comprend d'étroites fenêtres placées en hauteur et symbolisant l'accès vers la voie divine de la rédemption. Compromis entre les fenêtres opaques et imperméables et une volonté d'aération minimale des cellules, les fenêtres de cellules de la prison d'Obristan sont petites et peu accessibles (un lit superposé peut-être placé dessous sans gêne). Un châssis en bois – assez classique – permet une ouverture de deux battants vers l'intérieur. D'épais barreaux croisés sont intégrés directement à la maçonnerie et prolongent le mur de briques, à l'extérieur du châssis. En position debout, assise ou couchée, seul le ciel est généralement visible. Hormis dans les cellules transformées en cachots, les fenêtres peuvent être ouvertes de l'intérieur.

Prévu pour éviter les distractions et la communication, le placement de ces fenêtres oblige à une gestuelle particulière (monter sur une chaise ou sur le matelas supérieur d'un lit superposé) pour qui veut discuter avec son voisin.

2. L'empêcheur d'évasion

Plus d'un siècle plus tard, la prison dite de « haute sécurité » d'Arstotzka est construite (2002). Dans ce cadre, nous retrouvons des châssis de fenêtres classiques doublés de barreaux. Souvent, des caillebotis sont ajoutés en troisième couche. Les fenêtres de la prison d'Arstotzka sont définies finement dans les spécifications (dont nous avons tronqué les passages les plus techniques).

« Fenêtre extérieure barreaudée ordinaire

Grille de sécurité doublée, du côté intérieur de la baie, d'une fenêtre.

a) Composition

L'ensemble comprend :

a.1) une grille, soit

- la grille proprement dite;
- le traitement de protection et de finition de la grille;
- la pose de la grille et les resserrages

[...]

- l'étanchéité à l'air;
- l'isolation thermique;
- la résistance à l'effraction;
- la résistance à l'intrusion;

[...]

La grille et sa liaison au gros-œuvre ne comprennent pas d'élément démontable.

L'ouvrage achevé et posé ne présente aucun interstice par lequel il soit possible d'introduire un outil entre la grille et le gros-œuvre ou entre la grille et le parachèvement ni aucun moyen de fixation apparent.

[...]

La fenêtre est partiellement ouvrante. Elle permet le placement d'un store intérieur amovible en vue de l'occultation complète de la baie.

[...]

Sur la face côté intérieur du barreaudage (uniquement en face de la partie ouvrante du châssis) est soudé en usine un treillis en acier inox de 3 mm d'épaisseur et dont la maille est de 15x25mm. Il sera fixé de telle manière qu'il devient impossible de lancer des objets par la fenêtre de la cellule ».

[Arstotzka]/C.S.Ch./Gros-oeuvre et parachèvement, pp. 47-49.

Malgré cette description mettant l'accent sur la sécurisation du dispositif, c'est à Arstotzka que nous retrouvons l'expérience (presque) la plus « normalisée » d'une fenêtre. Placées à hauteur humaine, permettant une ouverture vers l'intérieur, elles permettent l'aération de la cellule ainsi que la tenue d'une discussion avec une personne placée dehors ou dans une cellule voisine. Néanmoins, la présence de barreaux rappelle le cadre pénitentiaire et empêche, par exemple, de se pencher à la fenêtre. La présence de caillebotis sur de nombreuses fenêtres (principalement aux étages les plus bas) renforce cet aspect et rend presque impossible l'échange d'objets.

3. *L'outil de contention*

Aujourd'hui, dans l'établissement pénitentiaire de Kolechia tout juste construit en partenariat public/privé (2014), les fenêtres de cellules sont encore différentes. Les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglass fixes qui coincent un store dont la remontée n'est pas possible.

Les fenêtres du bloc cellulaire sont réalisées suivant le type Limerick Window. Celui-ci a été conçu et utilisé pour la première fois dans la prison de Limerick (Irlande). Pour pouvoir l'appliquer aux nouvelles prisons belges, ce type de fenêtre devra faire d'abord l'objet de réajustements dans sa conception de la part du prestataire et être adapté à l'ensemble des exigences en termes de performances reprises dans ce cahier des charges (y compris le mode d'ancrage).

Caractéristiques importantes pour une fenêtre de type Limerick :

- La fenêtre se compose d'une construction intérieure et d'une construction extérieure, qui satisfont ensemble à la classe de périmètre.
- La fenêtre de type Limerick est composée d'une part d'un dispositif de ventilation (partie A), et d'autre part d'une fenêtre pour l'éclairage de la pièce (Partie B).
- Du côté intérieur de la Partie A, se trouve une grille d'aération fixe avec bouton de réglage. Le détenu peut actionner le dispositif de ventilation dans sa cellule (sans être pour autant sensible au vandalisme). La commande de ventilation ouvre à l'extérieur un dispositif de ventilation (l'eau de la pluie battante ne peut s'y infiltrer en position ouverte).
- Du côté intérieur de la partie B, se trouve un simple vitrage de sécurité feuilleté de résistance suffisante (au vandalisme). [...]
- Si des grillages sont prévus pour obtenir la classe de périmètre, ceux-ci sont placés entre les deux fenêtres, au sein de la structure de l'ensemble.
- Dans les cellules normales, les détenus ont la possibilité d'actionner eux-mêmes l'obscurcissement (électrique ou non). Le système doit offrir un obscurcissement d'au moins 90%. Il doit être résistant au vandalisme et nécessiter peu d'entretien.

Toutes les fenêtres de la partie cellulaire sont de type Limerick.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [REDACTED] ;
Annexe 6 – Partie B : Spécifications techniques, pp. 61-62.

Il s'agit du seul passage du cahier des charges qui fait directement référence à un établissement ancien ou existant. En plus d'une description inédite du dispositif technique, une photo a été ajoutée au document suite à une demande de précision d'un prestataire privé. Dès les premières heures en cellules, les détenus fraîchement transférés à la prison de Kolechia ont directement manifesté leur angoisse relative à la fenêtre de cellule. Les craintes liées à l'absence d'aération¹⁴⁴, à l'impossibilité de communiquer ou au sentiment exacerbé d'enfermement se sont progressivement estompées grâce aux régimes de détention « dégressif ».

¹⁴⁴ Seul un petit battant est ouvrable sur le côté du dispositif. Le renouvellement de l'air au sein de la cellule est principalement pris en charge par un système d'extraction électrique.

Quatrième chapitre

Face à la sophistication du contrôle

L'étude de l'imbrication des rationalités (cf. *troisième chapitre : L'Hybridation des rationalités*) permet de concevoir l'hypersécurisation des prisons comme une occurrence plus que comme un véritable projet de société. La sophistication du contrôle apparaît alors comme une évolution « par défaut » du bâti carcéral. Partant, il est possible de considérer la sécurisation non pas comme une volonté politique ou idéologique, ni même comme un programme pénitentiaire conscient, mais plutôt un registre de légitimation a posteriori ou comme un élément « étant là » avec lequel il faut « faire avec ». Il est intéressant de noter comment tous les acteurs de la détention s'adaptent, détournent, voire utilisent les dispositifs d'hypersécurisation à d'autres fins.

Nous avons déjà brièvement évoqué les formes d'aménagements, de bricolages, de système P – le système D, en prison – afin d'améliorer son quotidien. Nous y reviendrons après avoir adopté une focale plus restreinte (*point I*) pour étudier l'ergonomie carcérale au plus près du corps et de son expérience (*point II*). Enfin, il sera question des résistances opposées à l'espace carcéral contraignant (*point III*).

I. De la fenêtre à la tasse de café

En démarrant par un extrait de journal de terrain (mon premier café en détention filtré par une chaussette et assaisonné de cannelle « maison »), le dernier chapitre veut se focaliser sur les « petites choses » du quotidien. La tasse de café – objet architectural dans le sens où il conditionne en partie l'expérience du lieu – favorise le contact et les échanges (entre détenus, avec le chercheur, voire avec les agents pénitentiaires) mais est aussi un moment d'introspection solitaire et de recentrement sur soi (comme la cigarette du reste), ce qui le situe bien dans ce chapitre en tant que seuil, au même titre que la porte ou la fenêtre.

Après quelques jours passés en détention, à l'aile C de la prison d'Obristan, et de nombreuses discussions informelles, un détenu se montre intéressé par un entretien. Je lui demande s'il préfère un entretien dans un bureau vide ou que l'on s'arrange pour se voir en cellule lorsque son codétenu est en rendez-vous avec l'assistante sociale, par exemple. Je lui montre assez clairement que je préférerais la seconde option. Le rendez-vous est pris, puisque (je l'ignorais) le codétenu de Francis est en extraction médicale suite à une overdose de médicaments. Quelques minutes plus tard, je me retrouve dans la cellule de Francis, sur la troisième section de l'aile C, au plus haut et au plus loin des regards. Après un ballet cocasse pour nous

installer – les gestes de Francis étant tremblants, les miens étant maladroits par peur de m’immiscer dans l’intimité –, nous prenons place, Francis sur son lit, moi-même sur une chaise bancale. Autorisation d’enregistrement acceptée et dictaphone posé sur des restes de tabac froid, l’entretien peut commencer. Dès les premières minutes, je regrette la localisation de l’entretien. La cellule empest. L’odeur mêlée de tabac froid, de transpiration et de vomissures m’empêche de me concentrer. Lorsque Francis me propose un café, je l’accepte en espérant que les vapeurs de la boisson chaude étoufferont l’odeur. Je ne bois habituellement pas de café. Je n’aime pas ça. Il se lève et va chercher le café soluble emballé dans un sachet transparent posé dans une armoire. Il me parle de son incarcération. Je ne l’écoute plus. J’observe ses mains sales et ses doigts boudinés saisir le café soluble par pincées et l’éparpiller sur la table. Dans le mélange de papier à cigarette, de tabac émietté et maintenant de café soluble, mon dictaphone pourtant usé semble neuf. Je suis absorbé par ce contraste. Il récupère une armature métallique bricolée en seau (que contient-il ?) et y enfle une vieille chaussette usée et noircie. J’ai peur de comprendre. La chaussette sert de filtre. Le café (assaisonné de quelques miettes de tabac) est raclé avec la paume de la main jusque dans ce filtre de fortune. L’ensemble est fixé sur une bouteille en plastique étêtée. En versant de l’eau chaude dans le filtre-chaussette, Francis s’excuse. L’eau ne sera pas très chaude pour éviter une fonte de la bouteille. Je lui glisse un « c’est pas grave », suivi de « ingénieux système ! ». Il continue l’histoire de son incarcération. J’ai l’impression que mon odorat reste mon seul sens opérationnel. En longeant du regard les souillures présentes sur les draps, j’aperçois les traces de vomissures sur la partie supérieure du lit superposé. En tous cas, tous mes sens me ramènent sans cesse à l’odeur ambiante. J’ai écrit quelques pages hier sur le toucher et l’état de mes propres mains après une journée d’observation en prison... Je n’écoute définitivement plus Francis. Le café coule en mince filet. *Tu veux un sucre ? Je n’ai pas de lait. Hein, tu veux du sucre ?* Me voilà sorti de ma torpeur. Deux sucres, il me faudra bien ça. Ma tasse est prête et déposée sur le bureau. Je remercie Francis. Je plonge mon nez dans cette tasse de café dont la tiédeur peine à faire monter les effluves jusqu’à mes narines. La propreté de la tasse laisse à désirer. Depuis le début, j’ai un sentiment très étrange entre dégoût, tristesse et pitié. L’entretien continue mais je ne suis plus concentré sur cette tasse que j’espérais rédemptrice que sur les propos de Francis. Je m’accroche à cette tasse et m’efforce de boire le contenu délicatement. Je pose mes lèvres précisément sur la porcelaine ébréchée en me disant que les lèvres de mon interlocuteur ou de son codétenu ont dû se poser ailleurs sur les bords. Cette brèche est la mienne, une porte de sortie sur laquelle me concentrer pour éviter de faire face au quotidien maculé de Francis. Après quelques minutes, Francis se tait. Il m’observe boire ce café

avant de m'interrompre, amusé : *C'est marrant, j'ai le même tic. Je bois toujours par le côté cassé...*

Prison d'Obristan, cellule de Francis, journal de terrain

Différentes formes d'adaptations aux conditions d'enfermement visent en générale, de manière pragmatique, à faciliter les choses, à rendre possible ce qui ne l'était pas, ou impossible ce qui l'était (Goffman, 1968). L'ergonomie carcérale particulière permet de comprendre à la fois les difficultés à penser un projet pénitentiaire, mais également les difficultés à vivre ou travailler dans un espace cadencé par les spécifications antérieures. Face à cette aporie – habiter un espace qui n'a pas été pensé pour l'habitation –, les acteurs mobilisent des ressources propres et disponibles afin d'améliorer, tant que faire se peut, leur quotidien.

II. Ergonomie carcérale et adaptations

Le récit d'une trentaine d'heures personnellement vécues en simulation carcérale (lors d'un test grandeur nature avant l'ouverture d'une prison) permettra d'illustrer¹⁴⁵, de manière presque phénoménologique, la confrontation à un espace qui n'est pas pensé pour être « habité ». Le long texte ci-dessous correspond, au mot près, aux notes rédigées lors de cette expérience, dans « notre » cellule.

Simulation non simulée

13h20. Je me présente à l'entrée visiteurs de la prison. Je dépose ma clef de voiture et ma carte d'identité. Je signe un document. Au guichet, une agente me demande si je désire mettre de l'argent sur mon compte interne. Je dépose 10€. Les agents me demandent de patienter. J'attends. Je me présente à deux autres personnes qui patientent, comme moi. Je rencontre ainsi Mr M., responsable du corps de sécurité [service chargé des transfèrements des détenus], qui indique qu'il a sélectionné des « bons agents » pour l'exercice et que le fourgon a été aspiré et désinfecté. Il a l'air de prendre l'exercice comme un jeu.

14h. Les agents du corps de sécurité prennent mon sac et le place dans le coffre du fourgon. Un agent me demande mon nom et le note. Il me fouille par palpation. Je suis dirigé contre le fourgon, mes mains sont écartées et posées contre la carrosserie. La fouille me semble minutieuse. Je suis menotté. Je monte dans le fourgon et prend place dans le box du fond, à côté de deux autres « détenus ». Je suis littéralement coincé. L'agent me met la ceinture. C'est très inconfortable avec les mains menottées.

¹⁴⁵ Pour un autre récit de la même simulation, voir : Ch. Branders, A. Walravens, 2015.

14h-14h15 : Fourgon. Le trajet dure quelques minutes [le fourgon quitte la prison, fait un tour et revient]. Un sentiment très étrange de totale isolation m'envahit. D'abord parce que j'ai l'habitude de vérifier constamment la présence de mon téléphone et de mon portefeuille dans mon pantalon. Ici, je n'ai rien. Nudité. Lampe bleuâtre. Le responsable du corps de sécurité à ma gauche parle trop. Il rigole souvent (stress ? veut montrer qu'il connaît la procédure ?). Ça me gonfle. Un agent se retourne de temps en temps pour nous observer pendant trois ou quatre secondes. Je ne sais pas si je dois soutenir le regard ou faire semblant de rien... Sas camion. Garage. Attente. On entend parler sans savoir de quoi il s'agit. Sortie du fourgon. Je récupère mon sac. Menottes retirées. Passage aux rayons X. Salle d'attente.

14h15-17h20 : Attente aux bains. Nous sommes en salle d'attente [bains entrants]. J'entends des bruits et des voix sans pouvoir les distinguer. C'est long. Syndrome du prisonnier : c'est fatigant d'attendre. Très long. Au bout d'une heure, on m'appelle. Bureau. On me demande si je viens bien d'un transfert de la prison de [REDACTED] Photo. Clef USB pour le Prison Cloud. Demande des tailles de pantalon et chemise. Personnel plutôt sympathique. Retour en salle d'attente. Un des autres « détenus » m'irrite. Il parle beaucoup. Nous sommes quatre. Des « détenus constitués » [qui se présentent spontanément à la prison pour leur incarcération] arrivent dans la salle d'attente (nous serons jusqu'à huit). Le temps est long et nous n'avons pas de montre (saisies lors du passage aux rayons X). On me rappelle. Je signe des papiers (sans savoir exactement de quoi il retourne). On m'escorte en cellule alors que je pensais retourner en salle d'attente. Je n'ai pas salué les autres « détenus ». Je ne saurai pas où ils vont...

17h25 : Arrivée en cellule. Je sors de la zone entrants en poussant un chariot avec mes affaires (je ne sais pas exactement ce que les deux bas contiennent). L'assistant pénitentiaire me confie à un agent qui ne me salue pas. On entre dans un sas. Il ne me regarde pas. Je le suis le long d'un long et large couloir blanc et orangé (un peu design, le couleur du mur s'étend sur le sol, les néons ne sont pas alignés). Grande grille. Beaucoup de personnels. Je sens qu'ils me regardent. Rotonde. Première aile à droite. Je suis escorté jusqu'à la cellule 1017. Le temps que je pose les bacs dans la cellule et me retourne, l'agent ferme la porte. Je l'interromps en lui demandant l'heure du préau. Il répond en continuant son mouvement pour fermer la porte : *Pas de préau ce soir. Il y aura mouvement sport mais on viendra.* Porte fermée. [J'ai dessiné un plan grossier du parcours]

Je me sens perdu. Je sais que c'est un exercice, mais c'est violent ! Je reste en cellule. Je commence à déballer mes bacs. Je vais pisser. Il y a un guichet juste en face du pot. Je me dépêche. Je ressens déjà le stress permanent. Je pensais que le fait d'arriver en cellule me permettrait de

souffler. C'est très anxiogène. Il n'y a pas de papier toilette. Stress supplémentaire.

Dans la cellule 1017. Je suis seul dans une cellule duo [j'apprendrai qu'il s'agit d'une cellule solo dans laquelle le concepteur a ajouté un lit superposé pour anticiper la surpopulation]. J'entends le personnel parler dans le couloir. Je ne comprends pas. Le stress que la porte s'ouvre est permanent. Je déballe mes affaires. Il y a tout ce qu'il y avait dans mon sac [sous-vêtements, short, paire de basket, pull, ce cahier¹⁴⁶, un crayon]. Tout a été manipulé. Sensation étrange que l'on est rentré dans mon intimité même si tout est bien rangé. En plus, je découvre : un pantalon beige, une chemise pénale beige, un t-shirt blanc, deux feuilles à courrier lignées (les radins !), une enveloppe, une ceinture, un filet pour linge, un thermos, une tasse, un verre, un bol, une assiette, des couverts, du linge de lit, une serviette, une petite raclette, un essuie vaisselle, un torchon, une éponge, une bouilloire, une loque, un bac pliable. Tout le linge est marqué d'un code-barres.

Je patiente et allume l'ordinateur pour aller sur le logiciel Prison Cloud. Je navigue un peu au travers des menus. Je m'inscris pour « activité sport » à 18h45. Je fais l'inventaire de la cellule. Je lis le règlement d'ordre intérieur que je trouve sur la tablette. Le frigo fait un bruit désagréable. Je teste l'eau. Eau chaude (de 6h à 22h selon le règlement). Je dois aller à la toilette. Je n'ose pas. Je vais attendre la nuit. Repas prévu à 18h05 dans le règlement. 18h40, toujours rien. Le sport est prévu dans dix minutes. Je me change et enfle un short. Je fais cela rapidement en fixant la porte. C'est désagréable. J'attends. J'écris. Il y a une mouche dans la cellule. Impossible de la chasser, la fenêtre ne s'ouvre pas.

18h51 : Repas. Un agent ouvre la porte sans prévenir. Il m'interpelle : *Manger !* Je suis en short (le mouvement sport aurait dû avoir lieu). L'agent me demande assez sèchement de mettre un pantalon. *Un peu de respect !*, me dit-il. Je dois me mettre en caleçon pour enfiler un pantalon alors que la porte reste grande ouverte (deux ou trois agents, deux « servants » et environ six observateurs sont dans le couloir). Je reçois un ravier avec une demi pêche au thon, une orange, un sachet de thé, deux doses de café soluble, du sucre, du sel et du poivre, du beurre, de la confiture, du chocolat à tartiner, du lait, un yaourt à la fraise, un babybel, un rouleau de papier-toilette. Je pose cela dans la cellule. Un agent me demande de mettre des pantoufles. Je remets mes baskets (enlevées pour mettre mon pantalon). Je prends le pain que la « servante » me tend. Elle me dit : « *C'est pour ce soir et demain matin* ». Je trouve cela un peu chiche. Tout cela a été très vite. La porte se ferme. Je n'entends que la voix féminine de la « servante » qui me

¹⁴⁶ L'objet cahier n'étant pas dans la liste des objets autorisés que nous avons reçue avant le jour de la simulation, nous avons fait passer ce cahier en tant que « répertoire téléphonique non électronique » en y ajoutant quelques numéros de téléphone.

dit : « *Bonne soirée* ». Je ne suis même pas certain de pouvoir reconnaître ceux (servants ou agents) qui m'ont servi... Je veux les dessiner mais n'ai aucune idée de leurs visages.

J'entends que le mouvement sport démarre car certains agents, dans le couloir, demandent à des détenus de se préparer. Personne ne vient me prévenir. Il est 19h04. J'entends un agent qui demande à une détenue (dans la cellule voisine ?) de se dépêcher : *Allez madame, on ne va pas y passer la nuit*. J'entends l'énumération de plusieurs numéros de cellule (18, 13, 15...) mais pas le mien (17). Me suis-je inscrit trop tard ? Je suis extrêmement angoissé. Je me souviens d'une crise de cafard lorsque j'étais beaucoup plus jeune lors d'un camp de vacances.

Je m'étire. J'attends. Grand bruit à l'extérieur. Comme une pelleteuse qui racle le sol. Est-ce l'éolienne que j'aperçois toute proche du mur d'enceinte ? C'est assez insupportable. Surtout combiné au bruit du frigo. Je me rends compte que j'ai oublié mon gel douche. Nouveau stress. Je n'ose rien faire de peur d'être interrompu. Je m'assieds. Je reste assis sur la chaise. Je ne vais quand même pas me mettre au lit ? Vais-je être appelé pour le sport (il est 19h15) ? Je dois aller à la toilette. Je pense entendre que le mouvement sport est terminé. Pourquoi n'ai-je pas été appelé ? J'appelle à l'interphone. On me répond :

- *Oui ?*
- *Je n'ai pas été appelé pour le sport. Est-ce que c'est normal ?*
- *Il n'y avait plus de place, monsieur. Le mouvement est terminé »*
- *Ok. Est-ce qu'il y a encore des places pour le ping-pong demain ? ».*
- *Les listes ne sont pas encore faites, monsieur .*
- *Ok. Merci, bonne soi...*

L'agente coupe l'interphone. Je suis surpris par le manque de politesse. Est-ce toujours un exercice ? Je décide de téléphoner à ma compagne. Je ne sais pas si c'est le bon moment. Vais-je être dérangé ? J'ai dix euros sur mon compte. Par l'ordinateur, j'attribue 3€ au téléphone. J'explique rapidement mon malaise. Crainte d'être entendu depuis l'extérieur de la cellule. Puis crainte que la communication soit écoutée. J'appelle pendant 1 minute et 55 secondes. J'avais 6 crédits pour 3€, il me reste 4,8 crédits.

Je mets la télévision pour regarder le journal. Libération de J.-M. Tinck (affaire des tueurs du Brabant) de la prison de [REDACTED]. Sentiment étrange. La télévision se coupe. Il faut bouger la souris de l'ordinateur pour ne pas que la télévision se mette en veille. Toutes les dix minutes environ, je bouge la souris. J'ai les mains sales. Pas de savon. Je passe les mains sous l'eau. Dans le coin douche/WC, pas de porte papier-toilette, pas de porte-essuies.

Je décide de manger. Pas beaucoup de place sur la tablette (clavier, souris). Comment vais-je faire la vaisselle sans détergent dans un évier minuscule ? Je n'aime pas trop le thon. Je mange les quartiers de pêche.

Comment vais-je jeter le reste sans que cela ne pue ? au WC ? Je laisse le reste dans le frigo.

J'entends des clefs et des voix. Ça me tend...

Aucun angle mort.

Il y a des bruits (cellule voisine ? interrupteurs dans le couloir ?). A chaque bruit, je regarde vers la porte de cellule.

Je me dis que le meilleur moyen de mettre les agents mal à l'aise serait d'être à l'aise. Je n'y arrive pas et suis extrêmement mal à l'aise. Bruits de talkie-walkie. Je n'ose même pas me gratter le nez...

La porte s'ouvre (sans frapper, sans prévenir). Une agente me demande de récupérer les bacs. Je lui tends. Elle ferme la porte.

Les portes-battantes du coin sanitaire sont étroites, leur résistance est forte. Chiant. L'évier ne permet pas de contenir une assiette en plastique. Chiant. Je fais un thé. Il y a deux prises dans la cellule. Soit je débranche le frigo pour faire chauffer l'eau, soit je tiens la bouilloire pendant le temps de chauffe car la seconde prise est placée en hauteur.

Ronde. Le guichet de la porte fait du bruit. Je n'ai pas le temps de voir le visage de l'agent.

Avec trois dosettes de sel, deux de poivre et trois de sucre, j'apprends l'économie. La télévision qui se met en veille, c'est chiant. Impossible de regarder la télévision depuis le lit. Avec le bac pliable, je fais une table de nuit. Je fais la vaisselle (sans savon) dans le minuscule évier. Bouton poussoir pour l'eau sur lequel il faut appuyer souvent. Je fous de l'eau partout. Chiant. Il y a de l'eau sur la cuvette du WC (sans planche). Où vais-je ranger le papier toilette ? Il n'y a pas de bac de douche. J'ai les pieds trempés. La cellule est déjà dégueulasse. Je profite que l'agent vient de faire sa ronde : je vais à la toilette. Je me dépêche. Pas de brosse à WC. WC très bas, sans planche. Chaque bruit me rend anxieux. Des « détenus » parlent à la fenêtre ? Comment me réveiller demain matin (pas de gsm, pas de réveil...) ?

20h55 : Douche. Je masque le guichet du coin sanitaire avec une loque. Après la douche, tout est trempé : le WC, l'évier, le miroir, la planchette, le rouleau de papier-toilette. Etrange de s'essuyer avec un essuie S.I.E.P. Au fait, ces initiales signifient quoi ? E.P. pour « établissement pénitentiaire » sans doute, mais le S. et le I. ?

Un agent passe au guichet :

- *Tout va bien ? Le téléphone fonctionne ?*
- *Oui, oui.*
- *Ben vous avez de la chance. Chez les autres, ça ne fonctionne pas. Et la douche ?*
- *- Tout fonctionne très bien.*
- *Très bien alors. Bonne nuit.*
- *Bonne nuit.*

Je loue le film « Snowpierce. Le transperceneige », à défaut d'autre chose. Cela me coûte 7 crédits, soit 3,5€. Le lit est trop haut pour s'asseoir. Chiant.

J'essaie de dormir. J'écris. J'essaie de dormir. Bruits. La lumière du couloir transperce sous la porte et à travers le guichet. J'écris. J'essaie de dormir. Ronde. J'essaie de dormir. Je me réveille. Je regarde l'heure. 4h23, je me rendors la tête sous les draps.

6h05 : Flash dans ma gueule. C'est la lampe de nuit. Je vois une tête au guichet. Je me lève.

7h10. Un agent entre dans la cellule pour voir si tout va bien. Il repart. Je prends une douche. Je masque le guichet. Je sors de la douche, l'essuie posé sur les épaules. Toute la cellule est embuée. Un agent lève le guichet. J'entends que c'est une femme. Elle pouffe et appelle une de ses collègues (les cellules sont mal isolées acoustiquement). Lorsqu'elle relève le guichet, je m'énerve : *Quoi ? Tu veux me voir à poils ?! Vas-y rentre, putain !* Je ne me reconnais pas. Je tremble. Je m'habille. Je guète le retour de l'agente, ou de l'un de ses collègues. Personne.

J'essaie de téléphoner à ma mère. Messagerie directement. Je perds 1,40 crédits. J'utilise mon deuxième et dernier sachet de thé. Je vérifie les prix du téléphone. Avant 8h : 0,35€ (0,7 crédits)/minute. Après 8h : 0,52€ (1,04 crédits)/minute. Je regarde la broche de présentation. Les activités me semblent maigres : 2h préau/jour, 2h fitness/semaine, 2h sport/semaine. [sur une page, je dessine la cellule ; à côté de mon dessin j'écris ceci :] « Superposition du cadre de fenêtre et du lit superposé → impression de cellule trop petite / Châssis Limerick / Mur face bureau et coin sanitaire peint en bleu-gris / Reste des murs en béton brut (non lissé) peint en blanc ».

8h35. Le guichet s'ouvre :

- *Préau ?*

- *Pardon ?*

- *Vous voulez aller au préau ou pas ?*

- *Oui, je v...*

- *Soyez prêt dans une demi-heure, sinon pas de préau.*

- *Ok... (une seconde de réflexion) C'est bien en tenue civile ?*

Aucune réponse, le guichet est déjà refermé.

8h50. A l'interphonie : *Mouvement préau dans 10 minutes, mouvement préau dans 10 minutes. Etre prêt à l'ouverture de cellule. Merci.* En attendant, je fais un dessin de la vue depuis la fenêtre de ma cellule [dessin, inscription :] Grillage à 1,50 mètres de la cellule. 8h54, j'observe un agent faire une ronde au préau.

9h00-10h50 : Préau. Ouverture de cellule. Fouille par palpation. Passage rayons X. On m'indique le chemin. Je passe un tourniquet. Préau. On se

rassemble par petits groupes au préau. Je rencontre la « détenue » Chloé¹⁴⁷, doctorante en criminologie à l'Université de Louvain-la-Neuve. Nous discutons en tournant dans le sens anti-horaire. Comme les autres. Au bout d'une dizaine de minutes, je suis appelé par micro : *Scheer, rapport directeur*. Je suis étonné. Je me dirige vers la sortie du préau. Tourniquet. Rayons X. Je suis renvoyé en cellule pour me changer. Tenue pénale. Fouille par palpation. Rayons X. Je quitte l'aile accompagné par un agent.

10h50 – 11h15 : rapport directeur. Une directrice simule l'accueil d'un détenu provenant de transfèrement. Elle me remet un livret : « Brochure d'accueil à l'attention des détenus ». Sortant de la simulation, nous discutons quelques minutes de ma recherche. Retour en cellule. La rotonde était large. [Dessin de la rotonde avec inscription :] Fresque en hauteur.

Je regarde la coupe du monde de pétanque à la télévision.

[J'essaie de dessiner la section, mais il me manque des éléments. J'ai observé une épaisse grille qui séparait l'étage supérieur des autres ; est-ce un étage technique ?].

Le téléphone est un peu aléatoire. Je déjà perdu 0,70€ à trois reprises, sans aucune sonnerie.

12h05. J'attends le repas (prévu à 11h55). Mon essuie est encore humide (douche prise à 7h10). Je passe mon temps sur la chaise. Parfois je me lève. Je tourne en rond. Je range et réorganise mes affaires. Je commence à me sentir mieux dans MA cellule.

12h25 : Repas. Dans un premier temps, la serrure de ma porte claque (déverrouillage) mais rien ne se produit. J'entends parler sur la section. Cinq minutes plus tard, le repas arrive. Deux demi-tomates, un blanc de poulet, de la sauce aux champignons, des pommes de terre sur une assiette en plastique bleue. Une crème dessert. Un thermos de soupe. Je mange sur un coin de la tablette. C'est bon. La télévision est allumée.

Jusqu'ici, très peu de contacts avec les agents (passage rayons X et fouilles, visages au guichet, distribution des repas). Pas un mot « non-fonctionnel » échangé.

Je me sens mieux en cellule. Je redoute presque l'ouverture de la porte. Je suis plus à l'aise.

Je regrette de ne pas m'être inscrit pour le ping-pong à 13h. Je le fais rapidement (il est 12h44). L'éolienne grince (je pense). Bruit strident à l'extérieur. Mais rattachement sensoriel à l'extérieur. Les bruits résonnent en cellule : frigo, lit, mon ventre, serrure de la porte, guichet... Un avion passe dans le ciel. Ça me frappe.

J'observe le logo du Prison Cloud. [Dessin : une serrure dans un nuage. J'écris la devise du logiciel :] « Prison Cloud. Connect to build our future ».

¹⁴⁷ Voir : Ch. Branders, A. Walravens, 2015. NB : Il s'agit du seul prénom non anonymisé dans cette recherche doctorale.

12h50. La télévision de fonctionne plus. Je n'ai rien à regarder mais ça m'énerve.

13h00. Ma porte s'ouvre pour l'activité ping-pong. Heureusement, je suis déjà en short. Fouille par palpation. Je rejoins, avec d'autres « détenus » et deux agents, une salle d'activité dans l'aile. Deux tables de ping-pong. Je rencontre le président de la régie des bâtiments. Je négocie l'accès à quelques documents. Je joue au ping-pong avec le chef des pompiers de la région. Connaissances (amis) à usage unique. Retour en cellule. Attente. Je sais que c'est bientôt fini. Je rassemble mes affaires. Dans le bac pliable, les objets appartenant à la prison.

Vers 17h, la simulation prend fin [et se terminera par un débriefing avec l'équipe de direction et les assistants pénitentiaires].

Prison de [REDACTED], notes personnelles (brutes)

Ce long extrait issu de nos notes personnelles fait état d'une simulation d'enfermement en vue de tester les infrastructures et les procédures avant l'ouverture de la prison. Tout le monde sait qu'il s'agit d'une simulation et aucun rôle n'est joué. Suite à cette expérience, nous nous sommes personnellement interrogé sur notre légitimité à parler de la prison. Nous pensions connaître, ne serait-ce qu'un peu, la prison. Ces quelques heures nous ont permis de vivre (dans un autre contexte et dans une toute autre mesure) ce que nous expliquent régulièrement les personnes incarcérées. Nous avons rencontré l'agent qui nous a escorté en cellule à la prison d'Obristan (lors de plusieurs d'observation, en effectuant même un entretien) ; nous ne l'avons pas reconnu¹⁴⁸. Nous n'avions aucune empathie pour les agents que nous trouvions souvent grossiers ; ils passent de cellules en cellule, nous devrions comprendre leur empressement. Nous nous sommes énervé et avons été insultant.

Outre les effets du système, cet extrait témoigne de l'ergonomie générale de l'espace pénitentiaire : une ergonomie caractérisée par la prévention, la nécessité du contrôle et la sécurisation. L'habiter ne passe qu'au second plan : le mobilier est souvent fixé, le lit est haut pour contrôler aisément la surface au sol, l'absence de porte-essuies évite les pendoings, l'absence de lunette de toilette évite la casse... Il s'agit d'une ergonomie caractérisée par l'anti : anti-vandalisme, anti-suicide, anti-émeute, anti-évasion...

Dans cet espace essentiellement fonctionnel – qui répond à une destination sécuritaire – et totalement non-fonctionnel – en aucun cas pratique, confortable ou commode –, les personnes incarcérées recourent à des adaptations afin d'améliorer les capacités de l'espace à être habité (Goffman, 1968).

¹⁴⁸ Nous le reconnaitrons immédiatement lorsque, plusieurs jours après, nous verrons des photographies de la simulation.

1. *Bricolage, système P*

Si l'on pense directement aux ingénieuses plaques chauffantes construites à partir d'une canette ou aux yoyos pour le partage de divers objets par les détenus (les photographes de prison ont depuis longtemps compris l'esthétisme de la chose), on oublie parfois les quelques bricolages effectués par les professionnels (pince à talkie-walkie, fiche d'appel personnalisée, rehausseur pour regarder à l'œilleton...). Une analyse assez intuitive conclurait à dire que ces bricolages comblent des manquements. En allant plus loin, on peut y voir une manière de s'approprier un espace, de le personnaliser. Les ficelles se transmettent également (parfois même de détenus à agents et vice-versa) et contribuent à façonner un lieu propre au sein d'un espace imperturbable et collectif.

Afin d'effectuer les rondes de nuit et d'atteindre sans effort les guichets de toutes portes de cellules, Sylvie trimballe une caisse en bois qui lui sert de rehausseur. Afin de faire glisser cet outil de travail non conventionnel le long des couloirs en évitant un bruit désagréable, cette caisse en bois s'est vue greffer des petits patins en caoutchouc qui semblent provenir d'une ancienne chambre à air de vélo. Ainsi, Sylvie effectue son tour de ronde presque aussi rapidement que ses collègues. Elle ne doit pas se mettre sur la pointe des pieds et visualise correctement l'intérieur des cellules sans difficulté.

Ce type de bricolage est très courant, quel que soit le secteur d'activité. Dans un milieu professionnel identique, chacun aura ainsi sa propre manière de travailler. Un agent pénitentiaire utilisera la liste des cellules fournie par la prison pour effectuer le comptage des détenus de sa section, un autre inscrira les détenus manquants sur le dos de sa main ou un dernier comptabilisera les présents sur une feuille volante placée dans la poche de sa chemise ; l'important – pour des raisons de sécurité et pour satisfaire la hiérarchie – étant que les méthodes de calcul se rejoignent et que les comptages soient corrélés. Il en va de même dans la vie privée où chacun essaie de combler les imperfections ou les manques d'ergonomie des objets utilisés afin de se faciliter la tâche. Pour les personnes incarcérées, cette amélioration du quotidien par le bricolage prend une ampleur considérable. En effet, le temps passé en cellule (qu'il s'agit de combler), le peu de matériel accessible (qu'il s'agit de compenser) et l'uniformisation de l'ameublement (qu'il s'agit de contrecarrer, cf. *point II*) conduisent les détenus à déplacer, modifier, créer du petit mobilier afin de corriger des manquements, de décorer ou de faciliter les gestes ordinaires. Si ces ajustements sont banals dans la vie libre, ils prennent une autre dimension dans la vie carcérale et reçoivent l'appellation de « Système P » (pour système « prison »), dérivée du connu « Système D » (système « débrouille »).

« Dans la cellule, c'est la nécessité qui secrète l'objet. On ne part pas du concept pour aller vers le service en passant par l'objet, mais le chemin conduit directement du service à l'objet » (Starck, 2002 : 4).

En prisons, ces bricolages sont souvent interdits pour de multiples raisons : risque de propagation des incendies, possibilités de planque pour objets illicites... Néanmoins, une tolérance de fait – qui semble augmenter avec l'âge de l'établissement – permet aux détenus de conserver, dans les limites jugées acceptables par le personnel de surveillance, quelques bricolages. Tout l'enjeu se situe évidemment dans l'expression « dans les limites jugées acceptables ». En effet, c'est au personnel de section de décider des objets qu'il retire, interdit ou tolère en cellules. De nombreux facteurs influencent donc la décision (et, par conséquent, la réalité matérielle) : l'état d'esprit de l'agent ou de l'équipe, les instructions de la hiérarchie, l'humeur des uns et des autres, la perception du détenu ou son « profil », l'ambiance sur la section ou les événements passés dans l'établissement. Une sorte de gestion infra-disciplinaire se met alors en place lorsque le seuil de cette tolérance varie.

1. Adaptations et ajustements quotidiens

« Ces hommes souffrent tellement de la laideur qui les entoure qu'ils se mettent à inventer pour modifier les conditions de vie auxquelles ils sont condamnés. Ainsi celui qui est harcelé par la laideur des sons place-t-il des embouts aux pieds de sa chaise métallique... »

Philippe Starck, « préface », 2002 : 5.

Ces ajustements peuvent être considérés comme des adaptations ou comme des anti-programmes (pour reprendre un terme latourien). Plutôt que de chercher à comprendre si ces adaptations sont indigènes au milieu carcéral ou importées, il s'agit de déceler si ces modes d'ajustement sont véritablement des marques de contre-pouvoir (un art de la résistance, selon J. Scott, 2008) ou simplement une installation dans un microcosme que l'on accepte. La question de la résistance est ainsi posée (Cohen, Taylor, 1972¹⁴⁹ ; Mary, 1989). Il convient de tenter de comprendre pourquoi les professionnels, mais surtout les détenus, ne remettent presque jamais le dispositif dans lequel il sont pris en cause ; ils s'y adaptent, l'acceptent souvent, le malmène parfois, mais ne s'y opposent farouchement que très rarement.

¹⁴⁹ Voir principalement le *point III*.

Par l'utilisation des produits de grande consommation – canettes, cartons, bouteilles... – et le recyclage des emballages, les détenus reprennent contrôle – peut-être, et de manière toute relative – sur un espace défini par une économie pénitentiaire singulière caractérisée par l'uniformisation, la sobriété, la surveillance et la pénurie. Cette volonté de reprise sur l'univers prison (ou, en tout cas, sur la cellule) se dessine au travers de trois nécessités liées à l'économie du peu (Starck, 2002) : la nutrition, le rangement et la protection de l'intimité.

Si l'eau chaude et quelques tartines de pain sont distribuées le matin et qu'un repas chaud est systématiquement distribué en milieu de journée, la « cantine » permet aux détenus les plus fortunés de se procurer du tabac, des éléments de première nécessité (savon, dentifrice...), de la nourriture et des boissons. Ainsi, des produits directement consommables (biscuits, sodas, pain, confiture...) sont proposés. D'autres produits nécessitent davantage de préparation et/ou d'équipements : fruits et légumes, viande, épices, pâtes, riz... Pour ce faire, les moyens et les méthodes divergent d'une prison à l'autre. A la prison de Obristan, les détenus peuvent bénéficier d'une plaque chauffante électrique. Etant donné la vétusté des installations, deux plaques chauffantes maximum peuvent être banchées par aile de détention. Celles-ci se prêtent donc de détenu en détenu, par l'intermédiaire des agents de section. L'attente avant de pouvoir cuisiner peut alors être longue. De plus, les plaques sont régulièrement « oubliées », voire planquées dans les cellules. Dès lors, les détenus se confectionnent des « chauffes » à l'aide de canettes éventrées dans lesquelles sont plongées des mèches de chiffons imbibées d'huile. Il s'agit souvent des premiers bricolages confectionnés en prison et pour lesquels les trucs et astuces sont rapidement partagés. Il en va de même pour la fabrication de thermoplongeurs – les « totos » : une rallonge électrique dénudée placée sur un couvercle métallique, le tout plongé dans de l'eau – avec lesquels les détenus des prisons les plus anciennes se chauffent.

– *« Comment t'as appris à faire ça [un système de plaque électrique bricolé] ? C'est compliqué quand même, non ?*

– Non, ça c'est rien. En plus, celui-là, c'est vite fait. Souvent c'est des chauffes standards, avec l'huile et tout. Mais moi, j'aime pas. Ça pue. Là, c'est un toto : c'est une rallonge où j'ai enlevé la terre. Et j'ai mis les deux fils autour de la fourchette [repliée sur elle-même]. Je mets ça dans l'eau dans la bassine [un demi-seau de nettoyage] et ça chauffe. Après je mets une poêle retournée au-dessus et je m'en sers comme d'une plaque chauffante. C'est plus lent, mais ça marche. De toute façon, on a le temps ici, non ?

– *Ouais [rires]. Je trouve ça ingénieux, franchement. Ça ne te dérange pas si je dessine le truc ?*

– Nan, nan, vas-y... Tu veux que je t'en fabrique un comme souvenir [rires] ?

– *Et comment t'as appris à faire ça ?*

– Ben, je sais pas moi. Quand t'arrives, c'est la première chose qu'on t'apprends. Tu vois comment les autres font, tu fais pareil. Puis tu t'améliores et tu trouves ton système à toi ».

Prison de Obristan Nizar, détenu, journal de terrain

Sans revenir sur une littérature abondante relative aux adaptations à l'enfermement, à commencer par E. Goffman (1968), notons que l'espace restreint et contraint induit un besoin de rationalisation. En cellule, les affaires sont rangées, classées, de manière presque maniaque. L'espace surveillé produit également la nécessité de protéger les besoins primaires : recherche d'intimité lors de l'excrétion ou de la masturbation. Aussi, l'espace imposé implique souvent l'appropriation, la création de « coins » très personnels, foncièrement intimes (un tiroir, un morceau de mur, un coin de table...) présentant des photos ou des objets fétiches...

Enfin, l'adaptation à l'espace carcéral passe également par diverses formes de protection face au contrôle pénitentiaire, une première forme de résistance.

III. Résistance à l'espace pénitentiaire

Les formes de résistances spatiales face à l'institution sont multiples et variées. Les pieds de nez à l'institution (graffitis, yoyos...), les procédés de protection de soi (masquage de l'œillet, simulation de comportement...), les contre-pouvoirs (planques, tatouages artisanaux...), les fuites (suicide, évasion), les destructions (casses, émeutes...) sont autant de modalités de résistance. Cependant, elles ne constituent pas souvent de véritable opposition à l'institution (si ce n'est à la marge). De surcroît, la révolte n'empêche pas la pérennisation de la prison (Mary, 1988).

Nous nous contenterons, dans cette analyse, d'esquisser deux enjeux de la résistance carcérale : le refus de l'artificiel et de l'étrangeté (*point 1*) et les façons de contrer l'institution en asseyant une forme conquête (relative) sur l'espace pénitentiaire (*point 2*).

1. *Objets familiers, objets étrangers*

L'étude ergonomique de la prison a permis de mettre en lumière les caractéristiques de l'espace carcéral (technicité, rationalité particulière, sécurisation...). Il est intéressant de typifier les objets que nous avons pu observer en prison pour les distribuer sur un continuum allant de l'objet familier à l'objet étrange(r). A partir de quand un lit devient-il mon lit ? Une tasse est-elle ma tasse ?

Pas une tasse, ma tasse

Quelques minutes avant le briefing matinal de la direction, une directrice me raconte qu'un nouveau détenu fait beaucoup parler de lui sur l'aile n°1. Elle reçoit de nombreuses plaintes des agents pénitentiaires qui se sentent harcelés et contestés depuis son arrivée. Cependant, la directrice trouve ce « gaillard intéressant ». Il n'est pas physiquement violent et ses sollicitations ne semblent pas toutes farfelues, m'indique-t-elle. Suite à une entrevue avec ce détenu la veille, elle me liste une série de revendications : déplacement de la télévision afin de la regarder depuis le lit en position couchée, conservation d'un balai en cellule pour le nettoyage quotidien, permission d'accrocher un rideau de douche... et demande de récupération d'une tasse à café de la prison de [REDACTED] d'où il a été transféré (la tasse étant placée aux objets « prohibés »). Cette dernière requête m'interpelle et je décide d'aller à la rencontre de Salah le jour même. Avant cela, je passe par la zone « entrants » pour refaire l'inventaire du « pack entrants » distribués à tous les détenus arrivant à la prison : linge de lit, vêtement pénaux, couverts, bol, assiette, thermos... et une tasse en plastique. [...]

Salah m'explique sa vision de la prison de Kolechia en prenant la métaphore des magasins suédois : « *C'est une prison Ikéa. T'as déjà été chez Ikéa ? C'est beau dans la magasin, t'as des belles chambres, des belles cuisines... Mais quand tu veux démonter un truc, tu ne peux plus jamais le remonter. Ici, c'est comme ça. Ça fait un mois que je suis dans cette cellule, j'ai dû décrocher la TV pour pouvoir la mater depuis [mon lit], les crochets [à vêtements] sont pétés, la douche y'a pas de pression...* »

Je le questionne sur la tasse qu'il désire récupérer.

Ah ouais, ma tasse. Je veux MA tasse. Je veux pas UNE tasse, je veux MA tasse. Avant [dans une autre prison] j'avais une tasse que ma fille m'avait décorée. J'avais pu la prendre en cellule, j'étais content. Mais je l'ai cassé. Et j'ai eu une tasse à [REDACTED] [prison précédente] pour la remplacer. Une tasse en porcelaine, ou en céramique. Pas comme... T'as vu cette tasse de merde [il saisit la tasse en plastique fournie par l'établissement, puis la jette sur le sol] ? C'est du plastoc. Moi, je bois pas dans du plastoc. Après, quoi, tu vas avoir des gamelles et des trucs là [des abreuvoirs] pour boire comme des hamsters ? [...] Je m'en fous de la tasse qui ne veulent pas me donner, c'est le principe. La loi, elle dit que la prison c'est la privation de liberté, elle dit pas « bois dans cette tasse, clochar » .

Prison de Kolechia, journal de terrain

Les propos de Salah laissent entrevoir un continuum : la tasse la plus valorisée à ses yeux est celle importée depuis l'extérieur des murs ; ensuite, il s'est approprié une tasse (qui est devenue sa tasse) qu'il désire récupérer ; vient enfin une tasse, celle que l'institution désire lui imposer. Ce continuum allant de l'objet familier à l'objet étranger offre une grille de lecture qui permet d'analyser l'espace carcéral, cellulaire en particulier.

Les draps de lit sont tantôt ceux fournis par l'administration pénitentiaire, tantôt ceux apportés par la famille. Le port de la tenue pénale pour travailler ou se rendre à la visite est souvent déprécié par rapport aux vêtements civils autorisés sur section – un détenu sera ainsi réprimandé pour avoir laissé visible un t-shirt de couleur sous sa chemise pénale. Des formes d'appropriations et de résistances, insignifiantes pour l'observateur mais au centre de l'expérience carcérale, consistent à distinguer son espace de celui des autres, son espace de l'espace pénitentiaire.

2. *Contrer*

Mais dans d'autres cas, l'enjeu sera, pour les personnes incarcérées, de briser la surveillance, voire de l'inverser. Certaines cellules de la prison d'Arstotzka (les « cellules américaines ») possèdent une porte doublée d'une grille. La grille, côté intérieur, sera parfois utilisée par le détenu comme une étagère ou un étendoir, masquant ainsi l'œilleton. Cet œilleton pourra également être maculé de gras ou griffé pour brouiller la vue de l'agent de surveillance. Pour inverser le rapport de surveillance, les charnières des guichets des portes de cellules de la prison d'Obristan sont parfois tordues afin de laisser le volet entrouvert et d'apercevoir le personnel lors des rondes. La vue offerte depuis certaines cellules sur une partie de la détention – souvent sur la cour de promenade, parfois sur une grande part des déplacements des agents de surveillance – est également utilisée à l'avantage des détenus. Ponctuellement, une cellule possède une position stratégique permettant au détenu d'inverser la relation de surveillance et d'être au courant des déplacements de chacun (Scheer, Chantraine, Milhaud, 2012).

Les cellules du rez-de-chaussée, par contre, sont bien souvent tournées vers un mur et/ou vers la cour de promenade. Dans ce dernier cas, l'incarcération dans ces cellules offre l'avantage pour le détenu de faciliter les échanges avec les détenus en promenade. Il s'agit là d'un usage détourné des fenêtres des cellules : la transmission d'objets (de main à main, ou par « yoyos »). Malgré le verrouillage des fenêtres – doublées de caillebotis – pour éviter les comportements jugés inadéquats et les échanges matériels, les personnes détenues regorgent d'ingéniosité. Ainsi, des yoyos internes sont organisés sous le nez des agents de nuit (qui ne peuvent ouvrir les cellules sans autorisation formelle et cas d'extrême urgence) : de fins objets (du shit, des feuilles à rouler, du tabac...) sont glissées à grande vitesse entre deux portes de cellules en traversant le couloir de section. Pour viser juste, les détenus repèrent les lieux en journée et se fient aux alignements des carrelages. Parfois, les usages de la porte ou de la fenêtre sont plus complexes, comme l'illustre l'anecdote suivante.

La clef de l'ivresse

À la prison d'Obristan, les détenus m'avaient confié leurs stratégies afin de faire rentrer de l'alcool en détention. Toutes les fenêtres donnant directement accès à l'extérieur avaient été condamnées en retirant les poignées afin que les détenus qui ont accès à certaines zones (notamment les détenus effectuant le nettoyage ou la manutention) ne puissent sortir. Cependant, une poignée avait été conservée par des détenus employés au service technique. Cette poignée était transmise de génération en génération par les détenus, et ce « *depuis une dizaine d'années* », m'explique un détenu incarcéré pour la seconde fois dans cet établissement. Seule une minorité des détenus connaissent la présence de cette poignée, et seul l'un d'entre eux a connaissance de l'endroit précis de la planque. Ce détenu possède un poste de travailleur qui lui permet d'avoir accès à une fenêtre du rez-de-chaussée qui donne directement sur une zone de stationnement. À chaque changement d'affectation, l'ancien détenu travailleur indique la planque de la poignée au nouveau et lui transmet les règles à suivre : trouver une nouvelle planque pour la poignée que seul lui connaîtra, faire rentrer l'alcool que des complices extérieurs planquent sous la fenêtre, ne pas compromettre le dispositif en tentant de s'évader... Si le nouveau détenu travailleur (sélectionné par la direction) ne convient pas aux quelques détenus qui connaissent la combine, ces derniers s'arrangent pour « *faire sauter* » le nouveau venu (par une bagarre, ou en l'impliquant dans un autre trafic et en le dénonçant). Un jour, le détenu travailleur en question est libéré sous surveillance électronique. La libération est inattendue et le détenu n'a pas le temps de transmettre les informations à son successeur. Deux jours plus tard, un nouveau détenu est mis au travail. Sa première mission pour les autres détenus : trouver la planque où se trouve la poignée. Pendant plusieurs semaines, l'alcool ne rentre plus par cette voie et les détenus semblent pessimistes quant aux chances de retrouver cette poignée.

Un soir, avant de quitter la prison pour rentrer chez moi, je passe saluer quelques détenus de l'aile D. Je rentre dans une cellule où se trouvent quatre détenus, je ressens l'émulation et un détenu soulève une bouteille en plastique de derrière la poubelle et tapant sur l'épaule du nouveau détenu travailleur : *Lui, c'est une star ! Maintenant, on pourra t'offrir autre chose que du café pendant les entretiens...* (rires).

Prison d'Obristan, journal de terrain

Ce type de contre-pouvoir permet de contrer le projet pénitentiaire lui-même. Les portes ou les fenêtres sont mieux connues par les détenus que par les professionnels. Les uns les détournent alors à leur avantage. Il pourrait s'agir d'une forme de résistance infrapolitique des groupes dominés (Scott, 2008) : l'utilisation de ces dispositifs étant des manifestations de contestation et de contournement des règles visant à améliorer

l'ordinaire, à afficher une forme de pouvoir, à avoir une emprise sur le quotidien, ou à inverser la surveillance.

Les chapitres précédents auront montré que la lutte carcérale n'est que peu présente dans les murs, et que dans le même temps des batailles contre un espace non-habitable (pour rappel, « habiter » concerne également les agents pénitentiaires qui travaillent en détention) sont quotidiennes. Dès lors, qu'est-ce que la résistance en prison ? L'espace carcéral n'est-il pas fait (consciemment ou non) pour orienter une lutte interne dans une direction inoffensive pour le dispositif prison ? L'architecture carcérale, parce qu'elle est imparfaite, ne protège-t-elle pas ainsi l'institution pénitentiaire ?

« Les matériaux et les objets disponibles sont détournés de leur fonction initiale pour remplacer ceux qui font défaut. Science du détournement d'objet et art de la récupération comme autant de tentatives de reproduire à l'intérieur des morceaux du dehors. On s'efforce de maîtriser l'espace et le temps en bricolant le quotidien » (Réchard, 2002 : 7).

Les propos de cette photographie sont intéressants dans le sens où ils évoquent la pénurie comme source du « système P » pour aboutir à une volonté de maîtrise en passant la rationalité (la science) et la quête de création (l'art) pour retrouver la liberté (du dehors) en prison.

Conclusion Hybridation

La fenêtre établit le lien entre l'extérieur et l'intérieur. Toutefois, la fenêtre de prison possède quelques spécificités qui nuancent cette fonction. D'abord, les fenêtres liées à la surveillance sont systématiquement des fenêtres internes au bâtiment : le regard part de l'intérieur du poste de contrôle vers l'intérieur des espaces de circulation. Ensuite, les fenêtres de cellules sont toujours assorties de dispositifs de limitation de la porosité (barreaux, grillage, fermeture, vue sur mur). Les fenêtres de prison amènent donc à penser un espace carcéral replié sur lui-même.

Au sein de cet espace recroquevillé, la tasse à café – en tant qu'objet de contact introduit dans notre dernier chapitre – permet de saisir les manières dont les acteurs s'adaptent, voire résistent à l'espace pénitentiaire.

I. Conclusion intermédiaire / De la soumission à la (ré)appropriation : performativité, articulation, territorialisation

L'espace carcéral, est censé, par un pouvoir performatif, atteindre les missions qui lui sont attribuées. Ces fonctions, ainsi que d'autres logiques, étant multiples et mêlées, s'articulent douloureusement. Il n'en reste pas moins que les acteurs pris dans cet espace gardent leur mot à dire.

La *performativité* de l'architecture, soit sa faculté à être simultanément l'énonciation et son effet, permet d'entrevoir les rationalités que les concepteurs injectent dans les espaces ou dans les dispositifs techniques¹⁵⁰. L'utilisation de cette notion issue de la linguistique prend son sens dans l'étude des matérialités construites afin de déceler l'énoncé matériel d'un programme. Les barreaux des fenêtres de cellules créent, par leur simple présence, la situation d'enfermement. Le centre de contrôle vitré implique, par sa disposition, le regard contrôlant panoramique. Dans une certaine mesure, on ne peut pas résister à la présence de l'espace ou du dispositif technique¹⁵¹. Les barreaux peuvent être sciés ou le centre de contrôle déserté, l'énonciation matérielle du programme n'en reste pas moins puissante.

¹⁵⁰ Cet intérêt scientifique pour la transposition de la notion de performativité afin d'étudier le décuplement de la force des dispositifs techniques trouve sa naissance dans une branche de la sociologie économique ; voir M. Callon, F. Muniesca, 2003 ou MacKenzie, Millo, 2003.

¹⁵¹ « La force performative ne tient pas dans la seule forme grammaticale de l'énoncé, ni dans la situation d'énonciation : elle doit beaucoup aux caractéristiques formelles et matérielles des objets qui le façonnent » (Denis, 2006 : 16). A ce titre, voir également la « géosémiotique » : R. Scollon, S. Scollon, 2003.

Néanmoins, la performativité de l'architecture ou de l'objet est toujours relative. D'abord, l'*articulation* des rationalités qui amènent à un état de fait (l'architecture ou l'objet) rend la performativité polysémique. Les raisons d'apparition d'un dispositif ne sont jamais uniques, elles sont souvent combinées et parfois contradictoires. Les fenêtres, par exemple, peuvent viser à la fois l'aération, la vue, la sécurité, la contention, le normalisation, la rationalisation des coûts, la modernisation... Ensuite, la relativité du pouvoir performatif réside dans une architecture forcément habitée, éprouvée et (re)configurée en permanence.

En effet, face à l'objet, à l'espace ou au dispositif, les acteurs mobilisent un certain nombre de ressources (disponibles) afin de transformer la matérialité, de s'approprier les choses et les lieux, d'adapter les utilisations et les pratiques. Ainsi, des formes de *territorialisation* apparaissent dans les jeux d'installation ou d'exclusion au sein même des établissements pénitentiaires. Collectivement ou individuellement, il s'agit pour les acteurs, en uniforme ou non, de revendiquer leur place, leur pouvoir, leur assise sur ces lieux.

La prison d'Obristan, son centre de contrôle à taille humaine et ses étroites fenêtres de cellules placées en hauteur ne laissant qu'un bout de ciel au regard, son agencement général voué à la séparation stricte et à l'amendement, conditionne les acteurs à se tourner vers l'intérieur de l'établissement. Les portes de cellules et les grilles étant aujourd'hui régulièrement ouvertes, les logiques de collusion et d'adaptation à une matérialité surannée remplacent le projet initial.

Les fenêtres de la prison d'Arstotzka témoignent presque du phénomène inverse : des fenêtres « classiques » flanquées de barreaux *a priori* destinées à un usage classique : ouverture, aération, vue sur l'extérieur. La normalisation de l'usage entre en tension avec un quotidien de détention marqué par l'artificialité de la prise en charge et l'importance de la sécurisation. Des caillebotis sont d'ailleurs placés sur les fenêtres, en doublant les barreaux et annihilant les possibilités d'échanges. La conception originelle reçoit ainsi une rustine performative, destinée, en l'occurrence, à la contention et au contrôle.

Dans l'un des derniers établissements pénitentiaires construits en Belgique, la prison de Kolechia, la fenêtre montre toute l'hybridation de rationalités qui réside dans un tel dispositif. Définis dans le cahier des charges comme un outil d'évitement de contact ou de transmission (contention) et selon des exigences précises d'isolation acoustique (normalisation), le châssis de fenêtre est construit par une firme privée (enjeu économique) qui s'est basé sur un modèle existant (importation) afin de passer les tests de résistances de l'administration pénitentiaire (sécurité). Ici encore, cette fenêtre dont les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglass fixes qui coincent un store dont la remontée n'est pas possible, est au centre de l'expérience du lieu.

Rapport à la performativité, il est intéressant comprendre comment un dispositif qui n'est pas ce qu'il prétend être (la prison séparatrice de Ducpétiaux étant surpeuplée ou les grilles de la prison moderne étant laissées ouvertes) arrive tout de même à faire faire ou à faire vivre aux individus qui sont pris dans ce dispositif des choses qui ne correspondent pas à une réalité matérielle, mais davantage à un discours qui entoure le dispositif ; le discours devient ainsi le dispositif. L'exemple des fenêtres ou des portes est ainsi significatif. Les portes blindées à la prison de Kolechia et les portes tombant en miettes à la prison d'Obristan ont le même effet dans les deux prisons. Il s'agit d'un effet du discours porté par la matérialité (performatif) plutôt qu'un effet de la matérialité elle-même.

Face à ces lieux dont la performativité provient d'une articulation de rationalités qu'il est parfois difficile de retracer, les acteurs de la détention – détenus et agents de surveillance, en première ligne – déploient une série d'adaptations, de résistances, voire de contre-pouvoirs. Souvent limités, ces ajustements passent par des formes de territorialisation (aménagement, conquêtes) ; les acteurs modifient l'environnement, le modèlent parfois.

II. Vers les conclusions / **Prothèse**

Nous pouvons déceler plusieurs rationalités (voire des imbrications de rationalités) en étudiant les dispositifs de l'architecture carcérale. De l'évitement de la distraction à la sécurité, en passant par la quête d'amendement, nous voyons aujourd'hui apparaître des objets pénitentiaires qui illustrent l'hybridation d'une volonté de sécurisation optimale couplée à un dessein de contenance des comportements. Il est intéressant de noter, ici, l'innovation pénitentiaire. En effet, le caillebotis ajouté aux barreaux des fenêtres de cellule, qui n'était au départ qu'une punition infligée aux détenus qui usaient de l'ouverture permise par les barreaux (prison d'Obristan), s'est généralisé et répandu de fenêtre en fenêtre (prison d'Arstotzka) pour faire aujourd'hui partie intégrante de l'objet « fenêtre de cellule » (les fenêtres inviolables de la prison de Kolechia).

Cette hybridation de rationalités dans le processus de conception est transposable aux pratiques et aux usages des lieux et des matérialités pénitentiaires. De la décoration de cellule à l'organisation collective de l'approvisionnement en alcool en passant par l'installation relative, les personnes incarcérées font face à un espace qui leur est imposé. De la gestion des efforts à la recherche de sens, les agents de surveillance s'adaptent à leur environnement professionnel. De l'évitement des troubles à la mise en place d'un régime de détention, les équipes de direction d'établissement modèlent un espace donné.

Dans ces espaces pénitentiaires néanmoins, une rationalité semble s'imposer parmi les autres : la sécurisation passive. Au fil du temps, les cahiers des charges et les programmes pénitentiaires ne justifient plus une forme de traitement (ou de solution) carcéral ; la protection, la contention et la sécurisation sont néanmoins constamment justifiés.

L'efficacité des outils passifs (grilles, barreaux, murs) de sécurisation et d'évitement des troubles est pourtant à relativiser lorsque les comportements semblent être conditionnés par *autre chose* que le dispositif technique lui-même. La matérialité spécifique de la porte (ouverte ou fermée, blindée ou branlante) a moins d'effet que l'injonction du terme « enfermer ». Il en va de même pour la grille fermée ou la simple ligne au sol qui ont un effet similaire dans les pratiques.

Dès lors, le « sens » de l'espace pénitentiaire apparaît dans ce que les usagers en font (ils en deviennent, en quelque sorte, les concepteurs) : l'espace est reconfiguré en vue d'un projet, du plus primaire – survivre, s'offrir un certain confort de travail, partager un café ... – au plus élaboré – organiser une vie collective, mettre en place un régime de détention...

L'état de la fenêtre de cellule, qu'elle soit blindée ou vermoulue, n'importe que peu. Dans un espace architectural impensé, l'investissement dans un dispositif spatial – liant par ailleurs des rationalités aussi diverses que contradictoires – ne comble pas le vide.

La prothèse, de bois ou d'aluminium, ne fait pas taire la douleur fantôme.

* * *

Conclusions générales

Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison

**De l'investissement à l'effritement,
de la reproduction à la réappropriation**

Déceler les rationalités pénitentiaires à travers les singularités et les récurrences spatiales

Comment la prison – dont l'échec répété a été maintes fois démontré – tient-elle debout, à la fois en tant que bâtiment occupé et qu'institution reproduite ? Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de morts, d'émeutes, de suicides, de révoltes, de grèves... en prison ? Les analyses scientifiques sur la prison expliquent cette passivité et cette reproduction, en proposant des interprétations macro – socio - économiques (Rusche, Kischeimer, 1939), historiques (Foucault, 1975) ou micro – sociologiques (Goffman, 1968), psychologiques (Cohen, Taylor, 1974)...

Par une analyse de l'architecture carcérale, il est possible d'éclairer les figurations des concepteurs de l'espace pénitentiaire bâti ainsi que les manières de l'habiter, professionnellement ou le temps de l'incarcération. Le fait de se pencher sur des objets particuliers – le « déjà là » – de l'architecture carcérale permet de tisser une série de fils interprétatifs concernant les rationalités pénitentiaires qui produisent (et que produisent) les établissements destinés à la détention pénitentiaire. En d'autres termes, le bâti carcéral renseigne sur l'affaiblissement, le morcellement ou l'avènement de dialectiques de rationalités ou de registres de légitimation(s) de l'institution pénitentiaire contemporaine.

Il s'est agi, dans cette recherche doctorale, de dépasser la tautologie « carcéralocentrisme » (Chantraine, 2007) pour étudier la matérialité – les objets de l'architecture – à la fois en tant que résultat et en ce qu'elle fait faire aux acteurs.

« Le carcéralocentrisme est donc une idéologie qui, comme toute idéologie, repose sur une tautologie fondamentale. Une fois délestée de son habillage rhétorique, cette tautologie peut se résumer très simplement à deux propositions : 1) "la prison existe parce qu'elle est inévitable" ; 2) "les contraintes sécuritaires sont ce qu'elles sont parce qu'elles sont nécessaires" » (Chantraine, 2007 : 105).

A ce dessein, des immersions de type ethnographique ont été menées au sein de trois établissements pénitentiaires en Belgique. Les observations fines de la banalité quotidienne au sein des zones de détention de ces prisons – pour un total dépassant les 2400 heures de présence dans les murs – ont été complétées par des entretiens semi-directifs avec les acteurs pénitentiaires et des discussions informelles consignées dans des journaux de terrains. A côté de ces établissements pénitentiaires qui constituent les terrains principaux de recherche, d'autres données ont contribué à l'élaboration de l'analyse : un terrain ethnographique secondaire d'un mois dans la plus vieille prison belge encore en fonction, l'analyse de projets pénitentiaires avortés, et le suivi du processus de conception d'une future prison. Des entretiens ont également été menés avec des membres du personnel de

l'administration pénitentiaire (concernés, de près ou de loin, par les questions d'architecture carcérale), des architectes (de projets avortés, de prisons construites ou de prisons futures) et des professionnels jouant un rôle dans le processus de conception des bâtiments pénitentiaires dans les récents partenariats publics/privés (chefs d'entreprise, ouvriers, membres de jury de sélection, personnels de la Régie des bâtiments...). Enfin, une plongée dans les entrailles documentaires a permis de réunir des archives et des documents de conception (cahiers des charges, procès-verbaux de réunions de conception, plans, contrats de partenariat...).

Le traitement des données qualitatives ainsi recueillies et l'analyse du matériau empirique se sont faits au travers d'objets spatiaux communs : le mur, l'escalier, la fenêtre. L'examen de ces dispositifs, tels des prismes qui rassemblent un ensemble de rationalités¹⁵² et en dispersent d'autres, sert une étude de l'ordinaire carcéral dans un espace pénitentiaire à la fois habité (subi, approprié, usé, détourné) et figuré (pensé, configuré, agencé, reconfiguré). Les rationalités pointées dans cette recherche doctorale visent à la fois les logiques d'action qui amènent à un état de fait – la matérialité bâtie et les objets qui la compose – et les usages de celui-ci – les pratiques et l'expérience.

Le mur d'enceinte, en premier lieu, est sans aucun doute l'objet spatial à la fois le plus symptomatique de la prison et le plus immuable, en apparence du moins. Il est l'objet symbolique par excellence : le mur infranchissable, support de la visibilité exemplaire de l'institution pénitentiaire. Les contraintes architecturales qui pèsent sur le mur d'enceinte sont restées, à peu de choses près, relativement identiques de 1830 à 2016. Le mur doit être robuste, plein et assez haut – la hauteur de six mètres traversant les âges. Les concertinas et autres barbelés sont désormais remplacés par un bulbe anti-évasion. Autre évolution mineure : les zones « mortes » (chemins de rondes, no man's land) qui bordent le mur (des côtés externe et interne) ont été spécifiées assez tard dans l'histoire des cahiers des charges, notamment avec le déplacement des prisons hors des villes et l'importance croissante accordée à la sécurisation passive des établissements. Ainsi, les prisons les plus modernes voient leur mur d'enceinte triplé d'un grillage en deçà et au-delà de son tracé.

Le mur d'enceinte est également le support de délégation premier de l'institution pénitentiaire. En effet, il est la justification ultime (peut-être la seule qui fonctionne un tant soit peu), à savoir la clôture des établissements pénitentiaires, et donc leur circonscription stricte. A l'intérieur du mur d'enceinte, le même espace carcéral est censé répondre aux

¹⁵² Le terme rationalité renvoie, dans cette recherche doctorale à ce que l'on peut déceler (la « raison » dans son sens premier et non philosophique). O. Razac définit la rationalité au travers

d'un « jeu entre des formations de discours possédant une certaine consistance interne » (Razac, 2014 : 228). Le terme « rationalité » renvoie à la notion de logique (si l'on écarte, ici aussi, la dimension cartésienne du terme).

fonctions diverses et variées – parfois paradoxales, voire aporétiques – de l’institution (Milhaud, 2015). Peu importe la structuration de l’espace interne – censé répondre à cet assortiment de missions –, le mur d’enceinte constitue une garantie. Il justifie la prison et masque « un écart entre la justification de la prison et sa fonction réelle » (Milhaud, 2015, 148).

Ce mur – délimitant, cachant et justifiant ainsi ce qu’il circonscrit – fait pourtant l’objet de mutations temporelles, si matériellement à la marge, importantes en terme de projet. Le mur est le fruit d’une manière de penser l’architecture des édifices carcéraux, mais également de l’importance accordée à l’institution pénitentiaire en tant que « service public ».

Les premières prisons édifiées sur le territoire belge – Ducpétiaux étant alors inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance – sont construites en ville (ou à ses abords directs) et intègrent le paysage urbain. Vues de l’extérieur, les prisons sont à dimension humaine. Les hauts murs d’enceinte reçoivent une attention particulière et sont découpés horizontalement ; les premiers 120 centimètres sont en béton, le reste en briques rouges à l’instar des habitations avoisinantes. Quelques portes d’accès, verrouillées en permanence pour la plupart, sont percées et donnent une impression de bâtiment vécu, presque habité. Fidèle à la conception humaniste de Ducpétiaux, la prison d’Obristan (par exemple) est un édifice qui fait partie intégrante de la vie urbaine et qui vise l’amendement des personnes incarcérées en vue de leur réintégration dans la société.

Quelques 130 années plus tard, les prisons – sur un modèle « Ducpétiaux revisité » – offrent une inscription dans le paysage totalement différente. Prison symptomatique du virage sécuritaire et de la délocalisation des établissements pénitentiaires vers les campagnes, la prison d’Arstotzka (2002) arbore un mur d’enceinte dans son plus simple appareil : le béton nu. Volontairement, toute fantaisie est exclue. Le grillage qui institue un no man’s land au pied de cette circonscription périmétrique ainsi que le bulbe anti-évasion renforcent l’aspect fonctionnel – uniquement fonctionnel – du mur d’enceinte. Ce dernier est réduit à sa raison d’être première : circonscrire et empêcher le passage dans un sens comme dans l’autre.

Les prisons les plus récentes – les modèles « Ducpétiaux + » – reprennent l’image d’un mur d’enceinte très fonctionnel : doublage du dispositif avec un grillage, bulbe anti-évasion, béton brut, mur nu ; tout en adoptant certaines singularités. Ainsi, les abords de la prison de Kolechia (2014) sont relevés afin de diminuer la visibilité du mur d’enceinte depuis les voiries proches. La prison se veut ainsi, si pas invisible, du moins discrète (presque cachée)¹⁵³. De plus, le mur d’enceinte reçoit quelques appareils : à deux endroits (toujours visibles depuis la voie publique) des poly-miroirs reflètent les champs ou le ciel et créent

¹⁵³ Cette invisibilisation urbanistique est encore plus marquée dans le cas de la nouvelle prison de [REDACTED] (2014), totalement invisible depuis la chaussée.

ainsi une « cassure » visuelle dans le mur longiligne. Cependant, cette intervention architecturale est complètement extrinsèque à l'institution carcérale elle-même. En effet, les bâtiments publics doivent désormais consacrer 1% de leur budget de conception/construction à l'intégration d'œuvres artistiques au sein du bâti. Partant, des artistes sont convoqués par les architectes pour intervenir dans l'édifice pénitentiaire ; l'administration carcérale ou le Ministère de la Justice n'intervenant pas (autrement que pas le veto potentiel) dans le processus.

S'attarder un instant sur le mur d'enceinte – sans même pénétrer à l'intérieur des prisons – permet de questionner la dissolution du projet de l'institution pénitentiaire et, plus largement, de la pensée carcérale. L'investissement dans la brique dans une visée de réforme est passé par le rétrécissement de l'attention des concepteurs sur la seule sécurisation ; la conception pénitentiaire réside désormais dans la reproduction stérile d'une architecture blindée.

Lorsque le mur d'enceinte est franchi, les bâtiments pénitentiaires s'ouvrent au regard. L'agencement spatial – censé poursuivre l'ensemble des objectifs attribués à l'incarcération – est composé de dispositifs typiques du contrôle (des sas, des grilles, des tourniquets) et d'objets architecturaux communs (des couloirs, des locaux, des escaliers). La structuration de lieux et la mise en relation des espaces (et donc des individus) révèlent, aux travers des pratiques de circulations, des modalités de détention contrastées. Le cas des *escaliers* est ici symptomatique.

Dans la prison d'Obristan, les escaliers semblent être placés par les architectes de manière naturelle. En effet, ils sont nombreux et situés à chaque début et fin de couloir afin d'atteindre les deux étages supérieurs (coursives). Cette situation sert tout à fait le projet de réforme carcérale de Ducpétiaux, à savoir un espace pénitentiaire simple, facilement lisible afin d'engendrer l'ordre de manière naturelle, et diminuant les fatigues physiques du personnel afin qu'il se concentre sur sa mission première : inculquer des valeurs morales saines aux personnes incarcérées.

Les prisons modernes, décrites dans des cahiers des charges extrêmement technicistes et bâties pas des architectes de la Régie des bâtiments, révèlent une toute autre structuration de l'espace interne. Encore une fois, le positionnement et la description même des escaliers témoignent de l'orientation « politique » de l'établissement. La prison d'Arstotzka comprend ainsi deux seuls escaliers composés d'une gaine grillagée et de grilles verrouillées à chaque étage. Ces escaliers ne sont plus situés dans les ailes de détention – qui sont par ailleurs segmentées en étages – mais autour d'un imposant centre de commandes garant de toutes les circulations internes. Un escalier accueille les personnes qui montent les étages, l'autre est destiné aux mouvements descendants. Cette réalité

physique est imposée dans un cahier des charges qui définit les critères de sécurité de l'établissement (sans faire mention d'autres éventuelles missions pénitentiaires).

Les prisons les plus contemporaines, telle que celle de Kolechia, semblent issues d'un savant mélange – ou, en tout cas, d'un mélange – des établissements qui précèdent. Justifié par le fait que le modèle précédent ne fonctionne pas et qu'il faut retourner au modèle antérieur (qui semble plus opérationnel malgré la vétusté), et sans oublier les avancées technologiques contemporaines, ces nouvelles constructions reprennent l'utilisation des coursives, l'ouverture visuelle des espaces et les escaliers sous forme de cages percées à chaque étage. Ceux-ci retournent sur les ailes de détention.

Dans le premier cas, les escaliers – dans la manière dont ils mettent en relation les lieux – servent le projet de réforme carcérale. Dans le second, la sécurité comme seul objectif remplace progressivement les objectifs de la prison. Enfin, la modernisation des dispositifs techniques associé au retour à un agencement antérieur se trouve difficilement justifié autrement que la présence d'un programme (le cahier des charges).

En pénétrant encore un peu plus loin dans les murs, on trouve les *fenêtres*. Disposées spécifiquement à l'intérieur, elles servent alors la surveillance et le contrôle – dans des logiques similaires à celles démontrées par l'escalier – ; placées dans les cellules, elles répondent à une fonction éminemment classique : permettre le passage de l'air et de la lumière. Si la porte et la grille n'ont que peu évolué au cours de l'histoire de la prison, la fenêtre de cellule est cependant l'objet de nombreuses modifications architecturales. Les étroites fenêtres de la prison d'Obristan visent l'évitement de la distraction et l'introspection. Les fenêtres communes munies de barreaux de la prison d'Arstotzka répondent à une double logique de normalisation et de sécurisation. Les nouvelles fenêtres hermétiques de la prison de Kolechia permettent la contention des comportements.

Les fenêtres de cellules permettent également de questionner l'espace cellulaire et les manières d'être ou de faire avec cet espace imposé. L'expérience spatiale pénitentiaire – l'« habitation » – passe par l'adaptation d'objets spécifiques (les barreaux, par exemple) et l'utilisation d'objets familiers (la tasse à café, notamment). Ce dernier objet – la tasse à café – est utilisée par tous : le détenu en cellule, l'agent pénitentiaire sur sa section, la direction, le thésard en observation... Elle cristallise un quotidien à la fois personnel et collectif. Elle révèle (et crée) des espaces particuliers.

Les lieux où l'on prend le café à la prison d'Obristan sont nombreux. Evidemment, la cellule est le lieu privilégié pour les détenus qui préparent le café soluble fourni par l'administration pénitentiaire avec les moyens du bord (chaussette en guise de filtre, cannelle comme rehausseur de goût). Les agents pénitentiaires jouissent quant à eux d'un vieux percolateur dans le réfectoire. Mais les tasses de café, une fois remplies en ces endroits, voyagent dans la zone de détention, de section en section, de cellule en cellule...

Au sein de la prison d'Arstotzka, des tasses personnelles sont fournies par l'administration pénitentiaire. Néanmoins, la plupart des détenus possèdent leur propre tasse (souvent issue d'un échange ou apportée d'un transfèrement). Les agents, qui ont pourtant accès à une machine à café, apportent régulièrement leur thermos personnelle, voire installent une machine dans les bureaux. Le café se boit en cellule pour les uns, dans les bureaux pour les autres.

Les agents pénitentiaires de la prison de Kolechia jouissent d'une cuisinette pour faire le café (qu'ils emmènent régulièrement dans leur bureau) ; plusieurs machines à café (avec gobelets en plastiques) sont également accessibles au personnel. Les détenus, quant à eux, n'ont que le droit de posséder uniquement les thermos imposées par l'administration pénitentiaire et les tasses standardisées en plastique distribuées à l'arrivée. Le café est distribué chaque matin, et aucun moyen n'existe pour en préparer en cellule. Le régime de détention particulier (le régime dégressif et les portes ouvertes) engendre des pratiques singulières qui utilisent à la fois cette homogénéité et cette pénurie. Aller faire le café en cuisinette devient une activité ; les thermos étant toutes identiques permettent leur échange (avec leur contenu, qui n'est pas toujours du café).

Les acteurs de l'institution s'adaptent ainsi, s'approprient l'espace, le configurent et le reconfigurent, s'y installent ou le contestent quotidiennement.

De la douleur fantôme à l'emplâtre sur une jambe de bois

L'amputation et la douleur fantôme

L'évolution de l'investissement dans l'architecture carcérale, réduite progressivement au blindage et à la duplication, témoigne d'un effritement de la pensée pénitentiaire. Cette amputation – le « projet carcéral » étant rayé des débats – révèle, plus que jamais, le paradoxe ontologique de l'institution pénitentiaire : sa reproduction et la reproduction simultanée de son échec. Or, si la prison naît avec son échec (Foucault, 1975), l'architecture carcérale du 19^{ème} siècle visait à rectifier le tir. L'évolution du bâti pénitentiaire ne semble même plus investir dans cette tentative. Si la réforme cellulaire visait l'amélioration de la prison comme moyen d'amendement – une architecture entièrement tournée vers l'amendement, associée à une réforme pénale plus large : peines courtes, mesures éducatives... –, la prison moderne vise la sécurisation maximale et le contrôle, sans aucune autre forme de projet pénitentiaire – des hauts murs, un espace fractionnant. Plus qu'une paralysie de la prison (Cauchie, Kaminski, 2007), nous assistons à une forme d'embourbement d'une logique pénale appuyée sur la prison. De nombreux auteurs désignent un durcissement de la pénalité (Foucault, 1975 ; Garland, 1985 ;

Deleuze, 1990 ; Wacquant, 1999 ; Mary, Cartuyvels, Réa, 2000 ; Mary, 2003¹⁵⁴). L'architecture pénitentiaire semble suivre une voie similaire. Or, si l'objectif de sécurisation supplante les missions pénitentiaires, le processus s'arrête ici en butant contre la mission « officielle » de la prison : la réinsertion dans la société. La pensée carcérale, à défaut d'aller jusqu'au bout, ne va nulle part¹⁵⁵. Cette aporie de la pénalité révèle directement la difficulté qu'éprouve la justice pénale à s'écarter du modèle de la prison. La critique de M. Foucault (1975) sur le discours participant à la reconduction permanente du système carcéral est toujours d'actualité.

L'architecture carcérale se vidant de son sens jusqu'à être amputée de la pensée pénitentiaire, il s'agit désormais pour le gouvernement et l'administration pénitentiaire de justifier une politique carcérale toujours expansionniste. L'argument de la sûreté est régulièrement mobilisé (mais, nous l'avons vu, il ne va, par un heureux hasard, jamais jusqu'au bout). Le pragmatisme mathématique vise également à justifier la reproduction de la prison comme remède à la surpopulation – perçue comme une sous-capacité plutôt que comme une sur-incarcération –, en présentant l'extension du parc pénitentiaire comme une solution à un problème créé par la politique pénale et la prison elle-même. Des registres de légitimation discussifs foisonnent également, de la récupération de lexiques forts – « *la [route] relie deux villes proches fortifiées par Vauban. Les places fortes imaginées par celui-ci sont le point de départ du concept de la prison. [Le complexe] est entouré d'un mur de béton de 6 mètres de haut [...]. Ce mur est la sécurisation périmétrique et la fortification de la prison* »¹⁵⁶, présente la Régie des bâtiments pour l'une des dernières prisons construites en Belgique – à la création d'un répertoire plus innovant, voire lyrique – « *le parti adopté est de créer une "prison-paysage". Le mur d'enceinte n'excède pas 6 m de hauteur. Des plantations d'arbres créent l'ombrage [...]. Les couleurs restent dans une gamme choisie dans les couleurs des champs. Dans l'enceinte, le projet s'organise sur le schéma d'une fleur : le bouton de la "fleur" pour la zone cellulaire reliée par une "tige" au bâtiment d'entrée* »¹⁵⁷, est stipulé sur la plaquette de présentation d'un bâtiment issu du même programme de construction.

Ces légitimations d'une institution amputée de sa légitimité continuent à faire vivre le mythe de la prison comme une « évidence » (le « carcéralocentrisme » évoqué en amont), telle une douleur fantôme.

¹⁵⁴ Sans revenir sur les différences, substantielles, entre les interprétations, les auteurs cités ici évoquent respectivement la « société disciplinaire », un « continuum correctionnel », la « société de contrôle », un « Etat pénal », un « Etat social-sécuritaire » et une « pénalisation du social ».

¹⁵⁵ En caricaturant, si la pensée carcérale assumait la tendance à la sécurisation comme un véritable projet, la prison viserait à enfermer définitivement (voire à rétablir la peine de mort), seule forme d'évitement total du risque.

¹⁵⁶ « [Kolechia], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

¹⁵⁷ « [Kolechia], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

Prothèse et emplâtre

En se penchant sur les objets de l'architecture qui évoluent le plus, nous pouvons tenter de déceler des formes d'évolution, voire de mutation, de l'institution pénitentiaire. Or, l'évolution du bâti carcéral se caractérise davantage par la multiplication des rationalités qui s'entrecroisent que par une transformation franche. Ainsi, des logiques aussi variées que contradictoires – resocialiser et isoler, normaliser et contenir, responsabiliser et interdire, pacifier et contraindre, réinsérer et exclure –, associées à des considérations étrangères – le coût économique, l'intégration paysagère, la rationalisation du personnel –, font de la prison ce qu'elle est : un trop-plein. La prison déborde abondamment de contre-sens qu'elle finit par se vider de son sens (si il en est).

A cette surcharge s'ajoute le développement d'un discours managérial entourant la justice pénale, y compris l'administration pénitentiaire (Kaminski, 2002), la tendance à la responsabilisation ou la référence au « juste dû »¹⁵⁸ (Mary, Bartholeyns, Béghin, 2006), l'injonction à l'activation des détenus (Mincke, Lemonne, 2014 ; Kozlowski, Scheer, 2015 ; Scheer, 2015a). L'analyse de l'institution pénitentiaire, centrée sur l'architecture carcérale dans le cadre de cette recherche doctorale, tend à montrer que ces développements n'impliquent pas de mutation, ni de forme ni de fond, de la pensée pénitentiaire. La prison reste immobile face aux savoirs post-modernes.

Dès lors, ce sont les pratiques et les usages, les manières dont les individus qui sont quotidiennement pris dans l'espace pénitentiaire s'en emparent, qui font que la prison n'implose pas. La prison, aussi inféconde soit-elle, n'est que rarement remise en question au sein des murs ; la banalité quotidienne au sein des murs consistant à ne cesser d'essayer de rendre la prison habitable – le temps de la détention pour les uns ou professionnellement parlant pour les autres – ou à tenter de redonner un sens à la prison – permettre une vie collective, instaurer un régime de détention. Mais ces efforts restent des emplâtres qui ne remplaceront jamais le membre amputé (la pensée pénitentiaire), ni même ne feront disparaître la douleur fantôme discrète derrière la prothèse (la reproduction stérile de modèles impensés)...

« Ce que j'ai essayé d'analyser, ce sont des formes de rationalité : différentes instaurations, différentes créations, différentes modifications par lesquelles des rationalités s'engendrent les unes les autres, s'opposent les unes aux autres, se chassent les unes les autres, sans que pour autant on puisse assigner un moment où on serait passé de la rationalité à l'irrationalité » (Foucault, 1983 : 441)

¹⁵⁸ Modèle rétributiviste dans lequel la responsabilité individuelle est avancée à la fois dans une logique de sanction dure et sévère et dans une logique de resocialisation volontaire.

... jusqu'à ce que se décolle le sparadrap laissant apparaître, dans une douleur muette, les fissures d'une prothèse elle-même maladroitement fixée sur la plaie béante de l'échec pénitentiaire.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM Christophe (2009), « L'asocialité des sciences sociales expertes », *Tracés*, hors-série, pp.111-121.
- ADEY Peter (2008), « Airports, mobility and the calculative architecture of affective control », *Geoforum*, n°39, pp. 438–451.
- AGAMBEN Giorgio (2006 [2007]), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Éditions Payot et Rivages.
- AKRICH Madeleine, CALLON Michel, LATOUR Bruno (dir.) (2006), *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines.
- ALLEMAND Sylvain, ASCHER François, LEVY Jacques (dir.) (2004), *Les sens du mouvement*, Paris, Editions Belin.
- ARTIERES Pierre, LASCOUMES Pierre (ed.) (2004), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Science Po.
- ARTIERES Pierre, LASCOUMES Pierre (éd.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Science Po, pp. 269 - 293.
- AUBERT Roger (1964), *Ducpétiaux Edouard*, in *Biographie nationale*, Bruxelles, tome 32, supplément, IV.
- AUTENNE Aurélie (2006), *La problématique de conservation du patrimoine pénitentiaire belge : étude de la prison de Forest*, Thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Ingenieurswetenschappen, Louvain.
- AWAN Nishat, SCHNEIDER Tatjana, TILL Jeremy (2011), *Spatial Agency: Other Ways of Doing Architecture*, London and New York, Routledge.
- BANHAM Reyner (1975), *The age of the masters*, London, Architectural Press.
- BARTHES Roland (1965), *Éléments de sémiologie*, Paris, Denoël/Gonthier.
- BECKER Howard (1967), « Whose side are we on ? », *Social problems*, n°14, pp. 239-147.
- BENTHAM Jeremy, (1791 [2002]), *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Paris, Mille et une nuits.
- BEYAERT-GESLIN Anne (2012), *Sémiotique du design*, Paris, Presses universitaires de France.
- BONY Lucy (2015), « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et Sociétés*, vol. 3, n°162, pp. 13-30.
- BOTTOMS Anthony, TONRY Michael (éd.) (2002), *Ideology, Crime, and Criminal Justice*, Cullompton, Willan.

BOTTON Pierre (2012), *Moi, ancien détenu, bâtisseur de prisons nouvelles*, Paris, Pygmalion (Flammarion).

BRANDERS Chloé, WALRAVENS Anne (2015), « The experiment », *La Revue nouvelle*, n°6, pp. 63-68.

BRODIE Allan, CROOM Jane, DAVIES James (1999), *Behind Bars. The Hidden Architecture of England's Prisons*, Swindon, English Heritage.

BROWN Wendy (2009), *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Les Prairies Ordinaires.

BURGESS Robert (1984), *The Research Process in Educational Settings: Ten Case Studies*, Falmer Press.

CACCAVO Marco (2013), « Quelle est la démarche et le processus de création artistique? Pourquoi crée-t-on? », intervention orale, Fondation Carzou de Manosque (France), 15 mars 2013.

CALLON Michel, MUNIESA Fabian (2003), « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, Vol. 21, n° 122, pp. 189-233.

CARLIER Christian (1998), *Histoire de Fresnes, prison "moderne". De la genèse aux premières années*, Paris, La Découverte.

CARLIER Christian (2010), « L'histoire de l'enfermement. Rythmes, obstacles, aléas », *Cahiers de la sécurité*, n°12, pp. 216-227.

CARTUYVELS Yves, MARY Philippe, REA Andréa (2000). « L'État social-sécuritaire », in VAN CAMPENHOUDT Luc *et al.* (dir.), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Éditions Labor, pp. 407-429.

CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

CAUCHIE Jean-François, KAMINSKI Dan (2007), « L'innovation pénale : oxymore indépassable ou passage théorique obligé ? », *Champ pénal*. URL : <http://champpenal.revues.org/document1353.html>

CHADOIN Olivier (2006), *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges et du Limousin.

CHANTRAINE Gilles (2004), *Par-delà les murs*, Paris, Presses universitaires de France.

CHANTRAINE Gilles (2004), *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France.

CHANTRAINE Gilles (2006), « La prison post-disciplinaire », *Déviance et Société*, vol. 30, n° 3, 2006, p. 273-288.

CHANTRAINE Gilles (dir.) (2011), *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, Mission Droit et Justice, CLERSE, CNRS.

CHANTRAINE Gilles, CLIQUENNOIS Gaëtan (2009), « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 75, n°3, pp. 59-79.

CHANTRAINE Gilles, SCHEER David, MILHAUD Olivier (2012), « Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Politix*, vol. 1, n°97, pp. 125-148.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.

CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain (1969 [1995]), *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Jupiter.

CLAUS Hans (éd.) (2015), *Les Maisons. Vers une approche pénitentiaire durable*, Bruxelles, Academic & Scientific Publishers (ASP).

CLAUS Hans, BEYENS Kristel, DE MEYER Ronny, GRYSON Marjan, NAESSENS Liesbeth (2013), *Huizen. Naar een duurzame penitentiaire aanpak*, Bruxelles, Academic & Scientific Publishers (ASP).

CLEMMER Donald (1940), *The Prison Community*, New-York, Rinehart & Winston.

CLIQUENNOIS Gaëtan, CHANTRAINE Gilles (2009), « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, n° 75, pp. 59-79.

COHEN Stanley, TAYLOR Laurie (1974), *Psychological Survival. The Experience of Long Term Imprisonment*, New York, Vintage Books.

COMBESSIE Philippe (1996), *Prisons des villes et des campagnes: étude d'écologie sociale*, Paris, Editions de l'Atelier.

CONEIN Bernard, DODIER Nicolas, THEVENOT Laurent (dir.) (1993), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, Ed. EHESS, Coll. Raisons pratiques, vol. 4.

CONEIN Bernard, JACOPIN Eric (1993), « Les objets dans l'espace. La planification dans l'action », in CONEIN Bernard, DODIER Nicolas, THEVENOT Laurent (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, Ed. EHESS, Coll. Raisons pratiques, vol. 4, pp. 59-84.

CORNIL Paul (1954), « Prison Reform in Belgium Since the War », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, vol. 293, pp. 130-138.

COWBURN Malcolm (2007), « Men Researching in Prison : The Challenges for Profeminist Research », *The Howard Journal*, vol. 46, n° 3, pp. 276-288.

CUNHA Manuela Ivone (1997), « Le temps suspendu. Rythmes et durée dans une prison portugaise », *Terrain*, n°29, pp. 59-68.

DA SILVA Emmanuel (dir.) (2003), *Lecture de Michel Foucault. Volume 2. Foucault et la philosophie*, Lyon, ENS Editions.

DE BROUWER Jérôme (2009), « En marge de la crise pénitentiaire. Quel sens de rotation pour les portes de cellules ? – Une contribution au masterplan "Prisons" », *Journal des Tribunaux*, 698.

DE CERTEAU Michel (1990), *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.

DE CERTEAU Michel, GIARD Luce, MAYOL Pierre (1980 [1994]), *L'invention du quotidien. 2. « Habiter, cuisiner »*, Paris, Gallimard.

DE COCK Jan (2009), *Des prisons comme hôtels. A la rencontre de prisonniers du monde*, Bruxelles, Editions Racine.

DE CONINCK François, CARTUYVELS Yves, FRANSSEN Abraham, KAMINSKI Dan, MARY Philippe, REA Andréa, VAN CAMPENHOUDT Luc (2005), *Aux frontières de la justice, aux marges de la société. Une analyse en groupes d'acteurs et de chercheurs*, Gand, Academia Press – Politique scientifique fédérale.

De LARMINAT Xavier (2014), « Un continuum pénal hybride », *Champ pénal*, vol. XI. URL : <http://champpenal.revues.org/8965>

DE RIDDER Adeline (2011), *Morphologie et structure de la prison. Les espace de l'enfermement*, mémoire de master, Architecture, I.S.A.C.F. La Cambre, Bruxelles.

DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, LABADIE Jean-Marie, PIRES Alvaro (1995 [1998]), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, tome 1 « Des savoirs diffus à la notion de criminel-né », Bruxelles, Larcier.

DELEUZE Gilles (1986 [2004], *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit.

DELEUZE Gilles (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in Michel Foucault philosophe, Paris, Seuil.

DELEUZE Gilles (1990), « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'Autre Journal*, n°1.

DELEUZE Gilles (2004), *Foucault*, Paris, Les Editions de Minuit.

DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix (1980), *Mille plateaux*, Paris, Editions de Minuit.

DEMONCHY Christian (2004), « L'architecture des prisons modèles françaises », in ARTIERES Pierre, LASCOUMES Pierre (ed.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Science Po, pp. 269-293.

DENIS Jérôme (2006), « Préface : Les nouveaux visages de la performativité », *Études de communication*, n°29, pp. 8-24.

DEVRESSE Marie-Sophie (2012), « Investissement actif de la sanction et extension de la responsabilité. Le cas des peines s'exerçant en milieu ouvert », *Déviance et Société*, vol. 36, n°3, pp. 311-323.

DIBIE Pascal (2012), *Ethnologie de la porte*, Paris, Éditions Métailié.

DICKENS Charles (1854), *Hard Times – For These Times*, London, Bradbury and Evans (nouvelle édition : OUP Oxford, 2008).

DIDI-HUBERMAN Georges (1998), *Phasmes. Essais sur l'apparition*, Paris, Editions de Minuit.

DIDI-HUBERMAN Georges (2013), *Phalènes. Essais sur l'apparition*, volume 2, Paris, Editions de Minuit.

DIEU François, MBANZOULOU Paul (dir.) (2012), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Éditions Privat.

DIGNEFFE Françoise, MOREAU Thierry (dir.) (2006), *La responsabilité et la responsabilisation dans la justice pénale*, Bruxelles, Larcier/DeBoeck.

DUBET François, (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Édition du Seuil.

DUCPETIAUX Edouard (1834), *Avant-projet de loi sur le régime des prisons, soumis à la commission chargée par l'arrête royal du 25 juin 1855 de préparer la révision de la législation pénitentiaire: exposé des motifs, projet de loi et appendice*, Brussels, imprimerie de M. Weissenbruch.

DUCPETIAUX Edouard (1837), *Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux Etats-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique*, Bruxelles, Société belge de librairie.

DUCPETIAUX Edouard (1857), *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire*, Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique.

DUCPETIAUX Edouard (1865), *Réforme des prisons. Système cellulaire*, Bruxelles, discours à l'Assemblée générale des Catholiques (31 août 1864, Malines).

DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie (1988), « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », *Déviance et Société*, vol. 12, n°1, pp. 1-27.

ESPINAS Jean-Denis (1989), « Révolution pénitentiaire: les chemins de l'architecture », *Déviance et société*, vol. 4, n°13, pp. 367-377.

ESTEVEZ Denis (2001), *Dessin d'architecture et infographie. L'évolution contemporaine des pratiques graphiques*, Paris, CNRS Éditions.

EVANS Robert (1982 [2010]), *The fabrication of virtue. English prison architecture, 1750-1840*, Cambridge, Cambridge University Press.

FAIRWEATHER Leslie (2000 [2003]), « Does design matter ? », in FAIRWEATHER Leslie, McCONVILLE Sean, *Prison Architecture. Policy, design and experience*, Oxford, Architectural Press, pp. 61-67.

FAIRWEATHER Leslie, McCONVILLE Sean (2000 [2003]), *Prison Architecture. Policy, design and experience*, Oxford, Architectural Press.

FAULCONBRIDGE James (2009), « The regulation of design in global architecture firms: embedding and emplacing buildings », *Urban Studies*, n°46, pp. 2537-2554.

FAULCONBRIDGE James, McNEILL Donald (2010), « Geographies of space design », *Environment and Planning*, n°42, pp. 2820 -2823.

FEELEY Malcolm, SIMON Jonhatan (1992), « The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications », *Criminology*, vol. 30, n°4, pp. 449-474.

FEREZ Sylvain, SOLINI Laurent (dir.) (2014-2016), « L'architecture carcérale. Modernisation du bâti et "expériences spatiales" au sein de prisons belges et françaises », SANTESHI, Université de Montpellier 1.

FLUSSER Vilém (1993 [2002]), *Petite philosophie du design*, Belval, Circé.

FONTANILLE Jacques (2008), *Pratiques sémiotiques*, Paris, PUF.

FOUCAULT Michel (1967 [2009]), *Le corps utopique, Les hétérotopies*, Fécamp, Editions Lignes.

FOUCAULT Michel (1975 [2007]), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT Michel (1977 [2001]), « L'œil du pouvoir », *Dits et Écrits*, vol. II, Paris, Gallimard, pp. 190-207.

FOUCAULT Michel (1983 [1994]) « Structuralisme et poststructuralisme » in *Dits et écrits, Tome IV*, Paris, Gallimard, pp. 431-457.

FOUCAULT Michel (1999), *Les anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Gallimard.

FREIDBERG Erhard (1972), « L'analyse sociologique des organisations », *Pour*, Cahier 28.

FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (2012), *Habiter : vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin.

FREMONT Armand (1972 [1999]), *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion.

GABORAUD Emmanuel, KAHN Jean-Pierre (2005), « Le temps détenu », *L'Information Psychiatrique*, vol. 81, n°7, pp. 621-626.

GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle, DESJEUX Dominique (dir.) (2000), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan.

GARKINKEL Harold (1967), *Studies in ethnomethodology*, New Jersey, Prentice-Hal.

GARLAND David (1985), *Punishment and welfare. A history of penal strategies*, Aldershot, Gower.

GOFFMAN Erving (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit.

GRAND Lucile (2005), « L'architecture asilaire au XIXe siècle, entre utopie et mensonge », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 163, n°1, pp. 165-196.

HALL Edward (1966 [1971]), *La dimension cachée*, Paris, Seuil.

HALL Peter, TAYLOR Rosemary (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, pp. 469-496.

HAMEL Jacques (1995), « L'interdisciplinarité. Fiction de la recherche scientifique et réalité de sa gestion contemporaine », *L'Homme et la société*, n°116, p. 59-71.

HARVEY David (1989), *The condition of postmodernity*, Oxford, Blackwell.

HERICHER Anne (2010), « Les architectes concepteurs d'établissements pénitentiaires », *Cahiers de la sécurité*, n°12, pp. 1-7.

HERICHER Anne (2010), « Les architectes concepteurs d'établissements pénitentiaires », *Les Cahiers de la sécurité*, n°12, pp. 1-7.

HEROUARD Florent (2007), « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter » in PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNES Chris (dir.), *Habiter. Le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte.

HEULLANT-DONAT Isabelle, CLAUSTRE Julie, LUSSET Elisabeth (dir.) (2011), *Enfermements. Le cloître et la prison (VIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

HIRST Paul (2005), *Space and Power*, Cambridge, Polity Press.

HOOD Roger (2002), « Criminology and penal policy: the vital role of empirical research », in BOTTOMS Anthony, TONRY Michael (éd.), *Ideology, Crime, and Criminal Justice*, Cullompton, Willan.

HOUDARD Sophie (2013), « Peupler l'architecture. Les catalogues d'êtres humains à l'usage des concepteurs d'espaces », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n°4, vol. 7, p. 761-784.

HUSSERL Edmund (1950), *Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris, Gallimard.

HUYGHE Pierre-Denis (2009), *Commencer à deux : propos sur l'architecture comme méthode*, Paris, Éditions MIX.

IMRIE Rob, STREET Emma (2009), « Regulating design: the practices of architecture, governance and control », *Urban Studies*, n°46, pp. 2507-2518.

Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP), Service général du Patrimoine culturel et des arts plastiques (2010), *Intégrations d'œuvres d'art*, Bruxelles.

JASPART Alice (2010), *L'enfermement des mineurs poursuivis par la justice. Ethnographie de trois institutions de la Communauté française*, Thèse de Criminologie, Université Libre de Bruxelles.

JOANNE Pascal, OUARD Thomas (2008), « Constitution d'un espace d'enfermement. Essai sur une phénoménologie de l'enfermement » in Actes du colloque *Espaces d'enfermement, espaces clos*, Bordeaux (France), Doc'Geo, Cahiers Ades, 20 mai 2008.

JOHNSTON Norman (2000 [2006]), *Forms of Constraint: A History of Prison Architecture*, Chicago, University of Illinois Press.

JOSEPH Isaac (1995), *Prendre place. Espace public et culture dramaturgique*, Paris, Plan Urbain.

JUSTE Théodore (1871), *Notice sur Edouard Ducpétiaux, membre de l'Académie*, Bruxelles, Victor Devaux et cie.

KAMINSKI Dan (2002), « Troubles de la pénalité et ordre managérial », *Recherches sociologiques*, vol. 1, pp. 87-107.

KAMINSKI Dan, MARY Philippe, CARTUYVELS Yves (2013), « L'autonomie épistémologique de la criminologie : illusoire et inutile », *Les Cahiers français*, La société numérique, n°372, pp. 6-9.

KNOX Paul (1987), « The Social Production of the Built Environment Architects, Architecture and the Post-Modern City », *Progress in human geography*, n°11, pp. 354-377.

KOZLOWSKI Guillermo, SCHEER David (2013), « Autonomie et prison à Haren », *Collectif Formation Société*, 2013. URL : http://ep.cfsasbl.be/sites/cfsasbl.be/ep/site/IMG/pdf/autonomie_et_prison_en_ligne.pdf

KOZLOWSKI Guillermo, SCHEER David (2015), « Haren, le future village pénitentiaire », *La Revue nouvelle*, n°6, pp. 39-46.

KRAFTL Peter, ADEY Peter (2008), « Architecture/affect/inhabitation: geographies of being-in buildings », *Annals of the Association of American Geographers*, n° 98, pp. 213-231.

LAMARRE Jules (2001), « La territorialisation de l'espace carcéral », *Géographie et Cultures*, n°40, pp. 77-92.

LANDOWSKI Eric (2005), « Les interactions risquées », *Nouveaux actes sémiotiques*, n°101-102-103, Limoges, PULIM.

LANGLOIS Denis (2006), « Obstacles à la surveillance du système pénal en pays andins: l'exemple bolivien », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, n°48, vol. 2, pp. 197-222.

LATOUR Bruno (1994), « Une sociologie sans objets ? Remarque sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, vol. 36, n°4, pp. 587-607.

LATOUR Bruno (1995 [2007]), *Petite leçon de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.

LE CAISNE Léonore, PROTEAU Laurence (2008), « La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain. De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison », *Sociétés contemporaines*, n° 72, pp. 125-149.

LE NORMANT C.A. (1928) *Description de la maison de force à Gand, ou Guide des voyageurs qui visitent cet établissement ; précédée d'une notice historique depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1827*, s.l., Editeur Dujardin.

LEES Loretta, BAXTER Richard (2011), « A "building event" of fear: thinking through the geography of architecture », *Social & Cultural Geography*, n°12, pp. 107-122.

LEGRAND Stéphane (2007), *Les normes chez Foucault*, Paris, PUF.

LEVY Jacques (1999), *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.) (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Édition Belin.

LHUILIER Dominique, LEMISZEWSKA Adona (2001), *Le choc carcéral : Survivre en prison*, Paris, Bayard.

LIEBLING Alison (2001), « Whose side are we on ? Theory, practice, and allegiances in prisons research », *British Journal of Criminology*, n°41, pp. 472-484.

LIEBLING Alison, STANKO Betsy (2001), « Allegiance and ambivalence : some dilemmas in researching disorder and violence », *British Journal of Criminology*, n°41, pp. 421-430.

LOFLAND Lyn (1973), *A World of Strangers. Order and Action in Urban Public Space*, New-York, Basic Books.

LORNE Colin (soumis à évaluation), « Spatial agency and practising architecture beyond buildings », *Social and Cultural Geography*.

LUSSAULT Michel (2003), « Dispositif spatial légitime », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, pp. 266-267.

LUSSAULT Michel (2004), « La mobilité comme événement », in ALLEMAND Sylvain, ASCHER François, LEVY Jacques (dir.), *Les sens du mouvement*, Paris, Editions Belin, pp. 109-116.

LYNCH Kevin (1960), *The Image of the City*, Cambridge/London, The MIT Press.

MACKENZIE Donald, MILLO Yuval (2003), « Construction d'un marché et performance théorique. Sociologie historique d'une Bourse de produits dérivés financiers », *Réseaux*, Vol. 21, n° 122, pp. 13-61.

MALINOWSKI Bronislaw (1922 [1963]), *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.

MARCHAL Hervé, STEBE Jean-Marc (2010), *La ville au risque du ghetto*, Paris, Lavoisier.

MARCHETTI Anne-Marie (2001), *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon (Terre Humaine).

MARY Philippe (1988), *Révolte carcérale. Changements et logique pérenne de la prison*, Bruxelles, Éditions Story-Scienta, Collection des monographies de l'Ecole des Sciences Criminologiques Léon Cornil.

MARY Philippe (1989), « Pratiques clandestines en milieu carcéral. Réflexions sur la reproduction et la production de la prison », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n°2, pp. 172-184.

MARY Philippe (1990), « De la cellule à l'atelier. Prins et la naissance du traitement des détenus en Belgique », in VAN DER VORST Pierre, MARY Philippe (dir.), *Cent ans de criminologie à l'ULB*, Bruxelles, Bruylant, pp. 161-184.

MARY Philippe (1998), *Délinquant, délinquance et insécurité. Un demi-siècle de traitement en Belgique (1944-1997)*, Bruxelles, Bruylant.

MARY Philippe (1998). Délinquant, délinquance et insécurité. Un demi-siècle de traitement en Belgique (1944-1997), Bruxelles, Bruylant.

MARY Philippe (2003), *Insécurité et pénalisation du social*, Bruxelles, Editions Labor.

MARY Philippe (2007), « La critique de la critique : un fondement problématique de l'innovation pénale », *Champ pénal*. URL : <http://champpenal.revues.org/document2691.html>

MARY Philippe (2012), « La politique pénitentiaire », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2137.

MARY Philippe (2013), *Enjeux contemporains de la prison*, Bruxelles, Presses Universitaires de Saint-Louis.

MARY Philippe, BARTHOLEYNS Frédérique, BEGHIN Juliette (2006), « La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ? », *Déviance et Société*, vol. 30, n°3, pp. 389-404.

MASSICARD Elise (2002), « Etre pris dans le mouvement. Savoir et engagement sur le terrain. Partie 1 », *Cultures et Conflits*, n°47, pp. 117-143.

MERLEAU-PONTY Maurice (1945), *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.

MILHAUD Olivier (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Laboratoire ADES-TEMPOS UMR 5185 CNRS.

MILHAUD Olivier (2014), « Et si l'architecture ne comptait pour rien... », intervention orale, journée d'étude *Comparer les architectures carcérales*, Montpellier, 05 décembre 2014.

MILHAUD Olivier (2015), « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De "l'action aveugle, mais sûre" des murs de prisons », *Annales de géographie*, n°702-703, vol. 2, pp. 140-162.

MINCKE Christophe, LEMONNE Anne (2014), « Prison and (Im)mobility. What about Foucault? », *Mobilities*, vol. 9, n°4, pp. 528-549.

MINCKE Christophe, LEMONNE Anne (2014), « Prison and (Im)mobility. What about Foucault? », *Mobilities*, vol. 9, n°4, pp. 528-549.

MORAN Dominique (2013), « Between Outside and Inside? Prison Visiting Rooms as Liminal Carceral Spaces », *GeoJournal*, vol. 2, n°78, pp. 339-351.

MORE Thomas (1516 [2012]), *L'utopie*, Paris, Folio.

NIELSEN Malene Molding (2010), « Pains and Possibilities in Prison : On the Use of Emotions and Positionning in Ethnographic Research », *Acta Sociologica*, vol. 53, n°4, pp. 307-321.

Observatoire International des prisons (OIP) (2006), section belge, notice 2006.

OTTAVIANI Didier (2003), « Foucault – Deleuze : de la discipline au contrôle » in DA SILVA Emmanuel (dir.), *Lecture de Michel Foucault. Volume 2. Foucault et la philosophie*, Lyon, ENS Editions, pp. 59-73.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNES Chris (dir.) (2007), *Habiter. Le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte.

PELEGRIN-GENEL Elisabeth (2010 [2012]) *Des souris dans un labyrinthe. Décrypter les ruses et manipulations de nos espaces quotidiens*, Paris, La Découverte.

PEREC George (1974 [2000]), *Espèce d'espaces*, Paris, Galilée.

PERETZ Henri (1998), *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte.

PERLOFF Michel (s.d.), « Escalier/lien/lieu : questionner la signification symbolique de l'espace public urbain », s.l.

PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie (2011), *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques*, Paris, Editions du Patrimoine.

PINSON Daniel (2004), « L'urbanisme, une discipline indisciplinée ? », *Lieux communs* (revue du LAUA, École d'architecture de Nantes), n° 7.

PIRES Alvaro (1995 [1998]), « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, LABADIE Jean-Marie, PIRE Alvaro, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, tome 1 « Des savoirs diffus à la notion de criminel-né », Bruxelles, Larcier, pp. 15-72.

PORTMAN Lisbet *et al.* (2014), « Sentenced : Architecture and Solitary Confinement », *Architectural Theory Review*, vol. 19, n°3, special issue : Spatial Violence, pp. 319-335.

QUETEL Claude (2009), *Histoire de la folie de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier.

QUETEL Claude (2012 [2014]), *Histoire des murs. Une autre histoire des hommes*, Paris, Editions Perrin.

QUIRION Bastien (2012), « Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada », *Déviance et Société*, vol. 36, n°3, pp. 339-355.

RAZAC Olivier (2009), *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion.

RAZAC Olivier, GOURIOU Fabien (2014) « Sous une critique de la criminologie, une critique des rationalités pénales » *Cultures & Conflits*, n° 94, pp. 225-240.

REBOUT Lionel (2008), « Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et modes d'apparaître en milieu carcéral », in Actes du colloque *Espaces d'enfermement, espaces clos*, Bordeaux, Doc'Geo, *Cahiers Ades*, 4, pp. 33-44.

RECHARD Catherine (2002), *Système P. Bricolage, invention et récupération en prison*, Paris, Editions Alternatives.

RECHARD Catherine (2002), *Système P. Bricolage, invention et récupération en prison*, Paris, Editions Alternatives.

REY Alain (1992 [2006]), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.

ROBERT Philippe (1973), « La sociologie entre la criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale », *L'année Sociologique*, vol. 24, pp. 441-504.

ROSENTIEHL Augustin, SARTOUX Pierre (2005), *Construire l'abolition*, Paris, Urbsédition.

ROSTAING Corinne (2006), « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, n°135, pp. 29-43.

ROSTAING Corinne (2007), « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et Société*, vol. 67, n° 3, pp. 577-595.

ROTH Robert (1981), *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale : l'exemple de la prison de Genève : 1825-1862*, Genève, Droz.

RUSCHE Georg, KIRCHHEIMER Otto (1939 [1968]), *Punishment and Social Structure*, New-York, Columbia University Press.

SALLE Grégory (2012), « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, vol. 12, n°97, pp. 75-99.

SALLE Grégory (2016, à paraître), *L'utopie carcérale. Petite histoire des prisons modèles*, Paris, Les prairies ordinaires.

SCHEER David (2013), « Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges », *Cultures et Conflits*, n°90, pp. 95-116.

SCHEER David (2014a), « La prison de murs troués... Une microarchitecture carcérale de l'embrasure », *Champ pénal/Penal field*, vol. XI. URL : <http://champpenal.revues.org/8833>.

SCHEER David (2014b), « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? », *Déviance et Société*, vol. 38, n°2, pp. 157-180.

SCHEER David (2014c), « Lorsqu'un criminologue adopte un regard d'urbaniste pour étudier un objet architectural... », intervention orale, *Colloque Rencontres à la croisée de l'architecture et des sciences humaines : émergences et déplacements*, Sasha, Faculté d'Architecture La Cambre Horta, Centre d'études sociologiques des FUSL, Faculté d'architecture de l'ULg, ULB, 26 – 27 mai 2014.

SCHEER David (2015a) « "Condamnés à l'immobilité". La prison contemporaine en quête de discipline », *SociologieS*, URL : <http://sociologies.revues.org/5176>

SCHEER David (2015b), « Lorsqu'un criminologue adopte un regard d'urbaniste pour étudier un objet architectural... », *CLARA Architecture/Recherche*, n°3.

SCHEER David, CHANTRAINE Gilles, MILHAUD Olivier (2012), « Espaces, mouvements et visibilité en établissements pénitentiaires pour mineurs », in DIEU François, MBANZOULOU Paul (dir.), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Éditions Privat, pp. 117-123.

SCHEER David, LORNE Colin (2016, à paraître), « When prison's architects (reluctantly) play Tetris » in MORAN Dominique, SCHLIEHE Anna, *Carceral Spaces, Secure Spaces: The spatialisation of studies of confinement*, Londres, Palgrave.

SCHEER David, TIELEMAN David (2014), « L'architecture carcérale », intervention orale, Colloque *Des (nouvelles) prisons. Et après ?*, Bruxelles Laïque, le Centre d'Action Laïque, Inter-Environnement Bruxelles, la Ligue des droits de l'Homme, l'Observatoire international des prisons et le Centre de Recherches Criminologiques, ULB, 15 mars 2014.

SCHULTZ Theodore (1961), « Investment in human capital », *The American Economic Review*, vol. 51, n°1.

SCHÜTZ Alfred (1932 [1967]), *The Phenomenology of the Social World*, Evanston, Northwestern University Press.

SCOLLON Ron, SCOLLON Suzie (2003), *Discourses in place. Language in the material world*, London, Routledge.

SCOTT James (2008), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.

SEGAUD Marion (2008), *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.

SKARBEEK David (2010), « Self-governance in San Pedro prison », *The independent review*, vol. 4, n°14, pp. 569-585.

SOLINI Laurent *et al.* (2011), « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, vol. 35, n° 2, pp. 195-215.

SOLINI Laurent, SCHEER David, YECHICHEYAN Jennifer, « "Une fenêtre ouverte sur l'extérieur" ? Écologie de deux espaces carcéraux », *Sociologie*, accepté pour publication.

SPRADLEY James (1979), *The Ethnographic Interview*, Belmont, Wadsworth.

STARCK Philippe (2002), « Préface » in RECHARD Catherine, *Système P. Bricolage, invention et récupération en prison*, Paris, Editions Alternatives, pp. 4-5.

SYKES Gresham (1958), *The Society of Captives : A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.

VAN DER VORST Pierre, MARY Philippe (dir.) (1990), *Cent ans de criminologie à l'ULB*, Bruxelles, Bruylant.

VAN HOOREBEKE Emile (1843), *Études sur le système pénitentiaire en France et en Belgique*, Gand, Imp. de C. Annoot-Braeckman.

VANNESTE Charlotte, DEVRESSE Marie-Sophie (dir.), *Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Institut National de Criminologie et de Criminalistique (INCC), de Criminologie, 2011.

VERNE Jules (1986), *Les cinq cents millions de la Bégum*, Paris, Le Livre de Poche.

VILLERBU Loïck, CARIO Robert, HERZOG-EVANS Martine, BAUER Alain (2013), « La criminologie est une discipline scientifique autonome », *Les Cahiers français*, La société numérique, n°372, pp. 1-5.

WACQUANT Loïc (1999), *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

Annexe

Documents techniques

Établissement pénitentiaire d'Obristan

Ministère des Travaux Publics / Direction générale des Bâtiments, Service de la Province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 9, « Prison de [Obristan], façades et coupes », 1946.

Ministère des Travaux Publics / Direction générale des Bâtiments, Service de la Province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 9, « Prison de [Obristan], façades et coupes », 1946.

Ministère des Travaux Publics / Direction générale des Bâtiments, Service de la Province de [Obristan], N°V.21295c1, feuille 2, « Prison de [Obristan], rez-de-chaussée », 1946.

Plan de la prison de [Obristan], document interne distribué aux nouveaux agents pénitentiaires.

Prison de [Obristan], « Info entrant », document interne, 2010.

Prison de [Obristan], « Règlement d'ordre intérieur ».

Régie des Bâtiments, prison de [Obristan], « Installation de détection périmétrique et caméras – Electricité », 2012.

Établissement pénitentiaire d'Arstotzka

[Arstotzka]/C.S.Ch./Amménagement des abords.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Clauses administratives

[Arstotzka]/C.S.Ch./Équipement de la buanderie

[Arstotzka]/C.S.Ch./Équipement de la cuisine.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Équipement fixe par destination.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Équipement médicaux.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Finition des locaux.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Formulaire d'offres et annexes.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Gros-oeuvre et parachèvement.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Installation de chauffage et de ventilation.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Installation électromécaniques.

[Arstotzka]/C.S.Ch./installation électron.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Installations électrique.

[Arstotzka]/C.S.Ch./Variantes obligatoires

Ministère de la Justice, Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison d' [Arstotzka].

Prison d' [Arstotzka], document interne, « Feuille de Service », 2012.

Prison d' [Arstotzka], document interne, « Fiche d'occupation des cellules », 2012.

Prison d' [Arstotzka], document interne, « Liste des détenus présents », 2012.

Prison d' [Arstotzka]/ Plans internes récupérés auprès du service technique.

Prison d' [Arstotzka]/ Document technique annexé au cahier des charges/Finitions.

Régie des Bâtiments, Prison d' [Arstotzka], Fiche technique, 2002.

Régie des Bâtiments, Service du Brabant Wallon / Service d'architecture, [Arstotzka] – prison, avant-projet, plans et coupes, s.d.

Régie des Bâtiments, Service du [REDACTED], Service Architecture, Plan : [Arstotzka] – Avant-projet, sous-sol / vide technique.

Régie des Bâtiments, Service du [REDACTED], Service Architecture, Plan : [Arstotzka] – prison / plan d'exécution électronique / implantations des contrôleurs de rondes et d'accès.

Service Public Fédéral Justice, Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de d' [Arstotzka], Cahier spécial des charges n°2011/07/déchets.

Service Public Fédéral Justice, Prison d' [Arstotzka], « Règlement d'ordre intérieur », Circulaire ministérielle n°ROI/1 du 31 août 2011.

Service public Fédéral Justice, Prison d' [Arstotzka], « Règlement du travail des détenus », 2011.

Établissement pénitentiaire de Kolechia

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [redacted] ; Annexe 6 : Programmes d'exigences – 1.1 Cahier des charges des performances - Introduction ; BA/AM 09-038341-c.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [redacted] ; Annexe 6 – 1.1 partie A : Spécifications fonctionnelles ; KOH/AM 09-038342-d.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [redacted] ; Annexe 6 – 1.1 partie B : Spécifications techniques ; BA/AM 09-038348-d.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de [redacted] ; Annexe 6 – 1.1 partie D : Qualités architecturales et urbanistiques ; BA/AM 09-038352-b

Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], document de travail, 2013.

[redacted] [firme privée], document technique relatif aux châssis « Limerick », prison de [Kolechia], 2012.

Libre [Kolechia], journal interne de la prison, 01/2014, n°1.

Libre [Kolechia], journal interne de la prison, 02/2014, n°2.

Prison de [Kolechia], document interne affiché dans la zone de détention, 2013.

Prison de [Kolechia], document interne de programmation des mouvements de circulation « Flows ».

Prison de [Kolechia], document interne, « Liste des détenus présents », 2013.

Prison de [Kolechia], document interne, « Mutation de cellule », 2013, 2014.

Prison de [Kolechia], document interne, Fiche d'occupation des cellules, 2013.

Prison de [Kolechia], Plan interne d'urgence, 2013.

Prison de [Kolechia], PV des réunions « conception », du 11 août 2011 au 17 octobre 2013.

S.A. [redacted], Régie des Bâtiments / Service public fédéral Justice, document d'étude, DBFM Prison de [Kolechia], provisoire, 2013.

S.A. [redacted], « Plan de gestion phase travaux », 2013.

S.A. [redacted], « Rapport de conformité en vue de l'octroi du certificat de disponibilité, DBFM Conception, Construction, Financement et entretien d'une nouvelle prison pour la région de [redacted] », 28 août 2013.

S.A. [redacted], « Un PPP pour une prison à [Kolechia] », formation PPP, 2013.

S.A. [redacted], PV Réunion de coordination, 2014.

[redacted] [firme privée], document de présentation du 11 juin 2010, DBFM Prison pour la région de [redacted].

[redacted] [firme privée], document technique relatif aux pièces détachées de serrures.

Service Public Fédéral Justice, « Prison Cloud – Connect to build our future ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Ordre de service n°4, « Consignes de travail pour le service portier », Prison de [Kolechia], 2014.

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Contrôle de l'usage du téléphone ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Accusé de réception : Dotation entrant ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Participation aux activités sportives ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Avertissement relatif aux dispositifs de sécurité spécifiques à la prison de Marche-en-Famenne : speed-gates, sprinklage, bas-volets et contre- appel ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Déclaration de l'inculpé ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Accueil d'un détenu / prévenu : Check-list ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Déplacement d'un détenu entrant (transfert ou entrant de liberté) ».

Service Public Fédéral Justice, Direction générale des Etablissements Pénitentiaires, Prison de [Kolechia], « Contrôle de l'usage du téléphone ».

Service Public Fédéral Justice, Prison de [Kolechia], « Règlement d'ordre intérieur » provisoire du 09 décembre 2013.

[redacted] [firme privée], « Le milieu carcéral en Belgique », 2012.

[redacted] [firme privée], Brochure [redacted] Justice Services, « Piloter sa relation professionnelle avec les détenus, document à usage strictement interne, 2013.

[redacted] [firme privée], Plan de gestion, 2013.

[redacted] [firme privée], document technique relatif aux portes de cellules, prison de [Kolechia], 2012.

Autres documents

Convention DBFM pour la prison de [REDACTED], « Programme des exigences », Cahier des charges de performances, 2009.

Ministère de la Justice, Direction Générale des Établissements Pénitentiaires, Brochure de présentation de la prison de [REDACTED].

Prison de [REDACTED], Brochure d'accueil, document interne, 2012.

Service Public Fédéral Justice, Prison de [REDACTED], « Règlement d'ordre intérieur », circulaire ministérielle n°ROI/1 du 10 août 2011.

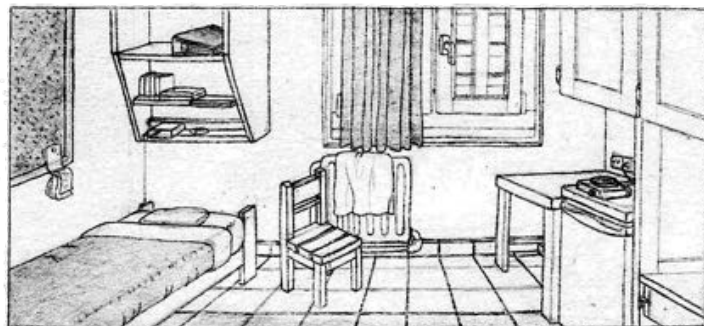
Table des matières

Remerciements.....	3
Liste des acronymes.....	4
 Introduction générale : <u>Genèse et objet de thèse</u>.....	 6
Genèse du projet de recherche	7
I. Un projet de recherche en deux axes : espace conçu et espace vécu	8
II. Espace habité et figuré : deux focales pour une recherche.....	10
III. De l'espace aux objets comme dispositifs spatiaux.....	12
IV. Conclusion : de la méfiance à l'heuristique, en passant par l'inconfort.....	15
Objet de thèse	17
 Titre 1 : <u>Se saisir des objets</u>	 19
Premier chapitre / Méthodologie déployée	20
Deuxième chapitre / Matériau empirique de construction.....	24
Troisième chapitre / La nécessité de mettre le nez dedans.....	26
Quatrième chapitre / L'art de la recherche : engagement et subjectivité	33
I. Extériorité, neutralité, éthique	33
II. Une extériorité illusoire.....	34
III. L'expérience d'une neutralité axiologique bousculée	39
IV. Une éthique subjective	40
Cinquième chapitre / L'importance de la démarche	42
I. Question de l'être et du paraître.....	42
II. Démarche artistique et scientifique : pourquoi faire cela ?	50
 Titre 2 : <u>Introduction à l'analyse</u>	 53
Premier chapitre : Introduction de la recherche.....	54
I. Historique de l'architecture carcérale belge	54
1. L'héritage pénitentiaire belge : le modèle « Ducpétiaux »	56
2. Répétition des modèles : le « Ducpétiaux revisité »	57
3. Processus modifié, résultat inchangé : le « Ducpétiaux + »	60
II. Photographies des trois terrains principaux de la thèse	63
Deuxième chapitre : Vers une épistémologie des objets banals de l'espace pénitentiaire quotidien	66
I. Architecture carcérale.....	66
II. Analyser l'architecture carcérale, une question d'épistémologie.....	66
III. Objet et espace	69
IV. Trois chapitres ; trois objets.....	71

Titre 3 : Le mur d'enceinte.....	73
Introduction	74
Chapitre premier : Architecture entre utopie et technicisme.....	75
I. De l'idée à l'édifice	76
1. Construire une prison : historique des modes d'emploi	76
2. A vos crayons... ..	79
II. Le mythe de l'œil de Dieu / La prison-ville	84
Chapitre deuxième : Circonscription et hermétisme	87
I. L'architecture porteuse de sens ?	87
1. La prison d'Obristan, un projet pénitentiaire bâti	87
2. La prison d'Arstotzka, un programme-type	91
3. La prison de Kolechia, en attendant de penser.....	94
II. Le mur d'enceinte comme garantie pénitentiaire	96
III. Propos conclusifs intermédiaires : un bâtiment tout-en-un ?.....	105
Troisième chapitre : Découpage, zonage et sectorisation.....	107
I. Entre bunkerisation et collectivité	107
II. Sécurité : de l'immobilisation des uns à l'immobilisme des autres	115
III. Le prix de l'ouverture, la rigidité.....	121
Quatrième chapitre : Le rôle de l'architecte de prison	129
I. Approche généalogique : rapprochement logique ou régularité historique?	129
II. Approche technique : la prison contemporaine comme palliatif de la ville.....	132
III. Architectes de prison : une naïveté feinte ?.....	138
Conclusion : Déliquescence	140
I. Conclusion intermédiaire / De l'utopie à la conception : isoler, séparer, enfermer	140
II. Vers les conclusions / L'amputation	143
 Titre 4 : L'escalier.....	 146
Introduction	147
Premier chapitre : Compartimentage	149
I. L'escalier ou l'espace-charnière.....	149
II. Comment sont séquentialisés les trois établissements pénitentiaires ?	150
Deuxième chapitre : La question du projet / Le projet en question	153
I. Le cahier des charges et sa traduction architecturale	153
1. Étudier la prison en termes urbanistiques	153
2. Du bon sens (Obristan) à la spécification fonctionnelle (Kolechia) en passant par la technique sécuritaire (Arstotzka).....	154
II. Coursives ou étages : deux modèles de découpage vertical.....	161
Troisième chapitre : Mobilités, mouvements, circulations internes et déplacements....	163
I. Étudier la prison à travers les mobilités internes	164
La prison comme fabrique d'immobilités	165
II. Flux internes en établissements pénitentiaires	167
1. Obristan.....	167

Itinéraires et raccourcis.....	170
Traverser la détention	175
Chez qui est-on ? Chez personne... ..	180
Mobilités internes : un ordre social inconsciemment négocié.....	181
2. Arstotzka	181
Une gestion orchestrée.....	184
Chacun à sa place et les détenus seront bien gardés	186
Espaces de séjour ?	189
3. Kolechia.....	191
Régime de détention dégressif.....	191
Flou volontaire et limites extrêmes.....	193
L'absence d'incident (manifeste) comme preuve de réussite	196
La flexibilité des uns, l'asphyxie des autres	197
Quatrième chapitre Le paradoxe de la modernisation carcérale	201
I. D'Obristan à Arstotzka : le paradoxe de la modernisation carcérale.....	202
II. Dépasser le paradoxe : l'omniprésence de l'ambivalence	209
III. Kolechia, le mauvais exemple	213
Conclusion : Légitimation	214
I. Conclusion intermédiaire / De l'immobilité à la répartition : discipline, contrôle, responsabilisation.....	214
II. Vers les conclusions / La douleur fantôme	216
 Titre 5 : <u>La fenêtre</u>	 219
Introduction	220
Premier chapitre : Visibilités, centres de surveillance et cellules	222
I. De la porte à la fenêtre : immuabilité et changements	222
II. Le panoptisme ou le poids d'un mythe de la surveillance.....	223
1. Le panoptisme comme mythe fondateur	223
2. Le panoptisme à trois sauces différentes.....	225
III. De la fenêtre à la cellule : vue sur mur	228
1. Depuis la cellule	228
2. L'espace cellulaire, un référent pénitentiaire	229
Deuxième chapitre : L'expérience cellulaire	231
I. Contiguïté	233
1. Un espace codé, recodé ou indécodable.....	233
2. Ouvertures (porte/fenêtre) et fermeture (barreaux/absence de clenche)	239
II. Pénétration et confinement	240
1. Entrée dans l'espace cellulaire.....	241
2. Le cachot comme forme cellulaire extrême	242
Troisième chapitre : L'hybridation des rationalités.....	244
I. Porte, symbole de l'enfermement. Brève histoire d'une évolution timide.	246
II. Fenêtre, symbole de l'évasion. Histoire d'une évolution marquante.....	248
1. La voie de la rédemption	249

2. L'empêcheur d'évasion	249
3. L'outil de contention	250
Quatrième chapitre : Face à la sophistication du contrôle.....	252
I. De la fenêtre à la tasse de café.....	252
II. Ergonomie carcérale et adaptations.....	254
1. Bricolage, système P	262
1. Adaptations et ajustements quotidiens.....	263
III. Résistance à l'espace pénitentiaire.....	265
1. Objets familiers, objets étrangers.....	265
2. Contrer	267
Conclusion : Hybridation	270
I. Conclusion intermédiaire / De la soumission à la (ré)appropriation : performativité, articulation, territorialisation.....	270
II. Vers les conclusions / Prothèse	272
 Conclusions générales	
<u>De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation</u>	274
Déceler les rationalités pénitentiaires à travers les singularités et les récurrences spatiales.....	275
De la douleur fantôme à l'emplâtre sur une jambe de bois.....	280
L'amputation et la douleur fantôme	280
Prothèse et emplâtre.....	282
 BIBLIOGRAPHIE.....	284
Annexe	298
Documents techniques	298



Jonathan
Korog